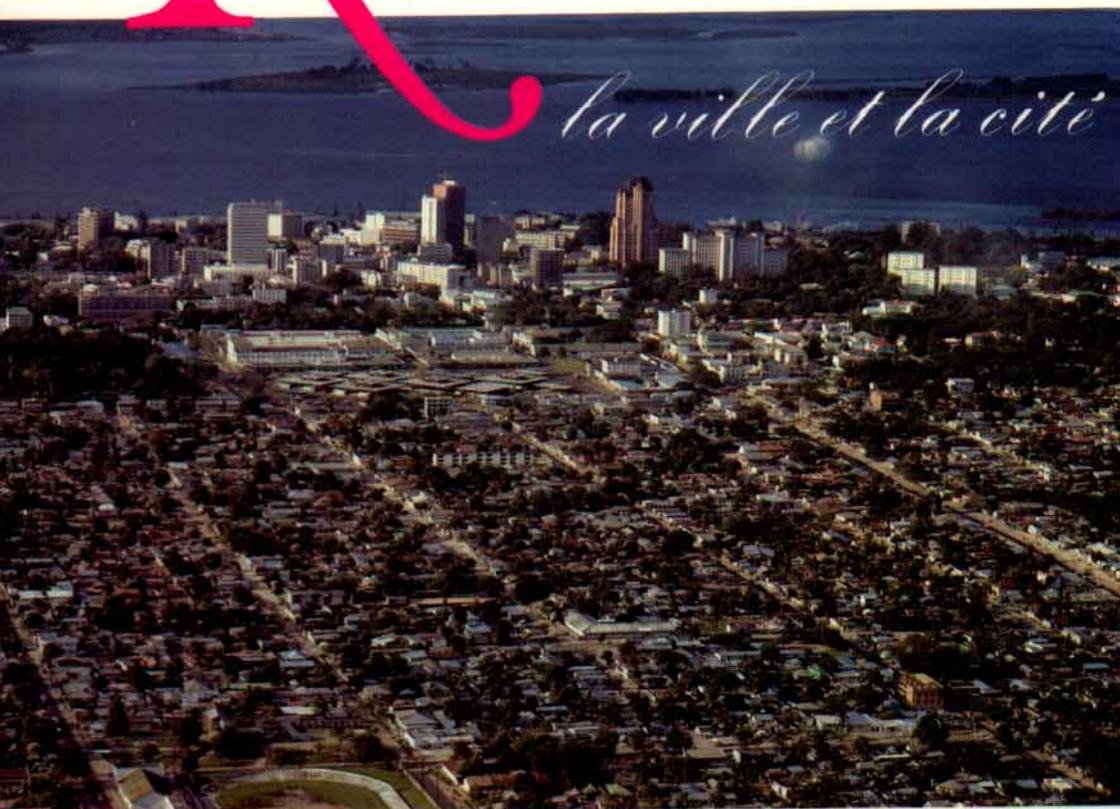


Marc Pain

Kinshasa

la ville et la cité



KINSHASA
La ville et la cité

*Photo page de couverture : Kinshasa vu d'avion. Au loin, le Pool Malebo et ses îles, puis en allant du Nord vers le Sud, le Centre des affaires adossé au port et les anciennes cités, début des damiers infinis d'une ville de plus de 20 000 hectares. 1979.
(cliché auteur)*

maquette de couverture : Jean BOUNIOL
Fabrication-Coordination : Hélène DARDENNE.

« La loi du 11 Mars 1957 n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, fait sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (alinéa 1^{er} de l'article 40).

« Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code Pénal ».

© O.R.S.T.O.M. 1984
ISBN : 2-7099-0728-3

ÉTUDES URBAINES • ÉTUDES URBAINES • ÉTUDES URBAINES •

Marc PAIN
Professeur à l'Université de Paris X Nanterre

KINSHASA

La ville et la cité

*Publié avec le concours du Ministère des Relations Extérieures
Service de la Coopération et du Développement*

Éditions de l'ORSTOM

INSTITUT FRANÇAIS DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT EN COOPÉRATION

Collection MÉMOIRES n° 105

PARIS
1984

Avertissement au lecteur

Cet ouvrage reprend l'essentiel des thèmes développés dans le volume 1 de la thèse de doctorat d'État de l'auteur : *Kinshasa, écologie et organisation urbaines* (Toulouse, 1979).

Le lecteur, désireux d'être plus amplement informé, trouvera dans les volumes 2 - atlas, 39 planches 40 x 62 en couleur - et 3 - enquêtes et statistiques - des compléments indispensables pour une étude approfondie. La série des trois volumes est diffusée par souscription auprès de l'auteur à l'Université de Paris X-Nanterre, Département de Géographie (200, avenue de la République, 92001 NANTERRE CEDEX, FRANCE).

AVANT-PROPOS

Ville diluée, ville informe, mal structurée au premier abord, avec d'immenses quartiers étalés sans fin dans le même maillage de rues en damier, une énorme périphérie sous-équipée, une périphérie qui a grandi trop vite autour d'un noyau ancien hérité de la période coloniale, voilà l'image que l'on garde le plus souvent de Kinshasa, l'image que la presse internationale ou les gens de passage, même si ce passage dure quelques années, ont pu diffuser en Europe.

Mais au-delà du schéma classique d'une grande ville tropicale, on méconnaît le vrai visage de Kinshasa. Ce qu'on dit de la capitale du Zaïre reste le plus souvent le fait de témoignages étroits et partiels dont la formulation prouve l'ignorance des faits essentiels. Kinshasa ne se résume pas, et fort heureusement, au Boulevard du 30 juin, aux quartiers résidentiels de Binza et aux grands hôtels du Centre-Ville. Le cœur de la ville est ailleurs, la réalité est ailleurs pour la majorité des citadins. On imagine très aisément l'ampleur de la crise urbaine dans une métropole dont la population double tous les huit ans, et ceci depuis un demi-siècle, mais on sait peu de choses finalement sur la pauvreté et les efforts du plus grand nombre pour subsister, sur la vie quotidienne, si abusivement simplifiée par ceux qui ne la vivent pas.

Kinshasa, par sa taille et sa situation, force l'attention. Elle apparaît encore aujourd'hui comme la dernière étape d'une Afrique connue et le seuil d'un monde largement ignoré. C'est une des rares créations coloniales qui soit au milieu des terres, dans une situation continentale peu commune sous les tropiques.

Consacrée capitale du Congo Belge en 1923, Léopoldville avait alors un peu plus de 20.000 habitants. Capitale du Zaïre depuis 20 ans, Kinshasa rassemble maintenant, sur 200 km², près de 2 millions et demi d'habitants. Né d'une volonté mercantile au siècle dernier, le poste de Stanley aura cent ans en 1981. Il a donné nais-

sance à une ville qui s'impose aujourd'hui comme la première ville d'Afrique Noire, après Lagos (1).

Le jaillissement des villes d'Afrique, pour tardif qu'il soit, reste un sujet d'étonnement. L'ampleur de l'urbanisation impose qu'on s'intéresse aux mécanismes de croissance et aux principes d'organisation de villes dont la jeunesse et la démesure fascinent. L'échec, quasi général, des plans d'urbanisme pose d'emblée la question de la maîtrise du devenir de métropoles récentes mais déjà immenses. Cette croissance accélérée, dont les effets et conséquences sont exacerbés dans les capitales d'État, est désormais déterminante dans la géographie du continent africain.

Mais ce n'est pas sans une certaine inquiétude qu'on s'interroge sur la signification de ce bouleversement.

Lieux d'exaspération des différences, lieux de sous-emploi et de chômage, les villes atteintes de gigantisme ne sont-elles que des centres de cristallisation de la pauvreté, de la misère et, quelquefois de la violence.

« Lieux d'assujettissement des sociétés humaines aux économies planétaires dominantes » (2) les villes seraient-elles condamnées à l'isolement, en marge de campagnes exsangues ? Ou bien seraient-elles le siège de nouvelles façons de penser, de communiquer et doivent-elles finalement apparaître « comme des îlots de relative prospérité » et « des pôles de développement de l'arrière-pays » ? (3).

Par ce mode d'habiter, nouveau sous les tropiques à cette échelle, la majorité des hommes vit aujourd'hui dans un milieu étranger. Mal dominé parce qu'il s'est créé trop vite, il condamne à une destruction plus ou moins rapide l'environnement sur lequel il s'implante et il bouleverse les habitudes issues de la tradition. Les espaces sociaux se définissent plus qu'avant en fonction des « moments de vie » de leurs habitants : quartiers du travail, quartiers d'habitation, quartiers de loisirs... Ils sont reliés entre eux par de multiples rapports latéraux qui ne répondent plus à des critères connus et maîtrisés.

Particulièrement rapides à Kinshasa, les processus d'urbanisation marquent et transforment, sous les yeux mêmes de l'observateur, la morphologie d'un paysage en perpétuelle gestation. Les cadres de la vie quotidienne vont en s'affirmant au fur et à mesure que la ville grandit, soit qu'ils se compliquent par la genèse d'éléments nouveaux et spécifiques, soit qu'ils simplifient ou récusent les héritages historiques et culturels. Ils sont l'expression des disparités sociales dans une société qui n'est pas encore vraiment une société urbaine, ou du moins d'une société où les classes moyennes, habituellement bien représentées dans les vieilles cités des pays industrialisés, sont ici laminées.

Dans des périphéries gigantesques et sous-équipées, la population essaie tant bien que mal d'aménager son espace social. Il faut souligner la remarquable adaptation des citoyens à des conditions de vie difficile et l'émergence d'une classe « d'urbains », très à l'aise dans le Kinshasa des années 80 et qui, en tout état de cause, n'a plus rien de « rural ».

(1) On parle de plusieurs millions d'habitants à Lagos, mais aucune source fiable ne permet d'évaluer avec une précision suffisante la population de la capitale du Nigéria.

(2) G. SAUTTER — Colloque « Grandes villes africaines » — BLACT — Montpellier septembre 1980.

(3) P. VENNETIER — Les villes d'Afrique tropicale — 1976

Le plan de l'étude est simple. On présentera dans une première partie la croissance de la ville en insistant sur l'ancienneté de l'occupation du site, riche en témoignages préhistoriques, pénétré par l'Europe conquérante dès le 16^e siècle.

On verra ensuite l'extraordinaire mutation contemporaine. Comme on l'a dit, en un demi siècle, Léopoldville, devenue Kinshasa, est passée du stade de la bourgade coloniale à celui des grandes métropoles du monde tropical.

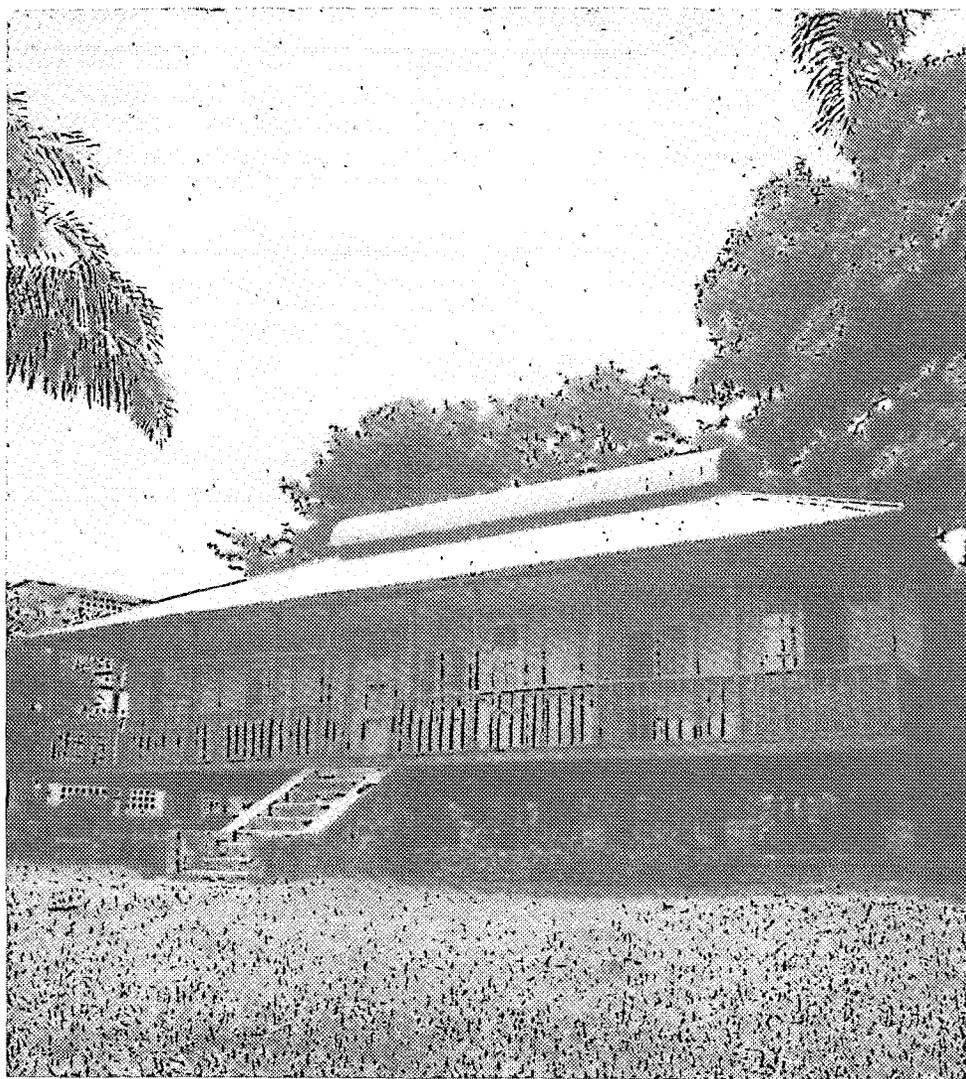
Un développement aussi rapide ne se fait pas sans engendrer de crise. Elle est présente dans tous les domaines : poids démesuré de la capitale dans le pays, rupture des équilibres naturels dans l'environnement immédiat, dégradation de la ville ancienne et sous-équipement de la ville récente, problèmes de scolarisation et d'emploi, crise morale...

La crise urbaine, latente et structurelle, est renforcée par la crise économique sans précédent qui touche le Zaïre depuis 1974. La pauvreté du plus grand nombre, d'autant plus perceptible qu'une minorité de nantis affiche sans vergogne une richesse insolente, s'exprime dans quelques questions-clés : comment assurer les lendemains ? Comment se loger ? Comment répondre à la carence des équipements collectifs ? Ces questions seront au centre de la troisième partie.

On abordera enfin l'étude des quartiers et le fonctionnement d'une ville désormais multimillionnaire. L'insuffisance générale des salaires et les difficultés matérielles de la majorité des citoyens impliquent le recours à de multiples initiatives individuelles pour survivre. C'est ainsi que les petites activités et l'économie domestique s'imposent dans la rue et finissent par structurer le quartier. Les habitants créent eux-mêmes écoles et marchés, font pression sur les autorités, ordonnent leur cadre de vie. Le façonnement des périphéries est spontané, ce qui ne signifie pas forcément total désordre ou anarchie. Une certaine logique détermine la croissance et l'organisation de l'espace urbain. Cependant, le développement incontrôlé de l'habitat ne fait que renforcer la ségrégation et la hiérarchie des quartiers. L'opposition demeure fondamentale entre ce qui est perçu comme « la Ville » : la ville des riches, la ville du travail et la « Cité » : la ville des pauvres.

PREMIÈRE PARTIE

LA CROISSANCE URBAINE



1 — Une des plus anciennes maisons coloniales de Kinshasa (fin XIX^e siècle) Zone de la Gombe — 1975.

DE STANLEY À LA CRISE DES ANNÉES 30

la création du poste de Leopoldville

Lorsque Henry Morton Stanley arrive en 1881 sur les rives du Pool, commandité par le roi des Belges, Léopold II, et l'Association Internationale Africaine, pour y créer une série de postes commerciaux deux grandes ethnies se partagent le Stanley Pool. La rive nord est occupée par les Teke : Mbé, Malima, Mfoua, Ganchou forment des entités politiques plus ou moins indépendantes les unes des autres, bien que sous l'autorité théorique du Makoko de Mbé avec qui Brazza signe un accord le 10 septembre 1880. Certains groupes Teke ont émigré sur la rive sud à une date difficile à déterminer et s'y sont fortement implantés, tel le Ngobila, seigneur des eaux, qui dominait déjà la rive sud du Pool au 17^e siècle.

La rive méridionale est partagée entre deux formes de puissances. Celle des Teke, commerçante et « monétaire », et celle des populations Bahumbu, propriétaires du sol, dont le domaine s'étend de la rivière Inkisi au Pool, et qui gardent selon l'usage, sinon dans la réalité, la haute main sur la plaine et les collines.

En fait, l'évolution économique tend à bouleverser les rapports hiérarchiques et politiques anciennement établis. Les Teke, commerçants actifs, grignotent l'autorité traditionnelle des chefs Bahumbu restés dans le cadre d'une économie agricole d'auto-subsistance. Ils se rendent indispensables dans leur rôle d'intermédiaire entre les régions du haut et du bas fleuve. Installés dans les centres commerciaux prospères du Pool, ils sont nécessaires aux Bayansi et aux Babangi marchands d'ivoire, venus du haut fleuve, tout comme aux Bazombo et aux Ba-Kongo venus de l'ouest. Ces derniers, en relation commerciale avec les marchands portugais et hollandais, apportent « périodiquement... des tissus de soie, de coton et de laine, de la porcelaine, des armes et de la poudre. »

C'est ainsi que les grands centres économiques de la rive sud du Pool sont aux mains des Teke : Kintambo, Kinshasa, Kimbangu, Kimpopo...

Chronologiquement, le village de Kinshasa est le centre commercial le plus ancien. Kintambo est déjà une bourgade de 5000 habitants et doit son développement à la personnalité de son chef Ngaliema. Homme puissant, il dispose de richesses innom-

brables, de 800 esclaves et peut « quand il fait la guerre... mettre mille fusils en ligne » (selon STANLEY).

Mais après s'être assuré de l'appui des chefs Bahumbu, Stanley s'imposera finalement à Ngaliena.

Stanley installe son poste sur les flancs de la colline Khonzo Ikoulou qui deviendra le Mont Léopold et porte aujourd'hui le nom de Mont Ngaliena, siège de la Présidence de la République. Le choix du site est guidé par plusieurs raisons. Raisons topographiques et climatiques : peu de marécages, ventilation satisfaisante, altitude de 25 mètres au-dessus du fleuve ; raisons stratégiques : pente douce vers la crique permettant une intervention rapide pour défendre les embarcations contre un éventuel coup de main ; raisons commerciales enfin, la baie de Kintambo étant déjà un centre d'échange important.

Le 3 décembre 1881, le steamer « En avant » amené d'Europe en pièces détachées et transporté en fourgon à travers le Bas-Zaïre « flottait dans la tranquille petite baie de Kintambo n'ayant devant lui aucun obstacle... mais au contraire un fleuve absolument ouvert à la navigation ». (STANLEY : 244).

Rapidement, sous la direction du commandant Valcke, la station de Léopoldville s'organise. Une vaste terrasse est aménagée pour l'édification des premières maisons d'habitation et les magasins. Les jardins sont plantés, les rues tracées, les entrepôts s'emplissent de marchandises. Au cours de l'année 1883, la terrasse est agrandie, un village africain est construit et un marché s'établit spontanément. Les marchands venus du fleuve apportent de l'ivoire. Ils sont payés sous la forme de baguettes de cuivre qu'ils dépensent aussitôt pour l'achat de produits manufacturés, complaisamment exposés à leur convoitise. Le bénéfice du comptoir est double : ivoire à bon marché, vente de produits importés.

Très vite les échanges s'intensifient. Le chiffre d'affaires quotidien de la station oscille entre 7.500 et 12.500 francs en mars 1882. Le kilo d'ivoire est alors payé 1,55 franc ou son équivalent, soit six mouchoirs de fabrication anglaise.

H.M. Stanley a très bien saisi cet instant où la victoire commerciale passe de son côté : « au Congo, écrit-il, toute agglomération d'hommes doit posséder un marché en propre avant de pouvoir aspirer à la dignité de ville. Nous réalisons maintenant cette condition de bien-être et de grandeur » (STANLEY : 343).

L'installation en 1883 de deux missions protestantes anglaises : « la mission Arthington de l'Église Baptiste » et le « Livingstone Inland Congo Mission » suivie par celle de la mission catholique en 1889, marquent les débuts de l'évangélisation. Dans le même temps un poste européen est établi à Kinshasa.

Le développement de Léopoldville entre 1890 et 1911 est dû à la construction du chemin de fer entre Matadi et les installations portuaires du Pool. Les deux routes traditionnelles des caravanes ne correspondent plus aux besoins du commerce européen. Stanley revenu en Europe en 1882, déclarait au Comité « que le bassin du Congo ne valait pas une pièce de 40 sous dans son état actuel » (STANLEY : 320) et que la création d'une voie ferrée était absolument nécessaire.

Le 15 mars 1890 le premier coup de pioche est donné. La ligne aura 388 kilomètres. Elle comprendra 99 ponts métalliques et 1250 aqueducs d'acier. La réalisation de la voie aura coûté la vie à 1800 travailleurs africains et chinois et à 137 européens (CORNET (R.J.) 1947 : 377). La « bataille du rail » se termine le 6 juillet

let 1898 avec l'inauguration de la ligne. Le haut et le bas Congo sont désormais en relation rapide. L'ère du portage est terminée.

Le 1^{er} août 1888 le District du Stanley Pool est créé avec Léopoldville comme chef-lieu. En 1911 circonscription prendra le nom de District du Moyen-Congo.

La fonction de service est déjà largement représentée : services administratifs avec le Commissariat de District, la Marine et les transports, les tribunaux, la Force Publique, les Postes, le Télégraphe, les Douanes, les services d'intendance et de subsistance chargés d'assurer le ravitaillement régulier de la ville ; services médicaux avec l'hôpital pour Européens et l'hôpital pour Africains, un laboratoire spécialisé dans la recherche bactériologique. L'éducation et l'enseignement sont représentés par des écoles professionnelles dans le cadre des missions religieuses.

La ville se transforme. De 1888 à 1897 Léopoldville est restée groupée autour de la terrasse édiflée par Stanley et occupe les flancs du Mont Léopold. À partir de 1897 l'espace compris entre le plateau et la rive du Pool est progressivement conquis par des maisons préfabriquées, dites « danoises », puis par des constructions en dur servant de « bureaux et d'habitations pour les fonctionnaires et agents » (MOULAERT, 1948 : 61). Parallèlement à l'avenue de la Terrasse qui mène au port, on crée l'avenue du Roi Souverain. En 1902 on enlève les chevalets qui permettaient à la voie ferrée de franchir le marais, que l'on comble, et la construction de quais et de nouveaux bassins commence. Ces travaux seront terminés en 1911.

Léopoldville garde un caractère éminemment champêtre. Les rues tracées à partir de 1901, larges de 16 à 20 mètres, sont divisées par des rangées d'arbres « parmi lesquels on s'est plus à rassembler une grande variété d'arbres à fruits ou d'arbres d'agrément que le pays a pu fournir » (MAHIEU, 1911 : 223). Il n'est pas rare d'y voir déambuler des chameaux et des mules venues des Canaries. Elles servent aux transports lourds, ainsi qu'un cheval et une ânesse, uniques rescapés d'un lot d'animaux affectés à la construction de la ligne télégraphique. En 1906, le vieux Léopoldville déborde de son site initial. La terrasse de Stanley reste occupée par les casernes et les artisans, tandis que les quartiers modernes gagnent les environs du port par l'avenue du Roi Souverain. La place Stanley à l'extrémité de l'avenue devient le cœur administratif de la cité avec l'installation de la « maison des Inspecteurs », le Tribunal et le Parquet. Au centre de la place se dresse fièrement la colonne qui commémore l'inauguration du chemin de fer. Le bas Léopoldville s'organise autour de l'avenue Mahieu qui relie la gare au port. Autour de la gare la fonction commerciale est représentée par quelques factoreries. Les travailleurs africains du chef-lieu sont regroupés en deux camps sur les replats de Kilimani et de Mampeza. Les habitations sont des huttes carrées en pisé recouvertes de chaume. L'ancien village du chef Ngaliema subsiste. Il a un aspect misérable et groupe à peine quelques dizaines de huttes autour de la gare. La protection de la ville est assurée par un camp militaire installé à Kilimani le long de la route des caravanes. Sur la zone marécageuse remblayée, une avenue est tracée. Elle relie le port à la Mission Catholique et prend le nom d'avenue Liebrechts.

La fonction première de Léopoldville s'affirme jusqu'en 1911. Le port est aménagé par la construction de deux plans inclinés. La flottille de vapeurs et de remorqueurs se renforce. Le port occupe 1462 personnes dont 112 Européens. Des lignes régulières relient Léopoldville à Stanleyville sur le haut Congo, et à Lusambo, Pania, Mutombo sur le Kasai-Sankuru. Des correspondances sont assurées avec les lignes maritimes Anvers-Matadi. En 1907 le trafic du port de Léopoldville atteint 16.215 tonnes. Trois gares se partagent le trafic de marchandises et de voyageurs. Entre

1895 et 1911, la courbe de croissance est en augmentation régulière, tant pour le trafic marchandises que pour le trafic voyageurs :

	année	voyageurs	marchandises (en tonnes)
Ligne Matadi-Léopoldville.	1894-1895	4.347	1.088
	1899-1900	12.307	17.425
	1910-1911	39.893	55.180 (1)

L'un des gros problèmes des débuts de Léopoldville est celui de son approvisionnement régulier en produits vivriers. En 1907, il faut nourrir une population de 3000 travailleurs avec leurs familles. Les villageois des régions environnantes sont soumis à des livraisons forcées, par portage, de produits alimentaires, en particulier de chickwanges, selon des rythmes de 4, 8 ou 12 jours en fonction des distances à parcourir. Ces prestations très lourdes sont assurées en général par les femmes. En 1908 le système d'approvisionnement est rendu plus acceptable par la perception des marchandises dans les gares, ce qui diminue les distances. Le bouleversement introduit par la corvée de ravitaillement des villes est en partie responsable de l'éclatement de l'organisation politique traditionnelle. Il conduisit les responsables belges à une réorganisation administrative et à la mise en place de circonscriptions territoriales. Léopoldville et Kinshasa seront ainsi pourvus d'un agent territorial.

Les débuts du poste de Kinshasa

Léopoldville n'est relié à Kinshasa que par une mauvaise piste entrecoupée de deux gués, celui de la Basoko et celui de la Gombe. Le trajet est difficile en saison des pluies et on se rend plus facilement à Kinshasa par le chemin de fer ou par un trajet d'une heure en bateau que par voie terrestre. Comment se présente Kinshasa en 1907 ? La ville naissante n'occupe que les bords du fleuve. En venant de Léopoldville, tout en longeant la rive « on rencontrait la Baptist Missionary, mission protestante anglaise, à côté de la Maison Hollandaise N.A.H.V. (2) et une usine à café ». (MOULAERT, 1948 : 66.) De là, une avenue part vers la gare située à l'emplacement de l'actuel Hôtel Régina, et une autre longe le fleuve pour conduire aux bâtiments des Douanes et des Postes (actuelle place de l'AMIZA). La voie de chemin de fer, Léopoldville-Kinshasa, suit le bord du fleuve à une distance de 500 mètres environ sur le tracé actuel du Boulevard du 30 juin. La gare de Kinshasa est une médiocre construction de bois et de tôle ondulée, mais elle constitue le point fort de ce centre embryonnaire en regroupant autour d'elle quelques factoreries portugaises et des maisons « danoises ».

Au-delà, le village Teke du chef Kingabwa regroupe une population de pêcheurs et de potiers. À l'embouchure de la rivière Belgika s'étendent les installations portuaires de la Citas (3). Plus loin une expérience de ferme modèle est tentée à Ndolo. C'est un échec, et en 1920 le site de Ndolo est retenu pour l'édification d'une prison qui existe toujours sur l'avenue du Flambeau (ex-Olsen).

(1) MAHIEU, 1911 : 226.

(2) N.A.H.V. : firme hollandaise : Nieuw Afrikaanse Handels Vennootschap.

(3) Citas : Compagnie Industrielle et de Transport du Stanley Pool.

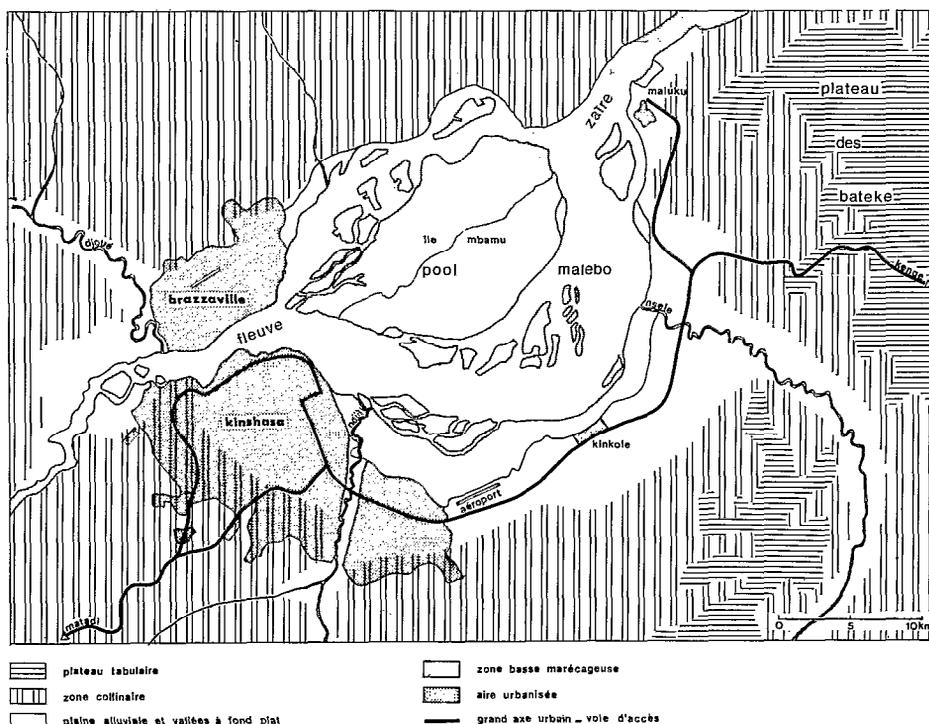


fig.1 Le site général

Kinshasa, en ces années 1907-1910, apparaît comme une bourgade assoupie au bord du fleuve, enfouie sous l'ombrage de baobabs centenaires et de borassus à gros fruits rouges qui lui vaudront le surnom de « Kin-Malebo » (1). Cette somnolence contraste avec l'activité fébrile de Léopoldville.

Le développement de Kinshasa commence dans les années 1910-1912 avec l'aménagement d'un nouveau port beaucoup plus sûr que celui de Léopoldville, trop proche des rapides, et capable d'accueillir des navires d'un plus fort tirant d'eau. Dès 1913, le Ministère des Colonies accepte le principe de la construction du port de Kinshasa. Les premiers lotissements européens sont tracés dans le quartier. En 1914, l'hôtel A.B.C. (aujourd'hui hôtel Palace) est inauguré. Il est assemblé à partir d'une très belle structure métallique qui fut acheminée par bateau depuis Anvers. La Banque du Congo Belge, fondée en 1909, lui fait face et son architecture porte la marque de l'influence portugaise par ses arcades et ses ouvertures cintrées.

Kinshasa s'agrandit, développe et diversifie ses activités : « des firmes commerciales belges, anglaises, portugaises, italiennes, s'installaient, des immeubles surgissaient partout entre les rives et la voie ferrée » (MOULAERT (G.), 1948 : 139).

(1) Malebo : borassus en lingala, l'une des 4 langues officielles du Zaïre.

La Compagnie des Pétroles du Congo occupe le site de l'ancien village Teke déserté par ses habitants qui se réinstallent à l'embouchure de la Funa. Les terrains de l'entreprise hollandaise N.A.H.V. sont repris par les Huileries du Congo Belge. En 1912, une Chambre de Commerce est créée, des missions avec écoles primaires et écoles professionnelles sont érigées et confiées aux Pères de Scheut. La construction de la cathédrale est entreprise. Au sud de la gare commence la ville africaine. Édifiées selon un plan très géométrique, les cités réunissent en 1914-1915, entre 12.000 et 13.000 personnes.

En 1914, Kinshasa devient le chef-lieu d'un des six territoires qui formaient le District du Moyen-Congo, et le 1^{er} mars 1919, la ville est élevée au rang de chef-lieu de District. En 1920, Kinshasa et Léopoldville, désormais reliés par une bonne route, sont réunies en une seule circonscription urbaine qui prend le nom de Léopoldville. Un District Urbain est constitué en 1923, sous l'appellation de District Urbain de Léopoldville. Le nom de Kinshasa sera réservé à l'une des premières cités construites pour la population africaine. Toujours en 1923, Léopoldville devient la capitale du Congo Belge à la place de Boma jugée trop excentrique (1). Cette décision administrative entraîne le développement du quartier de Kalina à l'ouest du noyau initial.

La population, tant européenne qu'africaine, s'accroît. Le nombre des Européens passe de 245 en 1908 à 1125 en 1914 et à 2521 en 1919. La population africaine augmente de 20.000 en 1920 à 27.000 en 1924.

La mise en place des équipements d'infrastructure se poursuit pendant la décade 1920-1930. Le port est aménagé. Les installations portuaires et le bureau des voies navigables sont progressivement installés. La construction de 400 mètres de quais est terminée en 1930. Le trafic portuaire se développe vigoureusement. De 500 tonnes en 1900, il passe à 89.000 en 1922 et à près de 300.000 tonnes en 1930.

La ville, à la veille des années 1930, est encore une cité de dimensions modestes. L'aéroport est alors situé à la limite ouest de la ville, sur l'actuelle avenue des Monts Virunga. Les premiers essais de liaison aériennes entre la Belgique et Léopoldville ont lieu entre 1925 et 1926, mais un service régulier avec Elisabethville existait déjà depuis 1920. L'aéroport sera transféré à Ndolo en 1933. La limite Est se situe au niveau de la Mission Saint-Anne. Au Sud, le contact entre la ville européenne et la ville africaine se faisait dans un premier temps par un marché situé sur l'actuel emplacement de la Grand'poste, et par la ligne de chemin de fer Kinshasa-Kintambo, sur l'actuel Boulevard du 30 juin. Le marché sera déplacé et remplacé par un marché couvert à coupole, situé plus au sud : c'est aujourd'hui le magasin African-Lux ; la ligne de chemin de fer sera, elle aussi, décalée de plus d'un kilomètre vers le sud, prenant ainsi en écharpe les anciennes cités. Une vaste zone de brousse entrecoupée de marécages sépare encore Kinshasa de Kintambo. La population en 1929 est de 46.088 habitants, répartis entre 43.332 Africains et 2.766 Européens.

(1) Le transfert ne sera réalisé qu'en octobre 1929.

EN UN DEMI-SIÈCLE, DE LA BOURGADE COLONIALE À LA CAPITALE MILLIONNAIRE

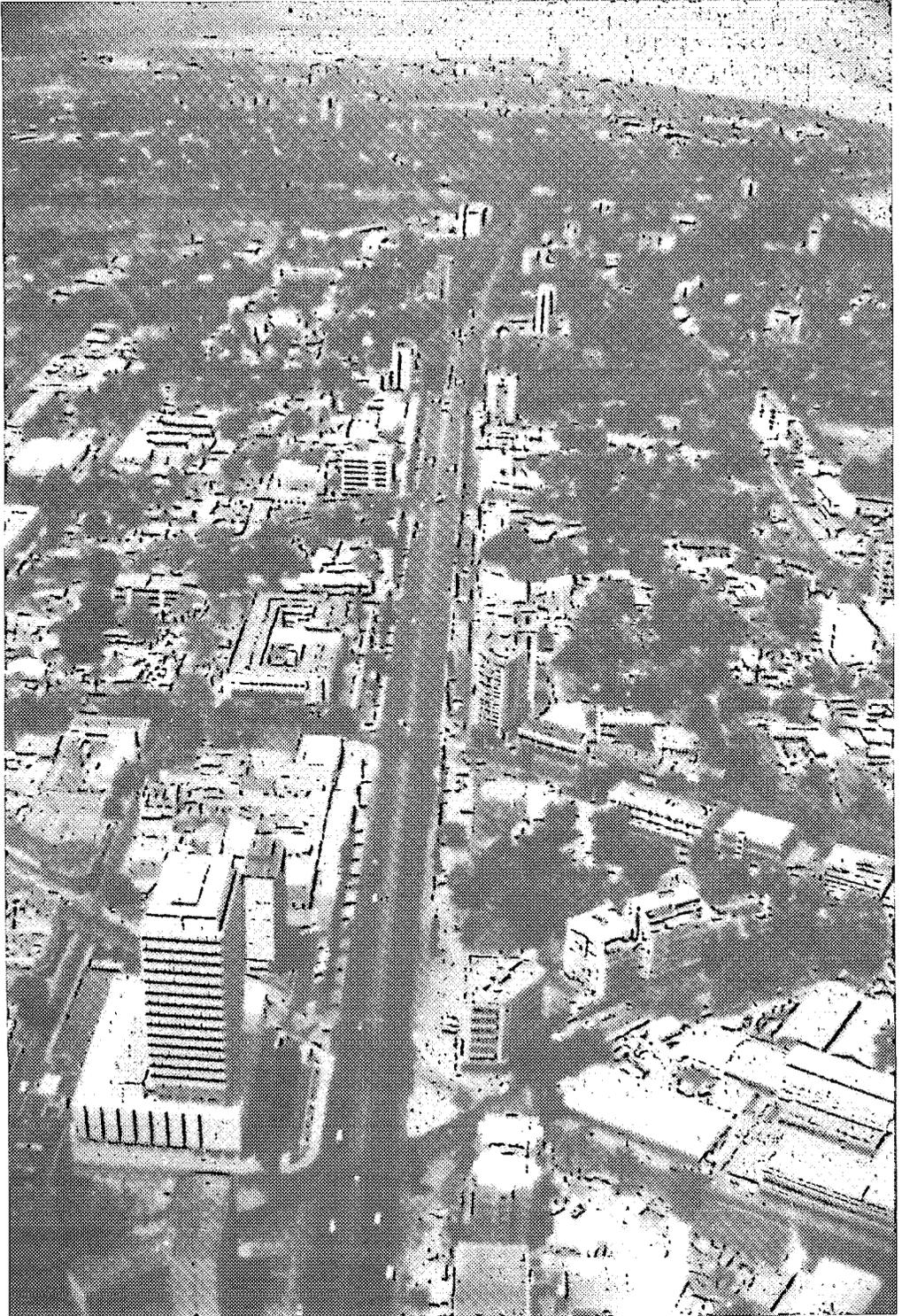
ancienneté et maintien d'une forte croissance démographique

UNE CROISSANCE SOUTENUE AVEC DES PÉRIODES D'ACCÉLÉRATION

De nombreuses études ont déjà été publiées sur le sujet. Depuis 1923 elles s'appuient sur des informations précises qui tiennent compte des modifications successives des limites de l'agglomération.

Les courbes d'évolution de la population établies par L. de St MOULIN mettent en valeur une croissance forte et ancienne. La progression d'ensemble est de 9 % par an en moyenne de 1924 à 1970, ce qui correspond à un doublement tous les huit ans. (Fig.2)

Dans le détail on distingue cependant trois périodes de forte croissance : 1923-1929, 1935-1955 et 1961-1975, délimitées par les ruptures des années 30 et des années 55-60 qui précéderent l'accession du pays à l'Indépendance (tabl.1).



2 — Le centre des affaires et le boulevard du 30 juin. Zone de la Gombe — 1979.

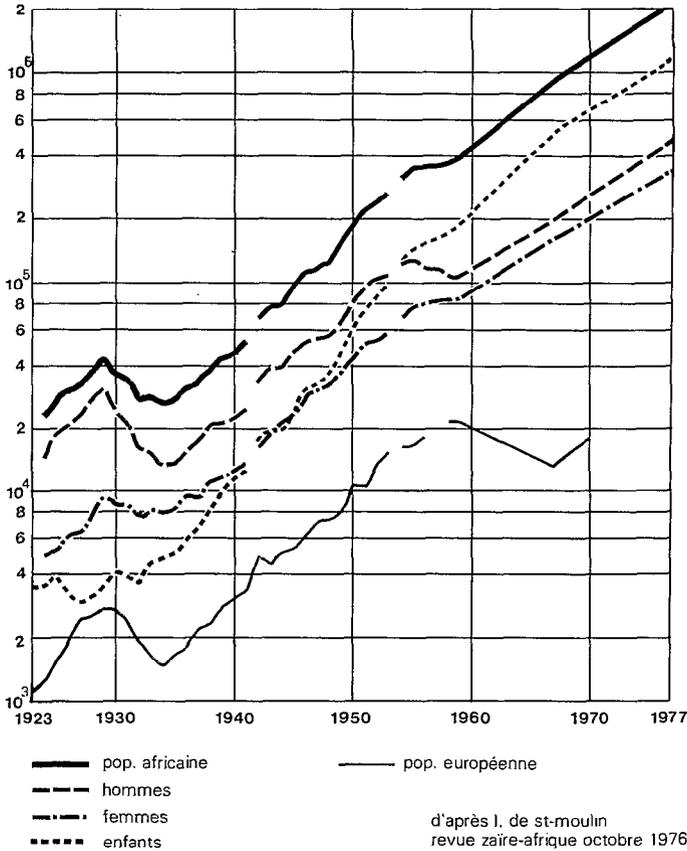


Fig.2 Évolution de la population de Kinshasa 1923-1977.

années	population totale	
1924	23.730	
1929	46.088	forte croissance
1934	27.910	baisse
1940	49.972	
1945	101.501	forte croissance
1950	201.905	
1955	365.168	stagnation
1959	402.422	
1967	901.520	
1976	1.748.000	forte croissance

Tableau 1
Croissance de la population de Kinshasa

1923-1929

La période 1923-1929 correspond à une phase de haute conjoncture économique, d'équipement et d'investissement. La population passe de 23.730 habitants en 1924 à 46.088 habitants en 1929. On manquait de bras aux débuts de Léopoldville. Les campagnes de recrutement furent massives de 1900 à 1930, parfois abusives, dépassant, en dépit des autorités, les quotas fixés par région. L'accroissement de la population masculine est considérable puisqu'il atteint près de 12.000 unités, alors que celui des femmes et des enfants additionnés ne dépasse pas 3.500 unités.

La crise de 1930

La crise de 1930 est particulièrement ressentie et ses effets se prolongeront sur plusieurs années. On enregistre une baisse de la population dans toutes les catégories. Le départ des hommes est aussi important que l'avait été leur arrivée lors de la période précédente, ce qui montre bien le peu d'attaches qu'avaient avec les villes ces ruraux déracinés de fraîche date. De 30.381 en 1929, leur nombre tombe à 13.418 en 1934. 6.000 départs sont enregistrés en 1930 et 7.000 en 1932. La baisse des effectifs féminins est moins forte et suit avec un certain retard la courbe de la population masculine. La courbe des enfants paraît, elle, indépendante des fluctuations de la conjoncture : c'est la seule qui continue à progresser après le léger creux de 1931-1932, et qui enregistre dès 1935-1936 une reprise vigoureuse.

« L'effort de guerre »

Les courbes de 1935 à 1955 expriment une croissance continue et élevée dans toutes les catégories de la population, avec une accélération particulièrement sensible lors de ce qu'on a appelé « l'effort de guerre ». Pendant le conflit mondial, la nécessité de procurer aux alliés certaines matières d'intérêt stratégique (caoutchouc, étain...) a rouvert une période de recrutement intensé. La population active double de 1940 à 1945, passant de 22.193 à 46.858. La population totale croît de près de 15 % par an pendant la décennie 1940-1950. Les migrations d'hommes se sont poursuivies après la guerre « mais spontanément cette fois, en relation avec la hausse des rémunérations provoquée par la pénurie de main d'œuvre dans les régions industrielles : les salaires payés en espèces ont presque doublé en moyenne au Congo entre juillet 1950 et décembre 1952 ». (ROMANIUK (A.), 1959).

La croissance de la population masculine correspond également à la deuxième vague d'investissements que connut alors la colonie belge. L'Europe préfère placer ses capitaux en Afrique à la suite des difficultés internationales de l'après-guerre qu'elle connaît dans ses frontières et devant les troubles peu rassurants de l'Extrême-Orient. On remarquera combien le devenir de Léopoldville était lié à des conjonctures économiques qui lui étaient étrangères et combien le mouvement de la population masculine recouvre parfaitement celui des investissements.

Le nombre des travailleurs annuellement arrivés dans la capitale dépasse en moyenne 8.000 unités de 1948 à 1952. Il est supérieur à 16.000 unités au maximum en 1949. La courbe des enfants enregistre la croissance la plus rapide : de 10.000 en 1939 ils sont largement plus de 100.000 en 1955 : 143.319 soit 41,13 % de la population africaine contre 23,52 % en 1939. La courbe d'évolution des enfants montre qu'à partir de 1945 le retard numérique qui existait chez les enfants et chez les femmes est comblé. Aux installations provisoires succède l'enracinement en ville d'une nouvelle classe de citadines qui s'accompagne de naissances de plus en plus nombreuses.

la veille de l'Indépendance

L'étonnante accélération de la croissance démographique enregistrée de 1940 à 1950 connaît un arrêt dans les années de crise qui précéderent l'Indépendance. La

population masculine marque un brusque recul. Mais malgré le refoulement des chômeurs et des sans emploi hors de la ville, la population totale augmente du fait de l'arrivée des femmes, épouses venues du monde rural, et de la naissance d'enfants. Selon A. ROMANIUK, 1959, le taux de croissance naturelle aurait été en 1956 de 42 % pour le District Urbain de Léopoldville, alors qu'il n'était que de 18 % dans les campagnes.

L'allure des courbes montre comment la population féminine enregistre de manière amortie le mouvement de la population masculine, et que l'évolution de la population infantine est indépendante des aléas de la conjoncture et progresse toujours à un rythme continu.

après l'Indépendance

Avec l'Indépendance, la croissance reprend vigoureusement. Kinshasa connaît, comme toutes les jeunes capitales africaines, un afflux massif de gens originaires des campagnes et des villes secondaires attirés par la nouvelle fonction et le rayonnement politique de la première ville du pays. Ce mouvement était renforcé par l'abandon des formalités ennuyeuses et tatillonnes qu'imposait l'administration coloniale au départ et à l'arrivée des immigrants. Les troubles intérieurs que connut le Congo de 1960 à 1967 furent également un puissant motif de départ vers les grandes villes réputées plus sûres. La sécession du Katanga, les affrontements ethniques dans le Kasai, les troubles muléistes dans le Bandundu, la révolte de Kisangani eurent des répercussions profondes dans le pays. La désorganisation des plantations et des circuits commerciaux dans l'agriculture contribua au déracinement de ruraux sans emploi. La croissance annuelle a été de 11,6 % de 1960 à 1967. Ce taux considérable dépasse de plus de deux points la moyenne des taux d'accroissement des autres villes d'Afrique pour la même époque (1).

Ces dernières années semblent marquer un recul dont l'importance varie suivant les auteurs et les recensements. Le recensement exhaustif mais léger du B.E.A.U. (2), donne un chiffre de croissance annuelle de 6,43 % pour l'ensemble de la ville et pour la période 1967-1973. La population serait de 1.198.720 au 31 décembre 1973. On peut penser que ce résultat est sous-estimé en raison des conditions de l'enquête et des moyens de dépouillement limités. « Des enquêtes parallèles et des études en cours permettent de chiffrer à 10 % cette sous-estimation, plus forte dans les zones périphériques d'autoconstruction que dans les zones centrales » (de MAXIMY, BEAU, 1975).

Le recensement officiel de 1970 avance le chiffre de 1.323.039 qui pêche par surestimation, la ville ne dépassant pas 1.200.000 habitants à cette date.

Les résultats de l'enquête démographique de 1975 proviennent d'une étude par sondage et traitée par ordinateur. Ils présentent des chiffres apparemment plus plausibles, du moins pour ceux dont on dispose à l'heure actuelle (SICAI ; HOUYOUX, 1977). Le taux de croissance de ces huit dernières années serait de 8,6 % et la population de Kinshasa serait de l'ordre de 1.650.000 habitants en 1975. Le Département du Plan dans ses Perspectives 1975-1985 avance le chiffre de 1.679.000 pour le milieu de l'année 1975 (Département du Plan, 1978 : 24).

EN 1975, DES SOLDES NATURELS ET MIGRATOIRES ÉQUIVALENTS

Comment s'effectue aujourd'hui cette croissance ? Quelles sont les parts respectives du mouvement migratoire et du mouvement naturel ? L'accroissement annuel est passé

(1) Le taux moyen d'accroissement des villes d'Afrique pour cette époque est, en moyenne de 9 % par an.

(2) BEAU, Bureau d'Études d'Aménagements Urbains, Département des TP & AT, Kinshasa, Zaïre.

de 30.000 unités, dans les années 50, à 70.000 dans les années 66-67. Il est aujourd'hui supérieur à 150.000

Au lendemain de la deuxième guerre mondiale, avec la reprise économique, l'accroissement par migration et apport de main d'œuvre masculine est considérable. Il est nettement supérieur à l'accroissement naturel. J. DENIS précise que « l'apport moyen de 20.000 par an... ne représente qu'en partie la réalité. Il semble qu'il faille chiffrer à 25.000 cet apport annuel et à 5.000 le nombre des départs, ce qui donnerait un déplacement de l'ordre de 30.000 personnes ».

L'étude socio-démographique de 1967 révèle une évolution importante dans le mode d'accroissement, bien que l'apport migratoire reste encore élevé. « Schématiquement, on peut dire que la plupart des enfants sont des citoyens de naissance, alors que leurs parents ont presque tous grandi à l'intérieur du pays » (SAINT-MOULIN, DUCREUX, 1969 : 125). La tendance à l'équilibre entre mouvement naturel et mouvement migratoire s'affirme (tabl.2). Cependant l'égalité des chiffres que l'on constate à partir de 1960 ne permet pas de conclure à un apport identique entre immigrés d'une part et naissances d'autre part. Pour bien lire ces résultats, il faut tenir compte des décès survenus dans la période considérée, et des départs. La colonne « immigrés » donne un chiffre inférieur au mouvement réel : elle n'enregistre pas à la date de l'enquête, ceux qui sont repartis ou ceux qui sont décédés. C'est ainsi que les taux d'accroissement naturel et d'accroissement migratoire seraient respectivement de 45 % et 65 % (St MOULIN, DUCREUX 1969 : 125). L'addition des deux mouvements conduit déjà entre 1960 et 1967 à une croissance moyenne annuelle de l'ordre de 72.000 habitants.

années	immigrés à kinshasa	nés à kinshasa	ensemble
1950	11.220	5.670	16.890
1951	9.130	6.690	15.820
1952	16.510	9.860	26.370
1953	13.520	10.650	24.170
1954	11.870	12.620	24.490
1955	11.570	14.120	25.690
1956	11.320	15.770	27.090
1957	11.540	17.290	28.830
1958	11.330	18.820	30.150
1959	13.730	20.940	34.670
1960	22.930	21.650	44.580
1961	26.200	23.840	50.040
1962	28.700	28.630	57.330
1963	28.470	27.870	56.340
1964	28.920	30.920	59.840
1965	34.230	33.470	67.700
1966	36.740	36.400	73.140
1967	39.620	échelle 1/2	74.050
1950 à 1967	367.550	369.640	737.190

Tableau 2
Répartition de la population de Kinshasa
d'après la date de naissance ou d'arrivée en ville à partir de 1950

À l'heure actuelle on sait que le rythme de croissance s'est ralenti, au détriment du solde migratoire. Les difficultés d'évaluation du taux d'accroissement naturel sont sérieuses. Les données sont imprécises. D'une part le nombre des naissances fourni par l'État-Civil ne correspond pas toujours aux chiffres que l'on peut recueillir dans les hôpitaux et les maternités. D'autre part un certain nombre de naissances sont

mal prises en compte. L'événement provoque un déplacement des futures mères : certaines femmes accouchent à domicile, d'autres vont dans des maternités de bonne réputation de leur région d'origine ou même au village, dans leur famille, d'autres encore viennent du milieu rural pour mettre au monde à Kinshasa.

Les mêmes difficultés sont relevées pour les décès. Les chiffres donnés par les Services de l'État-Civil dans les zones (1) et les chiffres des services d'inhumation sont loin d'être comparables. Ils varient parfois du simple au double avec de fortes variations interannuelles.

Depuis la fin de la deuxième guerre mondiale on constate une spectaculaire progression de la natalité. Le taux brut passe de 29,7‰ en 1946 à 50‰ en 1955 dans les cités indigènes (BAECK, 1956 : 631). Il est évalué à 55,8‰ en 1967.

Dans le même temps la mortalité infantile diminue. De 196‰ en 1950, elle est passée à 140‰ à la veille de l'Indépendance pour atteindre par la suite des taux légèrement supérieurs à 100‰. L'essor de la fécondité est remarquable (valeur médiane : 262‰) (2). Le taux brut de mortalité serait assez bas et voisin de 10‰ depuis plus de 20 ans. On déduit de ce qui précède un taux d'accroissement naturel d'environ 45‰.

Ces chiffres ne devraient pas subir de variation importante. Le croît naturel ne devrait pas augmenter en raison de la baisse des conditions sanitaires actuelles qui entraînent une dégradation des taux de mortalité infantile. Celle-ci serait passée de 110‰ avant 1970 à 150-160‰ aujourd'hui. Le taux brut de la mortalité aurait régressé et atteint 15‰, mais cette hausse paraît conjoncturelle. Les perspectives récentes du Département du Plan proposent l'évolution suivante :

	natalité	mortalité	accroissement naturel
1975	54,90	15,00	39,00
1980	55,83	13,52	42,31
1985	56,20	12,10	44,10

En raison du rythme de croissance actuel, les données précédentes impliquent une baisse, en valeur relative, du solde migratoire. Si l'on retient le chiffre de croissance annuelle de 8,6 % on peut proposer un accroissement de l'ordre de 4 à 5 % par migration. Sur une population de 1.750.000 en 1976 cela représente un apport annuel de 70.000 à 80.000 unités, la part du mouvement naturel s'élevant à 78.750. Ces chiffres montrent l'importance qu'ont encore les migrations, sensiblement équivalentes aujourd'hui encore au solde naturel.

L'évolution respective du croît naturel et de l'apport migratoire n'a pas été sans influence sur les structures de la population. Elles se sont accompagnées de changements radicaux dans la répartition par âge et par sexe des citadins.

LE RÉÉQUILIBRAGE DES STRUCTURES DE LA POPULATION

Au début du siècle, Kinshasa était une ville de migrants en quête de travail et une ville d'hommes à la suite des campagnes de recrutement menées entre 1910 et 1930.

(1) Zone = mairie.

(2) Institut National de la Statistique (I.N.S.), Étude Socio-Démographique de Kinshasa, 1967, Rapport Général, Kinshasa 1969.

Les sex-ratio sont le reflet des contraintes locales et de la conjoncture. De 1925 à 1929 on a près de 400 hommes pour 100 femmes : les indices varient de 384 H/100 F en 1925 à 370 H/100 F en 1929 (CAPELLE, 1947 : 31-32) (1). L'indice s'améliore avec la crise de 1930 qui entraîne un reflux massif de la population masculine célibataire et sans travail. L'indice de masculinité est de 200 H/100 F en 1933, et de 159 H/100 F en 1936. Après une période stable c'est à nouveau une dégradation sensible avec les conséquences du deuxième conflit mondial : 182 H/100 F en 1941, 196 H/100 F en 1943.

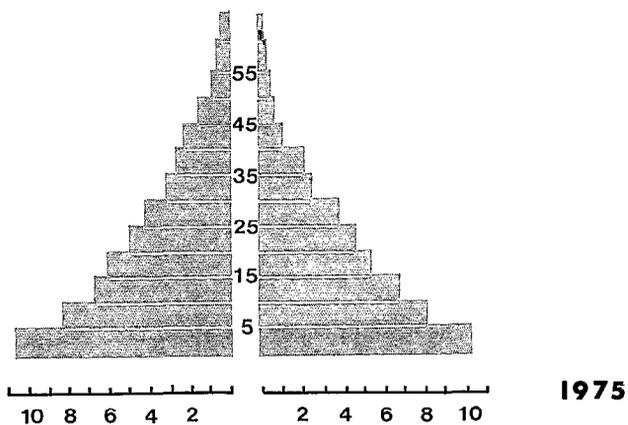
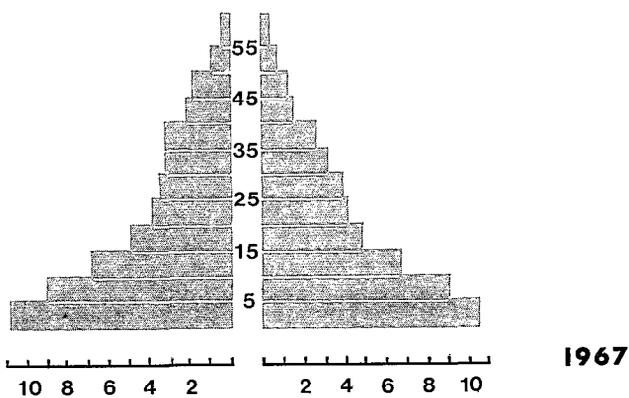
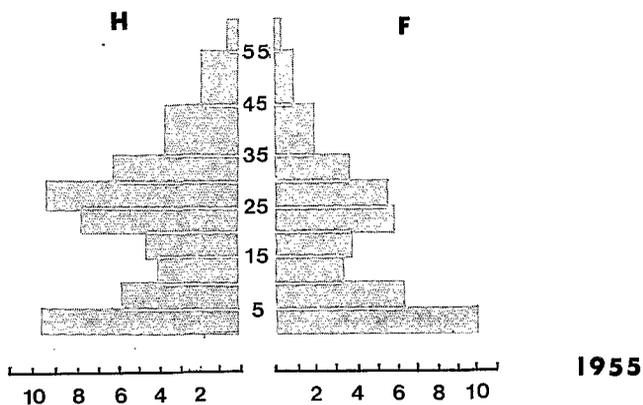
Malgré la forte reprise de l'après-guerre et l'afflux énorme d'émigrants de 1949 à 1956, les recensements des Affaires Indigènes et de la Main d'Œuvre donnent le chiffre de 179 H/100 F en 1956 pour la Cité Indigène de Léopoldville. À compter de cette date, « la politique familiale poursuivie par l'administration a permis de maintenir la proportion entre les sexes à un niveau à peu près constant » (DENIS, 1958 : 207). Malgré tout, la domination masculine est encore très forte. La population se répartit alors entre 55,8 % d'hommes et 44,2 % de femmes, avec pour la tranche des 20 à 24 ans, 62,7 % d'hommes et 37,3 % de femmes.

À l'heure actuelle on assiste à un remarquable rééquilibrage des sex-ratio. Dès 1967 l'équilibre des sexes est pratiquement atteint chez les moins de 20 ans. Les écarts tendent à se réduire chez les jeunes adultes. La part de la population née à Kinshasa où la proportion entre filles et garçons suit les règles générales de répartition, augmente rapidement et atténue les déséquilibres introduits par l'émigration d'une population masculine jeune et célibataire. En 1947, 11 % seulement de la population était née à Kinshasa. En 1955 ce taux double : 20,3 %. En 1967, 47,1 % de la population est née à Kinshasa.

AIMO 1955												
	0.4	5.9	10.14	15.19	20.24	25.29	30.34	35.44	45.54	plus de 55	Total	
H	9,1	5,3	3,6	4,3	8,3	9,8	6,0	6,8	3,7	13	58,2	
F	9,5	5,9	3,1	3,6	5,8	5,3	3,2	3,3	1,4	7	41,8	
T	18,6	11,2	6,7	7,9	14,1	15,1	9,2	10,1	5,1	20	100,0	
enquête socio-démographique 1967												
	0.4	5.9	10.14	15.19	20.24	25.29	30.34	35.39	40.49	50.59	60 et +	
H	10,8	9,0	6,6	4,9	4,0	3,8	3,4	3,4	4,2	2,0	0,23	52,3
F	10,4	9,1	6,5	4,7	4,0	3,8	3,1	2,4	2,4	1,1	0,17	47,7
T	21,2	18,1	13,1	9,6	8,0	7,6	6,5	5,8	6,6	3,1	0,40	100,0
perspectives démographiques régionales département du plan - 1975												
	0.4	5.9	10.14	15.19	20.24	25.29	30.34	35.39	40.49	50.59	60 et +	
H	10,5	8,0	6,8	5,9	4,9	4,2	3,0	2,6	3,8	1,6	0,7	52,2
F	10,1	8,0	6,6	5,6	4,7	3,7	2,6	2,2	2,5	1,0	0,5	47,8
T	20,6	16,0	13,4	11,5	9,6	7,9	5,6	4,8	6,3	2,6	1,2	100,0

Tableau 3
Répartition de la population par tranche d'âge

(1) Le « mal démographique » de Léopoldville, Zaïre, 2 (8), 1948.



pyramide calculée pour 100 habitants

fig.3 Évolution de la pyramide des âges

En 1967, l'évolution est bien rendue par les pyramides des âges (Fig.3 et tabl.3). La pyramide actuelle offre l'aspect caractéristique d'une pyramide à base très large à peu près également répartie entre chaque sexe, alors que la pyramide de 1955, non moins classique, se présente sous la forme d'un bulbe reposant sur une base assez large après un rétrécissement au niveau des classes de 10 à 20 ans. Le graphique traduit bien les composantes d'une population de migrants avec une nette prédominance en faveur des hommes de 20 à 35 ans, qui, pour un tiers, sont célibataires. En très peu de temps, un peu plus qu'une dizaine d'années, la venue de femmes dans la population migrante et l'importance des classes de jeunes nés à Kinshasa ont bouleversé la situation démographique. On est frappé par la jeunesse de la population : plus de 60 % des habitants de Kinshasa ont moins de 20 ans, et, entre 1967 et 1975, on ne relève qu'un très léger vieillissement de la population, surtout sensible pour les classes d'âge de 10 à 30 ans.

D'après les chiffres partiels dont on dispose, le nombre des gens nés à Kinshasa peut être évalué à 51 % en 1975. Les rapports entre « les gens nés à Kinshasa » et « les gens nés ailleurs » s'améliorent ou s'inversent entre 1967 et 1975 et confirment les mouvements amorcés depuis les années 1960 (tabl.4).

zones	1967		1975	
	nés à kinshasa	nés ailleurs	nés à kinshasa	nés ailleurs
kinshasa	39,5	60,5	45	55
kasa-vubu	48,6	51,4	55	45
ngiri-ngiri	47,1	52,9	50	50
kalamu	48,3	51,7	54,7	44,3
matete	49,5	50,5	55,1	44,9
ngaba	36,9	63,1	43,2	56,8
makala	48,8	51,1	52,1	47,8
masina	35,8	64,2	41,9	58,1
ngaliema	41,7	58,3	42,9	57,1

sources : étude socio-démographique INS 1957, enquête démographique SICA1 1975

Tableau 4
Évolution du nombre de citoyens nés à Kinshasa entre 1967 et 1975

Des différences sensibles apparaissent entre les zones d'accueil : anciens quartiers (Kinshasa) et zones périphériques (Masina et Ngaliema) où la part des migrants est forte (50 à 60 % de la population) et les quartiers situés dans une position centrale dans l'agglomération (Kasa-Vubu, Ngiri-Ngiri, Kalamu). Dans ces derniers, les personnes nées à Kinshasa sont désormais plus nombreuses que celles qui sont nées ailleurs : c'était l'inverse en 1967.

Conséquence logique, les rapports de masculinité évoluent dans un sens favorable. L'équilibre est réalisé chez les enfants et les jeunes adultes, ce qui explique la régularité de la base de la pyramide de 1967. Les rapports sont respectivement de 104, 105 et 100 hommes pour 100 femmes dans les classes d'âge de 0 à 9 ans, de 10 à 19 ans et de 20 à 29 ans. Au-delà, la proportion de femmes baisse et les inégalités vont en s'accroissant. Les hommes sont presque deux fois plus nombreux que les femmes au-delà de 45 ans (195 H/100 F).

L'évolution générale des structures démographiques s'insère dans un schéma désormais classique et Kinshasa n'apparaît pas originale dans ce domaine. La croissance de la population n'en reste pas moins spectaculaire, tant par les chiffres atteints à l'heure actuelle que par les chiffres des perspectives de croissance établies pour le court et le moyen terme.

LES PERSPECTIVES DE CROISSANCE

Au stade prospectif, on est aujourd'hui particulièrement limité par l'absence de chiffres qui soient à la fois récents, fiables et disponibles. En outre les comparaisons que l'on peut effectuer avec les grandes métropoles du monde tropical ne sont pas forcément significatives.

Les taux spectaculaires concernent les villes dans leur premier stade de croissance. Pratiquement aucune ville de plus d'un million d'habitants n'a un taux de croissance qui dépasse 10 % par an. En Afrique l'exception reste Abidjan avec un rythme supérieur à 10 % depuis plus de 30 ans. C'est la seule ville d'Afrique qui puisse être comparée à Kinshasa pour sa croissance accélérée et soutenue. Le maintien de taux élevés se prolonge cependant pour plusieurs villes multimillionnaires, et des taux de 6-7 % sont signalés pour quelques grandes métropoles, presque toutes situées en Amérique latine.

L'originalité de Kinshasa est de se trouver sur une courbe assez voisine des maxima observés. Un renversement de tendance à court terme et même à moyen terme, ne paraît pas perceptible. La grande question est de savoir, par extrapolation de ces observations, ce que sera la population de Kinshasa dans 10 ans (1990) ou dans 20 ans (2000).

On est réduit le plus souvent à des hypothèses qui, en dépit du sérieux avec lequel elles sont élaborées, restent malgré tout des spéculations intellectuelles. On obtient certes une fourchette approximative et des ordres de grandeur acceptables, mais à l'échelle d'une ville multimillionnaire, un décalage de 1 % seulement dans la croissance annuelle, conduit à moyen et à long terme à des différences majeures.

Deux hypothèses de croissance ont été retenues pour le Schéma Directeur de Kinshasa : La 1^{ère} implique un ralentissement modéré de la croissance et aboutit au chiffre de 4.500.000 en 1990. La 2^e est volontariste et suppose une croissance maîtrisée. Elle propose un chiffre de 3.600.000 en 1990. (BEAU, 1976 : 20).

Les dernières hypothèses publiées par le Département du Plan s'appuient sur des projections de tendances (Département du Plan, 1978 : 15 à 26). Le taux d'accroissement de l'agglomération passerait de 8 % en 1975 à 7,5 % en 1980 et à 6,5 % en 1985. La population de Kinshasa s'élèverait de 1.679.000 en 1975 à 3.302.000 en 1985.

Malgré les écarts enregistrés entre ces différents scénarios, on aboutit dans l'hypothèse la plus basse à une ville de 3.500.000 habitants en 1990, et, selon toute vraisemblance, d'environ 5.000.000 habitants en l'an 2000. Ces chiffres posent dans toute son acuité la question de la capacité du site. À première vue, celui-ci paraît immense. Mais une analyse plus approfondie révèle des limites assez proches dans le temps si l'urbanisation spontanée n'est ni ralentie ni maîtrisée. Or, depuis près de vingt ans, on assiste à un étalement spatial incontrôlé.

Un étalement spatial incontrôlé

UNE CROISSANCE EN TÂCHE D'HUILE

La croissance de la ville postérieure à 1930 peut être observée avec précision à partir de plusieurs documents photographiques (1). Ces documents permettent de délimiter la ville en 1931, 1950, 1968 et 1977.

(1) 1931 — Plan SABEPA (Institut Géographique du Zaïre). Mosaique et photographie aériennes de 1950-1957-1968. Couverture aérienne partielle de 1975 et récente couverture à 1/5.999 (1977).

En 1931, la ville apparaît nettement scindée en deux parties. La plus ancienne, à l'ouest, montre la cité de Kintambo entièrement construite dans sa partie nord jusqu'au niveau de l'avenue de l'Équateur. L'occupation de l'espace est discontinue dans la partie sud. Toute la cité est ceinturée par une large couronne où sont pratiquées des cultures qui dessinent une mosaïque de champs, de jachères, d'espaces défrichés et d'espaces vierges.

Au nord de la cité, au-delà de la voie ferrée et du Boulevard (l'actuelle avenue Colonel Monjiba) déjà bordée d'arbres, épousant la courbe de la baie de Ngaliema, prend place le quartier résidentiel européen. On peut voir encore aujourd'hui des maisons coloniales vétustes, mais non sans charme, sous les hautes frondaisons des vieux manguiers et de quelques majestueux baobabs. Ils marquent l'emplacement de l'ancien village de Kintambo. Plus loin les installations portuaires du site premier s'avancent et gagnent sur le fleuve. Voici pour la première partie à l'ouest.

La ville plus récente se développe à l'est et s'étale au sud de la pointe de la Douane. La cité frappe par sa régularité d'ensemble. La zone actuelle de Kinshasa est à peu près totalement construite. Barumbu, entre le quartier CITAS au nord de la partie occupée par le camp Olsen, et le camp Bousin (1) au sud, laisse un vaste espace vide. À l'est des cités, des installations industrielles sont en cours de réalisation au bord du fleuve, au-delà de l'avenue Olsen (2) et de la route des poids lourds. Lingwala (Saint-Jean) est encore vide de toute construction, mais la voirie est déjà tracée.

La coupure entre la ville européenne et les Cités (qu'on appelait « le Belge ») (3) apparaît nettement. La transition s'effectue à la hauteur de l'Hôpital Mama Yemo et du Parc de la Révolution. Les « cités » commençaient alors à l'actuelle avenue du Commerce.

La ville européenne s'organise de part et d'autre d'un axe principal : le Boulevard Albert 1^{er}. C'est aujourd'hui le Boulevard du 30 Juin. Il s'arrêtait jadis peu après la Grand-Poste que l'on connaît maintenant. Dès cette époque, l'espace est bien planté et les rues sont bordées d'arbres. En bordure du fleuve les installations portuaires, les bâtiments industriels et les entrepôts s'étirent sur une distance de trois kilomètres, de la pointe de la Douane à l'embouchure de la rivière Funa, limite des dernières implantations.

Entre ces deux pôles, un très vaste espace est encore pratiquement vide. On remarque le développement, entre la Pointe Anglaise et la Pointe de Kalina, du nouveau quartier européen axé sur l'avenue Lippens et sur le Boulevard Léopold II (4). Les premiers lotissements avaient été mis en place à partir de 1914-1915, mais, de 1923 à 1930, la vocation résidentielle et administrative de Kalina avait pris forme avec la construction de la Résidence du Gouverneur Général et des bâtiments administratifs de la Colonie. L'hôpital reine Elisabeth, réservé à la communauté européenne, est inauguré en 1933. Plus à l'ouest et rejoignant Léo II, s'implantent les premiers bâtiments du futur quartier industriel d'Utex-léo et de la Synkin. Au centre de la plaine, le camp militaire Léopold, l'actuel camp Kokolo, commence à s'édifiair.

(1) aujourd'hui Camp Pilote Mbaki et Camp Kabinda.

(2) aujourd'hui avenue du Flambeau.

(3) La « cité » s'appelait ainsi parce qu'elle était l'œuvre du colonisateur. Paradoxalement, après une certaine heure, aucun Belge ne pouvait y pénétrer, tout comme le personnel de maison ne pouvait rentrer chez lui le soir sans laisser-passer, après le couvre-feu.

(4) respectivement devenues aujourd'hui Pointe de la Gombe, avenue des 3 Z, et boulevard Tshatshi.

Vingt ans après, les cités de Lingwala, Kinshasa, Barumbu, sont totalement loties, ainsi que celle de Kintambo. Le groupe des anciennes cités se prolonge vers le sud par les nouvelles cités de Dendale, aujourd'hui Kasa-Vubu, et de Ngiri-Ngiri qui, certainement en raison de la prolongation du plan orthogonal de leurs aînées, étaient, sur certains plans appelées « le damier ». La jonction entre la « Ville Ouest » et la « Ville Est » est pratiquement réalisée. Au sud de la Pointe de la Gombe et de la Pointe Anglaise, les quartiers résidentiels déjà évoqués s'étendent de part et d'autre de l'avenue Prince de Liège, en direction du Camp Léopold dont la construction est fort avancée. Les espaces vides, notamment au sud du centre industriel Untexléo-Texaf (Utexco), sont occupés par de nombreux champs. A l'est, au-delà de la cité de Barumbu, prend place le nouvel aéroport de Ndolo. Aucune construction ne dépasse la rivière Yolo à l'est. La ville occupe alors un peu plus de 2.000 hectares (fig.4).

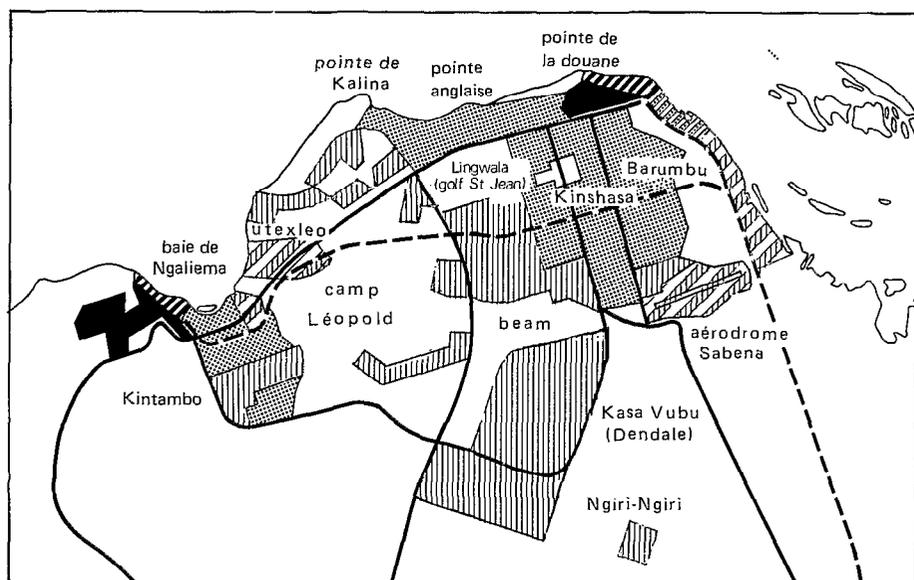
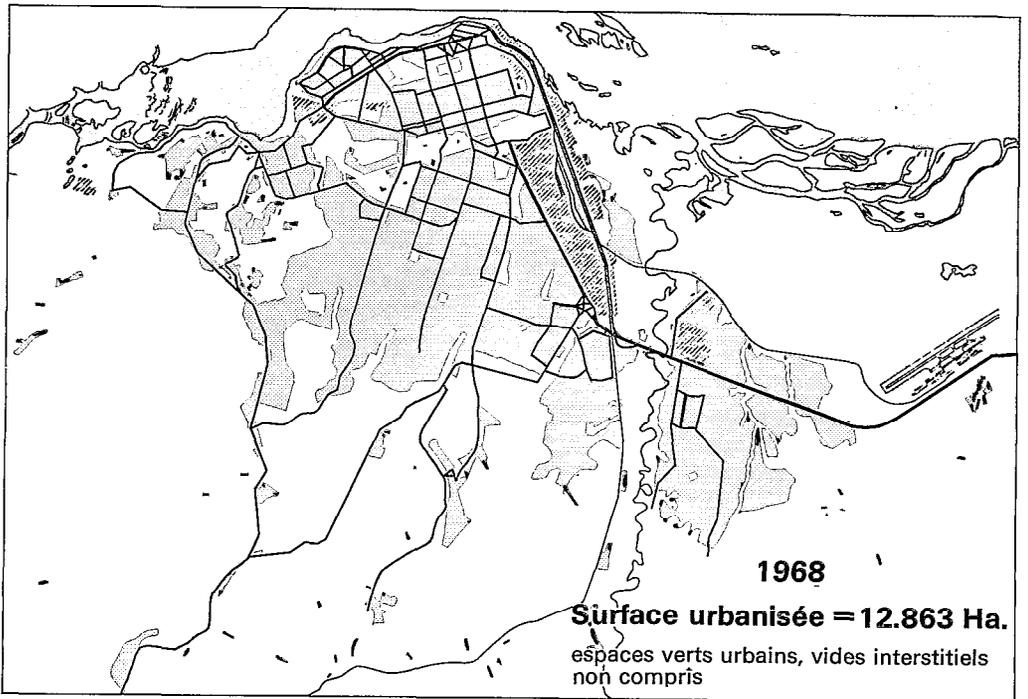
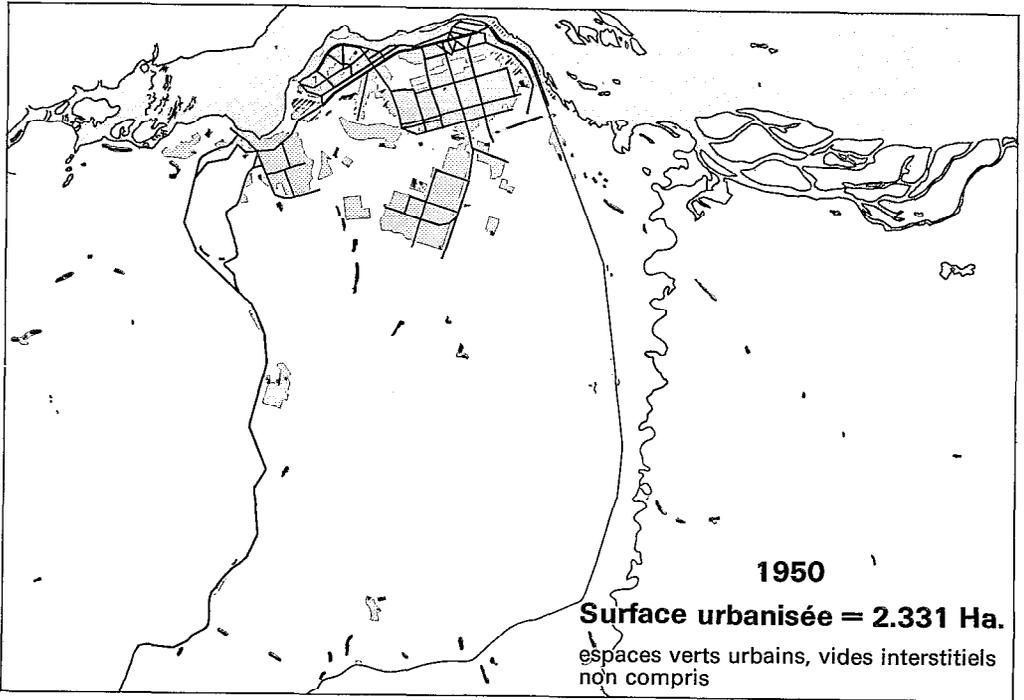
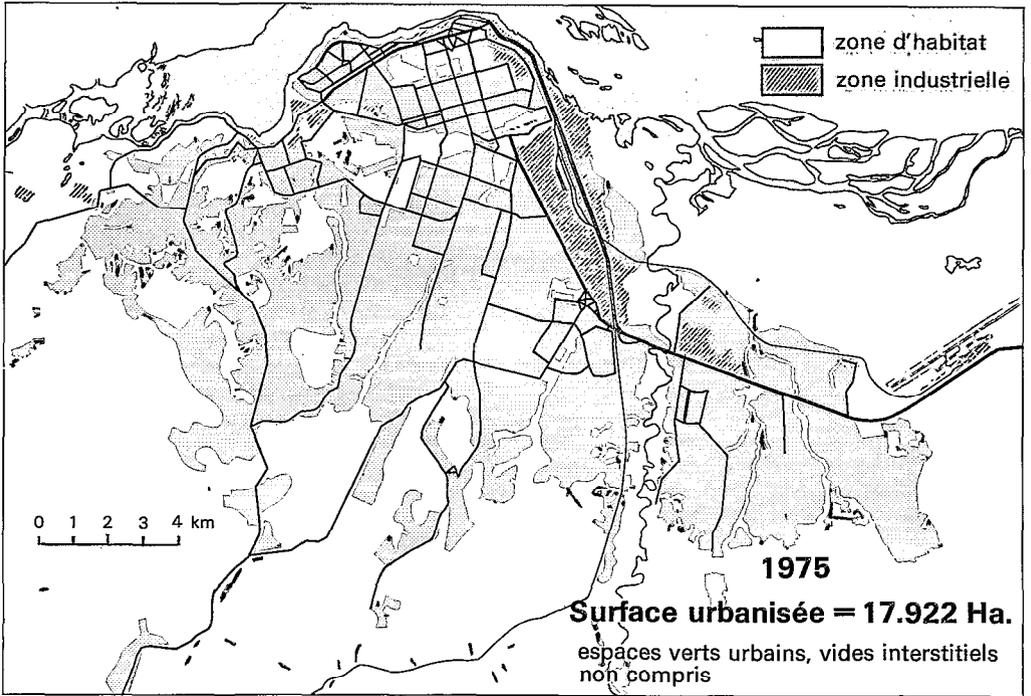
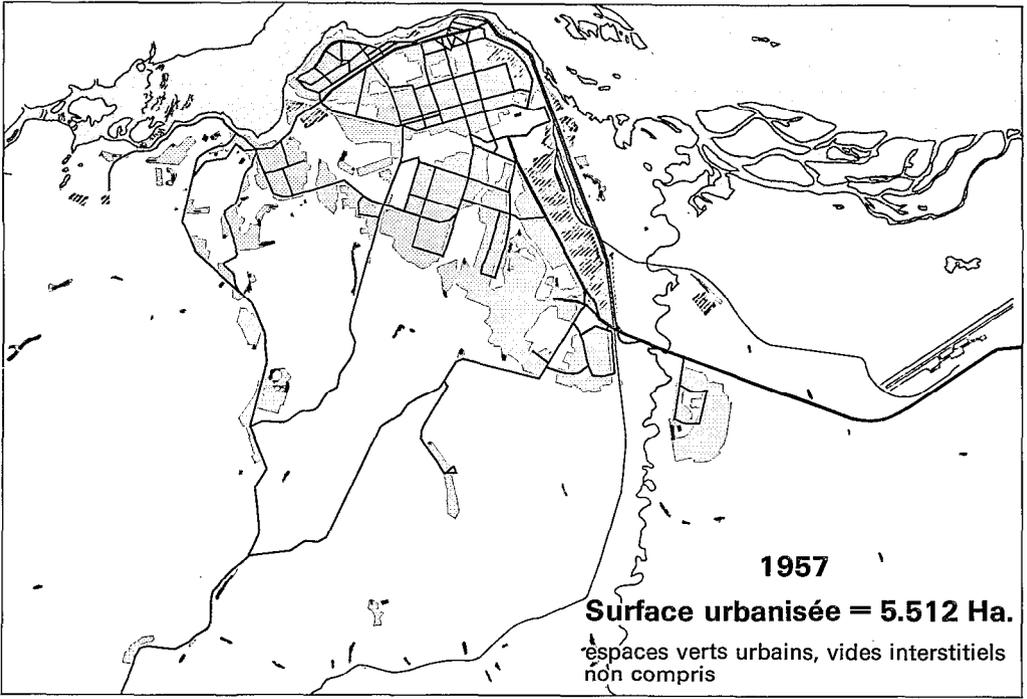


fig.4 a Croissance de la ville
entre 1880 et 1950

En 1957, les grandes lignes de l'organisation de l'agglomération future sont déjà en place, et le développement vers l'est, au-delà de la rivière N'Djili, s'affirme. Les innovations les plus importantes de cette époque sont certainement la création des





cités planifiées O.C.A. (1). On voit, d'ouest en est, la cité de Bandalungwa construite selon un plan élaboré qui abandonne les formes rigides et simplistes du damier. Puis, au-delà de la rivière Funa, la cité de Kalamu avec, au nord, le camp Kauka (ex-Cito) et le quartier du 20 mai ; plus à l'est, au-delà de la rivière Yolo, le quartier résidentiel de Limete avec la nouvelle et vaste zone industrielle ; plus au sud, la cité de Matete et, après la rivière N'Djili, la cité satellite de N'Djili. La cité O.N.L. de Lemba est alors en construction. Tout à fait à l'est, après la rivière Tshenke, un aéroport international en construction. Il est situé à plus de 20 kilomètres du centre-ville.

On aperçoit au sud de la ville proprement dite les tracés des futurs réseaux de voirie de Binza, Bumbu et Lemba-Ngaba. Celui de Binza-Mataba éventre d'ailleurs les restes d'une forêt secondaire implantée sur le site collinaire. Dès cette époque les collines commencent à être conquises. À l'ouest des quartiers récents opposent un ensemble populaire (Binza-Gendarmerie) et un ensemble résidentiel de haut niveau (Djelo-Binza) où se construisent de luxueuses villas. Le Mont Ngaliema est en voie d'occupation par le camp militaire Tshatshi et par le quartier des « Cent maisons » installé le long de la route de Matadi, au centre d'un espace très boisé. Le Parc Hembise (l'actuel Joli Parc) s'étend sur un site qui était encore boisé quelques années auparavant. Plus à l'est, c'est la construction du Campus Universitaire de Lovanium. Mais entre ces sommets de collines peu à peu lotis, et le sud de Ngiri-Ngiri, Kalamu, Matete, l'espace est encore inoccupé dans la basse plaine. Il est important de signaler les blocages que connaissait alors l'extension de la ville en direction du sud. Ces blocages étaient dus à la présence de vastes concessions accordées à des particularités ou à des sociétés privées. La plus vaste à l'Ouest, celle de la société IMAFOR occupait près de 2000 Ha, plantés de palmiers à huile.

Les concessions privées n'ont pas résisté à la poussée conjuguée des habitants qui s'entassaient, déjà avant 1960, dans les Anciennes Cités, ni au désordre administratif qui suivit l'accession du pays à l'Indépendance. La plaine fut littéralement envahie jusqu'à la limite des collines en l'espace d'un ou deux ans, et toute lotie dans ce laps de temps très court. Même les cimetières n'ont pas été respectés ! Il fallut attendre sept ou huit années, c'est-à-dire 1968-1969, pour que l'espace que s'étaient approprié les nouveaux quartiers de Camp Luka, Bumbu, Makala, Ngaba, Mombele, Kimbangu soit effectivement occupé par l'habitat.

Les photographies de la ville en 1967 montrent bien la véritable explosion urbaine des années précédentes. Les quartiers que l'on vient d'évoquer sont déjà construits, et, les terrasses de N'Djili et de Kimbanseke sont occupées de part et d'autre du Boulevard Patrice Lumumba jusqu'à la rivière Mangu. Au-delà de la zone industrielle de Limete, le village de Kingabwa est devenu une zone d'extension au plan quadrillé et régulier. Les collines de Djelo-Binza, Selembao, Kisenso sont conquises. Dans la zone de Ngaliema, à partir du camp des Anciens Combattants et du quartier de Binza-Moke (ex-Ozone), une nouvelle excroissance se développe en direction de Kinsuka.

Les poussées que l'on observait alors en direction des extrémités ouest et est sont confirmées en 1975. L'espace est en voie d'urbanisation vers Kinsuka, et toute la colline Ikusu est aujourd'hui lotie. La ville gagne en direction des installations industrielles de Brikim et de C.P.A., l'usine textile. Il est probable que le replat de Gombe sera bientôt occupé. À l'est, l'étalement est considérable. Les terrasses de N'Djili,

(1) O.C.A. Office des Cités Africaines, devenu depuis O.N.L. Office National du Logement.

Masina et Kimbanseke sont aujourd'hui entièrement loties jusqu'à la rivière Tshenke et l'habitat déborde largement au sud sur le site collinaire. La croissance entre ces deux pôles extrêmes, de 1968 à 1975, est du même ordre de grandeur : 1500 hectares à l'ouest, 1900 hectares à l'est.

En direction de la zone de Ngafula, les collines sont envahies au même rythme : 1600 hectares pour la même période. Au sud de Selembao et de Lemba, les lignes de faite sont bâties à Badiandingi, Ngafani et au-delà du Campus Universitaire. L'habitat se développe le long de la vallée de la N'Djili. Au-delà de l'aéroport international de N'Djili, on assiste également à la croissance rapide des villages de Mikunga et de Kinkole.

La progression est extraordinaire : la superficie urbanisée passe de 2.331 Ha en 1950 à 5.512 Ha en 1957, pour atteindre 12.863 Ha en 1968. Elle est de 17.922 Ha en 1975. La progression est proche de 700 Ha par an depuis 1957 (tabl.5)

surface urbanisée en Ha (espaces verts urbains, vides interstitiels non compris)	1952	IX. 1957	VI. 1968	XII. 1975
	2331	5512	12.863	17.922
progression annuelle en Ha pour chaque période	1950-1957 410	1957-1968 683	1968-1975 674	

Tableau 5
Progression annuelle de l'habitat

OCCUPATION DU SITE ET HÉRITAGES HISTORIQUES

L'analyse précise de la croissance spatiale de Kinshasa permet de définir trois villes, trois types d'urbanisation. L'occupation du site est marquée à ses débuts par les contraintes naturelles et l'implantation du noyau colonial. Plus tard, l'action des administrateurs et la puissance des intérêts privés déterminent une ossature qui marque encore le paysage. Enfin l'échec des plans d'urbanisme récents conduit aujourd'hui à une urbanisation sauvage et incontrôlée.

la ville coloniale

Les débuts de Léopoldville ont été marqués par sa fonction de point de transbordement obligé. Les contraintes naturelles ont ainsi guidé le choix de l'emplacement du port : baie abritée de Kintambo dans un premier temps, pointe de Kinshasa en eau profonde plus tard. L'extension des cités de travailleurs ne paraissait poser aucun problème tant l'espace disponible semblait vaste. Une basse plaine alluviale, façonnée en terrasses, ceinturant sur plusieurs kilomètres de profondeur la rive gauche du Pool Malebo (ex. Stanley Pool) s'offrait à la ville future. Le site était cerné de limites bien perceptibles dans le paysage : fleuve et rapides du nord, barrière des collines au sud et à l'ouest. Il y a là d'Est en Ouest, du replat de Gombe à Maluku, des terrains aisément urbanisables sur plus de 200 km². On n'ignorait pas les problèmes que poseraient à la construction les zones marécageuses et les sables grossiers qui occupaient les parties basses du site, mais l'avenir ne paraissait pas encore engagé jusqu'à ces parties lointaines. On n'imaginait pas encore que l'agglomération dépasserait la vallée de la N'Djili à l'est.

Ce qui compta en premier lieu fut l'existence d'un immense arrière pays doté d'un réseau fluvial exceptionnel, en amont des rapides de Kinsuka qui interdisaient tout accès direct à la mer. Léopoldville a d'abord été un point de rupture de charge.

La ville s'est développée sans plan d'aménagement à l'origine. Elle s'est installée le long de la baie de Kintambo selon un schéma commun aux villes coloniales et aux villes-relais implantées sur un rivage : installations portuaires et noyau résidentiel en bordure du fleuve ou à flanc de colline, petit centre commercial et, par la suite, début d'une zone industrielle (chantier naval, usine textile) qui s'accompagne d'une cité de travailleurs, la Cité de Kintambo. La gare et la voie ferrée séparent la « ville indigène » de la « ville européenne » (fig.8).

Le deuxième pôle qui se crée à partir du nouveau port de Kinshasa suit le même principe et présente un zoning déjà affirmé. On retiendra l'image d'une ville européenne adossée à la zone industrielle et portuaire au nord, avec des quartiers résidentiels et pavillonnaires à l'ouest, un centre-ville axé sur un large boulevard et, au-delà d'une zone neutre matérialisée par la juxtaposition du terrain de golf, du jardin zoologique, de missions et de jardins potagers, les cités des travailleurs qui peuvent prolonger sans entrave sur de vastes espaces plats leur quadrillage monotone.

Si l n'existe pas encore de schéma d'ensemble du développement urbain, cet aménagement progressif du site se fait suivant des principes sévères. Pour les quartiers européens, la nécessité première est de préserver un environnement agréable créé par l'espace et les arbres. Les terrains concédés ont un minimum de 2500 m² et la surface bâtie ne doit pas excéder 25 % de la parcelle. Le noyau initial a légué au centre actuel un plan fait d'îlots réguliers recoupés par des rues disposées en étoile. Ces rues sont issues de petites places comme la place Léopold (actuellement Salongo) ou de ronds-points bien dessinés comme celui de l'Afrique Centrale. La régularité du tracé est perturbé par les deux seules avenues courbes, chose rare dans la ville, qui suivent l'ancien tracé du chemin de fer, près de la zone portuaire.

L'organisation des quartiers africains suit des normes strictes. Après avoir prouvé qu'il est travailleur, qu'il a payé ses impôts, que ses pièces d'identité sont valides, qu'il est en bonne santé, « l'indigène » reçoit un lot de l'administration. L'emplacement du lot est déterminé par l'origine ethnique du travailleur, chaque tribu étant regroupée en quartier. À la tête du quartier, un « capita » désigné par l'administration est chargé du maintien de l'ordre aidé, si nécessaire, par la police.

L'installation du travailleur dans sa parcelle doit se conformer à un schéma dicté par l'administration. « Le travailleur construisait d'abord un petit logement, à l'arrière..., qui servirait plus tard de cuisine, puis la clôture, enfin il entamait la construction de son logement. Chaque lot avait une fosse arabe. Les clôtures se faisaient en plantes vivaces » (MOULAERT, 1948 : 142). La parcelle devait être plantée d'arbres fruitiers et l'occupant était astreint à entretenir un jardin potager.

Malgré un fort encadrement, la croissance urbaine surprend les autorités et la pression dans les anciennes cités inquiète. Dans un premier temps, la ligne de chemin de fer est déplacée et le nord de la Cité Indigène amputé. Dans un deuxième temps, on crée ce qui devait rester une des plus importantes contraintes d'aménagement dans la ville future. Les cités sont bloquées au sud par d'importants espaces réservés à usage militaire ou civil. À l'est, l'aérodrome de Ndolo avec son couloir de décollage comprenant une servitude « non aedificandi » de 250 hectares et une zone de protection anti-amarile. Au centre la station internationale de radiotélécommunication et de radio-guidage (BEAM) avec une zone neutre de 400 mètres de large. La coupure entre ville européenne et ville africaine est affirmée vers l'ouest par la création d'un vaste camp militaire : le camp Léopold (camp Kokolo), doté d'un champ de tir, dessine un quadrilatère de six kilomètres sur cinq kilomètres. La ceinture Camp Kokolo-Domaine de la Radio-aéroport de Ndolo tranche ainsi toute la

ville d'ouest en est sur une longueur de neuf kilomètres et une largeur qui varie de 500 à 2.000 mètres.

Isolé de la ville européenne par ces zones neutres, le plan des premiers lotissements des travailleurs apparaît parfaitement géométrique. Il dessine un damier rigoureux (Fig.5). Pour le construire, le Commissaire Moulaert fait déployer les chaînes d'arpenteur sur la plaine et « tracer à 500 mètres au sud de la gare une avenue de trois kilomètres de long, parallèle à la voie de chemin de fer. Le quartier était loti en carrés de un hectare, divisés par le milieu par une rue de huit mètres de large, chaque hectare contenait 32 parcelles » (MOULAERT, 1948 : 141). Les autorités procédaient au remplissage progressif des îlots, sans tenir vraiment compte des liaisons habitat-lieu de travail.

Plus tard, avec les Nouvelles Cités, le plan orthogonal s'impose encore. Il apparaît cependant plus perfectionné. Les cités sont découpées par de larges artères principales sur lesquelles débouche le réseau de desserte locale. Des espaces sont réservés pour les équipements collectifs.

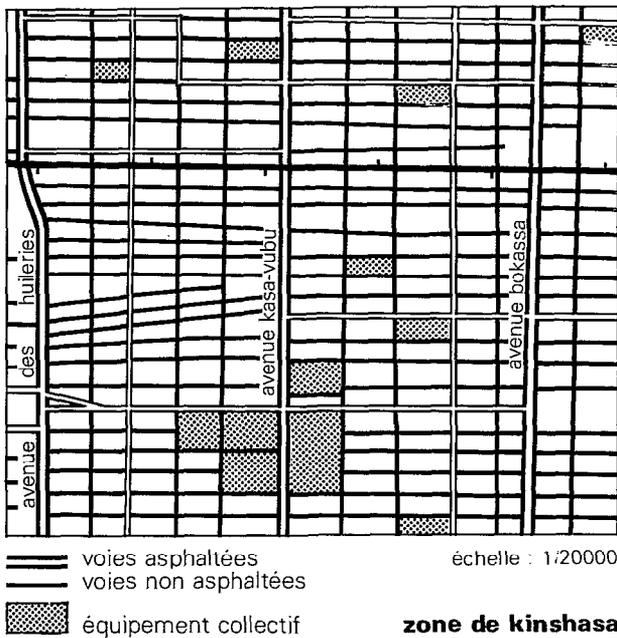


fig.5 Plan d'une ancienne cité

la volonté d'aménagement des années 50

L'étalement des quartiers, la forte demande en logements de la population africaine, la distance toujours accrue entre les zones d'emploi du bord du fleuve et les cités indigènes posent, au lendemain de la deuxième guerre mondiale, la question de l'extension maîtrisée de l'agglomération. Un plan d'aménagement est ordonné par décret et confié à l'architecte urbaniste G. RICQUIER (1).

(1) L'urbanisme au Congo Belge, Bruxelles, Ministère des Colonies — Ed. de VISSCHER, 1952.

Ce plan qui tenait compte des réalités et allait dans le sens d'une ville moins ségrégationniste devait être remplacé par celui de M. Heymans en 1953.

Ce fut ce dernier qui, adapté aux conditions politiques locales, fut appliqué jusqu'en 1967. Il maintenait la deuxième zone neutre que G. Ricquier supprimait, et limitait la ville européenne au centre historique de la Gombe et au site collinaire. Il préservait les intérêts privés et les concessions que les sociétés et les particuliers possédaient dans la plaine et à l'est, en direction de Kingabwa. Mais, en dépit de son rejet certaines idées du plan Ricquier s'imposèrent. L'idée de l'extension Est était admise et engagée, la création d'une vaste zone industrielle à Limete entreprise.

Parallèlement à ces plans, un Bureau d'Études programait à Bruxelles l'implantation de Cités Planifiées qui devaient résoudre en partie le problème du logement. Les études particulières de l'O.C.A. conduisirent à la mise en place, dans l'espace urbain, de zones homogènes bien équipées, dont le plan et le type d'habitat bouleversaient les habitudes acquises.

Les plans des Cités Planifiées apportent un nouveau style. La trame de base est élaborée, agencée à partir de voies d'accès, d'axes de desserte principaux et d'une voirie tertiaire minutieusement étudiée pour rompre l'ennui des alignements réguliers pratiqués jusqu'alors. Les rues courbes apparaissent et on tient compte des déplacements piétonniers. Des îlots entiers sont réservés à des équipements et à des places centrales qui rassemblent les services généraux de la société.

Ce principe est particulièrement net à N'Djili (quartier Q.7 au centre d'une couronne de six quartiers) et à Matete (Fig.6)



fig.6 Plan d'une cité planifiée

À Matete, la cité est faite de l'imbrication de petits îlots qui portent sur chacune de leurs façades des groupes de logements jointifs individuels, bâtis suivant des normes identiques. Au cœur du quartier, on arrive à une place très active, cernée de boutiques et de logements conçus pour leur fonction commerciale. Tout près, un îlot réunit un complexe scolaire : école et centre d'orientation catholiques Saint-Alphonse. Au-delà de la rue, prennent place les bâtiments administratifs et sociaux : maison communale, tribunal, poste, dispensaire et foyer social. Les équipements scolaires sont distribués régulièrement dans toute la cité et répartis suivant le nombre d'habitants de chaque îlot.

Mais on sent bien, en regardant la trame générale de la ville, le manque de contact entre le Service de l'Urbanisme et du Plan et le Service de l'OCA. Si chacune des cités planifiées forme une entité bien ordonnée, prises dans l'ensemble, elles ne paraissent pas intégrées à la morphologie urbaine. Elles sont soit simplement juxtaposées aux anciens quartiers, soit implantées au milieu d'espaces encore disponibles en bordure des collines. Rien ne les relie, rien n'explique vraiment leur situation, en dehors des contraintes apparemment très fortes des domaines privés. Le cas le plus frappant est sans doute celui de Yolo : le nouveau quartier ne doit sa forme étroite et allongée qu'à sa position centrale entre les concessions Foncobel et Profrigo qui le prennent en tenaille.

Malgré ces réserves, la ville de 1960 apparaît structurée, avec des plans d'implantation au sol rigoureux. Les quartiers sont définis et les affectations du périmètre urbain sont déterminées. L'aménagement de la ville est basé sur des principes sociaux rigides et discriminatoires, mais il faut souligner aussi l'aspect novateur et tout à fait original, pour l'époque, des études entreprises et réalisées pour le logement de la main d'œuvre.

On soulignera également l'influence des micro-climats dans l'occupation de l'espace et l'appropriation des meilleurs terrains par le colonisateur. Dès 1950, l'atlas de l'Urbanisme au Congo Belge accordait une place importante à l'étude des vents locaux, de l'ensoleillement, de l'orientation... Depuis, des études plus récentes ont permis de délimiter des zones de confort, suffisamment perceptibles pour être signalées (Atlas de Kinshasa — planche Ambiance climatique).

Le matin et le soir, deux zones sont privilégiées. Ce sont les collines au sud et la bordure du fleuve, du Mont Ngaliema à la Pointe de la Gombe. Il y fait plus frais qu'ailleurs et cette impression est renforcée par l'aération de l'habitat, la présence d'arbres, nombreux en bordure des rues et à l'intérieur des parcelles. La basse ville, au contraire, baigne le soir dans un air chaud et humide. Cette sensation persiste jusqu'à une heure assez tardive. Les collines bien orientées sont, à ce moment-là, agréablement ventilées et attirantes, même si, comme ailleurs la courbe horaire des pressions de vapeur d'eau ne suit pas en fin d'après-midi, la baisse enregistrée par celle des températures et conserve de fortes valeurs jusque vers 21.00 h.

Les heures chaudes de la journée (11.00 h à 17.00 h) touchent toute la ville. Il fait très chaud dans les vallées et les dépressions. Seules les plus hautes croupes, bien qu'inondées de soleil, semblent alors plus accueillantes parce que plus aérées.

La nuit on éprouve un mieux-être sur l'ensemble du site, avec une sensation de fraîcheur et de repos sur les collines plus grandes que partout ailleurs. On supporte facilement l'absence de climatisation et on accepte parfois une couverture avant le lever du jour. En saison sèche, avant l'aube, les parties hautes de la ville connaissent une impression de froid renforcée par la forte humidité de l'air.

Ces données, conjuguées et cartographiées sur l'espace urbain, montrent les points attirants et expliquent la ségrégation de l'habitat toujours perceptible aujourd'hui. La pointe de Gombe, les sommets plats ou arrondis des collines, les versants adoucis de Joli-Parc, Binza, Mont-Amba, Ngafula portent sur un espace encore boisé un habitat résidentiel de type européen, peu dense et de qualité. La basse ville a été conquise, à l'exception de la cité-jardin de Limete, par les industries et les immenses cités africaines où la sensation d'inconfort est renforcée par la forte densité de l'habitat.

Car, au lendemain de l'Indépendance, c'est toute la « plaine de Kinshasa » qui sera envahie. Les savantes constructions des cités planifiées n'eurent malheureusement pas de suite et la volonté d'aménagement ne résista pas à la formidable poussée urbaine de la décennie 1960-1970. Pouvait-il en être autrement ?

L'anarchie des années 60

À compter de 1960 la distribution des parcelles s'est faite à l'aventure, sans contrôle réel des services d'urbanisme. L'occupation de l'espace est spontanée. Le plan orthogonal s'impose à nouveau sur d'immenses étendues sans qu'il soit accordé beaucoup d'attention à la sauvegarde de réserves foncières à usage collectif.

La couronne périphérique s'étend aujourd'hui sur 9 à 10.000 hectares. Les nouveaux quartiers ne présentent que rarement des vides dans le tissu ou des espaces réservés semblables à ceux qu'on observait dans la ville de la période précédente. Les superficies nécessaires aux équipements sociaux ne sont pas prises en compte dans la distribution des terres, sauf cas particulier. Tout est occupé par l'habitat. La terre est vendue et d'un bon rapport pour les chefs de terre.

À cette époque, les détenteurs du pouvoir politique représentés par l'ethnie mukongo s'opposèrent aux propriétaires du sol, les Teke-Bahumbu.

Après d'âpres discussions, les droits coutumiers ont été confirmés sur les terres de la zone suburbaine. C'était une reconnaissance capitale. Sous l'administration coloniale, tout ce qui n'était pas quartiers européens ou terres domaniales demeurait la propriété des communautés traditionnelles et restait soumis à l'autorité de leurs chefs. Par ailleurs les terres ne pouvaient être vendues qu'à l'État.

Avec l'Indépendance, les chefs coutumiers et les chefs de terre, recouvrant leurs prérogatives ancestrales, dénoncèrent des contrats passés avec l'autorité coloniale sur les terres domaniales « volées » selon l'expression de l'un d'eux (MPINGA (H.) 1969 : 73). Ils procédèrent alors à des distributions jusqu'aux limites du territoire urbain.

Au renouveau des chefs de terre s'ajouta l'action des mouvements politiques. « L'alliance des Bakongo (ABAKO) prêcha la désobéissance civile à l'égard de l'autorité coloniale. L'une des ses manifestations fut précisément l'occupation illégale des terrains » (KAYITENKORE (E.) 1967 : 340). C'est ainsi que les Bakongo s'implantèrent à Kimbanseke. C'est ainsi que le quartier Mombele de la commune de Limete fut occupé par l'Union des Bateke (UNIBAT) sous la conduite de son leader Pierre Mombele (MPINGA (H.) 1969 : 76) à la suite du refus de l'administration de créer un lotissement de 4.000 parcelles. Ce sont tous les camps Luka où se regroupaient les Bayaka : camp Luka de Selembao, de Bumbu, de Lemba...

Crise politique, crise économique, crise du logement, difficultés d'accès pour le plus grand nombre aux logements des Cités Planifiées se sont conjuguées et expliquent que toute la basse plaine fut livrée au « squatting », compromettant ainsi le plan d'aménagement de 1950.

Malgré cette distribution anarchique, les choses ne se font pas dans le désordre. Bien que créés de toutes pièces, de nombreux plans restent parfaitement réguliers. Le chef de terre lotissait dans l'illégalité, certes, mais parfois avec l'aide de géomètres ! On reviendra plus loin sur le rôle des chefs de terre.

Les extensions récentes prolongent le plus souvent le plan en damier d'autrefois : toute la ville sud (Bumbu, Makala, Ngaba) s'est développée ainsi. On constate ailleurs une rupture brutale avec les plans des Cités Planifiées (fig.6 et 27). À leur réseau complexe et hiérarchisé de rues asphaltées succède un quadrillage monotone de pistes parallèles et sableuses. Le maillage géométrique finit cependant par se modifier avec la topographie. Le site collinaire impose des adaptations. On observe aujourd'hui des implantations qui tiennent compte de la pente avec des rues disposées parallèlement aux courbes de niveau.

Malheureusement, pendant longtemps, on a poursuivi dans les sites accidentés le plan en damier de la plaine. Les rues ont gagné les versants et découpé les flancs des collines dans le sens de la plus grande pente. Les résultats ont été catastrophiques.

L'ÉCHEC DES PLANS D'URBANISME ET DE LA DYNAMIQUE ACTUELLE

Le développement incontrôlé de l'urbanisation ne pouvait être accepté par les autorités. Un plan régional d'aménagement devait être réalisé en même temps que la vaste enquête socio-démographique de 1967. Il a été approuvé par la Présidence de la République par l'ordonnance n°03 du 4.1.1968.

le plan régional de 1967

Le plan de 1967 définit un site urbanisable. En dehors des secteurs à vocation résidentielle à l'ouest, l'urbanisation est limitée au sud au pied des collines. Le développement futur est prévu sur les larges espaces disponibles à l'est de la rivière N'Djili. La croissance se fera en direction de Kimpoko, futur centre industriel, sous la forme de villes satellites. Un centre-ville à l'échelle de l'agglomération s'implantera au niveau de la deuxième zone neutre au contact des anciennes cités et des nouvelles cités. Secteurs d'activités et centres secondaires sont intégrés dans le tissu urbain. Enfin, un système de circulation assurant les grandes liaisons interurbaines est mis au point (fig.7).

En 1970, un programme d'intervention précise et réaffirme plusieurs points essentiels. Cependant la réalisation des quinze projets présentés est restée lettre morte. Dans la pratique, le plan de 1967 affirma le développement de la ville vers l'est avec l'expropriation des squatters de Masina IV relogés à Kingabwa. Aux quartiers d'habitat devait succéder l'implantation d'une zone industrielle. Les créations d'usines n'ont pas vraiment suivi.

L'emplacement du futur centre urbain fut, dans une certaine mesure, préservé. Mais les projets concernant le parc du Mont Ngafula, l'aménagement de la zone de Ngaliema, le Boulevard du 30 Juin, le front du fleuve, la limitation des extensions anarchiques, etc... n'ont vu que partiellement le jour ou n'ont pas abouti.

Le plan de 1967 fut rapidement inapplicable en raison du développement considérable de Kinshasa. En 1975, il était urgent d'entreprendre sa révision.

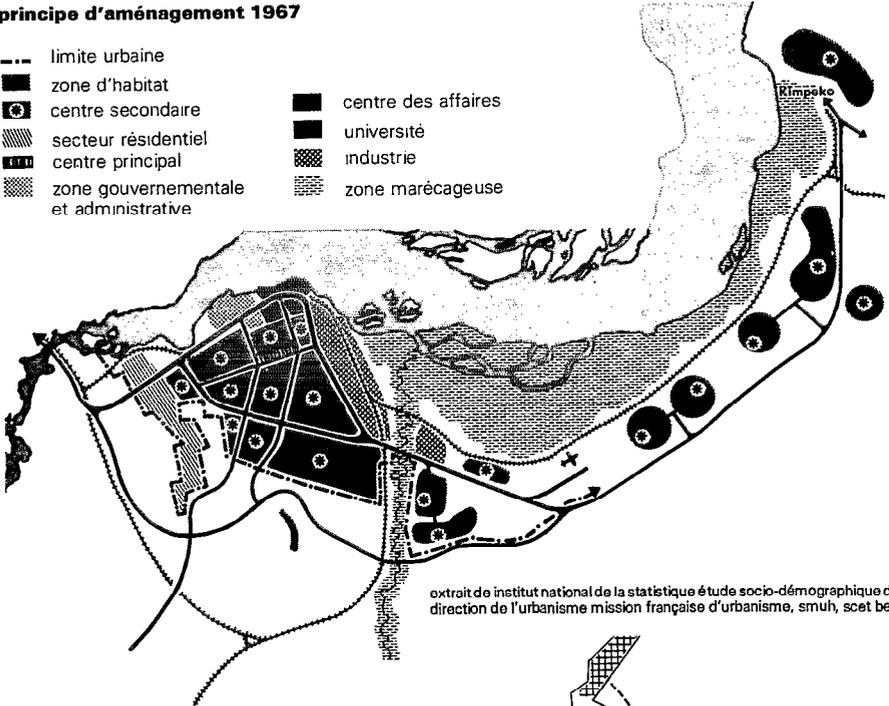
le schéma directeur de 1975

On partit sur de nouvelles bases. Le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (1) de 1976 est fondé : « sur le choix de l'hypothèse volontariste de limitation de croissance portant la population de Kinshasa à 3.630.000 habitants en 1990 ».

(1) SDAU/BEAU, décembre 1976. Fig.7.

principe d'aménagement 1967

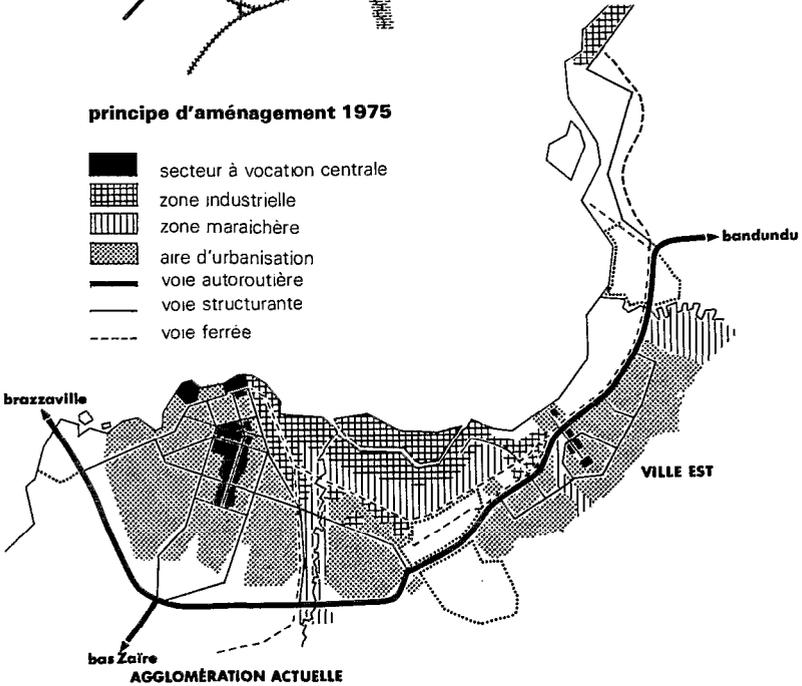
- | | | | |
|-----|--|---|---------------------|
| --- | limite urbaine | ■ | centre des affaires |
| ■ | zone d'habitat | ■ | université |
| ⊙ | centre secondaire | ■ | industrie |
| ▨ | secteur résidentiel | ▨ | zone marécageuse |
| ■ | centre principal | | |
| ▨ | zone gouvernementale et administrative | | |



extrait de institut national de la statistique étude socio-démographique de Kinshasa
direction de l'urbanisme mission française d'urbanisme, smuh, scet becom, béru

principe d'aménagement 1975

- | | |
|-----|-----------------------------|
| ■ | secteur à vocation centrale |
| ▨ | zone industrielle |
| ▨ | zone maraichère |
| ▨ | aire d'urbanisation |
| — | voie autoroutière |
| — | voie structurante |
| --- | voie ferrée |



extrait de SDAU kinshasa justificatif décembre 1976 beau
département des travaux publics et de l'aménagement du territoire

fig.7 Les plans d'urbanismes de 1967 et 1975.

Les potentialités du site urbain ont été calculées à partir des réalités observées à l'heure actuelle et dont rien ne laisse prévoir à moyen terme un renversement de tendance ou une modification profonde. Les densités d'habitat retenues ont été de 50 à 150 habitants par hectare suivant les pentes et le type d'habitat, de 240 habitants par hectare sur les terrains plats. La capacité théorique d'accueil de la population est estimée à 3.805.000 habitants. La cohérence des chiffres avec ceux de l'hypothèse de départ (3.630.000) est manifeste.

Le schéma directeur impose à terme (1990) la « limitation de la croissance spatiale de la ville actuelle et le report de l'urbanisation vers l'est ». Il affirme la création de « deux entités urbaines : la « ville-ouest » (ville actuelle) et la « ville-est », dotées l'une et l'autre d'un certain niveau d'autonomie, matérialisée par une coupure spatiale entre les deux villes constituée par un domaine d'État (aéroport de N'Djili et FAZ). Les relations entre l'une et l'autre étant assurées par la mise en place d'un réseau de transports collectifs à grande capacité ».

À ces objectifs sont liées la mise en valeur de la basse plaine alluviale du Pool et la mise en valeur de la zone suburbaine : agriculture, élevage, maraîchage.

Le facteur temps constitue, là encore, un handicap majeur. Les mesures nécessaires à la réalisation du plan restent toujours à prendre. Le rapport justificatif a été présenté aux autorités compétentes, mais le SDAU n'a toujours pas été sanctionné par une ordonnance-loi. Force est de constater l'absence de décision et les difficultés d'application des programmes définis. Alors que la mise en place d'une autorité responsable de la ville-est paraît urgente, on est confronté à l'absence de liaison entre les administrations concernées. Les attributions des différents services ne semblent pas bien définies. Des conflits de compétences naissent inévitablement.

Il paraît nécessaire d'harmoniser les actions entreprises entre les différents services concernés par l'urbanisme de la capitale, faute de quoi, on assistera à la manifestation d'initiatives individuelles anarchiques qui vont à l'encontre des besoins de la collectivité.

Il faut reconnaître enfin que la situation de crise actuelle ne paraît pas compatible avec une hypothèse de croissance volontariste. Le postulat de départ est illusoire. Les faits remettent en cause la finalité même du schéma directeur.

Dès maintenant on n'arrive pas à une adéquation emploi-logement équilibrée. Le problème du transport sera considérable et exigera des investissements lourds. L'habitat progresse plus vite que les équipements, et déjà il est difficile de préserver les emprises prévues au SDAU pour viabiliser la ville-est. L'emplacement de Mpasa I, premier quartier, a été évacué par les squatters (1976). Mais jusqu'à quand pourra-t-on contenir la poussée urbaine ?

La programmation des financements et le financement lui-même de la « Ville-Est » postulent l'existence de moyens dont on ne dispose pas aujourd'hui. Une opération de cette envergure suppose l'acceptation du projet par des aides internationales. Ces dernières demandent des garanties. Le temps passe et plusieurs centaines d'hectares sont perdus chaque année. Conçue comme une entité indépendante, la « Ville-Est » risque d'être considérée comme un faubourg ou une lointaine banlieue de Kinshasa. Elle sera ressentie comme une zone d'extension si les équipements et l'activité ne suivent pas la progression de l'habitat.

Par ailleurs, on suppose la « création à très court terme de contre-pôles d'urbanisation et de développement du milieu rural dans la région économique de Kinshasa ».

Mais peut-on compter sur les effets rapides d'une politique de décentralisation ?

Il est à nouveau question de contrôler les mouvements de population. Ce n'est pas toujours possible. Dans le cas où les structures de l'État le permettraient, va-t-on revenir, ainsi qu'on le dit, aux mesures draconiennes en vigueur sous le régime colonial et rejetées à l'Indépendance ?

Enfin l'hypothèse de limitation de croissance va à l'encontre de l'évolution profonde de la répartition des hommes et de l'évolution des mentalités. Elle pose la question de fond : peut-on maîtriser, et par quels moyens, la croissance accélérée des villes dans des pays où la population est en mutation, où de rurale elle devient urbaine ou, du moins, aspire à le devenir ? Urbanisée, cette population augmente aujourd'hui autant par sa masse propre qui alimente un fort croît naturel, que par l'apport migratoire...

« Kinshasa ou l'impossible urbanisme ? » serait-on tenté d'écrire... On constate malheureusement plus souvent l'échec des plans d'urbanisme que l'émergence de solutions satisfaisantes ou la formulation de propositions d'aménagement du « possible ». L'une d'elle passe sans doute par la prise en charge de leur ville par les urbains eux-mêmes. Une attitude réaliste associerait, plus qu'on ne le fait généralement, les citoyens aux études qui ont l'ambition de programmer leur avenir. Mais il est également certain que les faillites observées mettent en cause la carence et l'impéritie des services concernés, ou encore, l'absence de réelle volonté politique de la part des décideurs.

la dynamique actuelle

La conséquence la plus directe de ce qui précède est la poursuite « naturelle » d'une urbanisation spontanée et démesurée. Rien n'arrête ni ne guide les processus d'implantation et de densification de l'habitat en dehors des contraintes les plus dures.

Les collines ne constituent plus à l'heure actuelle un obstacle à la construction. L'habitat s'impose d'abord sur les interfluvies peu pentus et allongés. Il faut imaginer un développement tentaculaire le long des lignes de crêtes, renforcé par la présence des axes routiers qui mènent à la ville. La route joue un rôle moteur lorsqu'à la voie d'accès s'ajoute la présence de terrains disponibles. Le fort développement de la ville vers l'ouest, en direction du replat de Gombe, au-delà des rapides, est contemporain de la création d'une voie asphaltée au travers de Binza-Kinsuka et du prolongement des accès existants. L'habitat s'est développé ici sur les espaces libérés par l'ancienne plantation IMAFOR.

Les distances à parcourir deviennent telles lorsqu'on habite la lointaine périphérie qu'on préfère s'installer dans des lieux réputés difficiles où personne n'osait se risquer jusqu'à présent. La proximité d'un axe asphalté qui rapproche considérablement de la ville équipée et des lieux de travail compte plus que la précarité du site. C'est sans doute l'explication du succès de l'extension sud de Lemba où tout a été conquis depuis 1974 à la fois par un habitat planifié — CNECI, nouvelle cité de Lemba — et par un habitat spontané à Livulu et à Banza Lemba. Les constructions s'étagent du sommet des collines du Mont Amba et de Kisenso au lit des rivières Kema et Matete. La vue de ces quartiers depuis Kisenso est saisissante.

La pression est également forte à proximité des quartiers équipés. Deux cas se présentent :

— un habitat de haut niveau s'installe à grands frais au voisinage des quartiers résidentiels prestigieux de Joli Parc et de Djelo-Binza. Ces cinq dernières années, Joli Parc a été flanqué de deux excroissances qui progressent dans un site difficile : d'une part, toute la tête de la vallée de la Mampeza, d'autre part, le haut de la vallée de la Lubudi,

au-dessus du « ring » (1) et du domaine des Frères des Écoles Chrésiennes. Tout comme Joli Parc, toutes les parcelles libres de Djelo-Binza ont été vendues et construites. Les constructions s'avancent en surplomb au-dessus du grandiose cirque de Selembao et des têtes de vallées des rivières Binza et Ikusu. Les mêmes processus s'observent sur la colline de Livulu située entre la cité planifiée de Lemba et le Campus Universitaire.

— un habitat précaire et combien sensible aux risques d'érosion essaie d'occuper les mêmes pentes par un fragile aménagement des versants en petites terrasses. Les sites les plus durs et les plus impropres à la construction sont conquis. Les cirques d'érosion, jusqu'alors inviolés, sont en voie d'appropriation. Les fonds se remplissent de jardins et de minuscules étangs de pisciculture mais aussi de maisons aux fondations humides. Vers les sommets on assiste à un découpage circulaire du versant abrupt en gradins d'une dizaine de mètres de large. Ces formes récentes se voient bien au sud de Kisenso, près de la route de N'Djili brasserie ou à Banza Lemba près du Campus Universitaire.

Peu à peu, l'espace urbain déborde le haut des collines, s'étend sur les pentes les moins fortes et finit par conquérir tout le versant. Seules les pentes supérieures à 20 % sont respectées et l'habitat souligne la corniche supérieure des cirques, marquant ainsi le seuil au-delà duquel aucune construction n'est plus possible à moins d'investissements considérables en travaux de soutènement et d'évacuation des eaux pluviales.

L'habitat respecte dans l'ensemble les zones inondables : la partie marécageuse du Pool au nord de l'aéroport de N'Djili est vide, si on ignore les quelques petits hameaux sur pilotis des pêcheurs. Le lit majeur de la N'Djili est essentiellement occupé par les cultures maraichères. Les fonds de vallées, les parties basses mal drainées, sont le siège de constructions de mauvaise qualité qui baignent dans l'eau lors des fortes pluies ou qui sont emportées par les grosses inondations (vallée de la Lubudi en mars 1973).

À l'intérieur même de la ville, on assiste au remplissage des espaces vides. Ces derniers sont encore très importants et surprennent par leur maintien au cœur de la ville. Un bref rappel des principales contraintes d'aménagement va permettre d'évoquer plus précisément par la suite les pressions auxquelles elles sont soumises.

Un premier ensemble bien connu parce qu'il longe en partie le Boulevard du 30 Juin groupe les témoins de la première zone neutre : Golf, Parc Zoologique, Jardin Botanique.

Une deuxième ceinture, également héritée de l'époque coloniale, s'articule autour de l'axe Camp Militaire Kokolo — Domaine de la Radio — Aéroport de Ndolo.

Une troisième ceinture, plus lointaine, marque ponctuellement les frontières actuelles de l'agglomération. Au nord-ouest, domaine présidentiel et camps militaires auxquels s'ajoutent les domaines à usage privé de la vallée de la Mampeza et de la vallée de la Makelele ; à l'ouest, la zone de reboisement (Regideso) axée sur les vallées de l'Ikusu et de la Lukunga, et la zone de protection des rives du fleuve ; au sud, le périmètre de l'antenne-radio à Binza, le camp militaire de Badiandingi, le Campus Universitaire ; à l'est, l'aéroport international et ses contraintes, le vaste domaine réservé aux Forces Armées Zaïroises enfin.

(1) Nom donné au quartier de Joli Parc en raison d'une voie d'accès circulaire.

Au nord de la ville, l'espace est entièrement urbanisé. Seules subsistent les zones vertes. Le terrain du golf étale ses magnifiques pelouses sur près de 100 hectares, à quelques minutes du centre des affaires. Le Parc de la Révolution et le Zoo, laissés à l'abandon, devraient être réaménagés et rénovés. Ils bénéficient d'une position exceptionnelle dans un quartier où la densification est certaine, près du centre où les espaces libres se raréfient.

L'obstacle majeur, respecté, est bien la deuxième zone neutre. Elle constitue encore aujourd'hui un espace non urbanisé de plusieurs centaines de mètres de large par endroit. Située à la charnière de la ville européenne, du centre des affaires et des Anciennes Cités (on pourrait dire « la vieille ville ») d'une part, des immenses extensions au sud (la « nouvelle ville ») d'autre part, elle constitue une vaste réserve foncière où il est toujours projeté de créer le futur centre-ville.

Cet espace est en voie d'occupation. Dans sa partie centrale, deux immeubles viennent d'être édifiés : la Voix du Zaïre (complexe de radio-télévision) et le Palais du Peuple. Ces équipements sont ici à leur place. Par contre, plus à l'ouest, au-delà de l'avenue de l'O.U.A., s'installent des bâtiments industriels (usine de petit matériel agricole, entrepôts frigorifiques) et de grandes villas en bordure de la rivière Basoko. Une belle perspective urbaine sur la baie de Ngaliema et sur le fleuve est désormais compromise.

Plus au sud, des domaines à usage privé concédés aux Églises paraissent également grignotés. Le Grand Séminaire est amputé de 16 hectares destinés à la construction d'un lotissement de 80 villas : lotissement Montfleury qui sera le pendant, trente années plus tard, du Parc Hembise (aujourd'hui Joli Parc) situé sur la colline voisine. Il était projeté de construire le siège de l'ONU à Nganda, concession des Frères des Écoles Chrétiennes. Cette idée ne semble pas avoir eu de suite. Par contre, la faim de terre en ces quartiers où les espaces non bâtis restent anachroniques s'est manifestée par la distribution sauvage de parcelles par de pseudo-chefs de terre qui avaient trouvé preneurs crédules ou aventureux. (1).

Dans la zone collinaire, les obstacles naturels sont encore assez forts pour ralentir et limiter la construction. Il arrive cependant que les verrous créés par la ville ne résistent pas à la poussée urbaine. On assiste à une véritable appropriation de fait des espaces réservés. Les limites du domaine de reboisement de la Regideso à l'ouest sont inopérantes : forte croissance d'un habitat sous-intégré au nord-ouest en direction des industries de Kinsuka, maintien difficile à Binza du périmètre de l'antenne-radio devant la croissance spontanée d'un quartier résidentiel de haut niveau et la distribution des terres de la colline Iksu. Les lignes à haute tension qui traversent ces espaces ne sont pas respectées. On construit à leurs abords et parfois même sous les câbles. Elles sont menacées par les ravins d'érosion.

Les domaines militaires restent inviolés. L'aéroport et la zone tampon des FAZ (2) bloquent encore le développement extraordinaire des cités de N'Djili, Kimbanseke et Masina. Ces quartiers rassemblent, sur d'immenses espaces d'autoconstruction et de faible densité de population, près du quart de la population urbaine. Mais, jusqu'à quand les frontières imposées seront-elles respectées ?

(1) Journal Salongo, 16 novembre 1975.

(2) FAZ = Forces Armées Zaïroises.

En conclusion, on retiendra trois villes, trois types d'urbanisation (fig.8). Le noyau, partagé entre Léo II et Kinshasa, est le reflet d'une création européenne au service d'activités de type colonial. Il est en voie de transformation aujourd'hui. Les anciennes implantations industrielles se prolongeaient de camps de travailleurs, de cités uniformes destinées au logement de la main d'œuvre. Les quartiers résidentiels réservés aux Européens s'entouraient d'une zone neutre.

Les années 50 marquèrent une volonté d'aménagement. Une ossature était créée, un plan défini, affirmant la ségrégation des quartiers. Un effort considérable était accompli dans le domaine de l'habitat et des équipements. Il en reste un ensemble de quartiers homogènes et bien structurés.

Le développement de la ville vers l'Est était engagé avec le développement de la zone industrielle de Limete, la construction des Cités Planifiées de Lemba, Matete et N'Djili, et l'implantation de l'aéroport international à l'extrême Est, dans une zone encore déserte. L'urbanisation était contrôlée malgré les entraves constituées par les domaines privés au développement d'un schéma d'ensemble.

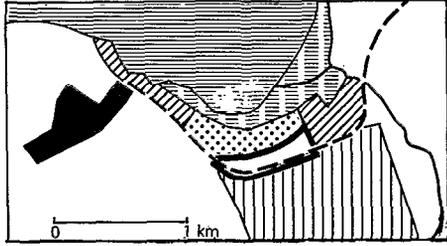
Les années 60 correspondent aux débuts d'une urbanisation spontanée et à la naissance d'une ville énorme. Kinshasa s'entoure d'une vaste ceinture périphérique, sous-équipée et sous-peuplée. Les espaces disponibles internes se rétrécissent, bien qu'il subsiste encore de larges vides. La densité globale reste faible.

La ville actuelle oppose ainsi une ville ancienne, dotée d'infrastructures urbaines correctes, à une ville récente dont l'extrême dilution pose le problème de la mise en place d'équipements d'infrastructure sur des espaces toujours plus grands.

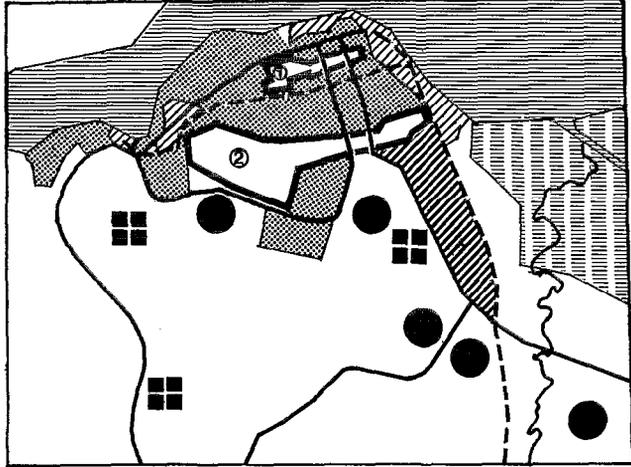
Le noyau s'est étendu et développé pour devenir aujourd'hui centre des affaires. Les Cités Planifiées apparaissent comme des quartiers privilégiés, disséminés au milieu du tissu urbain. Les quartiers résidentiels isolés à l'origine, sont peu à peu cernés par un habitat spontané au fur et à mesure que se développe la couronne périphérique. L'avancée urbaine dans un site précaire et dégradé dès qu'on gagne les pentes, affirme les contrastes sociaux par la juxtaposition des quartiers résidentiels luxueux, implantés sur les hauteurs de la ville, et de quartiers d'autoconstruction particulièrement pauvres.

Mal intégrés, les quartiers périphériques sont voués essentiellement à l'habitat du plus grand nombre, alors que le noyau initial concentre les pôles d'activité. La ville fonctionne et se développe à partir d'un maillage de voirie primaire, de centre d'équipements et de zones d'emploi en grande partie hérités de l'époque coloniale. Ce n'est pas le moindre aspect de la crise urbaine.

1. le noyau ancien



2. la ville coloniale



3. la ville actuelle

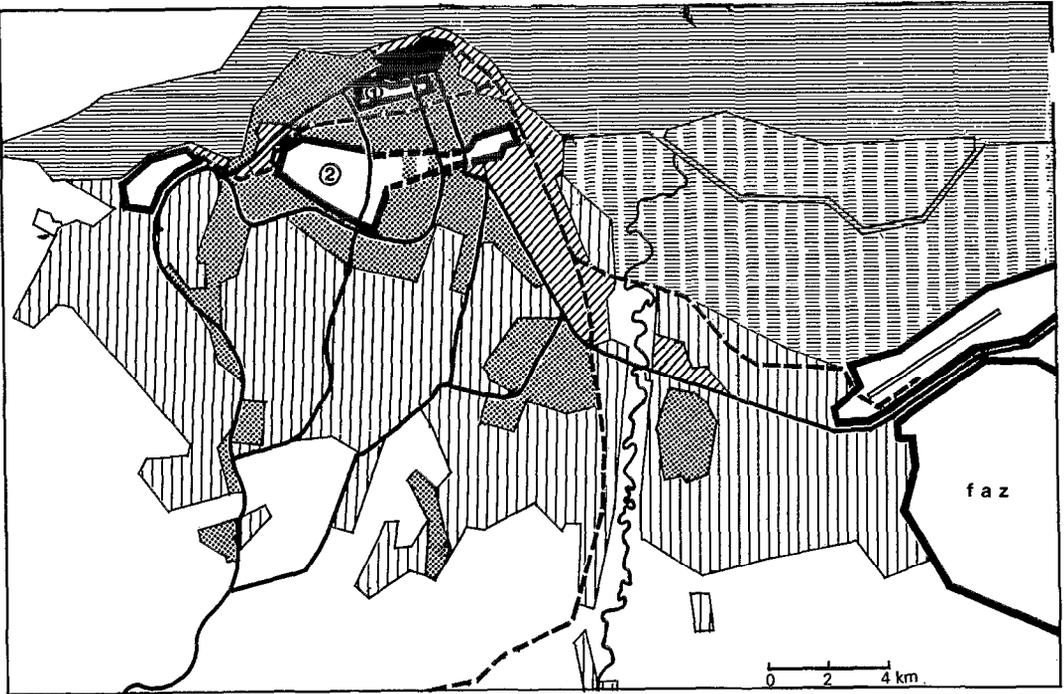


Fig.8 Principes et chronologie de l'urbanisation

Légende figure 8 :

1. le noyau ancien : léo ouest

-  quartier administratif
-  quartier résidentiel européen
-  cité des travailleurs
-  zone industrielle
-  zone neutre (gare)
-  voie ferrée

2. la ville coloniale : urbanisation contrôlée et ségrégation des quartiers

-  ville bâtie selon le schéma 1
-  1 zone neutre 2 deuxième zone neutre
- principe d'aménagement de la ville récente :
-  zone industrielle
-  cités planifiées
-  quartier résidentiel européen

3. la ville actuelle : urbanisation spontanée et développement d'une couronne périphérique sous équipée

-  ville équipée
-  ville à équiper
-  centre des affaires
-  zone industrielle
-  contraintes d'aménagement (espaces réservés, survivance zone neutre...)
-  grand axe urbain
-  voie ferrée

DEUXIÈME PARTIE

LA CRISE URBAINE

La croissance de la ville s'est accompagnée d'une évolution parallèle de ses statuts. Aux imprécisions des débuts a succédé la mise en place d'une législation complexe et autoritaire. Un lent processus de démocratisation fut amorcé, mais son passage dans les faits a été perturbé par les événements de 1960. Les troubles qui marquèrent les premières années d'indépendance, le poids grandissant de Kinshasa, ont conduit à une reprise en main de la capitale. Après son accession au statut de Région, Kinshasa est une ville sous la domination de l'État. Mais si l'État est arrivé à contrôler les rouages des collectivités urbaines et à restreindre, jusqu'à une date récente, l'autonomie communale, il n'est pas arrivé, par contre, à diminuer l'attrait de la capitale et à endiguer le flot des migrants. Au contraire, on pourrait même dire que tout est « focalisé » sur Kinshasa. Capitale magnifiée, elle est le siège d'une concentration étonnante du pouvoir et des hommes, des affaires et des créations prestigieuses.

Le poids de la capitale, la destabilisation des campagnes voisines paraissent démesurés. C'est le premier point de la crise urbaine. Le deuxième se situe dans la ville elle-même : destruction du site et crise écologique, dégradation de la ville ancienne et sous-équipement de la ville récente, problèmes de la scolarisation des jeunes et de l'emploi des adultes, adaptation des individus à la vie urbaine.

LE POIDS DÉMESURÉ DE LA CAPITALE

une aire d'attraction « nationale »

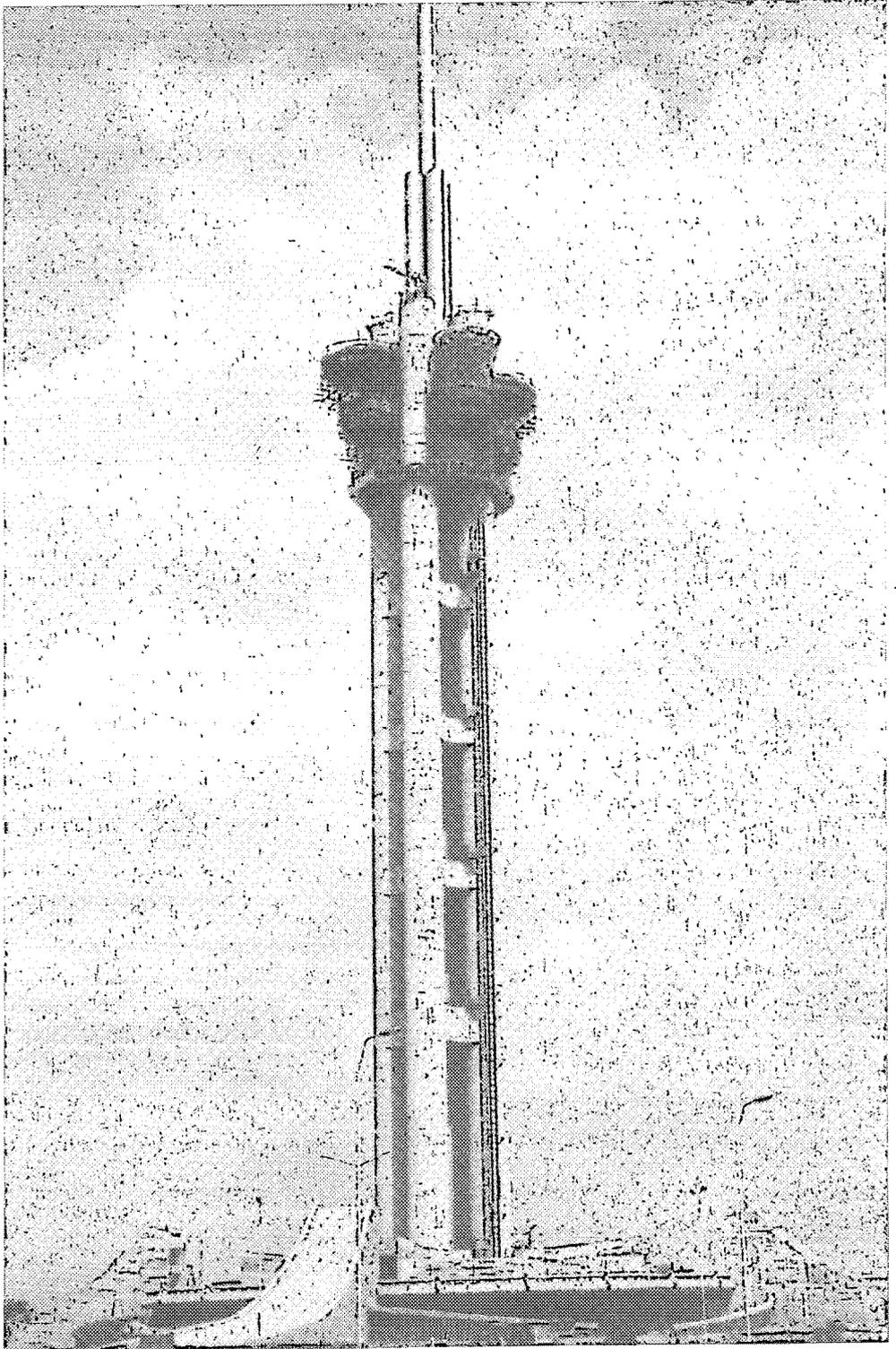
Les déséquilibres démographiques que l'on constate à l'heure actuelle dans les campagnes environnantes ont commencé avec les corvées de ravitaillement de la ville, au début du siècle, à sa création. Dans les années 1919-1930 ce furent les départs forcés liés au recrutement des hommes valides pour fournir la main d'œuvre nécessaire aux nouvelles entreprises. Des quotas étaient fixés par région : les départs à longue distance ne devaient pas excéder 25 % de la population masculine adulte. Mais les engagements « spontanés » ou réputés tels n'étaient pas comptabilisés dans les statistiques...

La deuxième guerre mondiale et l'effort de guerre ont rouvert une période de recrutement intense qui s'est prolongée avec l'expansion et la diversification des activités de Léopoldville. Les migrations se sont poursuivies par la suite « mais spontanément cette fois, en relation avec la hausse des rémunérations provoquée par la pénurie de main d'œuvre dans les régions industrielles : les salaires payés en espèces ont presque doublé en moyenne au Congo entre juillet 1950 et décembre 1952 » (BEZY, 1957 : 357. Après l'indépendance, la baisse des activités industrielles fut compensée par l'extraordinaire inflation du secteur tertiaire, notamment celui de la Fonction Publique, où une politique de forte hausse des salaires était pratiquée.

On a pu s'inquiéter à juste titre du véritable « pompage » qu'exerçait la métropole sur les régions voisines. Le Bas-Zaïre et le Bandundu — l'ancienne Province de Kinshasa — fournissent depuis longtemps des contingents élevés d'émigrants. Au lendemain de la deuxième guerre mondiale, en 1946, les Districts du Bas-Congo, du Lac Léopold II et du Kwango, avaient contribué pour 65,7 % à la population immigrée d'origine congolaise.

Le recensement AIMO de 1955 apprend que 55,9 % de l'ensemble des immigrés viennent de la Province de Kinshasa. En 1967, le chiffre est de 61,3 % (INS 1960, tabl.29 : 74) mais cet écart s'explique par des critères de recensement légèrement différents.

Dans la décennie 50, E. DHANIS (DHANIS, 1953 : 493 et 496) évoque les recrutements de main d'œuvre chez les Bayaka ; il relate sa rencontre avec une cara-



3 Le monument Patrice Lumumba, symbole urbain à l'entrée de la capitale à proximité de l'aéroport international. Zone de Limete — 1975.

vane de « septante Bayaka se rendant à pied à Léo » et plus tard, comment « le Supérieur de la mission de Kinseka vit... une seule caravane de 150 individus » sur le sentier que les migrants avaient tracé près de la grand- route et qu'on appelait alors « le sentier des Bayaka ». L'auteur s'inquiète du taux d'absence considérable de la majorité des hommes de certains villages : 54 %, voire 60 % pour les plus touchés. F. LAMAL (1954, p.375) parle d'exode massif des hommes adultes vers Léopoldville » Il donne des chiffres impressionnants :

En 1952, à Katambi, dans le territoire de Feshi (Bandundu), 275 hommes sur un total de 699 sont partis à Léopoldville. Sur 586 femmes adultes recensées au village, 356 sont sans époux.

Dans la Région des Cataractes, les départs des célibataires et des hommes mariés laissant les femmes au village, n'étaient pas moins considérables. En 1955, on comptabilise dans la « Cité de Léo » une population originaires de Thysville (aujourd'hui Mbanza Ngungu) de 33.250 individus soit 18 % de la population totale de la région. La population masculine restante ne représente que 45 % de l'ensemble. La pyramide des âges présente un déficit sensible des hommes de 15 à 45 ans, avec un creux marqué pour les tranches de 20 à 35 ans. Dans la tranche d'âge de 20 à 30 ans, les effectifs masculins sont inférieurs à la moitié des effectifs féminins. Dans la tranche de 30 à 35 ans, ils sont à peine égaux au tiers du nombre des femmes (BAECK, 1957 : 127).

Les mutations observées entre 1955 et 1967 dans les mouvements migratoires prolongèrent en les modifiant les déséquilibres amorcés. Elles eurent de graves répercussions dans les villages concernés. Ce ne sont plus maintenant des départs d'hommes pour quelques années — deux ou trois ans — mais le départ définitif de couples et de familles entières. Les contraintes familiales sont moins efficaces ou moins redoutées qu'autrefois. Femmes et enfants accompagnent le mari ou le rejoignent dans les premiers mois qui suivent l'embauche.

On observe également des tendances nouvelles dans la répartition des immigrés par région d'origine. Les chiffres montrent un ralentissement du courant migratoire des régions voisines de la capitale alors qu'auparavant elles étaient très durement touchées par le phénomène. La part du District des Cataractes, comparée à l'ensemble des immigrés de l'ancienne Province de Kinshasa, passe de 64,6 % à 49,3 % de 1955 à 1967. Par contre la part de tous les autres districts, plus lointains cependant, est croissante. (Tabl.6)

anciens districts (1)	sous-régions actuelles	1955 (2)	%	1967 (3)	* %
bas-congo	bas-fleuve	8619	6,0	28500	10,3
cataractes	cataractes	92979	64,6	136990	49,3
kwango	kwango	16949	11,8	42100	15,1
kwilu	kwilu	16330	11,3	51380	18,5
lac léopold	lac mai ndombe	9123	6,3	18950	6,8
		144000	100,0	277920	100,0

(1) en dehors du district urbain

(2) AIMO 1955 - lieu de naissance considéré

(3) enquête socio-démographique 1967 - dernier lieu de résidence considéré.

Tableau 6
Origine des immigrés de l'ancienne province de Kinshasa (1955-1967)

Malgré tout on enregistre encore, en valeur absolue, des chiffres considérables en provenance des régions proches. Le Bas-Zaïre, en 1965, donne à la capitale 8.940 migrants sur un total de 32.230, soit 27,7 %. Les chiffres sont respectivement de 15.510 et de 62.480, soit 24,8 %, en 1974. Il serait faux, par conséquent, de mésestimer, malgré le fléchissement ou la stagnation des données en pourcentage, l'importance et les conséquences de l'exode rural dans les campagnes voisines de Kinshasa.

Cependant, une évolution s'est amorcée à l'échelle nationale. Elle paraît irréversible. On constate le renforcement des courants migratoires à partir des régions les plus éloignées. Bien sûr les chiffres n'atteignent pas encore en valeur absolue, loin s'en faut, les chiffres du Bas-Zaïre et du Bandundu, toujours premiers fournisseurs de familles déracinées. Les pourcentages par régions montrent malgré tout un renversement de tendance. La capitale rayonne aujourd'hui sur l'ensemble du territoire comme le montre le tableau ci-dessous où la répartition par régions des immigrés à Kinshasa est représentée en 1955, 1967 et 1975 (tabl.7). Seul l'apport du Bas-Zaïre et, à un moindre degré, celui de l'Équateur, baissent de 1955 à 1975. Toutes les autres régions au contraire donnent de recensement en recensement, des contingents toujours plus importants de migrants vers Kinshasa.

origine	1955 (1)	% (2)	1967 (3)	% (2)	1975	% (2)
bas-zaïre	101598	29,1	165600	19,1	272850	16,7
bandundu	42402	12,1	112430	13,0	231880	14,2
équateur	25259	7,2	44060	5,1	85730	5,2
haut-zaïre	5505	1,6	14470	1,7	24160	2,1
kivu	1052	0,3	4560	0,5	13430	0,8
shaba	941	0,3	6000	0,7	26000	1,6
kasai	12598	3,6	39050	4,5	78080	5,1
étrangers indéterminés	68022	19,5	67490	8,6	69640	4,3
Total immigrés	257377	73,7	453660	53,2	817830	50,0
nés à kin.	92025	26,3	405180	46,8	817170	50,0
population totale.	349402	100,0	858840	100,0	1635000	100,0

(1) Il s'agit ici du lieu de naissance des personnes recensées. d'autre part la province de kinshasa a été divisée dans cette colonne suivant les deux régions actuelles qui la composaient (bas-zaïre et bandundu)

(2) en % de la population de kinshasa.

(3) il s'agit ici du lieu de la dernière résidence avant l'année d'arrivée à kinshasa

source enquête AIMO 1955
étude socio-démographique 1967
enquête démographique SICAI 1975

Tableau 7
Immigrés et nés à Kinshasa en 1955, 1967 et 1975

la question des nationalités et des ethnies

Quelle est donc aujourd'hui la répartition des nationalités et des ethnies dans la capitale ? Existe-t-il des tensions entre peuples d'origine différente ? Les chiffres de 1975

n'étant que partiellement disponibles, on reprendra ceux de 1967 et on essaiera de les actualiser au mieux (fig.9).

En 1967, plus des 4/5 de la population sont de nationalité zairoise. La population étrangère représente 18,3 %, à l'intérieur desquels la population africaine représente 16,8 % (INS, 1969, pp.40 et suivantes).

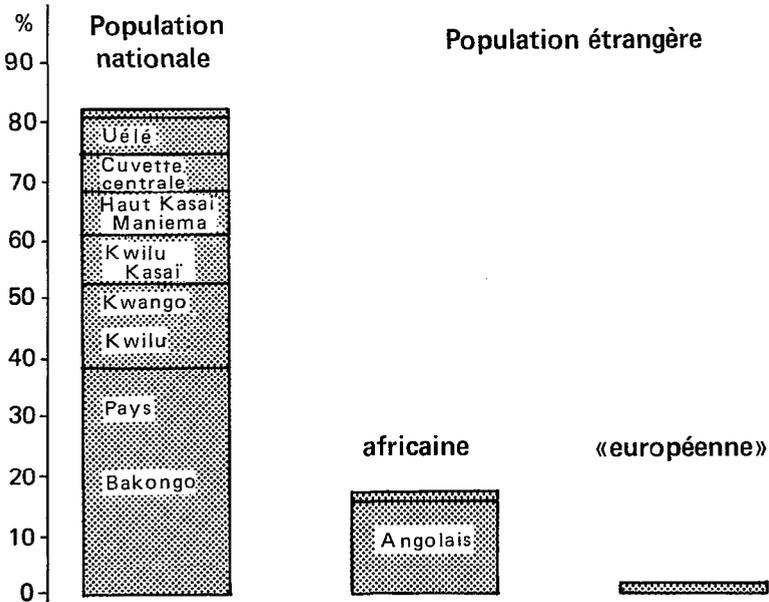


fig.9 Répartition de la population par ethnies et par nationalités.

La population européenne ou dite « européenne », car sous ce vocable on désignera aussi bien un Anglais, un Américain ou un Libanais, est instable et de moins en moins importante par rapport à l'ensemble de la population. Au nombre de 13.110 en 1967, elle atteignait le chiffre de 19.000 en 1970. Cette population d'expatriés est très sensible à la conjoncture économique et politique.

Aujourd'hui, les communautés les plus importantes rassemblent environ 12.000 Belges, 4.500 Français, 3.000 Grecs. Ces derniers, avec les communautés pakistanaises et portugaises, en augmentation à la suite de leur expulsion de l'Afrique de l'est et de l'Indépendance de l'Angola, constituent des groupes assez homogènes avec une solidarité et un esprit de corps marqués. Ils sont considérés par la population locale comme des catégories sociales « intermédiaires ». Très actives dans les opérations d'import-export et de redistribution, ces populations sont, en fait, très intégrées à la vie de la capitale. Presque tous parlent une des langues nationales. Leurs rapports avec les Zairois sont quotidiens et privilégiés dans le monde du commerce.

La population africaine étrangère est en fait essentiellement composée d'Angolais. Les Congolais, voisins de la rive nord du Pool, sont au nombre de 2 ou 3.000. L'ensemble des ressortissants de l'Afrique de l'ouest ne dépasse pas quelques milliers de personnes et leur nombre reste sans doute inférieur à 5.000.

Si l'on y assimile la majeure partie des Angolais, « cousins » ou « frères » aux dires de leurs voisins du Bas-Zaïre, le peuple des Bakongo représentent de loin le groupe le plus important de Kinshasa. Les Angolais rassemblent 15 % de la population totale, les Bakongo « nationaux » près de 40 %. Bien qu'en légère régression par rapport à l'ensemble, ils restent stables : 41 % en 1955, 39 % en 1967.

Loin derrière viennent les groupes ethniques des régions voisines situées à l'est de Kinshasa : Bandundu et Kasai occidental. Leurs représentants sont en progression rapide. Les groupes du Kwango-Kwilu — Bayaka, Bambala, Basuku, Bateke — et les groupes du Kwilu-Kasai — Bayansi, Basakata — doivent rassembler respectivement près de 15 et 10 % de la population de Kinshasa.

Parmi les ethnies importantes en progression ces dernières années, on signalera les groupes du Kasai Oriental avec le peuple Muluba, de la Cuvette Centrale avec le peuple Mongo, du plateau des Uele avec ses populations proches des peuples du Soudan.

la domination de Kinshasa

Le rayonnement conquérant de Kinshasa qui draine aujourd'hui des populations issues de toutes les régions du Zaïre, conduit à évoquer le poids démesuré de la capitale dans le contexte national. Le gigantisme de la première ville du pays, phénomène si commun dans les pays tropicaux, se traduit à plusieurs niveaux par le vertige des chiffres.

En ce qui concerne la population, Kinshasa représente plus du quart de la population urbaine du Zaïre, alors que la deuxième ville, Lubumbashi, n'atteint que 7 %, et que la troisième, Kananga, n'arrive pas à 5 %. Elle rassemble 7,44 % de la population totale alors que Lubumbashi ne groupe que 2,13 % et Kananga 1,4 % des habitants du pays.

Malgré tout, la macrocéphalie de Kinshasa est loin d'être comparable à celle des capitales d'Amérique Latine et, à un moindre degré, à celle des capitales de certains pays de l'Asie du sud-est et d'Afrique. Buenos-Aires, Santiago et Lima, rassemblent à elles seules le tiers ou le quart de la population de leur pays, Caracas 20 %, Mexico 16 % (1). Partout, en Asie du sud-est, la prédominance de la grande ville est remarquable et s'affirme par rapport aux villes secondaires. Bangkok représente le dixième de la population de la Thaïlande et sa primauté se renforce : « Si l'on considère que les dix plus grandes villes du pays, la capitale leur était, en 1960, 4,8 fois supérieure en dimension par le chiffre de sa population ; elle leur était, en 1969, 5,2 fois supérieure » (2). En Afrique tropicale, « une ou deux grandes, voire très grandes villes, rassemblent de 30 à 60 % de la population urbaine du pays et dominant de fort haut un groupe de petites villes » (3). Au Zaïre, par contre, le taux d'urbanisation est voisin de 30 % et les villes secondaires sont déjà fortes de plusieurs centaines de milliers d'habitants.

(1) BATAILLON (C.), p.389, Villes et campagnes dans la région de Mexico — Paris, ed. Anthropos, 1971.

(2) DURAND-LASSERVE, p.14, Les facteurs et les mécanismes de la croissance de Bangkok à l'époque contemporaine — Travaux et documents de géographie tropicale — CEGET-CNRS n°26.

(3) VENNETIER (P.), p.39, Les villes d'Afrique Tropicale — Paris, Ed. Masson, 1976.

La suprématie de la capitale Zaïroise est beaucoup plus affirmée dans le domaine de l'économie. Deux régions concentrent 53,5 % du produit intérieur brut national : le Shaba avec 36,20 % et Kinshasa avec 17,4 % du total (de SAINT-MOULIN 1971 : 158). Le Shaba occupe la première place en raison de l'extraction minière et de la métallurgie qui représentent respectivement 63,2 et 157,5 millions de zaïres, soit près de 22 % du P.I.B. en 1970.

Kinshasa détient la primauté dans pratiquement tous les autres secteurs : 50 % de l'industrie manufacturière, 42 % du secteur de la construction, près de 40 % du commerce, le tiers de la fiscalité indirecte, le cinquième des services publics... On voit, par ces chiffres, une domination remarquable de l'économie du pays par deux pôles : dans l'un, au Shaba, la richesse est basée sur l'extraction du minerai de cuivre ; dans l'autre, centré sur Kinshasa, la distribution du P.I.B. est plus diversifiée mais avec une part du secteur « services » prépondérante. Les autres régions, axées sur le secteur « agriculture », ne participent jamais à plus de la moitié de ce que représente Kinshasa dans l'économie nationale.

La capitale assure ainsi en 1970 « environ 20 % de l'emploi, 22 % de pouvoir d'achat distribué, et 30 % des salaires du pays ; elle procure également 19,5 % des recettes ordinaires de l'État qui lui consacre environ 24 % des dépenses » (de SAINT-MOULIN 1973 : 376). Concernant les salaires, les chiffres indiqués ne regardent que les salaires versés aux nationaux. Si l'on tient compte de la masse globale des salaires versés (nationaux et expatriés) Kinshasa, dans le secteur privé, absorbe 49,2 % de la masse salariale distribuée au Zaïre. C'est beaucoup pour une ville qui rassemble de 6 à 7 % de la population du pays...

La domination de Kinshasa apparaît bien plus grande encore dans des domaines précis et on est toujours tenté de parler au superlatif tant cette prééminence est flagrante, significative et lourde de conséquences dans l'aménagement régional. Kinshasa, d'après l'enquête de l'Économie Nationale de 1969-1970, emploie 60 % des travailleurs des industries de transformation des produits non-agricoles, 68 % des ouvriers du bâtiment et des Travaux Publics, 50 % de ceux des services d'eau et d'électricité, 43 % des salariés du secteur banques-assurances, 33 % des employés des transports et 38 % de ceux du commerce. Elle rassemble 725 établissements dépendant de 644 entreprises, soit 36,8 % des entreprises et 26,1 % des grands établissements recensés dans l'ensemble du Zaïre (1).

Les investissements profitent largement à la capitale. La répartition en pourcentages, par régions, des projets d'investissement agréées par la Commission des Investissements de 1969 à 1976 montre que Kinshasa recueille, à elle seule, plus du tiers des projets (35,6 %). Le deuxième rang est occupé par le Shaba et le Bandundu qui n'obtiennent qu'un peu plus de 10 % (respectivement 13,7 et 12,5 %). La disproportion est criante lorsqu'il s'agit de la répartition des investissements de la SOFIDE, en 1976 : plus de la moitié vont à la capitale, moins du sixième au Kivu région la moins défavorisée après Kinshasa (2).

Au point de vue de la consommation d'énergie, Kinshasa absorbe en 1975 la moitié des produits pétroliers consommés dans toute la République. Par rapport à l'ensemble des réseaux de distribution, la ville utilise à la même époque 72 % de l'énergie

(1) Département de l'Économie Nationale — p.21, t.I — Enquêtes sur les entreprises, 1969-1970, 2 t. Kinshasa, 1973.

(2) Département du Plan — 2, 1976, SOFIDE. Organisme National, Société Financière de Développement.

électrique basse tension. Elle rassemble près de 75 % des abonnés basse tension et moyenne tension. Au total, Kinshasa représente les trois quarts de l'énergie vendue à la fois en quantité et en valeur (1).

Toujours en 1975, la ville rassemble 45 % des abonnés de la REGIDESO, organisme national de distribution d'eau. Ils consomment 47 % du total des ventes effectuées pour l'ensemble de la République (2).

On terminera ce palmarès en évoquant l'attrait que la capitale exerce par des équipements de superstructure prestigieux. On retiendra les exemples de l'Enseignement Supérieur et de la Santé. La ville compte douze centres d'enseignement supérieur qui accueillent près de 12.000 étudiants, soit la moitié de l'effectif du Zaïre. Plus de la moitié sont au Campus Universitaire, l'ancienne et renommée Université Lovanium.

La ville concentre à elle seule près de 8 % des lits des établissements sanitaires recensés dans la République (4.848 sur 61.859). Elle dispose d'un médecin pour 10.000 habitants, alors que le pays n'a pas plus d'un médecin pour 22.000 habitants. Et ceci est encore entaché d'erreur, car d'après le Département de la Santé, nombre de médecins n'ont pas rejoint leur poste à l'intérieur du pays. On a ainsi à Kinshasa, en 1975-76, 268 médecins nationaux sur 525, et 238 médecins étrangers sur les 544 qui exercent dans la République.

On ne s'étonnera pas non plus du rassemblement des intellectuels dans la capitale. Il y viennent poursuivre ou terminer leurs études. Ils ne souhaitent pas en partir lorsque celles-ci sont achevées. Ils espèrent jouer ici un certain rôle qui leur est apparemment dévolu et, lorsqu'ils sont mutés d'office à l'intérieur, ne serait-ce qu'à Kisangani, ils s'intitulent volontiers « les Kinois affectés à Kisangani ». Un rapport de la Banque Mondiale (3), dans une ventilation de l'emploi des nationaux et des étrangers en 1970, concernant les treize plus grandes villes du pays, révèle que la capitale réunit à elle seule les deux tiers des emplois recensés. Mais, et c'est là que les déséquilibres sont singulièrement mis en évidence, elle garde 88 % du personnel de direction (2.731 sur 3.079), 80 % du personnel d'encadrement (5.750 sur 7.146) et 82 % des ouvriers qualifiés (35.341 sur 42.922).

La suprématie de la capitale est écrasante à tous les points de vue. Mais bien qu'on ne puisse douter des conséquences néfastes d'une telle situation, il reste que le phénomène n'est pas forcément négatif si la capitale devient métropole régionale, capable de jouer un rôle moteur dans l'espace qu'elle commande. Finalement le gigantisme est sans doute aussi fâcheux sur le plan de l'urbanisme que sur le plan de la hiérarchie urbaine. À cet égard, la ville apparaît comme un facteur de crise écologique dont pâtissent le site et l'environnement. Par des superficies excessives d'habitat sous-intégré, elle introduit des déséquilibres profonds et durables dont le plus grave est celui des équipements de base.

(1) SNEL. Rapport d'activité — exercice 1975.

(2) REGIDESO. Rapport et Bilan 1975.

(3) Rapport de la mission de la Banque Mondiale, août 1972, cité par Kankonde Mbuyi, planche « Rayonnement national », atlas de Kinshasa.

LA VILLE, FACTEUR DE CRISE ÉCOLOGIQUE

Sous l'effet du développement incontrôlé de l'habitat et de la poussée urbaine, on assiste à une destruction irrémédiable du tapis végétal et à une dégradation du site, non seulement dans les espaces colonisés à la périphérie de la ville, mais aussi dans l'aire d'influence directe de l'agglomération.

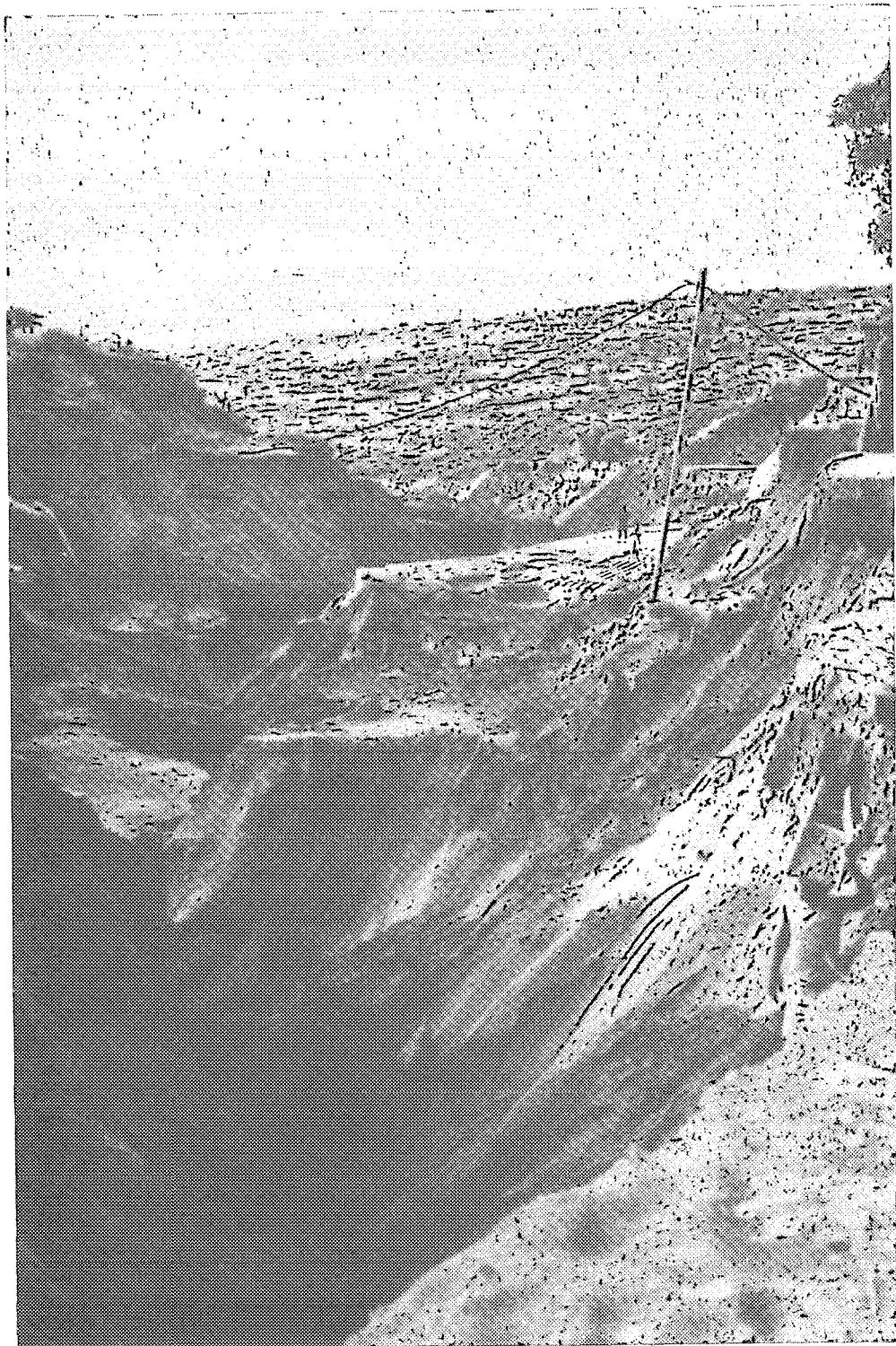
Les formations végétales opposent forêts, savanes et la végétation ripicole aquatique ou semi-aquatique des vallées et du Pool Malebo. Les forêts ne subsistent plus que par lambeaux. Les savanes s'imposent dans le paysage.

la destruction du tapis végétal

À la périphérie de la ville, la croissance spontanée de l'habitat a pour conséquence immédiate la matérialisation des parcelles distribuées par les chefs de terre. Dès l'accord entre les deux parties, acquéreur et vendeur, la terre est mise à nu et une construction sommaire est édifiée. La marque de la propriété est fixée dans le paysage par l'entretien d'une parcelle régulièrement desherbée et par la présence d'un abri provisoire.

Assez souvent, les premières constructions réalisées utilisent le produit du déboisement lorsqu'il subsiste à proximité des espaces lotis des lambeaux forestiers, et plus souvent le bois issu de l'essartage des savanes arbustives voisines. Les constructions en « poto-poto » des zones d'extension, édifiées à partir d'armatures en bois, ne sont certainement pas les plus nombreuses. Mais elles consomment beaucoup de jeunes arbres et de gaules longues de deux à trois mètres. Elles représentent même près de 10 % des habitations de certains quartiers récents, proches de vallées encore boisées ou riverains du Pool Malebo.

La frange urbaine est immédiatement suivie d'une zone ponctuelle et discontinue de champs. Ils s'étendent dans un rayon de cinq à dix kilomètres autour de l'espace



4. Un immense ravin d'érosion, ouvert à la suite de la rupture d'une conduite d'évacuation des eaux pluviales. Zone de Ngaliema — 1981.

urbanisé, et ce front progresse au fur et à mesure que la ville s'étend. Les agriculteurs urbains défrichent surtout les têtes de vallons encore boisées et les fonds de vallées où les sols sont plus riches que sur les interfluves. On constate partout, dans la proche périphérie, le recul et la savanisation des anciens espaces forestiers.

Les savanes arbustives des sommets des collines sont régulièrement brûlées après une préparation culturale sommaire. Le feu, au troisième ou quatrième passage, traverse le lambeau boisé qui subsistait et la strate herbeuse prend le pas sur l'arbre. Dans les régions pentues, après abattage, cultures sur brûlis et abandon du champ, un recrû vigoureux s'implante, difficilement pénétrable. Dans les meilleurs conditions, il pourrait se développer et reconstituer la forêt d'origine s'il n'était de plus en plus attaqué dès les premières années de reconstitution, du moins dans les environs immédiats de Kinshasa. Les recrûs qui occupent les cirques ou les espaces abrupts du site collinaire sont très vite défrichés, et à leur emplacement, là où le sol est meilleur, plus riche et bien ressuyé, se trouve l'emplacement privilégié des champs de manioc qui ceinturent la ville.

L'évolution va dans le sens d'une régression constante. Les deux plus belles galeries forestières, celle de la N'Djili et celle de la Lukunga, et, plus loin, celle de la Lukaya, ont pratiquement disparu aujourd'hui sous l'assaut conjugué des cultures et de l'écobuage. Par contre, les espaces mis en défens ou protégés — Campus Universitaire, domaine de la Météo — portent de vigoureux îlots forestiers secondaires ou de reconstitution.

L'évolution du couvert végétal dans le site urbain et sa proche périphérie apparaît nettement à l'examen des couvertures aériennes dont on dispose en 1950, 1957 et 1968 (1).

En 1950, la ville est encore réduite et se limite aux Anciennes et aux Nouvelles Cités. Dans la ville, à l'emplacement de l'actuel Camp Kokolo et à l'est vers Kingabwa, les terres sont entièrement cultivées. Si on ajoute à ces champs l'immense plantation de palmiers de la Société IMAFOR (Rhodeby) on a pratiquement autant de cultures que d'espace urbanisé. Les collines sont occupées par de vastes forêts secondaires comme celle de la vallée de la Lukunga qui s'étend de Mont-Ngafula à la station de pompage de la Regideso, dix kilomètres en aval. De beaux lambeaux boisés subsistent à Djelo-Binza et dans la vallée de la Mampeza. En dehors des sommets occupés par une savane arbustive, les versants des vallées qui remontent en « doigt de gant » à l'intérieur des collines sont tous occupés par des forêts secondaires, moins belles que celle de la Lukunga, mais encore hautes et denses, ou par des mosaïques forêt-savane : c'est le cas de tout le pied des collines qui va du sud de Kintambo, de la rivière Makelele, à la rivière Matete.

À l'est, la forêt galerie de la N'Djili, large de 500 à 1000 mètres, coupe la plaine d'un large sillon boisé. Le sud de Kimbanseke est occupé par la forêt, seulement trouée par quelques lanières de savane allongées sur les interfluves.

Les forêts secondaires dégradées se situent en général dans le prolongement des hautes forêts semi-caducifoliées originelles. Elles sont toutes parsemées de champs de manioc, installés après abattage et brûlés. On peut pratiquement délimiter le terroir mis en valeur par chaque village.

(1) L'auteur n'a malheureusement pas pu disposer pour ce travail de la récente couverture aérienne de 1977.

En 1957, la ville est déjà beaucoup plus vaste et les forêts qui ceinturaient Léopoldville sont en voie de disparition. La vallée de la Lukaya a perdu ses derniers massifs forestiers et ne montre plus, sur chacun de ses versants, qu'une mosaïque forêt-savane.

La forêt galerie de la N'Djili est passée du stade de forêt secondaire à celui de forêt dégradée et une large bande de plusieurs kilomètres de long a été abattue au profit des maraîchers.

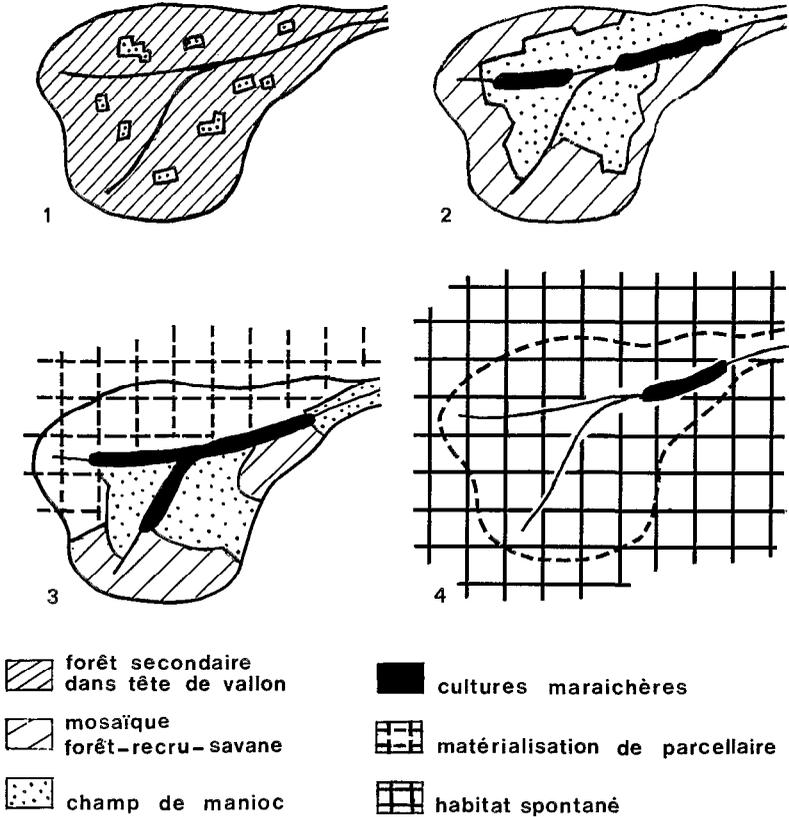


fig. 10 Défrichement et occupation de l'espace par l'habitat

Un bel exemple d'organisation du terroir est donné par la vallée de la Makelele au sud de Kintambo. Il est significatif de l'évolution qu'on a pu observer sur l'ensemble de l'espace étudié. Dans un premier temps, les versants raides et boisés sont défrichés et occupés ponctuellement par des champs de manioc. Avec la poussée urbaine, toute la tête de vallon est envahie par les champs qui s'installent sur les bons sols forestiers alors que les cultures maraîchères gagnent petit à petit les berges humides de la rivière. Le fond de cirque, sableux et remblayé par les colluvions, est occupé par des touffes herbeuses et quelques arbustes rabougris. Puis, le champ devient lot d'habitation. Le parcellaire est matérialisé dans l'espace par la destruction de toute végétation. Le sol est régulièrement balayé pour chasser les serpents et par crainte du feu. Le stade final montre une occupation quasi totale des versants

par l'habitat : seules subsistent dans certains cas les planches des maraîchers, toutes cernées par des constructions. (fig.10).

En 1968, la forêt de la Lakunga qui s'imposait encore en 1957 dans le paysage à l'ouest de la ville, est en voie de disparition. Les forêts galeries qui subsistaient ont disparu. La vallée de la N'Djili est entièrement défrichée. Il n'existe pratiquement plus de forêts secondaires « originelles » dans la périphérie immédiate de la ville qui s'est considérablement agrandie. Cette évolution n'a fait que s'aggraver avec le temps.

On remarque l'importance des champs dans la couronne périurbaine. Vaste ceinture discontinue, elle marque les limites de l'agglomération depuis les vestiges de la plantation IMAFOR jusqu'aux champs qui, par grands groupes, ponctuent l'espace au sud de Djelo-Binza, de Makala, de Kisenso, de N'Djili et de Kingasani, près du nouvel aéroport, à l'est.

Les trois situations du couvert végétal qu'on vient de décrire montrent de manière éloquent combien celui-ci régresse. Les résultats d'un planimétrage à 1/10.000 font apparaître, dans les limites des cartes de 1958 et de 1968, des variations en km² de l'ordre suivant :

	1958	1968
Forêt semi-caducifoliée sub-équatoriale secondaire	27, 9	4,48
Forêt semi-caducifoliée dégradée et recrû forestier	33,74	59,66
Champs en activité	32,07	69,1 5(1)

Sur les 398 km² inventoriés, la forêt qui représentait 7 % de la surface totale en 1958 n'en représente plus que 1 % en 1968. Les formations arborées dégradées passent dans le même temps de 8,5 % à 15 %.

Au-delà de la périphérie immédiate l'influence la plus sensible de la capitale se marque par l'exploitation systématique du charbon de bois et du bois de chauffage. Lorsqu'on emprunte les routes d'accès à la ville — avenue de la Foire (ex By-Pass), route de Selembao et route de l'IPN — on rencontre les files de femmes qui reviennent des champs. Elles rentrent en ville d'un pas court et pressé, écrasées de fatigue et de chaleur, ployant sous la charge d'un lourd fagot. Lorsqu'on se dirige vers Matadi, on remarque au bord de la route les premiers sacs de charbon de bois, les premiers fagots de branchages et de bûches, à Mont-Nagfula. Très réguliers et très nombreux, les points de chargement des camions qui collectent le « makala » s'échelonne jusqu'à Inkisi, à 130 kilomètres de Kinshasa.

« Les collines (sur la route de Matadi) sont considérés par les habitants villageois comme des réserves illimitées de bois de chauffage et d'écobuage : la carbonisation est très active et d'un bon rapport. Le sur-usage du site est devenu la règle. En 15 ans la forêt a reculé de 50 kilomètres sur de larges étendues le long des axes routiers ». (Atlas de Kinshasa, R. de MAXIMY).

(1) Chiffres établis avec la collaboration de Daniel MERTZ I.T.G.C.E., après photo-identification.

Les charbonniers vendaient le sac (35 kg environ) de 1,70 à 2,20 zaïres suivant la distance qui les séparait de Kinshasa au début de 1977. Le prix atteint 5 zaïres à Kasangulu, à 40 kilomètres de Kinshasa, à la fin de 1978. Les sacs sont revendus au marché 10 à 12 zaïres. Le métier est d'un bon rapport, surtout si le commerçant est lui-même collecteur.

Pendant les commerçants se plaignent du manque de charbonniers et des distances de plus en plus longues à couvrir. Ce qui manque en fait, c'est la forêt qui recule chaque jour davantage avec la consommation grandissante de la capitale. Le bois et le charbon de bois sont largement utilisés dans la vie quotidienne, pour la cuisine, par les habitants de Kinshasa. Le bois est employé comme source principale de combustible par 10 % des ménages, le charbon de bois par 30 % des ménages, soit, au total, presque autant que le nombre de ménages qui utilisent le pétrole comme première source de combustible (45 % des ménages).

D'après les études d'experts forestiers de la FAO (1), la consommation de charbon de bois et de bois de chauffage varie de 120.000 à 200.000 tonnes par an à Kinshasa. Si on retient l'hypothèse basse (120.000 T/an) il faut en déduire le défrichage annuel d'une forêt de 30 ans vaste de 4 à 6.000 hectares. Ces chiffres sont à multiplier par 4 si on considère non plus la forêt mais un recrû forestier de 7 à 8 ans. Cette formation, beaucoup plus répandue que la forêt, fournit assez peu de bois vert par hectare.

Suivant les estimations, il faudrait, pour subvenir aux besoins de la capitale, une plantation de 80.000 hectares, coupée et replantée par dixième chaque année (2). Des tentatives de plantations de variétés diverses d'eucalyptus et de pins ont été faites dans les environs de Kinshasa et sur les plateaux Bateke. Les résultats, encourageants, devraient permettre la justification d'une action de grande envergure. Mais il faut planter et protéger de vastes espaces contre les feux de brousse. Il faut sauvegarder les forêts existantes afin de mieux les exploiter. Mais il faut lutter contre un commerce rentable et puissant.

Les secteurs forestiers et les régions de savane proches de la ville attirent la convoitise de la bourgeoisie urbaine. À la spéculation des commerçants de « makala », parfois propriétaires d'espaces boisés, s'ajoute celle des fonctionnaires et des membres des professions libérales qui arrivent à obtenir auprès des chefs coutumiers et de l'administration des concessions de l'ordre de 50 à 200 hectares. Sur ces domaines, la forêt est d'abord abattue et utilisée pour la fabrication de charbon de bois. Puis, l'espace défriché est planté de manioc, de safoutiers et d'ananas sur les meilleurs sols. La dimension des champs dépend de l'importance de la main d'œuvre salariée souvent recrutée en ville parmi les jeunes sans travail. Dans les régions de savane, la bourgeoisie est à l'affût de toutes les possibilités de création de ranches d'élevage bovin extensif, les kraals, qui sont enclos, ce qui réduit d'autant les domaines traditionnels villageois et entraîne de nombreux litiges.

(1) KERNAN (H.), et BRIDE (J.), expert forestier FAO.

(2) d'après J. BRIDE, les calculs sont les suivants :

consommation en bois par personne et par an	:	1 stère	
volume moyen d'un stère	:	0,6 m ³	
besoins pour une population de 2.000.000 hts	:	1.200.000 m ³	
besoins en forêt naturelle de 30 ans	:	1.200.000	
(production : 300 m ³ /ha)	:	300	= 4000 ha/an
besoins en plantation de 10 ans	:	1.200.000	
(production : 150 m ³ /ha)	:	150	= 8000 ha/an

L'omniprésence de la capitale est sensible dans toutes les campagnes du Bas Zaïre qui, en 1976, fournissait l'essentiel de son ravitaillement : 90 % des légumes et des fruits, 95 % du charbon de bois, 55 % du manioc... On a l'impression d'une sur-exploitation des terroirs. La forme des buttes de manioc reste encore visible sous la végétation bien plus souvent herbeuse qu'arborescente. Les champs en activité occupent une place considérable d'autant plus que, reprenant une ancienne pratique coloniale, l'État impose, par famille, la culture obligatoire d'une parcelle de 60 x 100 m. Les ingénieurs agronomes chargés de l'application de cette règle agissent suivant les directives venues des services de la ville dont la préoccupation majeure est que Kinshasa soit ravitaillé. C'est en fait le seul problème retenu. La culture de ces champs collectifs n'est pas imposée sur les meilleures terres des fonds de vallées, habituellement réparties entre les différents lignages des villages. Sans doute ne le pourrait-on pas. Aussi voit-on les versants et les hauts de collines découpés en blocs rectangulaires, travaillés en billons ou en buttes. Toute une colline, du cours d'eau au sommet, peut être ainsi défrichée, « travaillée » et parfois non plantée par manque de boutures de manioc...

La mise à nu de sols peu épais et fragiles, le peu de soin apporté par les paysans aux cultures de l'État, créent une situation catastrophique sur le plan écologique. Alors que les conditions culturales habituelles exigent une longue jachère, les observations montrent que certains champs sont repris après deux ans de repos seulement (1). Les problèmes d'érosion des pentes et des sols sont visibles. On remarque dans certains pays, notamment dans la collectivité de Gombe-Matabi, des versants entiers mis en mouvement par l'action mille fois répétée de petits glissements de terrain et du ruissellement dans un matériel peu cohérent. Le caractère récent de ces phénomènes fait penser qu'on est, dans certains cas, à la veille d'une crise écologique qui peut être irréversible. Mais, parce qu'elle est rurale et lointaine, cette dégradation attire moins l'attention que les ravins spectaculaires qui ouvrent des déchirures béantes dans les quartiers d'habitat récent de la capitale...

la dégradation du site

La conquête des pentes dans les zones d'occupation spontanée entraîne une des plus fortes contraintes que connaît l'urbanisme à Kinshasa. Elle peut aller jusqu'à la destruction du site initial. Données géologiques et systèmes de pentes, violence des précipitations, implantation non contrôlée de l'habitat se conjuguent pour créer des formers d'érosion anthropique spectaculaires.

DONNÉES GÉOLOGIQUES ET SYSTÈMES DE PENTES

Le soubassement précambrien affleure à l'ouest du site sous la forme de blancs gréseux résistants qui sont à l'origine des rapides barrant le Pool Malebo. Ces grès rouge, vieux de plus de 615 millions d'années, appartiennent au faisceau supérieur de la série de l'Inkisi, dans l'ensemble schisto-gréseux du système Ouest congolien. Ces grès sont très exploités. C'est la pierre à bâtir de Kinshasa, qu'elle soit utilisée en blocs taillés pour les fondations ou les murs de soutènement, ou disposée en placage sur les façades. Concassée, elle entre dans la composition du béton ou sert de remblai pour les routes.

(1) d'après plusieurs excursions dans le Bas-Zaïre en 1977 et 1978.

Les directions structurales de la roche, fracturée ou diaclasée, déterminent en partie l'implantation du réseau hydrographique. Des fractures spécifiques favorisent une décomposition en boules qui s'assemblent en amoncellement chaotique sur les plages de sable blanc, en bordure du bouillonnement tumultueux des rapides.

Le soubassement précambrien se prolonge en pente douce vers l'est sous les terrains du secondaire. De faciès variés, gréseux ou sableux, généralement altérés, les formations secondaires occupent la majeure partie du site. La base de la série contient des grès à ciment siliceux ou présente localement des traces de silicification qui déterminent de légers ressauts dans le profil en long des cours d'eau. Les grès blancs sont remarquables par les escarpements qu'ils déterminent. Ceux-ci sont particulièrement visibles au niveau des falaises de Douvres qui forment un bel amphithéâtre de plusieurs dizaines de mètres de hauteur au nord du Pool Malebo, sur les rives de la République du Congo. Les sables grossiers du sommet de la série sont, par contre, difficile à dissocier des terrains qu'ils recouvrent.

La couverture tertiaire présente à sa base la série des grès polymorphes grès siliceux résistants qui protègent notamment, par leur assise épaisse et solide, des grès blancs du secondaire. Les grès polymorphes apparaissent au sud-est, dominant la plaine de Kinshasa et marquant la bordure des plateaux bateke. Ils dessinent un abrupt vigoureux et rectiligne. La série supérieure est constituée de sables ocres : couverture sableuse fine et remaniée, elle se confond souvent avec les séries sous-jacentes par l'analogie de leur faciès.

Les alluvions quaternaires occupent les parties basses du site et les fonds de vallées. Elles résultent de l'érosion qui a travaillé dans le matériel précédemment décrit.

Ainsi, en dehors des séries schisto-gréseuses, le paysage a été façonné dans des roches peu résistantes, composées essentiellement de grès tendres et de sables, recouverts d'un manteau d'altération épais et facilement mobilisable. Le façonnement des formes topographiques résulte essentiellement de la pente et de l'érosion fluviale dans un matériel peu cohérent (1).

On opposera « la plaine de Kinshasa » où les terrains propices à l'urbanisation s'étendent, comme on l'a dit sur plus de 200 km² au site collinaire peu à peu gagné par l'habitat.

La « Plaine de Kinshasa » : des terrains propices à l'urbanisation

Les terrasses alluviales qui cernent le sud du Pool Malebo offrent d'ouest en est, du replat de Gombe à Maluku, de vastes terrains plats. Ce potentiel facilement urbanisable constitue un avantage déterminant pour Kinshasa qui, à la différence de Brazzaville, peut s'étendre sans problème, en dehors de celui des distances, sur un site favorable. Les altitudes moyennes vont en s'étagant du bord du fleuve au pied des collines, de 280 à 325 mètres.

Deux coupures majeures accidentent le site : la vallée de la N'Djili au centre, la vallée de la N'Sele à l'est.

Les cours d'eau drainent d'importants bassins versants (2.000 km² pour la N'Djili, 5.000 km² pour la N'Sele). La traversée de ces vallées à fond plat, larges de plus d'un kilomètre, impose la construction d'ouvrages d'art importants.

(1) Les travaux de Xavier Van CAILLIE ont été précieux, notamment à la suite de la publication des feuilles à 1/20.000 sur l'hydrologie, les pentes, la géomorphologie et la géotechnique du site.

Les rivières issues des collines et des plateaux bateke fragmentent l'espace en blocs de direction méridienne. Elles s'encaissent parfois d'une dizaine de mètres. C'est le cas de la Tshangu, de la Mangu et de la Tshenke à Kimbanseke. Mais dans l'ensemble ces obstacles restent mineurs et ne devraient pas constituer une entrave sérieuse à la circulation : dans bien des cas, des ponts légers ou même des tabliers métalliques apparaissent suffisants pour les enjamber.

Sur l'ensemble des terrasses, la construction est aisée. L'obstacle majeur est celui de la nappe phréatique. La nappe phréatique affleure presque partout. Elle est, en général, à 2 à 4 mètres du niveau du sol, mais dans les parties basses elle est pratiquement à fleur de terre. Près des collines la nappe est un peu plus profonde et se situe à 5 ou 6 mètres du niveau du sol. Par contre dans les zones très plates la nappe est mal drainée : c'est le cas des espaces situés entre Bandalungwa et Matele.

La ville est donc mal drainée dans les terrains superficiels et les terrains secondaires qui peuvent parfois être gorgés d'eau sur toute leur épaisseur lorsqu'ils sont altérés. Il se pose le problème de l'évacuation des eaux fluviales et de la présence d'eau surabondante à faible profondeur, surtout dans les sables grossiers.

Les zones qui se prêtent le plus à la construction et notamment à l'édification d'immeubles importants devront se situer là où les assises secondaires saines sont près de la surface du sol : ici, il est en général, convenablement drainé et on peut y implanter des fondations solides. Les passes silicifiées sont trompeuses : elles constituent des bancs résistants, mais sous eux s'installent fréquemment des poches d'eau.

Si la construction paraît partout possible dans la plaine, le site collinaire, par contre, est fragile. L'implantation de l'habitat ne peut s'y faire qu'avec prudence.

le site collinaire : des espaces fragiles et sensibles à l'érosion

Un ensemble collinaire disséqué et de vastes étendues tabulaires cernent le Pool Malebo. Les plus hautes croupes aux sommets arrondis culminent au sud de la ville à 500-550 mètres à Djelo Binza ou au Mont Amba. Elles atteignent 630 mètres au Mont Ngafula, extrême avancée de la capitale sur la route de Matadi. Les contreforts des plateaux bateke barrent l'horizon à l'est par des abrupts rocheux hauts de 700 mètres. Le rebord du plateau est finement découpé, précédé de buttes témoins imposantes. Celle du Pic Mense (710 mètres) se détache bien de l'ensemble et se reconnaît de loin.

Plusieurs valeurs de pentes caractéristiques peuvent être retenues pour la construction (1) :

— les pentes de 0 à 4 % rassemblent les espaces facilement urbanisables en dehors des fonds de vallées inondables et estimés à moins de 2 %. Ils correspondent aux sommets de collines généralement plats ou convexes avec des pentes de l'ordre de 3 à 4 %. Peu sensibles à l'érosion, les hauts connaissent une infiltration rapide. Les interfluves s'emboîtent en deux niveaux : on remarque une surface ancienne à 425-470 mètres et une surface plus récente à 370-410 mètres. Ces surfaces planes ou peu inclinées sont peu sensibles à l'érosion ou au ruissellement. Elles sont aisément urbanisables.

(1) Étude à 1/30000 et sur un quadrillage en carrés de 250 mètres de côté — Atlas de Kinshasa — 1^{re} partie — Pentas — planche n°5.

— de part et d'autre des lignes de faite les versants sont généralement réguliers, rectilignes ou légèrement convexes. Les flancs de vallée peuvent être légèrement dissymétriques. Dans ce cas le versant sapé par le cours d'eau présente, après un tracé rectiligne, une base abrupte ou convexe alors que le versant opposé est sensiblement concave dans sa partie inférieure. Les pentes doivent être ici classées en deux catégories. De 4 à 8-9 % les pentes sont peu fragiles, surtout si elles portent encore leur couverture végétale. Par contre de 9 à 12-13 %, un seuil important est atteint : c'est la limite de l'infiltration aisée des eaux et le début de la concentration du ruissellement. C'est la zone sensible où, dès que le sol est mis à nu, les ravinelements apparaissent et s'approfondissent. Ces espaces ne sont constructibles que si l'implantation de l'habitat s'effectue en terrasses et s'accompagne de travaux de soutènement et d'évacuation des eaux pluviales dans des drains maçonnés jusqu'aux parties basses du site.

Totalisées, les valeurs de 0 à 12 % montrent que le site urbanisé ou en voie de l'être est constructible sur plus de la moitié de sa surface.

— au-delà de 12 %, le site devient difficilement urbanisable sans travaux d'infrastructure importants. Lorsque de telles pentes sont défrichées et occupées par l'habitat, elles sont rapidement le siège d'une érosion intense et découpées de ravins catastrophiques. (fig.11).

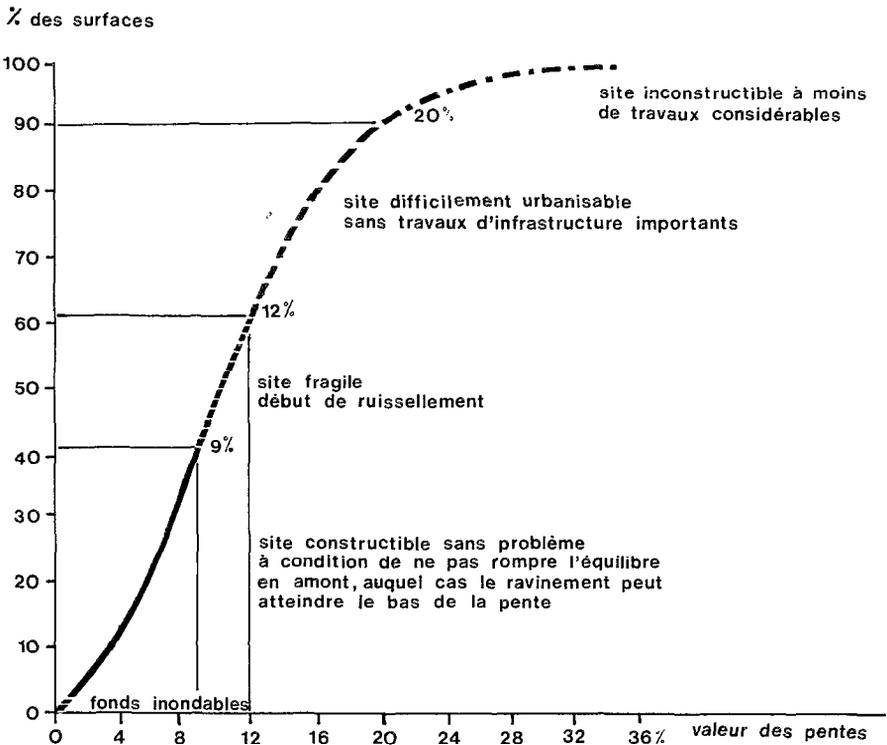


fig.11 Structure des valeurs de pente dans le site collinaire

Les cirques d'érosion marquent le paysage par les vastes creux qu'ils impriment dans la topographie. Les parois des cirques sont abruptes et rompent brutalement, par des pentes raides et rectilignes, les convexités sommitales. Ces pentes très fortes, parfois subverticales, bloquent en général l'avancée de l'habitat. Le cirque de Selembao est remarquable. Pratiquement circulaire, il s'inscrit dans l'espace urbain par un vaste creux de plus d'un kilomètre de diamètre, profond de 150 mètres. On y distingue plusieurs générations de formes : ravins, niches d'érosion (coalescentes parfois), cirques mineurs. Le fond est plat et remblayé par les matériaux sableux issus des versants.

Il en est de même pour les fonds de vallées. Larges de plusieurs dizaines de mètres, parfois de quelques centaines de mètres, le remblaiement y est actuel, surtout lorsque les versants sont gagnés par l'habitat. Les parties centrales des fonds de vallées sont parfois marécageuses, occupées par des bancs alluviaux instables. Au débouché des ravins qui déchirent leurs versants, de petits cônes de déjection déploient leur couronne sableuse. Ces zones inondables ne peuvent être retenues pour la construction.

LA VIOLENCE DES PRÉCIPITATIONS

La région de Kinshasa se caractérise par un climat tropical où alternent une saison des pluies de huit mois et une saison sèche de quatre mois située pendant l'hiver austral. Il règne tout au long de l'année une ambiance chaude et humide, mais le quotidien est marqué par de fortes variations de température entre le jour et la nuit. Assez proche de la façade ouest du continent africain, la capitale ressent les effets du courant froid de Benguela. Installée sur la rive sud d'un vaste lac fluvial, les brises locales et la proximité de l'eau déterminent des micro-climats qui nuancent le climat général.

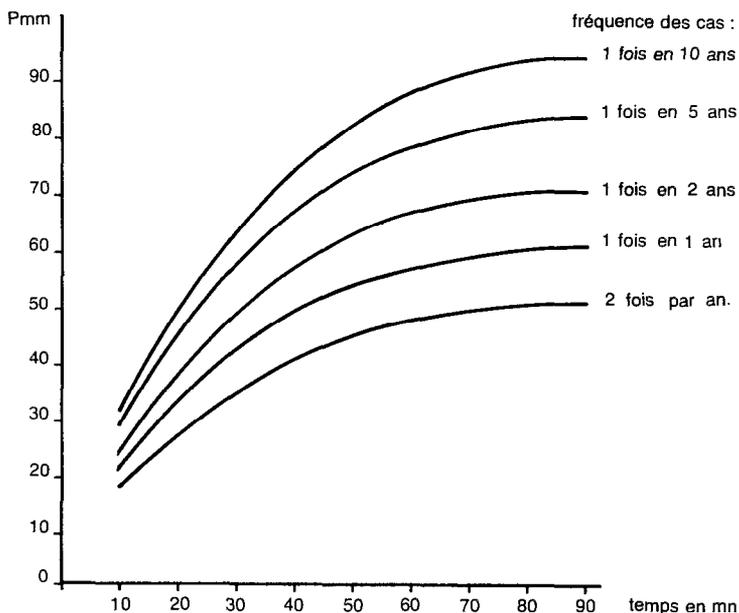
C'est le rythme et la fréquence des précipitations qui marquent les saisons, les températures restant élevées et peu variables au cours de l'année. La saison sèche se caractérise par une quasi absence des précipitations du début juin au 15 septembre. Les pluies ne reviennent vraiment qu'en octobre et novembre apparaît comme le centre de la première période de la saison humide. Après le creux de la petite saison sèche, très irrégulière mais généralement sensible entre la fin de décembre et le milieu de février, les pluies sont à nouveau abondantes en mars et avril qui dominent par leurs maxima la deuxième période pluvieuse. En mai, la saison sèche s'annonce par la baisse des températures maximales et l'irrégularité des précipitations.

Les grosses pluies sont autant de petites crises écologiques, mais toutes n'ont pas la même importance et toutes n'oblitérent pas l'ensemble du site.

Il pleut au total plus de 100 jours par an à Kinshasa : 106 à Binza de 1956 à 1969, 116 à N'Djili de 1960 à 1968, 94,5 au centre de la ville de 1931 à 1971 et, dans la majorité des cas, sous formes d'orages (70 % des cas) parfois très localisés. Une violente averse pourra s'abattre sur Binza et épargner Kintambo. Inversement, on pourra admirer depuis Joli Parc épargné par la tornade, les immeubles du centre-ville, écrasés par les lourdes teintes des nuages d'orage avant que ne s'abatte le mur gris des trombes d'eau.

Les totaux enregistrés par jour de pluie ne sont pas considérables. L'interquartile de la courbe ANNÉE où chaque cas de 1941 à 1971 a été cumulé, varie de 3,5 à 25,5 mm. La médiane des 2.331 jours de pluies recensés est de 10,5 mm, ce qui est assez peu pour une région située dans la zone tropicale humide.

Mais finalement, ce qui compte pour l'agglomération où les pentes sont fortes dans le site collinaire, où le matériel rocheux est peu cohérent, où les canalisations font défaut dans la plupart des zones d'extension récentes, c'est plus l'intensité des précipitations que leur volume journalier. Les chiffres modestes des totaux journaliers ne rendent pas compte des violentes averses qui multiplient les attaques de l'érosion au sud de la ville, partout où la végétation a été détruite et où la pente est supérieure à 8-10 %. Ce sont les extrêmes qui sont ici significatifs.



apports des précipitations rencontrés ou dépassés 2 fois par an
1 fois en 1 an, 1 fois en 2 ans,
1 fois en 5 ans, 1 fois en 10 ans.

d'après J. Pire, M. Burrueux, J. Quoidbach.

fig.12 Intensité des précipitations

Les courbes de fréquence des apports rencontrés ou dépassés sur une courte période — 0 à 90 mm — montrent que les pluies catastrophiques doivent être prévues et qu'elles imposent des collecteurs d'évacuation largement dimensionnés (fig.12). A titre d'exemple, dans la nuit du 2 au 3 avril 1973, une précipitation de 128 mm est enregistrée de 22.10 h à 04.20 h, avec 71 mm pour la demi-heure la plus intense. Canalisations ensablées, maisons disloquées et emportées, ravins spectaculaires au milieu des zones d'habitat spontané dans les pentes, route neuve sapée, plusieurs morts : tel est le bilan et la marque durable dans le paysage d'un orage exceptionnel.

UNE ÉROSION ANTHROPIQUE SPECTACULAIRE

En dehors d'un habitat de qualité, expression d'une population aisée qui peut maintenir et stabiliser à grands frais les espaces conquis, on assiste ailleurs à une implantation sans précaution. La carence des pouvoirs publics, l'ignorance, l'instabilité de la situation socio-économique des migrants récents, font qu'à l'occupation rapide et à la mise à nu des sols succède une tendance à la dégradation. Éboulements et ravins lacèrent les pentes et fractionnent les versants en serres aigües.

Certains ravins ont plusieurs centaines de mètres de long et s'encaissent de 15 à 20 mètres entre des parois subverticales. Ils oblitèrent brutalement le site et sont difficilement récupérables (photo 4). Malgré ce danger évident, on remarque à l'ouest et au sud de la ville que seules les très fortes pentes sont respectées par l'habitat. Dans bien des cas, l'avancée des maisons souligne la corniche supérieure du cirque d'érosion et marque la limite extrême de constructibilité.

Les versants des vallées de la Binza, de la Lubudi, de la Funa, sont condamnés à une évolution dramatique. Vue d'avion, ces pentes déchirées par l'érosion sont impressionnantes. Les formes d'habitat sont, là plus que partout ailleurs, précaires et destinées à la destruction à plus ou moins longue échéance.

Chaque rue tracée dans le sens de la pente et suivant un plan orthogonal est devenue en fait un ravin qui s'approfondit à chaque pluie (fig.13). On essaie de les stabiliser en plantant des tiges de bambou ou en en faisant des décharges d'ordures ou de carcasses de véhicules accidentés. On construit parfois une succession de barrages de terre en travers du ravin, on bétonne et on édifie des glissières dans les cas graves.

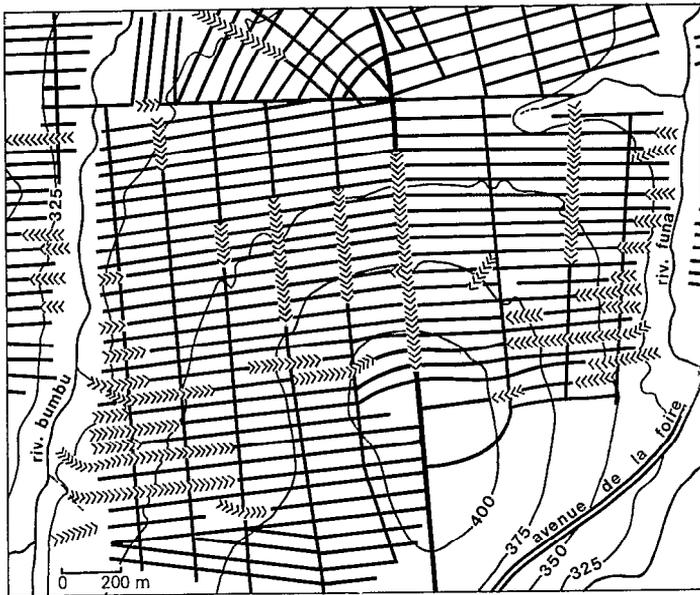


fig.13 Spectaculaires ravins d'érosion dans un versant occupé par l'habitat — Zone de Selembao

Mais ce n'est pas toujours le cas, et que faire lorsque les bas-côtés des glissières ne sont pas stabilisés et qu'une rigole, qui deviendra ravin à son tour, sape le mur de béton ? Que faire lorsqu'après la construction de routes dont le coût revient à celui d'une route de montagne, on bouche les larges drains d'évacuation des eaux pluviales par un tronc d'arbre qui servira de pont pour enjamber l'obstacle, ou, pis encore, qu'on déverse là, parce qu'on ne peut aller plus loin, un chargement de pierres destiné à la construction d'une maison située au-delà du caniveau ? Le découpage des versants en gradins, à la pelle et par les habitants eux-mêmes, reste précaire parce qu'individuel. Sans travaux d'ensemble qui pourraient stabiliser la totalité du versant, il suffit d'un rien pour déclencher l'attaque de l'érosion. La dégradation est irréversible si on n'interdit pas impérativement toute construction avant une viabilisation et un aménagement sérieux.

Kinshasa a connu ces dernières années des accidents graves qui l'ont privé de certaines de ses voies d'accès. La route de Selembao, qui joint l'IPN au Sanatorium a été déplacée dans les années 70 tant elle était menacée et en partie détruite par les ravins qui se succèdent sur le versant est du cirque de Selembao. Reconstituée en 1971-72, elle a été emportée en 73 à la suite d'un formidable orage qui provoqua, en une nuit, un ravin de 400 mètres de long, large de 20 à 30 mètres. Il fallut édifier cinq barrages en terre pour stabiliser la trouée et refaire à nouveau la route. La route de Matadi, entre l'IPN et Badiandingi, a été plus d'une fois menacée, tout comme celle du Campus Universitaire.

Après une occupation massive des pentes dans certains quartiers de Kisenso et de Selembao, on assiste aujourd'hui à un abandon des espaces attribués en raison de l'insécurité du site et des difficultés d'accès. Dans les cas extrêmes, il ne reste de l'habitat que des maisons démantelées ou des constructions inachevées sur le sommet des lanières aigües qui témoignent de l'ancien alignement des parcelles.

L'ensablement des parties basses et leur mauvais drainage est la conséquence de l'érosion des collines. Les drains naturels ne suffisent plus à évacuer les charges énormes mises en mouvement lors des pluies torrentielles de la saison humide. Les sources et les eaux souterraines des fonds de cirque et des vallées ne peuvent plus assurer en temps normal le transport des matériaux en provenance des parties hautes. Lors des fortes pluies, l'évacuation se fait seulement par des chenaux locaux et anastomosés qui entaillent de micro-terrasses sableuses.

À l'aval, les lits s'élargissent et les charges solides se déposent avec la baisse de la pente. On peut suivre la chronologie des orages à la superposition des couches alluviales. Elles représentent autant de carrières d'un sable bon marché et limoneux exploité à même le lit et que, non sans risque, les camions arrivent à atteindre. Des équipes d'ouvriers, les pieds dans l'eau, edifient sur la berge des monticules de sable qui correspondent à un certain nombre de pelletées et à un certain prix. Lorsque ces tas ne sont pas enlevés par les camions, des briquetiers fabriquent parfois sur place des parpaings maigres et friables que des triporteurs et des pousse-pousse viennent charger.

DÉGRADATION DE LA VILLE ANCIENNE, SOUS-ÉQUIPEMENT DE LA VILLE RÉCENTE

La situation actuelle provient essentiellement de la carence ou de l'absence d'équipements de base. Les équipements hérités en 1960 permettent encore de faire fonctionner, dans une certaine mesure, la ville d'aujourd'hui. En dehors des actions et des créations récentes entreprises par la Société Nationale d'Électricité et la REGIDESO, ce sont les réseaux anciens qui, en général, supportent le poids des transformations et de l'augmentation de la demande. De vastes projets — eau, assainissement, transports en commun — sont envisagés, certains sont en cours de réalisation, mais nombreux sont ceux qui restent encore aujourd'hui à l'état d'études ou de propositions. Leur mise en œuvre est subordonnée à l'agrément des Départements responsables et tributaire de financements extérieurs dans le cadre des aides internationales.

La consommation de l'espace dans les zones d'occupation spontanée, où la norme est la parcelle individuelle de 4 à 500 m², exige des investissements urbains considérables. Fin 1975, on avait la situation suivante :

Quartiers d'habitat (1)	Superficie occupée (Ha)
Résidentiels	1.500
Anciennes Cités	700
Nouvelles Cités	575
Cités Planifiées	1.250 soit 4.025 Ha équipés
Extensions sud	2.130
Extensions périphériques	6.250 soit 8.380 Ha à équiper

(1) hors centre des affaires, zone d'activité spécifique (zone industrielle, etc...), espaces verts, vides interstitiels.



5. Sous-équipement de la ville récente : l'avenue Biengesa, axe principal de pénétration des quartiers d'extension Sud. Zone de Bumbu — 1975.

Les zones d'extension récente, de moins de 10 ans, occupent fin 1978 sans doute près de 8.000 hectares. Si on y ajoute les zones d'extension sud, postérieures à 1960, on dépasse 10.000 hectares sur un total de 14.000 à 14.500 hectares d'habitat proprement dit.

La croissance spatiale s'accompagne d'une évolution significative de l'occupation du sol. Les surfaces occupées par la ville augmentent considérablement, alors que celles qui sont dévolues aux industries et aux grands équipements ne suivent pas, loin s'en faut, le même rythme de progression. L'évolution de ces vingt dernières années montre qu'équipements et industries occupent en valeur relative une place de plus en plus restreinte par rapport à celle de l'habitat. Les zones industrielles passent de 17 % à 7 % de l'espace à caractère urbain, les équipements de 31 à 15 %, de 1957 à 1975 (Tabl.8).

	1957	1968/69	1975
surfaces urbanisées (1)	5512	12863	17922
grandes zones industrielles	980	1050	1360
en % de la surface urbanisée	17,78	8,16	7,59
grands équipements et affectations particulières.	1720	2580	2770
en % de la surface urbanisée	31,20	20,06	15,46

(1) espaces verts urbains, vides interstitiels non compris.

Tableau 8
Affectation des espaces urbanisés

On est forcé d'établir un constat général de carence qui, dans tous les domaines, montre une dégradation de ce qui existe par surcharge, en raison du sous-équipement généralisé de la ville récente en grande partie dépendante de la ville « ancienne », autrefois bien équipée (Fig.14)

un réseau de voirie insuffisant et inadapté

Le réseau de voirie date des années 50 et, comme on l'a dit, le plan général avait prévu des axes largement dimensionnés. Trois perspectives urbaines monumentales partaient du fleuve et menaient aux Anciennes et Nouvelles Cités, une voie à circulation rapide permettait de traverser la ville sans encombre, un maillage de voies structurantes bordées d'espaces verts menaient aux différents quartiers. Les emprises étaient calculées largement et prévoyaient le futur. Le réseau d'ensemble n'a pas été totalement réalisé. Les perspectives urbaines n'ont pas vu le jour. L'axe du Palais du Dominion qui devait relier la Pointe de la Gombe à la Cité Kasa-Vubu, au-delà du Camp Kokolo (ex-Léopold), se limite à la double voie des Monts Virunga, entre le Parlement et le Palais de Justice, longue de 600 mètres au lieu des 4.800 initialement prévus. L'asphaltage des axes principaux prévus à deux chaussées séparées, ne s'est effectué dans une première tranche que sur une moitié de l'axe.

Il reste cependant un schéma d'ensemble. Deux « entrées de ville » principales permettent de pénétrer dans Kinshasa. La plus ancienne est celle qui vient de Matadi. A 20 kilomètres du centre, elle se sépare en deux branches. L'une devient axe urbain principal à deux voies séparées. C'est le Boulevard du 30 Juin qui aboutit, à l'est, au centre des affaires et à la gare. L'autre rejoint la zone industrielle de Limete au rond-point Patrice Lumumba.

Cette branche rejoint ici la deuxième voie d'accès : entrée est qui vient de la région du Bandundu. Cette voie, de type autoroute, longe le Pool-Malebo, dessert Maluku et le Domaine Présidentiel de la N'Sele, arrive aux limites de la ville à l'aéroport de N'Djili, traverse les extensions est de N'Djili, Masina, Kimbanseke, gagne le rond-point Patrice Lumumba et, toujours à deux voies séparées, se dirige vers le nord en longeant la zone industrielle de Limete. Elle butte contre l'aéroport de Ndolo qu'elle aurait dû traverser, mais les travaux entrepris ont été abandonnés. Elle se divise alors en deux : une branche rejoint assez directement le centre des affaires en traversant les anciennes cités par l'avenue Bokassa ; une autre longe l'aéroport de Ndolo et le bord du fleuve, arrive à la zone industrielle et au port pour aboutir enfin à la gare, à l'extrémité du boulevard du 30 Juin.

À l'intérieur de l'agglomération, la voirie structurante se limite à des axes nord-sud : avenue du 24 novembre et avenue de l'Université qui relie le nord de la ville au sud ; boulevard Kasa-Vubu, de direction nord-sud dans les anciennes et les nouvelles cités, puis de direction est-ouest pour rejoindre Kintambo. De Kasa-Vubu, la liaison vers Limete se fait vers l'ouest par les avenues Bongolo et Victoire. Kasa-Vubu et Bokassa sont joints par une courte voie à chaussées séparées : l'avenue Sendwe située à la coupure des anciennes et des nouvelles cités.

Il apparaît d'emblée que le réseau des voies principales est convergent vers le centre. Toute la ville, au sud de la section est-ouest de Kasa-Vubu, souffre d'un manque total de liaisons transversales. Les extensions sud, assez proches à vol d'oiseau du centre des affaires, sont en réalité relativement enclavées dans ce réseau principal de direction méridienne. Enfin, les deux villes, de part et d'autre de la rivière N'Djili, ne sont reliées que par un seul pont, ce qui constitue à l'heure actuelle un handicap important.

Le réseau de voirie secondaire apparaît bien développé dans la partie nord de l'agglomération. Il concerne essentiellement la zone de la Gombe, les anciennes cités y compris Kintambo, les nouvelles cités, le nord de Kalamu. Un maillage orthogonal relie ces quartiers à la voirie primaire et à la voirie structurante. Les voies sont asphaltées et en assez bon état, bien qu'un entretien plus régulier apparaisse nécessaire avec l'augmentation du trafic automobile. Au total, 4.000 hectares sont correctement desservis. Le sud et tout l'est de l'agglomération, en dehors de l'accès de N'Djili, apparaissent pratiquement dépourvus de voirie secondaire.

Le réseau de voirie tertiaire n'équipe qu'une partie très limitée de la ville. Il dessert le centre des affaires (200 Ha), les quartiers résidentiels de haut niveau (Gombe, Joli Parc, Djelo Binza, Lemba, Livulu ex-Righini, soit environ 1.500 Ha) et les Cités Planifiées (Bandalungwa, Kalamu, Lemba, Matete, soit 900 Ha). Le réseau asphalté n'est pas toujours ici en bon état, la signalisation fait défaut, les bas-côtés qui ne sont pas stabilisés se transforment rapidement en ornières. Mal entretenus, ils disparaissent sous le sable et les débris. Il n'est pas rare de rencontrer en bordure de la chaussée, parfois sur la chaussée elle-même, des épaves de voitures, des dépôts d'ordures, ou encore de voir sur les emprises des petits marchés, des planches de légumes et de cultures maraichères. Il arrive même qu'on y construise...

En fait, la majeure partie des rues de la ville sont en terre, impraticables dès qu'il pleut, trop incertaines dès qu'il ne pleut plus dans les quartiers où la couche de sable est épaisse. En 1975, le Département de la Voirie et de l'Assainissement donnait le bilan suivant : voirie asphaltée, 343 km, voirie non asphaltée, 1600 km. Pour créer un kilomètre de voie carrossable, il fallait à cette date de 50 à 100.000 zaïres.

Une enquête approfondie menée de décembre 1975 à juillet 1976 a permis d'analyser pour chaque rue l'accessibilité aux véhicules motorisés (échelle de l'enquête : 1/2.000). Les données cartographiées (Atlas de Kinshasa — 2^e partie) révèlent que plus de 700.000 habitants résident dans les zones inaccessibles aux véhicules ordinaires, et que 200 à 250.000 habitants sont dans des zones où la circulation automobile est très difficile ou aléatoire.

Très étendus au sud et à l'est de l'agglomération, ce sont soit des espaces desservis par un seul axe central revêtu (route de Mukali à Kimbanseke), soit des espaces inaccessibles enclavés (Camp Luka Selembao, Mombele, Makala, etc...), soit encore des espaces situés au-delà du réseau (couronne périphérique de Ngaliema, Masina, Kisenso, Kimbanseke, etc...). Des zones en position centrale par rapport à l'ensemble de l'agglomération se trouvent finalement défavorisées. On soulignera l'importance négative de certaines vallées, bien qu'à peine imprimées dans la plaine. La Bumbu et la Funa limitent fâcheusement la circulation, d'une part en fonction d'un mauvais drainage et d'autre part en raison de l'obstacle qu'elles créent aux liaisons transversales. De Selembao à Kimbangu, prenant en écharpe Bumbu et Makala, elles dessinent au milieu de la ville un large espace de plusieurs kilomètres de long où toute circulation automobile est très difficile. Ngaba et Mombele, compris entre la rivière Yolo et son affluent gauche, se trouvent dans le même cas. A l'est, l'extension est découpée par des rivières nord-sud, nettement plus encaissées, et à cette division méridienne de l'espace s'ajoute le problème d'une couverture sableuse, fine et épaisse. Pratiquement toute cette partie de la ville est interdite aux véhicules ordinaires. On sait bien, à Kinshasa, qu'habiter « Kimbanseke, c'est habiter le bout du monde ! ».

On ne dira qu'un mot des quartiers du site collinaire en général inaccessible aux véhicules, sans parler des risques de renversement ou des obstacles insurmontables représentés par les ravins d'érosion. Les gens ne se déplacent qu'à pied ici. On imagine sans peine dans cette ville distendue et impropre à la circulation sur près de la moitié de son extension, le problème que posent les déplacements quotidiens de la population. C'est un aspect de la pauvreté urbaine sur lequel on reviendra.

le problème des réseaux divers

LES RÉSEAUX D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

L'eau potable distribuée actuellement à Kinshasa provient de trois usines : station d'épuration de Lukunga (45.000 m³/j), de Ngaliema, au bord du fleuve (50.000 m³/j) et de Ndjili (110.000 m³/j).

Le réseau de distribution ne couvre qu'une partie de la ville : Ancienne Cité et Cité Planifiées, quartiers résidentiels de haut niveau, zone industrielle. Dans les espaces bâtis après 1960 il n'existe pratiquement pas de raccordement individuel, en dehors de quelques abonnés situés près des grands axes et de points d'eau communautaires. Il est d'ailleurs caractéristique que des quinze agences de la Regideso, organisme officiel de production et de distribution, aucune ne porte le nom d'une zone

d'habitat spontané. Les quartiers de Kingabwa, Mombele, Léopard, Camp Luka Selembao, Kimbangu ; les extensions sud de Bumbu, Makala, Ngaba ; les extensions périphériques de Selembao, Ngaliema (en partie), Kisenso, Kimbanseke, Masina, ne sont pas desservis par la Regideso.

L'accroissement des ventes (27.600.000 m³ en 1970, 43.400.000 m³ en 1975 pour Kinshasa) provient plus de la demande nouvelle de « gros consommateurs tels que les usines de la General Motors, le Stade du 20 mai, le siège de la SOZACOM, le building Nogueira, le siège de la Banque Commerciale zaïroise » (Regideso. Rapport annuel 1975), que de l'accroissement du nombre des abonnés qui varie peu de 1970 à 1975, passant de 51.900 à 57.800 :

Nombre d'abonnés :	1970	1971	1972	1973	1974	1975
Location compteur eau :	51.988	50.661	53.221	54.472	56.947	57.821

Source : REGIDESO 1976

Un très sérieux effort est fait malgré tout pour étendre le réseau primaire. Avec l'aide du Fonds Européen de Développement, les extensions sud devraient être bientôt dotées d'une infrastructure de base qui permettra plus tard la distribution dans tous les quartiers situés au pied des collines, à l'ouest de la rivière N'Djili. Le nouveau secteur sera raccordé au secteur central et disposera d'un réservoir de 12.000 m³. Ce dernier était en construction en 1976, et le programme d'extension du réseau se met effectivement en place à l'heure actuelle.

Malgré ces perspectives d'avenir rassurantes qui s'ajoutent à la pose de plus de 500 kilomètres de conduites du réseau de base entre 1972 et 1975 (734 km en 1972, 1255 km en 1975), le réseau de raccordement des particuliers n'a augmenté que de 689 kilomètres à 728 kilomètres pendant la même période. La majorité des habitants de Kinshasa ne disposent pas d'une alimentation en eau potable. Les citadins s'approvisionnent directement dans la nappe phréatique à partir de puits sommaires, ou dans les cours d'eau qui traversent la ville. Mais en raison d'un réseau d'assainissement dégradé ou inexistant, l'eau utilisée est polluée et, en fait, impropre à la consommation.

Le réseau d'assainissement est en effet restreint et médiocre. Le réseau de drainage primaire est assuré par les exutoires naturels dont les parties basses ont été aménagées. Ce réseau fonctionne convenablement, bien qu'on observe de nombreuses dégradations et un manque certain d'entretien. D'une part l'aménagement du réseau primaire n'a pas suivi la croissance urbaine, d'autre part les parties situées en aval, mal entretenues, comblées par les apports issus de l'amont, sont le siège d'inondations et d'ensablement. La situation est aggravée en saison humide lors des hautes eaux du fleuve Zaïre qui limitent l'évacuation des exutoires naturels par remontée du niveau de base local.

Dans certains cas, le fait qu'on ait pas curé le lit entraîne le débordement des eaux au-dessus de la chaussée, à la hauteur des ponts qui font barrage. Avant l'aménagement du pont sur la Lubudi entre Kintambo et Bandalungwa, l'avenue Kasa-Vubu était barrée par le cours d'eau à chaque orage. La charge solide est telle que les conduites sur lesquelles était bâti le pont se remplissaient de sable et formaient bouchon. La situation était analogue à la traversée de la Funa par l'avenue de la Foire, en aval des zones d'occupation spontanée situées dans les collines : domaine universitaire, Ngafani, et Selembao. Les buses du pont ne laissaient plus, en 1974, qu'un passage utile de 30 à 40 centimètres, alors qu'initialement la hauteur utilisable était de 2,75 mètres. Les travaux de remise en état exigent des dépenses importantes en main d'œuvre et en temps. Le drain Bitshaku-Tshaku (ex-Belgika) qui

traverse les anciennes cités de Kinshasa à Barumbu, n'avait pas été entretenu depuis près de 20 ans en 1976. Pour remettre en état cette canalisation maçonnée (de 3,50 m de profondeur, 5,50 m de largeur au sommet et 0,80 m à la base) sur les 600 mètres qui vont de l'avenue de la Croix Rouge à l'avenue Bokassa, il fallut deux mois de travail avec cent ouvriers. Parce que la canalisation n'était pas protégée par les services d'usage en pareil cas, son accès était devenu difficile : les constructions nouvelles sur ses bords mêmes interdisaient l'utilisation des camions. Elle servait de dépotoir et, par temps de pluie, l'eau y stagnait. L'évacuation des eaux s'effectue aujourd'hui normalement et les habitants ont constaté une diminution du nombre des moustiques.

Les réseaux secondaires et tertiaires fonctionnent à peu près convenablement dans les parties résidentielles de haut niveau, le centre des affaires et les Cités Planifiées. Ailleurs, il est dégradé — c'est le cas des Anciennes Cités — ou inexistant. Mais même lorsqu'ils existent, ces réseaux enterrés ou à ciel ouvert « *présentent souvent des défauts : avaloirs mal disposés ou bouchés, pentes... insuffisantes. Il en résulte même dans ces quartiers que l'inondation de tronçons de chaussée est fréquente lors des fortes pluies* » et on peut observer pour les collecteurs tertiaires dans les anciennes et les nouvelles cités, que l'on a affaire « *à de simples fossés bordant des chaussées non revêtues, encombrées de débris de toutes sortes, et ou, de plus, sont rejetées les eaux usées. En saison sèche, immondes cloaques nauséabonds ; quand il pleut, bourbiers impraticables* » (Institut National d'Études Politiques, (INEP), 1974, VAN DER STRICHT).

Le réseau des eaux usées est bien organisé dans les Cités Planifiées. Ailleurs on constate partout une dégradation et une situation qui se complique, au fur et à mesure que l'ancienneté du réseau s'accuse ou, — ce qui dans certains cas pose moins de problème — une absence pure et simple de canalisations.

Dans la partie ancienne (Centre des affaires, Anciennes Cités), la situation est très grave. Dans certains quartiers, les eaux usées se jettent directement dans le fleuve. Les réseaux conçus de manière à séparer les eaux de drainage des eaux usées sont mis en communication par des raccordements clandestins qui se font à l'occasion de travaux individuels ou d'actions non contrôlées.

Dans les quartiers résidentiels et dans les quartiers d'habitat spontané c'est-à-dire sur des milliers d'hectares, il n'existe pas de collecte des eaux usées. Chacun essaie de résoudre la difficulté par l'utilisation de fosses septiques ou de puits perdus, ou encore, dans la majorité des cas, par de simples trous creusés dans la parcelle. Les nuisances d'une telle pratique sur l'environnement immédiat des lieux d'habitation sont évidentes. On imagine de plus les conséquences qu'elles peuvent avoir sur le plan de l'hygiène collective.

Ce qui vient d'être décrit est aggravé par la question des ordures ménagères. Le service de ramassage et de nettoyage est aujourd'hui incapable de faire face à l'augmentation de la population et ne fonctionne plus que dans quelques quartiers privilégiés. Partout, que ce soit dans les quartiers résidentiels, le centre-ville ou les « cités », on trouve des dépôts d'ordures. Certains sont énormes et ont pu bloquer des axes importants sur plusieurs dizaines de mètres de long comme à Ngiri-Ngiri. D'autres bordent, sur presque toute leur longueur, certaines zones (Kasa-Vubu, sur l'avenue du 24 Novembre, côté du Camp Kokolo). En 1976 on a recensé, en bordure de voirie ou sur la voirie, 254 dépôts d'ordures, constituant un obstacle à la circulation.

Lorsque la situation devient intolérable pour les habitants du quartier concerné, on dépêche un bulldozer et un camion. Ce sont alors les berges des cours d'eau et les ravins d'érosion qui servent de dépotoirs.

On comprend mieux, dans ces conditions, la pollution de la nappe phréatique et des cours d'eau. La pollution, moyenne d'après les analyses de la Regideso, est dangereuse, car elle est principalement d'origine fécale. L'eau des puits présente une teneur en nitrates très élevée (27 mg/litre) et contient en abondance nitrites, coliformes et *Escherichia coli*. Les eaux des cours d'eau comprennent également beaucoup de nitrates (11 mg/litre), de coliformes (368/100 cc).

LE RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ

La production, le transport et la distribution de l'énergie électrique sont confiés à un organisme d'État, la SNEL (Société Nationale d'Électricité). Kinshasa est alimenté par deux centrales de production : Inga (fleuve Zaïre) et Zongo (rivière Inkisi), et accessoirement par la rivière du Djoué (1). Un réseau primaire en 220 KV venant du poste d'Inga via Kwilu, aboutit au poste de répartition de Kimwenza qui injecte l'énergie en trois points dans la ville : Liminga, au sud de Limete, Maluku, pôle sidérurgique à l'est de la ville, et Lingwala au cœur de la ville. A partir de Zongo, un réseau primaire en 132 KV aboutit au poste de Makala et une ligne en 70 KV au poste de Gombe.

L'usine d'Inga, d'une puissance installée de 300 Mégawatts à l'heure actuelle, est à elle seule largement suffisante pour couvrir les besoins de la ville puisque Kinshasa et le Bas-Zaïre tout entier consommaient en 1977 et en heure de pointe de 120 à 130 Mégawatts. (2)

La structure du réseau secondaire, bien conçue dès l'origine par la Société belge Comectric, est moderne. Kinshasa dispose d'un réseau bouclé. Un effort remarquable et des investissements considérables ont été accomplis de 1969 à 1974, ce qui fait qu'à partir des points d'injection principaux (Lingwala, Liminga, Makala), un réseau secondaire en 30 KV ceinture toute la ville par des canalisations électriques enterrées ou aériennes. Cette boucle alimente des sous-stations qui redistribuent en 6,6 KV le courant aux cabines des quartiers. Les sous-stations sont au nombre de quinze, et l'année de leur mise en place en service indiquée ici entre parenthèse, montre l'effort récent réalisé : Limete (1960), Ndolo (1960), Devinrière (1960), Unaza (1965), Sendwe (1971), T.S.F. (1973), Good Year, N'Djili, N'Sele (1975), Voix du Zaïre, Badiandingi, Kinsuka (1976), Masina, centre des affaires, centre-ville futur (1978).

À partir de ces sous-stations, tout client potentiel situé dans un rayon théorique de trois kilomètres peut être desservi. On peut écrire qu'en dehors de Kisenso et du sud de l'extension Est (Kimbanseke, toujours défavorisé !), l'infrastructure est suffisante pour subvenir à toute demande et aller jusqu'au consommateur. Le problème actuel réside dans l'absence de politique de distribution et de commercialisation. En effet la majeure partie de la population ne peut accéder au réseau puisqu'elle doit prendre à sa charge le coût de l'installation. Les devis, de l'ordre de plusieurs centaines de zaïres en général, ne peuvent être honorés que par une infime minorité. Tout comme pour le réseau d'adduction d'eau qui applique le même système, les habitations pourvues de l'électricité recouvrent finalement la ville de 1960 avec, toutefois, des avancées le long des grands axes éclairés. Récemment, à l'occasion

(1) Issue de Brazzaville, cette ligne a eu un rôle d'apport important au moment de l'heure de pointe avant la mise en service d'Inga.

(2) La ligne d'Inga, à double terna, longue de 300 km, peut transporter une énergie égale à 1500 Mégawatts qui sera produite avec la mise en service d'Inga II et d'Inga III. Cette ligne traversera tout le sud du Zaïre et aboutira au Shaba déficitaire en énergie.

du match de boxe Foreman-Ali, présenté comme « le match du siècle », plusieurs avenues ont été équipées. Plus récemment encore ce fut la modernisation de l'éclairage du Boulevard du 30 Juin et l'électrification de l'avenue Kasa-Vubu.

Le nombre des raccordements basse tension reste peu élevé (43.147 pour 300.000 ménages) et en faible progression (+ 5,8 % de 1974 à 1975). Les abonnés au réseau moyenne tension ne sont que 447. Ils étaient 423 en 1974. Le marasme du secteur industriel de ces dernières années, le ralentissement général des affaires se ressentent sur la consommation qui progresse peu. Les ventes totales atteignent 578.615 MWh (M.T.317.365 MWh, B.T.261.250 MWh). « En raison des difficultés d'approvisionnement, les extensions et la modernisation du réseau n'ont pu être menées à un rythme suffisant en rapport avec l'accroissement des moyens de production d'énergie électrique (d'Inga I) et il est certain que cela a entravé énormément l'établissement de nouveaux raccordements dont la demande n'a pu être que partiellement satisfaite ». (Société National d'Électricité. Rapport d'activité 1973)

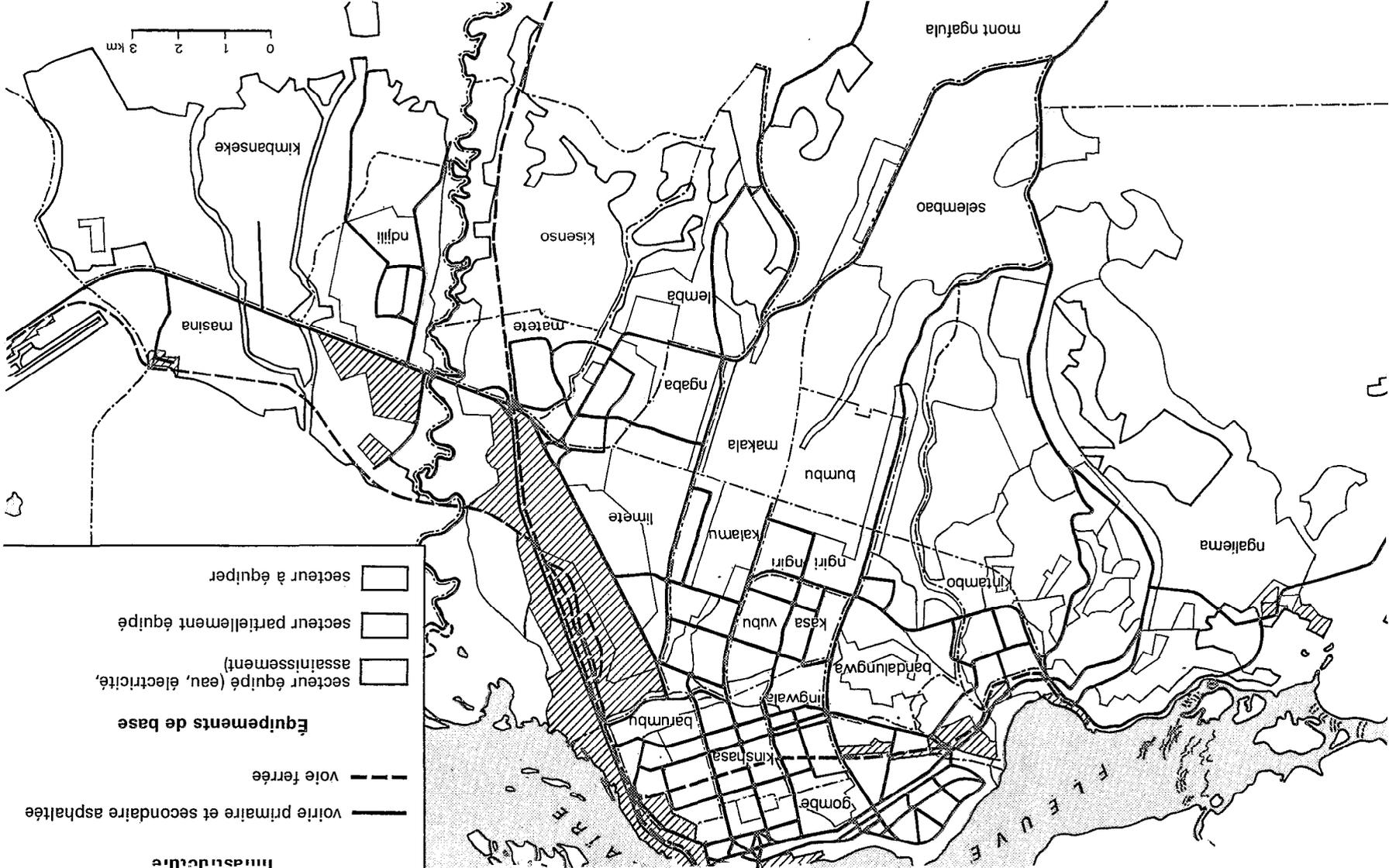
La crise urbaine ne se manifeste pas seulement, encore une fois, dans la faiblesse ou l'absence d'électrification des particuliers des zones d'extension récente, mais aussi dans les problèmes que posent de plus en plus les installations existantes de la ville ancienne. Là, les réseaux de distribution sont surchargés car en moins de 20 ans les quartiers se sont rénovés et éclairés. Les appartements et les sièges de sociétés se sont équipés d'appareils électroménagers et de climatisation. Dans certains immeubles du centre on assiste à des chutes de tension très importantes. Certains soirs on voit même s'éteindre les tubes fluorescents. Cette situation apparaît préoccupante aux responsables : « Le cœur de la ville de Kinshasa, disent-ils, est dans une situation dramatique... Il faudrait (pour moderniser le réseau) changer purement et simplement à peu près 500 km de câbles en 6.600 V, aujourd'hui vieux et insuffisants, dont la fragilité et l'insécurité peuvent être démontrées à chaque orage ». Mais, le coût de l'intervention et sa programmation délicate, font que l'on recule chaque fois l'échéance, ce qui risque de créer une situation irréversible.

LE RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE

Le nombre de raccordements téléphoniques donne une idée du sous-équipement de la ville et de ses disparités internes. On recense à l'heure actuelle environ 16.000 abonnés. Il semble que les demandes non satisfaites atteignent le chiffres de 50.000 que, par manque de ressources, l'Office National des Postes et Télécommunications du Zaïre ne peut honorer.

Sur les huit centraux téléphoniques existants, Limete, en totalité, Kinshasa-Gombe en partie, sont saturés et exigent une extension. Les lignes datent, dans leur majorité, de plus de vingt ans, et elles devraient être remplacées. Saturation et vétusté se combinent pour rendre la situation du téléphone particulièrement difficile. En saison des pluies on constate un état de panne quasi permanent dans certains quartiers.

Pour terminer, on s'inquiétera des difficultés de la maintenance des réseaux existants à la suite de l'occupation anarchique du site et du non-respect des servitudes : « Les Zaïrois, pour posséder sa propre parcelle, n'hésite pas à construire sa demeure sous une ligne à très haute tension, sous le câble de distribution d'énergie électrique ou sur une distribution d'eau potable » (INEP, 1974, Citoyen Shiongo). On s'inquiétera encore plus du coût que représente l'équipement d'une ville de plusieurs milliers d'hectares qui s'étale sans contrainte.



faiblesse et saturation des équipements de superstructure

Les équipements de superstructure — santé, enseignement, domaine socio-culturel... — n'ont pas suivi, loin s'en faut, la croissance de la population, et ceux qui existent doivent supporter chaque jour davantage une demande largement supérieure à leur capacité. La qualité des services rendus s'en ressent et un lent processus de dégradation s'installe. Cette réalité est malheureusement familière à la plupart des villes tropicales.

LA CARENCE DES ÉQUIPEMENTS SANITAIRES

La faiblesse des équipements sanitaires des quartiers récents est patente. L'essentiel de l'équipement hospitalier est concentré dans la partie nord (Gombe, Kintambo) avec les hôpitaux de Ngaliema, de Mama Yemo, de Kintambo et la clinique Kinoise, et, à l'extrême sud avec les Cliniques Universitaires situées dans le domaine du Campus Universitaire. Ces équipements occupent des positions excentriques par rapport aux zones qui rassemblent la majorité de la population.

Les Cités Planifiées sont dotées de dispensaires, mais seule celle de N'Djili bénéficie d'un équipement suffisant avec un centre de santé important qui rayonne en fait sur toute l'extension Est. Les quartiers les plus récents ne disposent souvent que d'installations rudimentaires ou de petits dispensaires privés sur lesquels il y aurait beaucoup à dire.

En comptant les dispensaires des grandes entreprises (Onatra, Utexco...) les cliniques et les maternités, les centres de santé spécialisés (léproserie, sanatorium, psychiatrie), les dispensaires d'État et privés, on arrive à un total de 125 établissements hospitaliers dont la capacité est d'environ 4.600 lits. Mais ces derniers sont pratiquement tous regroupés dans les grands hôpitaux, car sur la centaine de dispensaires déclarés, six seulement sont bien équipés et disposent de lits. Kinshasa offre ainsi un lit pour 400 habitants, et encore, dans des conditions d'occupation difficiles.

Le coefficient d'occupation des centres hospitaliers en 1977 est proche de la saturation. Pour l'hôpital Onatra et l'hôpital de Kintambo, il atteint des chiffres très largement supérieurs à 100 %, au sanatorium (110 %), à Mama Yemo, le plus grand hôpital de la ville avec 1.700 lits (125 %, mais 178 % en pédiatrie), au Centre de Santé de N'Djili complètement débordé par les demandes d'admission avec un taux d'occupation de près de 200 % !... La comparaison des situations entre 1972 et 1977 montre les processus de dégradation engagés. Si quelques établissements gardent des taux d'occupation semblables sur la période considérée certains connaissent une brutale augmentation et tous, sans exception, enregistrent en 1977 des taux d'occupation supérieurs à ceux de 1972. 22.000 accouchements sont enregistrés en 1967 à Mama Yemo. Les mêmes services en déclarent 44.000 en 1972.

Kinshasa bénéficie d'une forte concentration des médecins de la République. Mais là encore, la plupart d'entre eux ont installé leurs locaux professionnels dans le centre des affaires. Certains offrent au public un centre de soins, un petit laboratoire, une pharmacie. Leur accès reste réservé à ceux qui peuvent régler des consultations d'un montant exorbitant pour la moyenne des salaires perçus à Kinshasa. Et cependant, la qualité et la rareté du service rendu par les médecins dont la compétence et l'équipement contrastent avec la médiocrité générale, font que les gens se pressent en foule dans leurs salles d'attente. Il faut dire que le manque de qualification du personnel des petits dispensaires privés, l'absence de surveillance médicale autorisée conduisent à de fréquents désastres.

← fig.14 *Infrastructure et équipements de base*

On constate ces dernières années une aggravation récente mais très rapide des problèmes sanitaires. On assiste, impuissant, à la dégradation des dispensaires et des hôpitaux. La situation est catastrophique à Mama Yemo. L'absence de médicaments est dramatique. Le circuit officiel est, à l'heure actuelle étranglé par le manque de devises et, en 1977, les responsables disaient : « on va vivre de dons belges, américains et allemands ». Le médicament est aujourd'hui un produit qui fait l'objet d'un marché noir lucratif ou, pire encore, qui est revendu fractionné. La dose d'origine diminuée ou diluée perd de la sorte toute son efficacité.

Un des graves problèmes est celui du dépistage et du traitement préventif. Le système colonial avait en effet mis en place une structure étonnamment efficace et avancée pour la prophylaxie des grandes endémies. Ce système remarquable est en complète décrépitude. C'est ainsi qu'on assiste à la réapparition de maladies qui étaient en voie de disparition. C'est le cas de la tuberculose. La ville n'est plus l'objet de soins attentifs comme elle l'était pour la lutte contre le paludisme. Le traitement des zones marécageuses du Pool à partir d'avions légers a cessé. Les derniers camions qui circulaient dans les quartiers en pulvérisant des nuages de DDT se sont arrêtés au début des années 1970. Le personnel du service de l'hygiène ne visite pratiquement plus les parcelles d'habitation pour vérifier si aucune boîte de conserves abandonnée ne peut servir de refuge aux moutisques. Les plantations de bananiers, de cannas, etc... foyers propices à la multiplication des insectes parce qu'ils retiennent l'eau dans leurs feuilles, ne sont plus surveillées. La vaste zone anti-amarile, centrée sur Ndolo, qu'on pouvait observer sur les plans d'urbanisme en 1950, a disparu. La réapparition de la trypanosomiase (1) au Lac Vert, à proximité de Kinshasa, et même à N'Djili, est signalée depuis sept à huit ans. Il y avait eu dans ce domaine un effort exceptionnel. On se souvient de l'existence dans les villes de bandes de protection où il était interdit de planter des arbres qui pouvaient servir de point d'appui au vol court de la redoutable mouche tsé-tsé.

LA DÉGRADATION DE L'ENSEIGNEMENT

Malgré un choix qui se traduit par un budget important (le cinquième des dépenses publiques), l'Éducation Nationale ne parvient pas à faire face aux nécessités du pays. Kinshasa, bien que privilégié dans ce domaine par la diversité des écoles, le nombre de licenciés et de docteurs, le pourcentage de réussites aux examens, souffre d'une grave surcharge des locaux et doit faire face à d'énormes problèmes matériels. A ceci s'ajoute la dégradation ou l'absence du ramassage scolaire, ce qui impose aux écoliers des déplacements considérables.

Les cartes de capacité d'accueil de la population scolaire de niveau primaire montrent une situation convenable au nord de la ville et dans certaines cités planifiées (Matete et N'Djili). Partout ailleurs, même dans des quartiers réputés de bon niveau comme Lemba ou Kalamu, la capacité d'accueil est insuffisante ou très insuffisante. Les déplacements scolaires concernent plus de la moitié du total des déplacements journaliers de Kinshasa. Les enfants du cycle secondaire qui habitent le sud et l'est de la ville effectuent de longs trajets à pied pour se rendre à leur école bien souvent située dans les anciens quartiers. Les tiers des déplacements scolaires se font hors de la zone d'habitat. Les cartes de réussite aux examens sont en conséquence l'image en négatif des cartes de capacité d'accueil par zones.

Le sous-équipement est particulièrement grave dans l'enseignement primaire. D'après l'Annuaire Statistique de l'Éducation Nationale, l'effectif moyen par classe est de

(1) Trypanosomiase : maladie du sommeil due à la mouche tsé-tsé.

51,2 élèves pour les six années primaires en 1972-73, alors qu'il n'est que 42,6 pour l'ensemble du Zaïre (ce qui est déjà beaucoup). En première année l'effectif est de 54 enfants par classe. Ces chiffres énormes sont corroborés par des études sectorielles menées en 1977 et 1978 dans l'extension est. On a 49 enfants par classe à N'Djili, 49,5 à Kimbanseke et 45,8 à Masina (1).

Bien que la région de Kinshasa devance toutes les régions du Zaïre pour la qualification de son personnel enseignant, le personnel sous-qualifié est encore important. On compte en 1972-73 que près de 40 % des enseignants (2.413 sur 6.073) sont « sans formation pédagogique ». Ces enseignants n'ont suivi que le cycle secondaire et encore parmi eux 1.764 seulement ont dépassé la quatrième année. 621 n'ont suivi que les trois premières années du cycles secondaire. (D'après Annuaire Statistique de l'E.N.).

L'insuffisance et le délabrement catastrophique des locaux, l'absence d'installations sanitaires et de cours de récréation, la vétusté ou le manque de mobilier se conjuguent pour créer des situations matérielles impossibles. Toujours dans l'extension est, l'insuffisance des sanitaires concerne la majorité des écoles. On relève l'absence de toilettes dans 5 bâtiments sur 17 à N'Djili, 4 sur 29 à Kimbanseke et 3 sur 14 à Masina.

L'absence de clôture autour de la cour de récréation est fréquente. Les préaux font défaut, tout comme les terrains de sports réclamés par les enseignants et les parents. Les locaux sont trop petits et la détérioration du matériel est grave. La majeure partie des écoles disposant de fenêtres ont leurs vitres cassées, les écoliers se serrent à trois sur des bancs à deux places et, lorsque les bancs n'existent pas, sur des parpaings. Les tableaux sont écaillés et devraient être repeints.

La situation est nettement meilleure dans le secondaire. Les problèmes matériels y sont moins poignants et la qualité du personnel, tout comme celle de l'enseignement, y est supérieure. Un effort récent a été fait ces dernières années, notamment en 1975 et 1976. Une dizaine d'écoles secondaires ont été édifiées, mais la place manque toujours qu'il s'agisse de la construction de nouvelles classes ou de l'aménagement d'un terrain de sport. Ce dernier équipement fait particulièrement défaut dans des écoles où les jeunes adorent le football et la gymnastique.

La dégradation des établissements d'enseignement supérieur est tout à fait récente. Elle ne date que de quelques années. Elle est la conséquence logique de l'inflation du nombre d'étudiants. Si quelques établissements sont encore parfaitement tenus, on assiste parfois à des situations qui pourront paraître exagérées et même impensables. On reste pantois devant le pillage des locaux par manque de surveillance : disparition des chaises et des tables, du matériel électrique, vol de l'équipement sanitaire, bris de portes et de baies vitrées. Ces faits regrettables ne sont pas propres aux établissements scolaires. Des déprédations semblables peuvent être observées dans maints établissements à caractère public. On s'interroge devant le manque d'entretien et la rapidité du délabrement de locaux livrés neufs il y a peu de temps. On ne peut que s'inquiéter de la surcharge actuelle des salles de cours, des laboratoires, des bâtiments administratifs très à l'étroit et débordés par des effectifs pléthoriques. A moins d'une action énergique ces situations ne peuvent qu'empirer. De par la nature même de l'enseignement, orienté vers l'entrée à l'Université,

(1) d'après enquête BEAU sur la cité planifiée de N'Djili, complétée par des enquêtes personnelles sur l'ensemble de l'extension est.

les effectifs de l'enseignement supérieur ne pourront qu'augmenter. Il est urgent de prévoir des investissements massifs dans ce domaine.

LA FAIBLESSE DES ÉQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS

On ne surprendra pas en décrivant la pauvreté des équipements socio-culturels. Les équipements sportifs à destination du plus grand nombre sont pratiquement limités au Stade du 20 mai (70.000 places). Les nombreux clubs, piscines, tennis, golf... sont soit privés, soit dans les enceintes des grands hôtels. Leur accès est limité à une clientèle fortunée. La belle piscine et les promenades du Domaine de la N'Sele sont situés à 50 Kilomètres du cœur de la ville.

Kinshasa dispose de quelques espaces verts, mais ils restent trop rares et le plus souvent inaccessibles. Seuls le zoo et le Parc de la Révolution sont ouverts au public. Ils sont presque à l'abandon. Les jardins présidentiels, situés dans un site grandiose, bénéficient d'une vue spectaculaire sur le Poo Malebo et les rapides de Kinsuka. Ils ne se visitent qu'exceptionnellement. Les trente hectares de splendides pelouses du terrain de golf sont réservés aux riches adhérents du club, tout comme les dizaines d'hectares de prairies et de bosquets du Cercle Hippique de Kinshasa. Rien n'existe en dehors de ces lieux prestigieux.

Grandes salles de cinéma, bibliothèques, centres culturels, sont pour la plupart situés dans la zone de la Gombe et hérités du passé. Capitale internationale, Kinshasa n'offre aux visiteurs étrangers qu'une capacité d'accueil insuffisante. Les hôtels du centre des affaires où se regroupent d'ailleurs la majorité des restaurants connus de la ville sont plutôt anciens. Les hôtels récents — Intercontinental, Okapi — ne disposent que de quelques centaines de chambres. Ils ont en général des coefficients d'occupation supérieurs à 100 %. Qu'un congrès ou qu'une rencontre internationale se tienne à Kinshasa, et il devient difficile de trouver une chambre d'hôtel.

La faiblesse, la saturation et la dégradation des réseaux divers et des équipements de superstructure apparaît patente à tous les niveaux. On laissera à Jean FLOURIOT qui a bien étudié la question le soin de conclure. « *Bien équipée pour faire vivre 400.000 habitants en 1960, Kinshasa quinze ans plus tard, a triplé sa population et n'a pratiquement rien construit pour faire face à cette affluence. Bien plus, l'entretien des équipements existants était mal assuré, et leur dégradation ne permet même plus le service des zones qu'ils équipent... L'étude de la ville découvre la juxtaposition d'une cité ancienne, confortable et raisonnée, et de nouvelles constructions où l'initiative personnelle n'a pu résoudre que partiellement les problèmes que pose la vie communautaire de plusieurs centaines de milliers de personnes* » (Atlas de Kinshasa — J. FLOURIOT).

Cette situation est la conséquence la plus visible d'une croissance hors du commun, inattendue de la part des Kinois eux-mêmes. Les autorités se trouvent confrontées, en un peu plus d'une décennie, à des problèmes sans commune mesure avec ceux qui étaient habituellement résolus. D'une ville moyenne, on est passé en moins d'une génération à une capitale énorme. En un laps de temps si court, il était difficile de modifier les anciennes habitudes et de trouver des méthodes nouvelles pour faire face à une croissance exceptionnelle. Les disparités et les déséquilibres qui en résultent trouvent leur prolongement dans le comportement des individus, préoccupés par les implications de la croissance démographique dans les domaines de la scolarisation et de l'emploi, prisonniers des clivages sociaux, tourmentés par la mutation des valeurs traditionnelles.

DÉSÉQUILIBRES DE CROISSANCE ET CRISE DE SOCIÉTÉ

Le dynamisme de la population et son extrême jeunesse — 62 % de la population a moins de 20 ans, 52 % moins de 15 ans — posent le très sérieux problème des classes montantes et de leur accession à l'âge adulte. Les besoins sont énormes dans deux domaines essentiellement : la scolarisation et l'emploi. A ces questions primordiales qui touchent à la fois jeunes et adultes, s'ajoutent les tensions et les ruptures psychologiques des individus, en particulier pour les migrants implantés depuis peu dans la ville. Les déséquilibres engendrés sont renforcés par la structure dualiste de la société urbaine où l'opposition entre « riches » et « pauvres » est singulièrement affirmée.

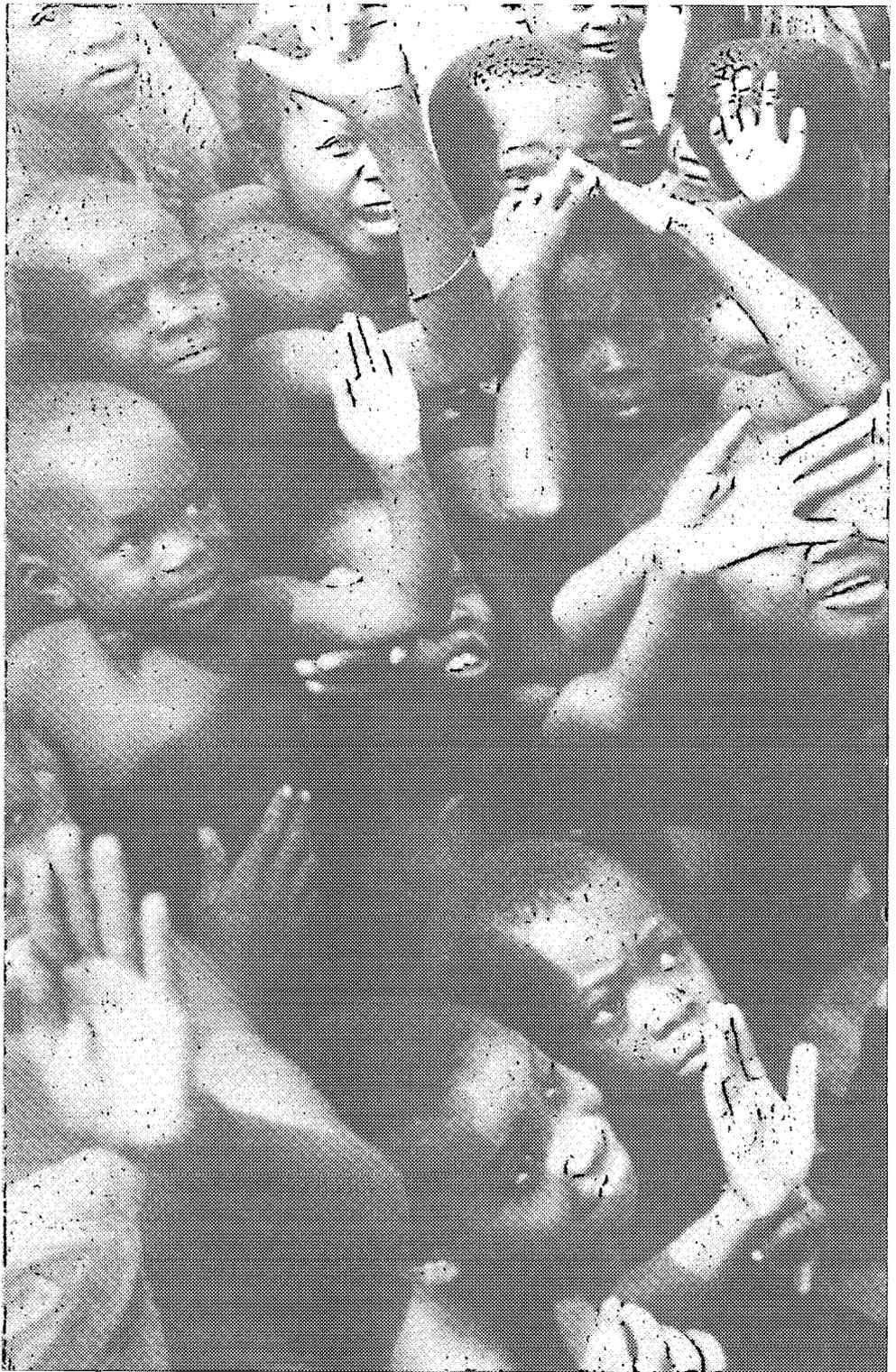
L'inquiétude d'avenir : scolarisation et emploi

LA SCOLARISATION DES JEUNES

La dégradation observée dans l'enseignement résulte en grande partie, comme on l'a dit, de la formidable poussée démographique. Malgré les efforts certains entrepris pour développer la formation des jeunes, notamment au-delà du cycle primaire, les ambitions légitimes des responsables se sont vite heurtées aux chiffres grandissants des effectifs. Rien n'annonce un renversement de tendance, ce qui ne peut que renforcer une forte inquiétude d'avenir.

En 1955, 5,9 % des scolarisés avaient atteint la 6^e année du cycle primaire et 3,9 % terminé un cycle post-primaire. En 1967, 23,3 % de la population des scolarisés avaient au moins atteint la 6^e primaire, 1,8 % la 6^e secondaire, 1,6 % avaient accédé à l'enseignement supérieur. L'augmentation des effectifs est considérable : 36.634 enfants sont en cours de scolarisation en 1955, 248.000 en 1967, plus de 500.000 en 1975. La scolarité est très forte de 8 à 14 ans (taux supérieur à 80 % chez les filles, à 90 % chez les garçons) et reste élevée pour les garçons jusqu'à 19 ans où la proportion des scolarisés est de 63,6 %.

En 1967 l'augmentation des effectifs de l'enseignement primaire se situe entre 14 et 18.000 élèves supplémentaires par an.



6. L'inquiétude d'avenir : scolarisation des jeunes, emploi des adultes. Kinshasa — 1981

Le Département de l'Éducation Nationale indique que le nombre des nouveaux inscrits en 1^{ère} année du primaire s'élève à 39.000 en 1970-71 et 46.000 en 1972-73. On peut légitimement penser que ces chiffres ont pratiquement doublé en 1980. On imagine les investissements qu'ils impliquent.

L'évolution des effectifs de l'enseignement secondaire impose également que l'on augmente d'urgence la capacité d'accueil des établissements scolaires. De l'indice 100 à 1964, la croissance moyenne des trois principales années (1^{ère}, 2^e et 6^e secondaires) a été de 127 en 1965-66, 136 en 1966-67 et 182 en 1967-68. « En quatre ans (de 1964 à 1967) l'enseignement secondaire a presque doublé ses effectifs et la dernière année compte environ quatre fois plus d'élèves qu'en 1964 » (INS, 1969, p.95). En 1975 on devrait avoir près de 75.000 enfants dans les écoles secondaires. Ils étaient 58.000 en 1971-72 (Educ. N^{le}).

L'inquiétude ne tient pas seulement à la progression spectaculaire des chiffres mais aussi à la structure de l'enseignement. En 1960, pour l'ensemble du pays, l'enseignement gardien et primaire regroupait 95 % des effectifs, le secondaire 4,9 % et le supérieur 0,1 %. Pour remédier à cet héritage, un effort massif fut entrepris pour la formation des cadres et donc pour la poursuite d'études supérieures. C'est ainsi que l'enseignement secondaire est finalement plus orienté vers l'entrée à l'Université que vers la préparation du personnel qualifié qui fait aujourd'hui défaut. L'enseignement supérieur est lui-même axé vers l'obtention des diplômes les plus élevés et marqué par un engouement pour les disciplines générales. L'enseignement n'est pas suffisamment orienté vers les réalités et les besoins du pays. La position sociale et la hiérarchie administrative sont étroitement liés au niveau du diplôme acquis. C'est ainsi que le but ultime poursuivi par les parents et les enfants, dès leur plus jeune âge, est d'aboutir au titre le plus élevé. Le prestige du diplôme est considérable et son impact social est immédiat.

Il ne faut pas s'étonner dès lors de l'accroissement fantastique des effectifs de l'enseignement supérieur, ni de la dégradation des locaux et du niveau des études qui en sont le corollaire. Les étudiants sont moins de 2.000 en 1962-63, ils sont au nombre de 12.000 et 1970-71, ils dépassent le chiffre de 25.000 en 1975, ils seront peut-être 50.000 en 1980. Conçu pour 2.000 étudiants, le Campus Universitaire (l'ex-Université Lovanium) en abrite aujourd'hui plus de 6.000. De la même manière l'Institut Pédagogique National construit pour 6 à 800 étudiants en accueille 200 en 1962-63, 250 en 1965-66, 500 en 1967-68, 1.000 en 1970-71, 2.000 en 1976-77, 2.600 en 1977-78...

Malgré les frustrations ressenties par les universitaires parce qu'ils estiment ne pas participer suffisamment à la vie du pays, ces derniers apparaissent privilégiés, certains en tout cas d'avoir un emploi convenable dans le secteur public ou dans le secteur privé. Mais, malgré l'augmentation des effectifs, le Zaïre n'a pas plus d'un étudiant pour 1.000 habitants. Quels sont alors les possibilités d'emploi pour tous les jeunes diplômés de l'enseignement secondaire et pour tous ceux qui n'ont pas une scolarité normale ?

L'EMPLOI DES ADULTES

L'évolution respective de la population active et de l'emploi pose dans toute son acuité le problème de la crise urbaine. La montée des jeunes générations vers l'âge adulte, le poids des effectifs à l'heure actuelle scolarisés et bientôt présents sur le marché du travail, ne peuvent que laisser prévoir, dans les conditions actuelles, une accentuation des déséquilibres entre les chiffres de la population en âge de travailler et le nombre d'emplois offerts.

Bien que les notions de degré d'occupation et d'activité ne soient pas toujours faciles à cerner, on dispose à Kinshasa de témoignages nombreux. En 1946, après les recrutements liés à « l'effort de guerre » et à la forte demande de main d'œuvre, E. CAPELLE évoque le nombre peu élevé de chômeurs : 250 à 400, soit moins de 1 % des hommes valides qui, après l'appel quotidien, sont dirigés au travail dès qu'un emploi est signalé (CAPELLE (E.), 1947 : 54). En 1955, les hommes sans emploi de plus de 15 ans ne sont qu'au nombre de 4,32 %. Mais déjà s'installe le chômage structurel, et la question qui se pose chaque jour avec plus d'acuité est bien celle de la création d'emplois ou, plus précisément, d'emplois productifs. L. BAECK note en 1956 que « le marché du travail semble être saturé au point que le nombre des sans-emploi devient inquiétant » (BAECK (L.), 1956 : 635). P. RAYMAEKERS analyse le phénomène dans les années qui suivent l'Indépendance, avant de proposer par ailleurs des solutions pour résorber le chômage structurel et le nombre des sans-emploi (RAYMAEKERS (P.), 1964 : 91 et suivantes). En 1961, il dénombre près de 22.000 jeunes « déscolarisés » de moins de 25 ans, avec des pourcentages maxima de 16 à 25 ans. Organisés en bandes, ces groupes d'adolescents sont souvent à la limite de la délinquance. Il recense également chez les plus de 25 ans 34.000 adultes chômeurs sur une population active de 123.000 unités. Les expressions qu'il relève dépeignent trop bien les difficultés des citadins : « ici, à Léo, il y a trop de chômeurs » ; « il serait fatigant de pouvoir compter les chômeurs à Léo » ; « je suis tellement chômeur que j'ai dû renvoyer ma femme au village ». Les préoccupations et les inquiétudes provoquées par le manque de travail marquent le comportement des individus, surtout chez ceux qui sont nés en ville et qui ont grandi dans la capitale.

Les études actuelles s'appuient sur des sources de valeur inégale. On dispose de deux jalons irremplaçables : l'enquête des Affaires Indigènes et de la Main d'œuvre (AIMO) de 1955 et l'Étude Démographique de 1967 (INS). Par contre les chiffres proposés pour 1975 sont le résultat de recherches patientes et de laborieuses estimations en raison de la carence des données fiables en ce domaine.

En 1955, le taux d'activité global, pour les plus de 15 ans, est de 35,33 %. L'activité féminine est très réduite. 89 % des hommes âgés de plus de 15 ans travaillent. Le taux d'activité serait de 34,57 % si seuls les hommes étaient pris en compte. En 1967, la population active masculine (150.580) et féminine (7.210) s'élève à 157.790 unités, soit sur une population totale de 865.460 un taux d'activité de 18,23 %. Si l'on ne considère que les hommes de plus de 15 ans ce taux serait de 17,40 %.

Au 31 décembre 1975, on estime le nombre des actifs à 345.000, ce qui, sur un chiffre de population d'environ 1.750.000, porte le taux d'activité à près de 20 %.

De 1955 à 1975, on constate une diminution, en valeur relative, du nombre des travailleurs. Par rapport à la population totale, les pourcentages passent de 34,5 % en 1955 à 17,4 % en 1967 et à 18 % en 1975. Parmi la population masculine de plus de 15 ans, 9 hommes sur 10 ont un emploi en 1955, mais cette proportion passe à 2 hommes sur 3 en 1967.

C'est que, jusqu'aux décennies précédant l'Indépendance, l'augmentation de la population correspondait à une demande plus importante sur le marché de l'emploi. Aujourd'hui, on recense un nombre plus grand de scolarisés et, progrès logique, de scolarisés de plus de 15 ans. Ils représentent 19 % de l'ensemble des hommes de plus de 15 ans en 1967 et 80,6 % de la classe d'âge de 15 à 19 ans. La faible proportion des actifs chez les jeunes ne peut que s'affirmer surtout dans la capitale où la proportion des effectifs « étudiants » est, on l'a vu, en très forte croissance.

Le nombre d'emplois semble se stabiliser aujourd'hui aux environs de 20 % de la population totale. Ce pourcentage peut-il se maintenir ? D'après les études effectuées pour le SDAU de Kinshasa, le taux de croissance de l'emploi dans les entreprises serait de 6,7 à 8 % au maximum. Ce taux serait semblable pour l'Administration et l'Armée. La population active progresserait, elle, de 8 à 10 % par an : on ne peut conclure qu'à un déséquilibre actuel et à moyen terme.

Dans l'hypothèse d'une croissance urbaine très volontariste (3.800.000 habitants en 1990), il faudrait, si l'on veut maintenir le taux d'activité actuel, créer « 381.000 emplois, ce qui correspond à une moyenne annuelle de 25.000 emplois nouveaux, dont plus de 8.000 en zones d'activité, créations considérables en regard des rythmes actuels » (BEAU, SDAU, 1976 : 25). On aurait ainsi 726.000 emplois en 1990. Des projections récentes, faites pour le Département du Plan donnent le chiffre de 660.000 emplois en 1985 pour une population de 3.300.000. Si l'on veut maintenir le taux d'activité aux environs de 20 %, le nombre d'emplois nécessaire pour répondre à la demande théorique devait être de 900.000 pour une population estimée à 4.500.000 en 1990 (Département du Plan — Perspectives... 1978 : 24 à 27). Rien ne permet de penser aujourd'hui qu'on puisse atteindre cet objectif.

Le coût social des jeunes scolarisés et des sans-emploi, le déséquilibre entre la masse des inactifs et les perspectives de travail qu'offre la ville vont en s'accroissant. La difficulté tient, sur le plan quantitatif, au maintien du taux global de l'activité et aux menaces de chômage dues à l'ascension inéluctable des jeunes vers la vie active. Sur le plan qualitatif, une nouvelle difficulté sera rencontrée dans la nécessaire diversification des métiers offerts aux générations de 20 à 30 ans, plus exigeantes que par le passé car plus instruites, plus ouvertes aussi par l'arrivée, importante désormais, des jeunes femmes dans le monde du travail.

Les tensions nées de cette situation générale de crise ne peuvent être que renforcées par la permanence des tensions personnelles chez des individus peu préparés dans l'ensemble, en dehors des générations nées en ville, à la vie urbaine. Bien souvent d'ailleurs, ceux qui sont nés à Kinshasa sont encore largement liés à leur passé par le mode de vie de leurs parents et l'éducation qu'ils ont reçue dans leur famille. On oublie trop facilement que la ville est encore très jeune et que les attaches avec la civilisation rurale sont encore très fortes.

difficultés d'adaptation et gravité des tensions personnelles

La ville crée par sa masse propre et ses conditions de vie particulières des tensions et des ruptures psychologiques qui affectent le comportement du migrant. La perception de l'espace est différente ici. Au village, la nature est proche et l'environnement maîtrisé. A Kinshasa, la nature est forcément écrasée. Le nouveau venu l'est de même manière, et on verra que le rythme de la vie quotidienne consacre la coupure de deux mondes sociologiques différents.

Ces conditions de vie très nouvelles, ce contact brutal entre une civilisation urbaine conquérante et une survivance profonde, au-delà des apparences, des croyances ancestrales et d'un passé d'habitudes régionales vivaces et encore proches, concernent une grande partie de la population. En 1967, « sur 409.110 habitants de plus de 15 ans, 14 % seulement sont nés à Kinshasa... 93 % des gens mariés sont venus de l'extérieur » (INS, 1969 : 47). S'il apparaît que les enfants nés en ville repré-

senteront dans quelques années une part importante des adultes, actuellement, leurs parents ont presque tous vécu leur jeunesse à l'intérieur du pays. La transition entre ces deux stades d'urbanisation est déjà marquée aujourd'hui par des conflits de générations et des attitudes de rejet violentes de l'autorité des parents de la part d'enfants qui souhaitent affirmer leur désir d'indépendance.

Devenu citoyen, le rural a souvent du mal à s'adapter bien qu'il soit pratiquement toujours accueilli dans des structures parentales ou claniques. Le migrant subit et rencontre à tout moment, à l'école, dans la recherche d'un emploi ou d'un logement, dans la construction de sa maison, dans les multiples aspects de l'urbanisation, une culture qui lui est étrangère à bien des égards. Il affronte des systèmes de valeurs pour lesquels il ne peut pas établir de corrélation avec ses critères d'appréciation habituels. Des réactions qui paraissent incompréhensibles et qui entraînent trop souvent la condamnation des individus par l'observateur pressé, trouvent leur explication dans un ensemble complexe de références culturelles et de situations de déséquilibre.

DES CONDITIONS DE VIE NOUVELLES ET DIFFICILES

L'une des difficultés les plus graves est, sans conteste, liée à la situation économique des individus. La majeure partie des habitants de Kinshasa vit dans des conditions précaires. L'emploi est toujours difficile à trouver et la vie est toujours chère. Cette appréciation est formulée par tous les gens qui viennent de l'intérieur. En dehors des migrants des régions éloignées de la capitale, la majorité des nouveaux venus manquent de qualification professionnelle. Pour les ruraux situés dans l'aire d'influence directe de Kinshasa, les distances ne sont pas un obstacle. Chacun peut décider un jour de tenter l'aventure de la grande ville. Pour ceux qui viennent de loin, au contraire, c'est en général une promotion sociale, une nomination ou la recherche d'un équipement rare qui justifie le départ. Leur bagage intellectuel et leur position sociale leur permet de mieux affronter les réalités urbaines.

Le paysan du Bandundu ou du Bas-Zaïre est scandalisé par les prix des marchés pour tout ce qui est produit vivrier et nourriture de base. Jusqu'à une date récente les disparités des prix à la campagne et des prix à la ville étaient tout à fait sensibles. Mal rémunéré pour sa production, le paysan est venu en ville. Là, sans autre qualification que sa force de travail, son salaire est faible et ne peut suffire à sa subsistance. Sa paie lui paraît d'autant plus dérisoire quand il sait bien, lui, qu'avec le même argent il pourrait acheter beaucoup plus à la campagne. Sans aborder les conséquences des mauvaises rémunérations et des disparités entre salaires et prix qu'on traitera plus loin, on retiendra ici le sentiment de frustration et d'impuissance du migrant, son inquiétude du lendemain dans une vie qu'il assume au jour le jour.

Les conditions de vie sont d'ailleurs plus difficiles pour la famille d'émigrés que pour le jeune célibataire. Sans contrainte familiale, ce dernier « se débrouille » mieux.

Par ailleurs, le comportement individuel est marqué par un rythme de vie radicalement différent du rythme de vie pratiqué jusqu'alors. La notion de temps se charge en ville d'un sens nouveau. On parle d'horaire, de rigueur, de ponctualité qui sont exigés quotidiennement, dans une langue bien souvent mal connue. On ne comprend pas toujours la sévérité des sanctions qui sont appliquées quand il y a « retard », et qui apparaissent disproportionnées avec l'importance du fait. L'instabilité et la mobilité de la main d'œuvre, maintes fois observées, ne peuvent s'expliquer que par des rapports fondamentalement différents entre l'homme et le travail. Il n'est pas rare que les nouveaux arrivés changent plusieurs fois d'employeur et même de métier dans leurs premières années à Kinshasa. L'inadaptation au travail urbain des migrants de fraîche date est flagrante.

Le migrant doit également surmonter les tensions issues de la ville elle-même et jusqu'alors inconnues. La circulation automobile paraît dangereuse : « au début, j'étais effrayé », « la circulation frappe les yeux », « ça ne se rencontre jamais à l'intérieur » ; « il y a trop de voitures sur la route ». Le bruit semble infernal : « Il y a trop de bruit le soir », « les bars, le soir, c'est excessif à Kinshasa » ; « les gens ne sont pas courtois : on va leur dire gentiment de baisser la radio, ils n'écou- tent pas ».

L'insécurité des biens et des personnes a été récemment dénoncée dans un débat public à l'Assemblée Nationale. L'importance et la vivacité des interventions montrent à quel point la société kinoise est sensible à la question. Le vol apparaît comme une grave préoccupation. « Père, mère et enfants sont obligés de veiller la nuit entière pour voir par où entrera le voleur. Ou encore, des biens tels que chèvres, poules, pneus, lunettes avant et arrière de voiture, phares, voire même les voitures toutes entières sont emportées sans que l'on puisse offrir la moindre résistance !... Les bijoux des femmes, les sacs, ainsi que plusieurs autres biens sont arrachés en plein centre de la ville, au cinéma, au port, aux marchés, devant les restaurants et devant les grands magasins, et... les auteurs de ces vols ne sont jamais inquiétés par les forces de l'ordre ! » (1).

Voici un autre témoignage : « Chez moi je me suis barricadé. Quand on voit que vous êtes bien habillé, on pense que vous êtes riche, on vient vous ennuyer. Chez moi, le type est venu sept fois !... Avant, si on criait au voleur, c'était quelqu'un qui devait s'attendre à la mort. Plus personne ne lui parlait au village et il se sentait mourir. En ville, on le battait très fort. Maintenant, on l'emmène à la zone le matin et il est relâché le soir. On trouve le vol normal. »

On n'insistera pas davantage sur une caractéristique commune à la plupart des grandes villes, mais on soulignera combien elle provoque inquiétude et indignation pour des populations où, selon la tradition, les sanctions demeurent très sévères pour le vol.

La promiscuité dans les zones d'accueil et la surpopulation de certaines parcelles où plusieurs familles se trouvent réunies par la force des choses sont particulièrement ressenties. Les vexations et les brimades du propriétaire, les conflits entre les locataires eux-mêmes, les différends entre voisins sont choses quotidiennes : « Dans notre quartier, notre maison est clôturée. Cela ne plaît pas. On jette des histoires dans la parcelle. On nous critique, on est jaloux ». Et lorsque le voisinage ou le lieu de travail imposent la présence de gens originaires de régions différentes, les vieilles querelles resurgissent et se résument dans cette appréciation Lapidaire : « Les gens des autres ethnies ne nous supportent pas ».

Inversement, l'anonymat est redouté. L'isolement qu'on doit affronter du fait de l'éclatement spatial des groupes sociaux et des tâches quotidiennes, est craint. « Au village, la famille est ensemble. Ici je vis seul. Au village on mange toujours ensemble », alors qu'à Kinshasa, les membres du clan sont répartis au gré des parcelles libres ou des logements disponibles. Et même si on est accueilli dans sa famille, les choses ne vont pas toujours bien : « J'étais trop loin de ma famille pour avoir de l'argent, mais je n'ai jamais rien demandé à ma tante ! » ; « j'étais hébergé, mais j'étais en conflit avec la femme de l'oncle : elle ne donnait pas le matériel scolaire, même quand son mari lui avait donné de l'argent pour l'acheter »...

(1) Extrait des comptes-rendus des interpellations des Commissaires du Peuple, Journal Salongo, jeudi 16 novembre 1978.

Les conditions de vie imposent un cloisonnement des tâches et des individus dans une ville qui semble énorme et qui l'est effectivement, une ville qu'on connaît mal en dehors de son quartier et de quelques itinéraires chaque jour parcourus. L'espace reste indéfini pour nombre de citadins. Les quartiers ne sont connus que parce qu'en dit la population ou la rumeur publique. « L'homme urbain se trouve en quelque sorte écartelé, étant obligé de parcourir de grandes distances et d'aller souvent dans des directions opposées pour son travail ou ses achats, pour ses soins... pour l'emploi de ses loisirs. Pour s'en convaincre, il suffit de porter sur une carte, pour un individu, les lieux de son logement, de son activité professionnelle, de ses différents centres d'approvisionnement, de ses divertissements pour voir apparaître une étonnante dispersion. Cette dispersion est encore accrue si on établit le même genre de carte pour chacun des membres de la famille habitant la même parcelle ». (INEP, 1974, Citoyen Mbuyi wa Mbuyi).

LA CRISE DES VALEURS TRADITIONNELLES

Au groupe villageois et au lignage, la ville substitue la famille restreinte ; au travail collectif, elle oppose l'individualisme et la spécialisation du travailleur salarié ; à la place du terroir familial, elle impose un monde immense, mal perçu, apparemment informel, hostile parfois.

Les conflits fréquents dans le domaine des successions, les différends sur les biens meubles ou immeubles, l'appartenance des enfants dans le cas de concubinage révèlent à l'occasion des procès les difficultés que les tribunaux de la ville ont à se prononcer devant des situations qui mêlent droit coutumier et droit urbain uniforme.

Il faut dire qu'à Kinshasa les biens immeubles ont une valeur qu'ils n'ont pas à la campagne et qu'ici les sources de conflit sont fréquentes. L'aspect économique domine également les questions d'aide familiale, de dot, d'éducation des enfants. Alors qu'au village l'entraide suppose la réciprocité, on regrette en ville son absence et l'on insiste sur le manquement systématique à la règle. Le pauvre se retranche effectivement derrière sa condition de pauvre pour « ne rien donner, même s'il le peut, ne serait-ce qu'un petit geste symbolique ». « Il se réfugie toujours derrière toi » dit-on. Le « moins pauvre » est mal à l'aise dans cette situation : d'un côté la crainte des sanctions des parents restés au village ou des membres du clan aujourd'hui en ville est toujours forte, mais d'un autre côté il trouve que « pour tous les problèmes la famille s'adresse à toi », ou « qu'on ne peut rien attendre des autres, sauf en cas de décès ». On dit encore : « Tu es parvenu et tu nous oublies ».

L'éducation des enfants n'apparaît plus seulement comme un devoir pour l'oncle maternel, mais aussi comme une charge qui coûte cher. Les mutations qui en résultent sont capitales. D'une part les frais de scolarisation incombent de plus en plus aux parents qui assurent eux-mêmes l'éducation des enfants ; d'autre part, cette dernière est souvent négligée en raison de l'insuffisance des équipements, du métier du père ou de l'oncle, de l'activité secondaire de la mère, sans qu'il y ait, comme au village, une prise en charge par la collectivité ou la famille. La pratique de l'éducation chez les grands-parents ou chez les oncles, encore forte dans les villages, tend à disparaître à Kinshasa.

C'est ainsi qu'on remarque chez les jeunes générations l'oubli et même l'ignorance des règles de vie, des adages et des dictons traditionnels. La solidarité clanique paraît moins essentielle et ne semble plus une règle de vie intangible. Les interdits sont moins respectés, ou semblent anachroniques. Parmi les questions qui les touchent le plus, les jeunes signalent le mariage et la dot. C'est là qu'on relève les oppositions les plus fortes et même les refus de la tradition.

En effet, les jeunes acceptent de moins en moins les volontés de leurs parents dans le choix de leur future épouse. Ils refusent le montant de la dot qui atteint des prix exorbitants, détournant par là le sens de la coutume. De geste symbolique, la dot devient source de profit. « Vous vendez vos filles », s'écrient les anciens. Partout sont entendues les plaintes et exprimées les angoisses des jeunes gens qui se voient contraints de reculer la date de leur mariage parce qu'ils n'arrivent pas à totaliser, malgré de patientes économies, le montant exigé en argent et en nature. Des désaccords familiaux profonds naissent lorsque la fiancée est d'une ethnie différente. « Quelle idée avait donc eue son fils, disait un père courroucé, de vouloir épouser une fille d'une autre province ! Jamais d'ailleurs les gens de sa région ne toléraient ces unions trop idéales avec des ressortissants d'autres provinces. Pour terminer, le père « a donné deux semaines de réflexion à son fils pour revoir sa décision et accepter la fille qu'il lui proposait. Dans le cas contraire, il se verrait dans la pénible obligation de la chasser de sa maison pour ne plus jamais le revoir » (HOUYOUX, 1973 : 267).

De plus en plus, des positions tranchées contre la tradition s'affirment : « Ah, non, ça non ! La plupart des traditions c'est à jeter ! » ; « Les traditions ne jouent pas beaucoup pour moi. Je suis né en ville. Mes parents ont beaucoup vécu en ville » ; « Chez presque tous les Zaïrois, la vie est difficile à Kin. Il y a des coutumes qui te ruinent. Tu as perdu un enfant. La famille, les amis viennent pleurer chez toi, mais tu dois les nourrir et les faire boire pendant plusieurs jours, et à la fin du deuil il faut organiser une fête. Les gens d'un certain niveau évitent ces problèmes. On dit : pour ce premier enfant qui meurt on ne peut pas faire un deuil de plusieurs jours. Il y a d'autres enfants qui viendront, ou encore on dit : il y en a qui sont là ».

Voici le témoignage d'un écrivain zaïrois : « La solidarité à faire crever n'est pas celle qui... est conséquente de liens librement établis, mais... celle qui veut, qu'en Afrique d'un village à l'autre, des centres urbains à l'arrière-pays, une parfaite résonance de voix couvre des obligations inhumaines entre individus... La solidarité africaine est un mythe absurde ». (MUDIMBE, Essais : 70)

Dans certains cas ce refus s'exprime par l'imitation sclérosante du monde extérieur et par la volonté de se démarquer de ses origines. Une pièce de théâtre « Mundele ndombe » dénonce ce comportement. Adaptation locale du « Bourgeois gentilhomme », la traduction littérale du titre qui résume le thème pourrait être « le Nègre blanc ». Les films de S. OUSMANE (Xala), A. MOUSTAPHA (FVVA), S. CISSE (Baara), pour ne citer que les plus célèbres, présentent avec ironie cette tendance commune à la plupart des villes d'Afrique. Ce n'est pas sans humour que le « Citoyen patron » est décrit à Kinshasa (RUHAMANYI). Il s'affirme non seulement par la vaste demeure et la voiture de marque Mercedes, ou, à défaut par « une Luxueuse Jaguar », ou une « majestueuse Impala » mais aussi par « l'abacost à manches longues, avec foulard et pochette assortis » parfois fait sur mesure chez « Charly » à Bruxelles, « sans oublier la rangée de stylos (Parker) ostensiblement alignés sur toute la largeur de la pochette gauche », la « montre automatique Omega ou Eterna », et, bien sûr, « l'inévitable mallette diplomatique, caractéristique de toute grande personnalité ».

Ces « apparences et réalités » expriment en fait le désarroi des individus, ballottés entre leurs contradictions intimes et leurs aspirations profondes, écartelés entre les différentes voies où les mènent leurs réflexions. Les plus conscients s'interrogent : « Il y a eu un mort. Parmi ceux qui veillent, la plupart, visiblement, attendent que le temps passe et qu'ils puissent, sans choquer, s'éclipser. Quelle signification donner à leur présence ici ?... Moi-même, je me sens mal à l'aise, je m'ennuie aussi. Je me demande si je suis « décalé » par rapport à cette communauté du mort et des vivants présents, ou simplement étonné par le rite dont je suis témoin » (MUDIMBE).

Les plus engagés se déjugent parfois, comme pourrait le montrer cette anecdote : après un débat passionné, un responsable qui souhaitait ardemment promouvoir une évolution des mentalités et qui aidait la jeunesse à se réaliser, révélait en confiance que lui-même, marié à une femme d'une région voisine à la sienne ne parlait que la langue de son « pays » à ses enfants, et les élevait selon « ses coutumes ». Il donnait chaque matin une pièce de monnaie à ses jumeaux « pour leur acheter la chance ».

Certaines démarches déterministes veulent que la ville et le monde moderne conduisent automatiquement à la « perte d'identité » de l'individu, à la « paupérisation culturelle » par « l'effondrement des valeurs traditionnelles ». Celle-ci sont encore très fortes. Il suffit, pour s'en convaincre, de voir le nombre de cérémonies où chacun est « obligé » d'aller, les multiples manifestations de solidarité, la fréquence des aides et des dons de toute nature. La tradition est encore observée dans ses grandes lignes et elle survit au fond de chacun. Qui oserait affronter ouvertement la sanction ou le rejet du clan ? Un « grand nombre d'intellectuels, si ce n'est pas tout intellectuel », si prompt cependant à s'élever contre la tradition, « lorsqu'il est confronté avec une série de malheurs ou de malchances, se sent obligé d'en rechercher l'issue par les méthodes traditionnelles (consultations de guérisseurs, de devins, de voyantes...) » (MPASE (N.M.), 1974 : 260). En fait, au-delà des incertitudes et des interrogations, ce qu'on rejette c'est la déviance de la tradition qui se manifeste par la demande systématique d'argent. L'argent a remplacé le privilège de l'âge et de la sagesse. La société urbaine est basée aujourd'hui sur la richesse qui donne rang et prestige. La ville est le lieu de l'exaspération des clivages sociaux.

l'exaspération des clivages sociaux

La société kinoise est caractérisée par des structures contrastées où les disparités s'affirment de manière saisissante. On a le sentiment d'une structure sociale simplifiée juxtaposant dans l'espace urbain une minorité de nantis et la masse des pauvres. La répartition des catégories socio-professionnelles exprime bien cette dualité. (Tabl.9).

Les catégories les plus nombreuses sont celles des employés, commis, etc... et des professions semi-qualifiées ou non-qualifiées. La majorité d'entre eux travaillent dans la branche des services : commerce et banques, transports. Les professions semi-qualifiées et non-qualifiées regroupent environ 30 % des travailleurs. On souligne cependant une évolution intéressante de ces catégories du bas de l'échelle sociale. De 1967 à 1975, la part des non-qualifiés diminue en pourcentage ; les professions non-qualifiés représentaient plus de 20 % des catégories socio-professionnelles en 1967. Elles sont évaluées à 14,7 % en 1975.

On constate également une baisse des professions qualifiées et artisanales. Mais bien que l'intitulé de la rubrique soit le même pour les recensements de 1973 et de 1975, on peut s'interroger sur la similitude du contenu. En outre, il faut tenir compte de la place importante des indépendants, des artisans, dont le mode de vie et le comportement social sont très différents de ceux des ouvriers qualifiés des entreprises comptabilisées dans la même rubrique.

Les services de vente et les commerçants augmentent rapidement. Le fait est significatif : lorsqu'il y a crise dans l'économie urbaine, les activités informelles — petits

métiers, petits commerces, activités de l'épouse — se multiplient. Les employés et les clerks restent stables : ils rassemblent environ le quart des catégories socio-professionnelles.

	1967 (1)		1973 (2)		1975 (3)	
	total	%	total	%	total estimation	%
10 cadres, patrons, professions libérales	6620	4,2	8688	4,0	20700 / 24160	6/7
20 employés et professions non manuelles	38510	24,4	54335	24,9	89700 / 96600	26/28
30 services de vente, commerçants, indépendants, vendeurs de toute qualification	18660	11,8	29451	13,5	69000 / 75900	20/22
40 à 70 professions qualifiées et artisanales	44650	28,4	61196	28,0	37950 / 41400	11/12
80 professions semi-qualifiées	15870	10,1	25169	11,5	62100 / 69000	18/20
90 professions non qualifiées	33450	21,2	39636	18,1	48300 / 55200	14/16
total	157760	100,0	218475	100,0	345000 ?	

(1) ins-1 tabl 65 p. 111

(2) rgp beau, atlas de kinshasa, planche 19.

(3) estimations d'après sicaï et études sdaï beau.

Tableau 9
Répartition des catégories socio-professionnelles à Kinshasa

Le nombre des cadres semble en légère augmentation en 1975 (plus 2 % par rapport à 1967), mais il ne dépasse pas encore plus de 6-7 % de l'ensemble. Et l'on doit, dans cette rubrique, dissocier le personnel national du personnel expatrié. Les cadres supérieurs nationaux ne représentent sans doute pas plus des 2/3 de la catégorie.

Kinshasa apparaît ainsi comme une ville d'employés et de travailleurs peu ou pas qualifiés, qu'il s'agisse des professions manuelles — très importantes, elles représentent 60 % du total des emplois — ou des professions liées au services de vente, qui n'exigent pas en général de formation poussée. La population active est composée de la masse des commis, des secrétaires, des plantons, des instituteurs, des moniteurs, des infirmiers... de l'Administration et de la Fonction Publique ; des chefs d'équipe ou des chefs d'atelier, des conducteurs de machines, des ouvriers mécaniciens ou peintres, des chauffeurs des entreprises ; des magasiniers, des vendeurs et surveillants, des employés du secteur commercial. Il s'y ajoute les cohortes des salariés sans qualification : manœuvre, personnel de service : « boys, gardiens ou « sentinelles », apprentis.

L'ensemble des petites gens, confinés dans des emplois d'exécution ou des fonctions subalternes, souvent attachés par des liens personnels à un « patron » éprouvent de grandes difficultés à vivre décemment. C'est surtout à travers elles qu'on décrira la pauvreté de la vie quotidienne et les préoccupations du citadin.

À ces catégories déshéritées s'oppose un groupe très restreint de privilégiés qui tire son rang de ses affaires et de ses fonctions officielles, les unes étant bien souvent la conséquence ou le corollaire des autres. Ce sont, d'après l'opinion publique, les « grands bwana », les « Tontons Mercédés », les « bourgeois » ou encore, plus fréquemment, les « patrons ». Classe de « bourgeois », certes, mais au sens kinois du terme, car plus qu'une bourgeoisie économique et productive, elle s'apparente à une « classe d'argent ». C'est la fortune qui détermine le rang social. La qualité d'« homme d'affaires », solidement assis, l'emporte en prestige sur la fonction, quel que soit le niveau de responsabilité occupé dans la hiérarchie urbaine.

Il est courant de distinguer deux catégories. La première réunit à peine quelques dizaines de grandes familles, organisées ou fondées autour d'un personnage important : puissant « homme d'affaires » à la tête d'activités colossales, homme politique influent. Ces « Grands » touchent à tout et tout passe par eux. Leurs activités sont multiples aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays. Leurs réseaux dominent les circuits quand ils n'ont pas tout simplement une situation de monopole. Leur position leur procure de confortables revenus occultes sur les marchés qu'ils négocient. Leur fortune, leur fonction, leurs relations les assurent d'une impunité presque totale et s'il arrive qu'un abus trop flagrant conduise à l'arrêt présidentiel et même à la prison, la déchéance ou la punition n'apparaissent que rarement définitives. Ils tiennent le haut de la hiérarchie sociale et imposent aux Kinois le luxe ostentatoire de leur mode de vie.

La deuxième catégorie est plus large. Elle rassemble plusieurs centaines sûrement, quelques milliers peut-être de gens pourvus de revenus importants, issus d'un poste de haut niveau et fruits de multiples activités et d'entreprises individuelles florissantes. On peut leur associer les quelques milliers d'Européens, conseillers ou experts de la Coopération Internationale, responsables ou dirigeants de sociétés, délégués généraux... qui vivent dans la capitale, bien que les Kinois établissent toujours une subtile distinction entre ces derniers et les premières catégories décrites. Leur niveau de vie, leur lieu de résidence, leurs préoccupations sont semblables ou liées aux classes supérieures de la société kinoise. Le travail, les grands restaurants ou les clubs réunissent d'ailleurs bien souvent ces cadres dans une fraternité complice.

L'évocation des niveaux extrêmes de la société amène à s'interroger sur le problème des classes moyennes. Existe-t-il une strate intermédiaire de la société entre les très pauvres et les très riches ? Oui, sans aucun doute, cette catégorie est apparue en ville. Au moment de l'Indépendance elle était représentée par les quelques centaines de ceux qu'on désignait par le terme particulièrement malheureux d'« évolués ». Le grand nombre se formait dans les charges de l'administration. Leurs revenus leur permettaient d'avoir un niveau de vie supérieur à la moyenne, de se construire de coquettes maisons grâce à des prêts spéciaux qu'ils honoraient sans difficulté.

Aujourd'hui, on est tenté d'écrire que cette classe « moyenne » est à la fois ouverte et restreinte, toujours très vulnérable à la conjoncture économique. Elle concerne un assez large éventail de citoyens : certains petits patrons qui ont réussi dans le commerce ou l'artisanat, chefs de service et directeurs de l'administration, représentants des professions libérales, certains employés qualifiés des sociétés privées, veuves devenues femmes commerçantes, vendeuses stables des grands marchés, maîtresses femmes dont la réputation n'est plus à faire... Elle intègre également toute la classe des « intellectuels ».

Qui n'aspire pas à cette appellation ? Le prestige et l'honorabilité que confère la distinction d'intellectuel sont toujours grands. On parle encore à Kinshasa des « je le connais » pour désigner ceux qui parlent français. Un employé fier de son bagage postprimaire ou encore ce jeune bibliothécaire qui vient de terminer avec succès le cycle secondaire (baccalauréat) se disent « intellectuels ». Ce dernier s'estime « plutôt de la classe moyenne ». S'il ne se prétend pas l'égal d'un professeur, il ne fait certainement pas partie du « peuple ».

Ces « universitaires » ou « intellectuels » appartiennent à une classe favorisée de la société. Leur revenu est relativement élevé : 400 zaïres pour un assistant, 800 à 900 zaïres pour un professeur de l'enseignement supérieur, ce qui est très au-dessus de la moyenne des salaires en 1977-78. « Ils disposent d'un ou deux domestiques... déclarent tous lire des revues importées... possèdent une voiture souvent, mangent trois fois par jour » (MUDIMBE, 1974 : 455).

On trouve de nombreux indices qui tendent à prouver l'existence d'une catégorie intermédiaire de citoyens dans la hiérarchie urbaine. Mais cette classe sociale n'est pas toujours bien affirmée. Elle est fragile et décimée en période de crise. Elle se sent mise à l'écart et, si l'on peut dire, « marginalisée ». La grande majorité des intellectuels, par exemple, estiment ne pas jouer le rôle qui leur est normalement dévolu. Ils considèrent qu'ils ne sont pas à leur vraie place. Ils jalourent les responsabilités confiées à la classe dominante même si certains d'entre-eux accèdent aux plus hautes fonctions de l'État. « Aujourd'hui, disait l'un d'eux, un écart s'est créé davantage entre les moyens et les grands bwana... La plupart des moyens devraient avoir dans une société organisée un niveau de vie convenable, alors qu'en fait nos bas salaires font qu'on est piétiné par des parvenus qui n'ont pas notre niveau de connaissance ». Dans la vie quotidienne, « les classes sociales vivent séparées », « les moyens peuvent aller avec des bourgeois, mais pas la basse classe, les contacts ont lieu uniquement dans le cadre familial ». « Les moyens se retrouvent avec les pauvres au stade ou dans les bars. Les grands patrons vont ailleurs, dans les boîtes chères, à l'hôtel Okapi. Qu'est-ce que tu veux qu'un bourgeois aille faire dans mon quartier. Il ne va pas rester pendant trois ou quatre heures dans cette chaleur qu'il fait à Ngaba ! » (quartier pauvre de la ville).

Ces appréciations montrent tout le sentiment qu'a chacun d'une stratification dualiste des citoyens, opposant nantis et non nantis. Avec l'accentuation de la crise urbaine, on assiste à l'heure actuelle à l'exaspération des divages sociaux. Le luxe des uns devient insoutenable quand la pauvreté de la masse s'affirme. Kinshasa subit aujourd'hui non seulement les conséquences de la récession économique mondiale, mais les contrecoups d'une crise conjoncturelle intérieure grave. Si l'ampleur des difficultés actuelles « n'a pas été perçue très nettement et très rapidement à cause du recours systématique aux emprunts extérieurs et en raison de la haute conjoncture des cours des principales matières premières d'exportation », les « déséquilibres sectoriels accumulés depuis plusieurs années (Banque du Zaïre — Rapport annuel 1975) ont pesé de tout leur poids avec, d'une part, l'échec de la zairianisation (1) qui désorganisera les circuits économiques et commerciaux et, d'autre part, les troubles récents du Shaba. En conséquence, si de 1969 à 1973, l'économie du pays a connu un taux de croissance moyen de 6,8 % par an, chaque année de la période 1974-1976 a connu une décroissance moyenne d'environ 0,5 %. L'année 1975 a été catastrophique avec une baisse de la croissance évaluée à — 6,1 % (Département du Plan 1976).

(1) Nationalisation globale lancée en 1974.

En outre, la classe possédante n'investit pas ses revenus dans des entreprises créatrices d'emplois productifs. Ces revenus, immenses à voir les dépenses effectuées dans la capitale dans des demeures somptueuses ou dans un parc de voitures de prix, sont plutôt thésaurisés à l'étranger, investis dans des secteurs de grand rapport — commerce et transport — placés, dans un but spéculatif, dans l'immobilier. On est conduit à s'interroger sur la solidité des assises économiques de cette bourgeoisie, bien qu'avec le temps, un patrimoine solide et diversifié est perpétué et multiplié par les membres de la famille et les proches.

Par l'établissement en 1977 d'un budget de guerre et d'un programme de redressement sous la surveillance du Fonds Monétaire International, par la mise en place en 1978 du « Plan Mobutu » avec l'appui d'une aide internationale importante, le gouvernement du Zaïre entend éviter au pays la faillite économique. La volonté affirmée de « reprise en main », d'assainissement et de planification des principaux secteurs de production (notamment celui de l'agriculture) devrait porter assez rapidement ses fruits. Malgré tout on ne peut imaginer un rétablissement immédiat. A la fois par la persistance des forces d'entraînement actuelles et par l'inertie des causes générales de déséquilibre, la situation ne peut être renversée d'un coup. La crise mondiale et conjoncturelle accentue la fragilité de l'économie urbaine et met en évidence les faiblesses structurelles de l'emploi. La conséquence immédiate se traduit par l'affirmation des clivages sociaux et par l'aggravation des différences. L'indigence et le dénuement qui n'étaient pas forcément connus et rencontrés dans les villes sont aujourd'hui vécus par l'ensemble des citoyens. Les contrastes violents de la société urbaine ne font que rendre plus sensible encore la pauvreté du plus grand nombre.

TROISIÈME PARTIE

LA PAUVRETÉ URBAINE

On assiste aujourd'hui à une prise de conscience générale de la réalité de la crise. L'image qui prévaut est celle des conditions de vie difficiles du plus grand nombre. Dans le quotidien on ne parle que de souffrance et de misère. Cette situation est vigoureusement exprimée par les interpellations des Commissaires du Peuple : « Le véritable problème, c'est la misère du peuple... Plusieurs agents recourent à la corruption et au rançonnement pour résoudre leurs problèmes. Cela dénote quoi ? La misère ! ». On entend encore ceci : « Quand vous recevez votre directeur ou votre divisionnaire, voyez-vous la lueur de détresse dans ses yeux ?... Regardez ceci (ici, le Commissaire du Peuple sort une chickwangué de son sac), ce bout de chickwangué revient à 50 makuta. Ce n'est pas tout, cette botte de légumes (la montrant à l'Assemblée) revient à 20 makuta. Simple addition, vous trouvez 70 makuta. (Montrant un gobelet) « Ce petit récipient, lorsque vous mettez des haricots dedans, cela revient à 1,50 zaïres. Quand c'est rempli de riz, c'est 2 zaïres. (Exhibant un autre récipient) « Ce petit gobelet d'arachides décortiquées revient à un zaïre. Et vous savez ce qu'il y a entre le prix idéal et la réalité qui est pourtant l'existence de tous les jours. Faites le compte, comment cet agent arriverait-il à nouer les deux bouts du mois ? ! » (1).

La faiblesse des revenus et la fragilité des budgets ménagers, l'augmentation fulgurante des prix alimentaires et des biens de consommation courante, la permanence de situations de déséquilibre et parfois la privation des éléments nécessaires à la vie s'affirment et tendent à réunir les critères objectifs de la misère.

Mais si l'on approche dans certains cas des seuils de l'extrême pauvreté, les ruptures au-delà desquelles le sous-développement est tel qu'il bloque toute possibilité d'évolution ne sont pas encore atteintes, à mon sens, à Kinshasa. On ne voit pas la misère poignante des populations rurales de certaines campagnes des tropiques, ni la détresse de ces paysans déracinés et sous-alimentés qui viennent gonfler les cohortes d'indigents des villes de l'Inde ou de l'Asie du sud-est, où « fuyant la misère rurale, les ruraux ont seulement rencontré la misère urbaine » (MAC GEE (T.G.) — Revue Tiers Monde, 8 (31), 1967).

Sans doute est-il plus juste de parler de pauvreté que de misère. La pauvreté de la masse des citadins est un fait indiscutable. Elle est sensible à chaque instant. Par contre, la misère que l'on évoque de plus en plus n'est pas directement perceptible. Point de squatters sur les trottoirs de Kinshasa, point de mendiants en dehors des quelques pauvres hères du centre-ville, point de gens en haillons ou de groupes d'enfants faméliques. Ce qui frappe l'étranger, c'est plutôt une population bien habillée, souriante, toujours accueillante, jusque dans les quartiers les plus déshérités de Selembao ou de Kisenso. C'est sa capacité à supporter la crise et à s'adapter à des condi-

(1) Extrait du Journal « Salongo », 17 novembre 1978 Chickwangué = pain de manioc.

tions de vie difficiles. C'est, quoi qu'on en dise son extrême dignité. En dehors des bandes turbulentes de gamins qui reprennent, plus par jeu que par supplication, le refrain célèbre « Patron ! Donne-moi la caisse ! », personne ne tend la main ou ne montre le poing. Le peuple kinois est admirable dans le dénuement.

Et pourtant, l'analyse des budgets ménagers révèle la gravité des préoccupations du citadin. On retiendra pour l'essentiel : (HOUYOUX, (J.), 1973.)

1. L'importance et l'inélasticité du secteur alimentation : 67,4 % des dépenses mensuelles du ménage type (5,9 personnes).
2. La part du logement qui occupe la deuxième place : 14,9 %.
3. L'habillement : 7,3 %.
4. Les dépenses diverses : 10,4 % dont 7,4 % correspondent aux soins médicaux, à l'instruction et aux transports.

Ainsi, la vie se définit dans quelques questions fondamentales :

- Comment subsister à Kinshasa ? (problèmes de l'emploi et des revenus)
- Comment se loger à Kinshasa ? (problème d'habitat)
- Comment se déplacer, comment se soigner, comment s'instruire ? (problème des équipements).

Les données du problème sont posées d'une part par les rythmes d'évolution différents de la population en âge de travailler et du nombre d'emplois : beaucoup de jeunes, beaucoup de migrants, et peu de création d'emplois structurants dans la ville. D'autre part, que l'on soit salarié ou indépendant, le travail est plutôt mal rémunéré, en constante dépréciation à la suite des hausses accélérées de prix des biens de consommation courante.

Les dépenses mensuelles incompressibles dépassent le plus souvent les revenus procurés par les salaires. Pour assurer le maintien d'une subsistance précaire, le citadin cherche par tous les moyens à se procurer des revenus complémentaires. Les activités « informelles » nées de cette situation de crise jouent un rôle capital dans l'organisation et l'économie urbaines.



7. Le port et les activités de transit constituent toujours l'une des bases de l'emploi à Kinshasa. Zone de la Gombe — 1975.

MARCHÉ DU TRAVAIL ET COÛT DE LA VIE

On a vu combien l'accentuation des déséquilibres entre la population en âge de travailler et le nombre d'emplois offerts constituait le fond du problème du travail urbain. Les tensions nées des situations de sous-emploi et de non-emploi se trouvent confirmées par l'analyse des secteurs d'activité. Ce sont finalement les emplois peu productifs et mal rétribués du secteur secondaire, les emplois pléthoriques du secteur tertiaire et les activités du secteur informel, instables et incertaines par essence, qui occupent la majorité des personnes en âge de travailler.

étroitesse du marché de l'emploi, importance des effectifs du secteur informel

Afin d'établir, dans le temps, des comparaisons de la répartition des emplois par secteurs d'activité, on a tenté d'homogénéiser les tableaux statistiques disponibles pour les années 1955, 1967 et 1975 (Tabl.10). Les chiffres de 1975 correspondent à des estimations, après recoupement de données d'origines diverses. Il n'y a pas de statistiques récentes en ce qui concerne l'emploi à Kinshasa ; mais les chiffres avancés paraissent en 1975, acceptables.

Prises globalement, les comparaisons sont instructives. On n'insistera pas sur le recul relatif des secteurs primaire et secondaire, ni sur l'augmentation considérable du secteur tertiaire de la population active. Ces phénomènes sont désormais connus et communs aux grandes villes tropicales. On analysera par contre plus en détail la composition interne de chacun des grands secteurs d'activité. Elle explique en partie les faiblesses structurelles de l'emploi.

L'augmentation des effectifs du secteur primaire en 1975 par rapport aux chiffres stables de 1955 et de 1967 tient au dynamisme de la branche des maraîchers. Des études en cours montrent que leur nombre est loin d'être négligeable : 3.230 unités environ permettant « à 30.000 personnes de vivre décemment à Kinshasa » d'autant plus que les revenus de ce groupe sont, en général, supérieurs à la moyenne. (GUERANDEL, BEAU, 1977.)

1. répartition de l'emploi en 1955, 1967, 1975 : tableau comparatif

SECTEURS D'ACTIVITE	1955 ⁽¹⁾	%	1967 ⁽²⁾	%	1975 ⁽³⁾	%
PRIMAIRE						
agriculture-pêche	2860	2,6	2610	1,7	4500	1,3
industries extractives	495	0,4	370	0,2	500	0,1
total	3355	3,0	2980	1,9	5000	1,5
SECONDAIRE						
industries	32155	28,8	33700	21,3	69350	20,0
constructions-bâtiments	24535	22,0	13350	8,5	25650	7,4
total	56690	50,8	47050	29,8	95000	27,5
TERTIAIRE						
commerces banques, y compris les petites activités socio-écono- miques au nombre de :	15772	14,1	30260 ⁽⁴⁾	19,2	95000	27,5
	—	—	10 à 15000		75000 ⁽⁵⁾	21,7
transports-communications	16825	15,1	20700	13,7	50000	14,5
services généraux	9167	8,2	43320	27,5	87000	25,2
services personnels, em- ployés dans services privés	9555	8,5	10930	5,9	13000	3,8
divers	360	0,3	2520	1,6		
total	51679	46,2	107730	68,3	245000	71,0
total général	111724	100,0	157760	100,0	345000	100,0

(1) d'après AIMO, t. 33 cité indigène, t 21 zone urbaine

(2) d'après INS, enquête socio-démographique de Kinshasa

(3) d'après BEAU-SDAU - estimation

(4) l'augmentation par rapport à 1965 semble due à la multiplication du petit commerce

(5) d'après enquêtes 1973 - 74 sur les petites activités

2. décomposition de l'emploi en 1975

branches d'activités	nombre	%	%
maraîchage, agriculture, pisciculture, pêche	4500		
extraction carrières	5000		
total secteur primaire	5000		1,5
transformation des produits agricoles, y compris fibres végétales	42750		
autres industries de trans- formation	26600		
bâtiments et travaux publics	25650		
total secteur secondaire	95000		27,5
commerce, services	20000		
transports et communications	50000		
administration	75000		
armée	12000		
divers (services personnels, etc...)	13000		
total partiel : 170000		49,0	
tertiaire informel ⁽⁵⁾ : petits métiers, petites activités socio-économiques stables, non compris micro-commerce flottant ou micro-artisanat	28000		
vendeurs permanents des marchés	45000		
divers	2000		
total partiel : 75000		22,0	
total secteur tertiaire	245000		71,0
total général	345000		100,0

Les maraîchers sont répartis en périmètres organisés et créés par le Département de l'Agriculture, et en périmètres encore inorganisés, bien que suivis par divers organismes.

Au total, avec quelques groupes isolés, 1.785 maraîchers sont implantés dans la vallée de la N'Djili. En outre, trois vallées viennent d'être aménagées : vallée de la Tshangu (500 maraîchers), vallée de la Mangu (400 maraîchers), vallée de la Funa (400).

Les périmètres non organisés sont parfois des survivances des années 50 : périmètre de Bandalungwa et périmètre du Camp Kauka (ex-Cito) qui regroupent plus de 400 maraîchers.

On remarque une forte homogénéité ethnique dans la profession. Les maraîchers sont issus « pour plus de 88 %... du Bas-Zaïre, avec une représentation importante des Manyanga de la région de Luozi et des Bantandu et Balemfu de la région de Madimba » GUERANDEL (G.). Les femmes occupent une place importante : elles constituent près de 40 % des effectifs recensés.

On ne peut pas comptabiliser sans doute tous les îlots de culture qui occupent les espaces libres du tissu urbain, d'autant plus que jusqu'à une date récente les cultures urbaines et les jardins de cases n'étaient pas omniprésents dans le paysage.

Les chiffres de population du secteur primaire paraissent faibles si on les compare à ceux de villes comme Libreville, Ouagadougou, Bamako, Bangui. La petite taille de ces capitales peut d'ailleurs expliquer en partie le grand nombre de gens vivant de cultures intra et périurbaines. On peut se demander si le secteur primaire n'est pas sous-estimé : non-déclaration de l'activité agricole des femmes, pratique de double activité (ouvrier-agriculteur ou maraîcher, commerçant-agriculteur...) pour les hommes qui, lors des enquêtes, ne déclarent que l'activité la plus prestigieuse.

On soulignera le renversement de tendance qui s'est opéré ces dernières années, et plus particulièrement depuis les années de crise du milieu de la décennie 1970-80. A cette époque, on relevait la présence de jardins de parcelle à la périphérie, là où l'espace était peu bâti. Ils étaient quasi inexistant dans tous les quartiers d'habitat dense d'avant 1960. Ils se multiplient aujourd'hui, aussi bien à l'intérieur des parcelles qu'en bordure des rues. En très peu de temps, là où il n'y avait auparavant qu'une aire régulièrement balayée autour de la maison d'habitation, on a vu se créer de minuscules planches d'arachides et de légumes. Elles sont légion dans les quartiers d'extension récente où les espaces libres sont, comme on l'a dit, plus importants qu'ailleurs.

Les endroits disponibles dans la ville sont tous en voie d'occupation par les cultures vivrières. Ils étaient autrefois recouverts par une herbe drue. Régulièrement fauchés, ils fournissaient la matière première à la fabrication de matelas, bourrés d'un foin séché au soleil. Les larges emprises des avenues et des grands carrefours, les espaces non aménagés au cœur du quartier administratif de la Gombe, les espaces vides des domaines militaires et des concessions à usage privé, les bordures de voies ferrées sont désormais découpés en jardins ou même en petits champs. Cette pratique existait déjà mais elle est aujourd'hui systématique.

Les berges des rivières et les versants des vallées qui traversent la ville voient pousser en saison humide de vigoureux pieds de maïs, du manioc et des bananiers. Il semble également que les marges de l'avancée urbaine soient plus nettement qu'avant précédé par un front de cultures. Plus profond et plus étiré dans les vallées totale-

ment investies par les champs, ce front est ponctuel sur les interfluves où l'avancée des parcelles loties lui fait marquer le pas. Le phénomène est sensible au Sud de Kimbenseke où les champs découpent les versants en bandes parallèles aux courbes de niveau, préfigurant ainsi le dessin du parcellaire d'habitat.

On assiste parfois à la survivance de vieilles habitudes de travail communautaire. Lorsque le fleuve est très haut, le niveau des cours d'eau remonte dans la plaine et l'eau s'étale dans les creux. On voit alors des groupes de femmes — toujours ces « mama » zaïroises ! — élever une digue et, retroussant leurs pagnes, vider dans un mouvement d'ensemble rythmé par les chants la retenue créée dans le lit de la rivière. Les poissons prisonniers sont attrapés au milieu des éclaboussements et des cris.

De l'analyse des secteurs secondaire et tertiaire ressort la spécificité de la ville liée d'une part à sa position géographique — point de rupture de charge, port de débordement — et d'autre part à sa fonction de capitale du Zaïre. (Tabl.10, partie 2)

C'est dans la rubrique transport que se trouvent les emplois les plus nombreux : près du cinquième des salariés stables, si l'on excepte l'Administration et l'Armée. C'est également le secteur qui a la plus forte charge salariale : près de 30 % de la charge salariale des 724 principales entreprises ventilées par le Département de l'Économie Nationale en 1970 (1). Il faut dire que des entreprises comme l'ONATRA sont largement pléthoriques en personnel.

La transformation des produits agricoles vient en deuxième place : 150 établissements sur 724 et 18,5 % de la charge salariale. C'est là qu'on trouve, à côté de nombreuses industries alimentaires (brasseries, huileries, minoteries, etc...) une des industries les plus anciennes de la ville : le textile, avec la filature et le tissage de fibres venues de l'intérieur, la fabrication de cotonnades, les ateliers de bonneterie. Parmi ces entreprises, UTEXCO fait figure de géante avec 4.200 salariés.

Dans cette rubrique, l'industrie textile, l'habillement et la confection distribuent 26,6 % de la charge salariale, les secteurs boisson et tabac 19,3 % les industries alimentaires 15,3 %.

Les industries de transformation des produits non-agricoles montrent par leur rang (11,8 % des établissements de l'agglomération, mais 40,8 % de l'ensemble des établissements commerciaux et industriels du Zaïre) la prépondérance de la capitale dans la fonction de transit de produits importés ou locaux et dans leur élaboration en produits finis pour le marché intérieur. Les établissements recensés se répartissent ainsi : sur un total de 85 établissements, 22 sont dans l'industrie du matériel de transport, 17 dans l'industrie chimique, 14 dans les fabrications métalliques. À l'intérieur de la rubrique, ce sont les industries dérivées du pétrole et les constructions métalliques qui viennent en tête.

La métallurgie de base n'apparaît pas en 1970 en dehors des chantiers navals. Depuis, l'usine sidérurgique de Maluku a été construite. La production prévue était de 220.000 tonnes par an, répartie en profilés et en tôles. Plusieurs possibilités

(1) Département de l'Économie Nationale — Si on a peu de chose sur l'emploi, on dispose de meilleurs renseignements sur la charge salariale des entreprises à Kinshasa.

avaient été envisagées pour la fourniture du minerai de fer : minerai local du Kasāi, minerai de Zanaga de la République Populaire du Congo, minerai de Bomi Hill du Liberia. Finalement, c'est à partir de ferrailles en provenance d'Italie que s'alimenta l'usine à ses débuts. Aujourd'hui la fabrication est quasi arrêtée. L'usine de Maluku fonctionne à 20 % de sa capacité normale. Cela est « dû essentiellement au manque de matières premières (plus spécifiquement au manque de devises pour l'importation de ces matières) ; on sait en effet que la quasi-totalité des matières qui entrent dans le processus de fabrication de la sidérurgie est importée » (1).

L'industrie du bâtiment et des travaux publics tient toujours une place importante bien que l'on puisse enregistrer un simple maintien des effectifs par rapport aux chiffres de 1955 qui marquaient un record avec la réalisation des grands chantiers des Cités Planifiées, des travaux de voirie et l'édification de bâtiments publics. Après le net recul enregistré en 1967 (13.350 emplois contre 24.535 en 1955), les emplois offerts aujourd'hui sont au nombre de 25.650, chiffre relativement modeste qui ne rend pas bien compte de la vitalité de ce domaine, et surtout qui néglige le fourmillement des initiatives individuelles prises par les habitants eux-mêmes dans la construction de leur logement, alors que c'était auparavant le fait d'offices spécialisés (OCA-ONL).

Les activités commerciales sont dominantes. La rubrique « commerce » représente 45,7 % des établissements industriels et commerciaux de Kinshasa, soit 39,9 % de l'ensemble de la République. Le Département de l'Économie Nationale recense 331 établissements sur les 724 établissements retenus pour la capitale : 38 sont spécialisés dans l'import-export, 53 dans le commerce de gros et 240 dans le commerce de détail. L'analyse du chiffre d'affaires des entreprises révèle la place importante du secteur « Envisagée sous l'angle du chiffre d'affaires, la représentation sectorielle... montre mieux l'importance du gros commerce dans la vie économique de Kinshasa. En effet, en plus des six entreprises proprement commerciales (ayant un chiffre d'affaires supérieur à 3 millions de zaires) on peut considérer les entreprises pétrolières et 3 sur 5 des entreprises du secteur mécanique comme s'occupant essentiellement de commercialisation (vente de véhicules automobiles) » (2).

La faiblesse du nombre des salariés de la rubrique « commerce, services » ne doit plus faire illusion. Dans le chiffre de 20.000 emplois avancé, tout le secteur des petites activités socio-économiques — petits métiers commerces et services commercialisés stables, vendeurs permanents des marchés, en résumé tout le secteur informel — est ignoré. Sa place est cependant loin d'être négligeable. On peut avancer qu'il procure plus du cinquième des emplois (75.000 sur 345.000, soit 22 % du total : Tabl.10).

Cet aperçu rapide des différents secteurs d'activité souligne la part prépondérante des industries de transformation et des industries liées au commerce et aux transports. On relève peu d'emplois dans les industries de base et dans les industries lourdes en dehors de deux chantiers navals (moins de 3.000 emplois) et de l'usine sidérurgique de Maluku qui aurait dû aboutir, à plein rendement, à la création de 2.000 emplois. Par contre les effectifs sont nombreux dans les ateliers, les entrepôts, les petites industries, soit, en définitive, dans des activités peu entraînantes, peu créatrices d'emploi à leur aval. Les activités exigeant une faible qualification

(1) d'après la revue « L'Entrepreneur », n°3, sept.-oct. 78, p.12.

(2) FLOURIOT (J.), Atlas de Kinshasa.

— activité du bâtiment, la manutention dans les entrepôts et les installations frigorifiques, l'ensemble du secteur informel — réunissent une large part des actifs, salariés ou indépendants.

Le reste du contingent, et ce n'est pas le moindre, est fourni par l'Administration. On sait qu'elle est toujours pléthorique. Les services administratifs, les Départements d'État (1), groupent des effectifs énormes d'employés, d'huissiers, de clercs... et soulignent par là la fonction de capitale de Kinshasa. La rubrique « Service Généraux » passe de 9.000 unités en 1955 à 43.000 en 1967 pour aboutir à 87.000 en 1975. A eux seuls, les secteurs Administration et Armée fournissent le quart des emplois.

Pour terminer on soulignera que les catégories socio-professionnelles de qualification médiocre ou même non qualifiées rassemblent le plus grand nombre de travailleurs. Ceci explique la faiblesse générale des salaires et les difficultés que rencontrent les citoyens pour subsister.

disparités croissantes entre salaires et prix

On constate en effet une dégradation continue du niveau des salaires. La majorité des rémunérations n'a pas suivi, loin s'en faut, la hausse des prix. Le gouvernement a cherché à remédier à cette situation, en particulier par une politique suivie de fixation du salaire minimum légal, l'élaboration et la promulgation d'un Code du Travail en 1967, la création d'un Ministère du Travail, la promotion d'une organisation syndicale — l'UNTZA — issue du MPR et inscrite à l'intérieur du Mouvement. Mais dans la conjoncture actuelle, les actions entreprises ne paraissent avoir eu que des résultats limités.

Les effets de la crise ont été répercutés sur les prix qui connaissent ces derniers temps des augmentations spectaculaires. Les disparités entre salaires et prix de détail n'ont fait que s'accroître. Dès 1970, on signale que « la hausse des prix... s'est révélée de loin supérieure à celle des salaires, en dépit de l'importance nominale des majorations intervenues. En termes réels, le salaire minimum de Kinshasa ne représente plus en janvier 1969 que 42,9 % de son pouvoir d'achat de juin 1960... En janvier 1969, les salaires réels des fonctionnaires représentent moins du tiers du traitement de 1960 » (KAZADI N'DUBA, 1973 : 48). Pour un grand nombre, le salaire minimum légal est aujourd'hui bien au-dessous du minimum vital.

Il est certain que le minimum légal ne concerne pas tous les travailleurs et que de nombreuses conventions particulières ont été passées au sein des entreprises. Il est également certain que depuis 1960, notamment dans la Fonction Publique, de très importantes promotions ont été effectuées, que l'indemnité de logement a été rétablie (1967) et qu'un régime de primes de spécialisation parfois très importantes (80 à 175 % du salaire de base pour les emplois de commandement) a été instauré en 1968. Mais la flambée des prix et, en conséquence, le tassement des écarts hiérarchiques ont annulé les effets de ces dispositions.

D'après les indices calculés par l'INS, l'IRES et la Banque du Zaïre, on peut établir des séries chiffrées sur l'évolution des prix de détail dans les magasins et dans les marchés de Kinshasa. À leur lecture (Fig.15), on constate :

(1) Ministères.

— les prix ont connu des hausses plus fortes sur les marchés que dans les magasins. Les indices des deux organismes concordent sur ce point même s'ils font apparaître des divergences sans doute provoquées par des méthodes de calcul différentes.

— Le rythme de hausse s'est accru considérablement à partir de 1974, comme l'atteste l'indice moyen des prix de détail obtenu par synthèse des divers indices disponibles et concernant les marchés et les magasins.

— D'après l'origine des produits, la hausse enregistrée en 1976 n'est pas seulement imputable aux produits importés, mais aussi aux produits locaux et surtout aux produits mixtes (produit à la fois importé et local), ce qui est assez nouveau. Cette transformation dans la structure des prix semble confirmer le fonctionnement anarchique des marchés locaux et des circuits commerciaux.

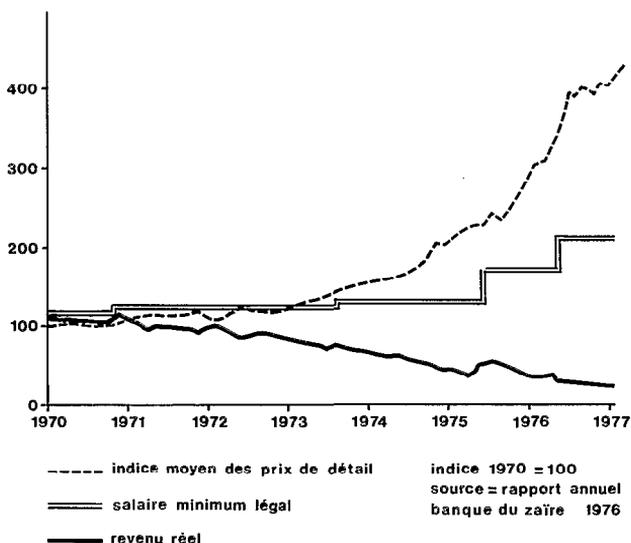
— L'augmentation des salaires reste inférieure de moitié environ à celle des prix, malgré les augmentations de 1970, 1975 et 1976. Le graphique représentant les courbes d'évolution du salaire minimum légal, du revenu réel et de l'indice moyen des prix ce détail montre d'emblée le décalage (Fig.15). D'après l'IRES le taux d'inflation passe de 27,8 % en 1974 à 50 % en 1975, il est de 60 % en 1976, et de 63 % en 1977. Mais dès 1976 à la Banque Mondiale, pour ses études de planification à court terme, se base sur le chiffre de 80 %. Depuis le taux d'inflation global s'est accru dans des proportions inquiétantes : il atteint et dépasse 100 % en 1978 et en 1979 — Les salaires, eux, n'ont été majorés que de 30 % (le 1.IV.79) dans la même période.

Les causes de cette inflation galopante sont à la fois conjoncturelles et structurelles. Conjoncturelles, elles recouvrent les causes externes : hausse des importations, facture du pétrole, déséquilibre de la balance des paiements à la suite de la chute du cours des matières premières, conflit politique avec l'Angola provoquant la fermeture des voies d'évacuation du minerai de cuivre. Structurelles, elles sont d'origine interne. Comme on l'a déjà évoqué, elles sont les conséquences des mesures de zairianisation, de radicalisation et de rétrocession, et des troubles du Shaba. Mais en plus de ces événements, il faut prendre en compte tout un ensemble de facteurs que plus personne ne réfute aujourd'hui. L'insuffisance de la production locale et surtout du secteur agricole impose une dépendance néfaste vis-à-vis de l'extérieur. La situation privilégiée des entreprises industrielles qui bénéficient d'une situation de monopole ou d'oligopole, dans de nombreux cas, ne favorise pas l'instauration d'une politique de prix efficace. La structure des circuits de commercialisation laisse apparaître une désagrégation complète. Trop souvent dominés par une foule d'intermédiaires qui cumulent les marges bénéficiaires et ne respectent pas la législation économique en vigueur, ces circuits ne remplissent plus le rôle pour lequel ils avaient été créés. Ils participent à l'entretien de l'inflation.

Les difficultés provoquées par le mauvais état ou l'inexistence des voies de communication à travers le pays entraînent également une augmentation démesurée des coûts de transport.

La progression trop rapide de la masse monétaire sous l'effet du déficit budgétaire a largement contribué à entretenir les tendances inflationnistes. On remarque qu'entre décembre 1972 et juillet 1976, la masse monétaire a augmenté de 133 % soit à un rythme moyen mensuel de plus de 3 % (1).

(1) Département de l'Économie Nationale (La conjoncture économique 1977, p.115).



augmentations cumulées des différents indices	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976
prix de détail - marchés (ires)	100	103,9	113,7	141,5	202,5	294,5	504,4
prix de détail - magasins (ires)	100	120,1	129,9	140,4	192,0	254,7	404,2
salaires (1969 = 100)	120	158	—	—	—	210	253

fig. 15 Évolution comparée du salaire minimum légal, des prix de détail et du revenu réel

Enfin, le comportement des consommateurs et des vendeurs n'est pas un facteur de ralentissement de la hausse des prix. La communauté européenne ainsi que la bourgeoisie zaïroise qui bénéficient de revenus élevés, ont des habitudes de consommation particulières ou des besoins nouveaux qui peuvent être satisfaits quel qu'en soit le prix. Le prix proposé par le vendeur est finalement toujours accepté. La grande majorité de la population kinoise, en raison de la faiblesse de son pouvoir d'achat de l'étendue de la ville, n'a pas, les moyens de suivre un comportement rationnel de consommateur.

Chez le vendeur, l'attitude la plus commune est celle d'une spéculation effrénée et d'une recherche maximale de profit dans un marché où les prix ne sont pas contrôlés. La corruption se mêle à des pratiques frauduleuses : « la formation des prix est déterminée par... les considérations personnelles de chaque vendeur. La situation

économique elle-même fera apparaître un ensemble de « coûts occultes » ou sociaux qui se répercutent... intensément dans le prix final : les commerçants parlent de plus en plus d'achats par « commission », par « manœuvre » ; de même ils parlent de pourboire, d'amendes non justifiées ni prévues, de tracasseries de toutes sortes, bref, d'un ensemble de dépenses faites à l'occasion de l'achat de produits ou de leur acheminement au point de vente ; et toutes ces dépenses seront naturellement incorporées dans le coût total et supportées par le consommateur. » MUBAKE, 1978 : 271.

L'évolution disparate des prix et des salaires est lourde de conséquences. Le volume des dépenses s'est maintenu et accru ces dernières années mais plus par inélasticité des différents secteurs, en particulier celui de l'alimentation (près de 70 % des dépenses mensuelles) que par élévation du niveau de vie.

L'étude des budgets ménagers montre que le salaire ne couvre pas toutes les dépenses moyennes mensuelles du ménage. En 1969-70, si les cadres couvrent la quasi-totalité de leurs dépenses avec leur salaire, les employés et les ouvriers qualifiés, semi-qualifiés et non-qualifiés n'en couvrent que les deux tiers (70,2 à 70,7 %) (Tabl. 11). Et plus les salaires sont bas, plus grand est l'écart. Un salaire de 40 à 100 zaïres, à cette époque, représente 85 % des revenus. Un salaire du bas de l'échelle, de 10 à 13 zaïres, ne représente plus que 60 % des revenus. (HOUYOUX, 1973 : 129 et 130).

catégories socio-professionnelles	nombre de ménages	salaire en z.	revenu en z (1)	salaire en % du revenu
1. cadres	75	104,51	105,41	99,1
2. employés	258	26,82	38,18	70,2
3. ouvriers q. et s.q.	429	19,06	27,16	70,2
4. ouvrier n.q.	251	15,12	21,39	70,7
ensemble	1.013	26,39	34,33	76,9

(1) dépenses de consommation plus dépenses de transfert d'après Houyoux (j)

Tableau 11
Salaires et revenus suivant la catégorie socio-professionnelle.

En 1969, la dépense moyenne de consommation des ménages était légèrement supérieure à 30 Z. Au milieu de 1975, les salaires ont augmenté de 58 % mais on estime que les dépenses des ménages ont augmenté d'environ 150 % pour atteindre un niveau moyen de 80 Z.

Les déséquilibres n'ont fait que s'amplifier depuis. L'accélération récente de l'inflation fait qu'aujourd'hui une part plus grande des catégories sociales, jusque là préservées, est touchée par la flambée des prix. On relève en effet des augmentations très préoccupantes des produits alimentaires de base : plus de 400 % pour la chickwangué, plus de 300 % pour le sucre, le riz local, les arachides, le poisson de rivière, plus de 200 % pour le pain, le poulet vif, les oignons, les feuilles de manioc, les conserves de pilchard, de décembre 1975 à juin 1977. Le sac de manioc du Bas-Zaïre passe de 70 Z. en janvier 1977 à 85 Z. en février 1978 et à 130 Z. en janvier 1979. Le sac d'arachides non décortiquées qui la même progression : 40-50 Z. en 1976, 80 à 100 Z. en 1977, 120 à 150 Z. en 1978.

Nombreux sont les cadres qui ne peuvent plus désormais couvrir par leur salaire les dépenses incompressibles du mois. Leur situation n'a pu qu'empirer depuis la mesure de rabatement des salaires décidée en mai 1975.

« Avant, disait un cadre, on avait un petit salaire, mais on pouvait vivre dedans ». Directeur d'un service dans l'Administration, ce fonctionnaire gagnait, en 1959 14.000 francs congolais par mois, et ce salaire confortable lui a permis de construire une maison de bonne qualité. Son salaire est, en 1978, de 257,50 Z. plus une indemnité de logement de 12 zaïres. Son pouvoir d'achat a considérablement baissé. Il en est de même pour les petites gens. L'UNTZA indique qu'il fallait pour un manœuvre payé au salaire minimum légal quatre jours de travail pour pouvoir acheter une pièce de Wax en 1960. Il en faut 26 en 1976. Pour un sac de manioc, il fallait cinq jours, il en faut 17 aujourd'hui. Le rapport est de 1 à 10 pour un kilo de poisson de rivière (1). Malgré le récent doublement des salaires (avril 1979. Tabl.12) les choses ne sont pas fondamentalement changées en raison de la poursuite de l'inflation.

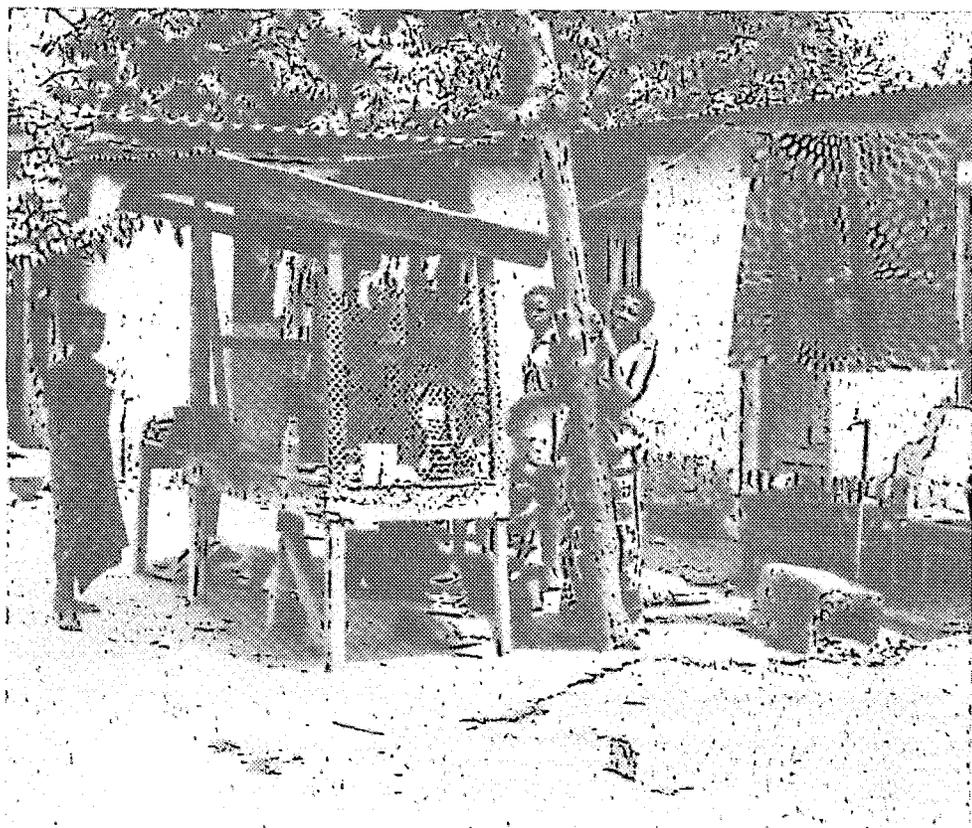
	(1)	(2)	(3)
secrétaire d'État	1.020	1.178	—
directeur	257	520	687
chef de division	214	443	595
chef de bureau	172	367	485
attaché de 1 ^{re} classe	135	300	396
attaché de 2 ^{me}	114	262	346
agent de bureau 1 ^{re} cl.	81	161	212
agent de bureau 2 ^{me} cl.	62	124	163
agent auxil. 1 ^{re} cl.	45	98	129
agent auxil. 2 ^{me} cl.	40	87	115
huissier	30	72	92
(1) en vigueur depuis mars 1976	1976-un zaïre = 5,45 FF		
(2) à compter du 1 ^{er} avril 1979	1979-un zaïre = 2,75 FF		
(3) à compter du 1 ^{er} juillet 1981	1981-un zaïre = 1,04 FF		

Tableau 12
Traitement de base des fonctionnaires de l'État

Il est tout à fait significatif que la légère augmentation du taux global de l'activité observée depuis 1967 tient à l'arrivée sur le marché du travail des femmes qui compensent par leur activité la baisse des revenus réels procurés par les salaires de leurs maris. Dans leur grande majorité, les femmes se font commerçantes : le marché de l'emploi offre peu de possibilités de choix et cette branche exige peu de qualification. Les pourcentages de femmes exerçant une activité déclarée par rapport à la population féminine de plus de 15 ans atteignaient dans les meilleurs cas 4 à 5 % en 1967. En 1975, les taux sont supérieurs à 12 %. Ils dépassent parfois 15 % : 15,3 à Matete, 16,3 % à Kalamu, 19 % à Lingwala. Pour la même période les taux d'activité masculine sont en baisse (SICAI — HOUYOUX, 1977). On ne s'étonnera pas dans ces conditions de l'importance du secteur informel dont le rôle est plus grand que jamais.

(1) Source UNTZA (Position concernant la politique des salaires, 1977).

Les disparités croissantes entre salaires, revenus et prix impliquent la nécessité absolue de ressources complémentaires. Les petits métiers, les petits commerces, le para-travail ou le cumul d'emplois, l'aide familiale, la concussion et la corruption, tout ce qui renforce le « circuit inférieur » de l'économie urbaine, fait aujourd'hui partie intégrante de la vie quotidienne.



8. Le foisonnement du commerce : du petit boutiquier au tailleur célèbre. Kinshasa — 1977.

VIVRE AU JOUR LE JOUR

Des milliers de « petites entreprises » artisanales et commerciales, de points de vente, de micro-activités nées de l'initiative individuelle s'inscrivent dans le tissu urbain de la ville de Kinshasa.

L'un des premiers problèmes du secteur est celui de sa définition et de ses limites. Mal cernées, difficilement saisissables, les petites activités ne sont pas prises en compte, en général, dans les statistiques officielles.

On les assimile à un tertiaire qui n'est pas le tertiaire habituel. Les termes de « petites entreprises » ou de « petites activités socio-économiques » ne sont pas toujours satisfaisants. On parle de « sous-tertiaire », de « tertiaire primitif », « tertiaire marginal », « tertiaire informel » ou encore de « parasitisme social ». S'agit-il d'emploi, de sous-emploi, d'un chômage apparent ou d'un chômage déguisé ? Faut-il considérer ces activités comme un « secteur de transition » ou un « secteur permanent » de l'économie urbaine ? Peut-on parler de « secteur non structuré » lorsqu'on sait la complexité des stratégies mises en œuvre, dans le domaine de l'approvisionnement des marchés par exemple ? On serait tenté d'accepter le qualificatif d'activités de subsistance tant celles-ci font nombre mais ce serait oublier que de petites et multiples unités de production ou de commerce conduisent à un réel enrichissement.

La pluralité même des définitions est révélatrice de la difficulté à cerner et à mesurer le phénomène.

Dans une situation de crise latente, les bénéfices procurés par les activités « informelles » permettent dans la grande majorité des cas de compenser les salaires et dépenses mensuelles incompressibles des ménages. Les enquêtes réalisées estiment qu'elles représentent souvent plus de 25 % de l'emploi des villes tropicales. Leur nombre et leur multiplicité est impressionnant.

le poids économique des petites activités

On dénombre, en 1974, 11.782 entreprises artisanales et commerciales, présentant un caractère de stabilité au jour de l'enquête. Ce chiffre est à retenir dans sa

globalité. Il est significatif d'une masse de travailleurs, d'un ensemble d'entreprises, indépendamment de la mobilité de détail de ces activités dans l'espace et dans le temps. Il s'y ajoute 25.850 activités flottantes (en grande partie du micro-commerce) qui jalonnent toutes les rues de la ville (Tabl.13 et 17).

Le nombre d'activités, ramené à mille personnes, donne une idée grossière des limites et des possibilités de marché des activités recensées. On voit, prenant comme base l'ensemble de Kinshasa, que les artisans sont au nombre de 4,8 à 5,5 pour 1.000 habitants, soit un artisan pour 182 à 208 personnes (25 à 30 familles) (1).

Les commerçants stables (2) sont au nombre de 2,3 à 2,5 pour mille habitants, soit un commerçant pour 400 à 434 personnes (60 familles). Par contre on décompte un micro-commerce de détail, par essence flottant et instable, pour 45 à 50 personnes, ce qui représente un point de vente pour 6 à 8 familles.

Si l'on considère l'ensemble des activités, on relève une fréquence moyenne voisine de 4 activités à l'hectare ou encore une activité (fixe ou flottante) toutes les 3 ou 4 parcelles d'habitation. On recense une activité fixe pour une centaine de personnes. Si on prend en compte les vendeurs réguliers des marchés, on arrive à une activité pour 25 à 27 personnes (3). P. RAYMAEKERS, pour les mêmes calculs, aboutissait à des chiffres de 24 personnes à Matete et de 27 personnes à Kintambo en 1961.

Quel est le poids économique des activités recensées ? La question n'est pas simple. Une première approche peut être faite par l'examen de la taille des entreprises. Les entreprises de « grande taille » (4) sont largement en minorité : 13,5 % pour les artisans, 22,2 % et 33,7 % pour le commerce et les services commercialisés. Ces chiffres sont en tous points comparables aux chiffres rassemblés par M. SANTOS (1975).

Le nombre des toutes petites entreprises est considérable. On peut affirmer que beaucoup d'artisans produisent au jour le jour et que leur activité est à peine viable. Les patrons seuls et les patrons avec un ou deux apprentis, sans salariés, représentent plus des 2/3 du total des entreprises.

L'investissement dans les points de vente et le commerce de détail reste le plus souvent minime et se limite à des installations sommaires implantées à moindre frais. Le statut des artisans, rarement propriétaires, généralement locataires d'une partie ou de la totalité de la parcelle qu'ils occupent, limite sérieusement les possibilités d'agrandissement et de modernisation des entreprises. Le poids du micro-commerce est difficilement évaluable : on connaît son rôle psychologique et économique ainsi que son fonctionnement, mais on saisit mal son importance sur le plan des chiffres, sa part dans le volume des échanges de la capitale. On verra plus loin que sa place dans les revenus est très variable.

Dans la plupart des cas on doit se contenter de grossières estimations pour évaluer le volume des affaires traitées par ces petites entreprises. Ce que l'on sait, c'est que

(1) On trouve ainsi un artisan pour 23 parcelles. P. RAYMAEKERS, au terme d'une enquête très fouillée en 1961, on trouvait 1 pour 24 parcelles à Matete et 1 pour 21 parcelles à Kintambo.

(2) non compris les services commercialisés, à peu près aussi nombreux.

(3) d'après l'enquête évoquée à la page précédente.

(4) L'enquête considérait comme activité de « grande taille » les entreprises artisanales de plus de 5 employés. La taille des activités commerciales était estimée d'après le nombre des vendeurs, l'investissement dans la construction et les stocks apparents.

Tableau 13
Comptes des petites activités — Kinshasa — 1974.

	Ensemble Kinshasa		Anciennes cités		Nouvelles cités		Cités planifiées		Extensions Sud		Extensions périphériques		Quartiers résidentiels	
Date de l'enquête :	Février 1973 à juin 1974		4 février au 23 mai 1973		5 au 21 mai 1973		9 avril 1973 au 9 janvier 1974		24 mai au 2 novembre 1973		24 juillet 1973 au 12 juin 1974		octobre à novembre 1973	
Caractéristiques :	10295 hectares		701 hectares		575 hectares		1 253 hectares		2 130 hectares		4541 hectares		1 095 hectares	
- Nombre de parcelles.....	149924 parcelles		9 450 parcelles		7 793 parcelles		27 182 parcelles		33 390 parcelles		69639 parcelles		2 462 parcelles	
- Population totale recensement	1150783 habitants (1)		160 905 habitants		107 870 habitants		235 391 habitants		279 496 habitants		347 863 habitants		19 258 habitants	
ACTIVITES	nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%
1. ARTISANAT														
10 - Petite industrie alimentaire	446	7,0	69	7,2	39	5,5	66	4,4	109	9,5	149	7,7	14	11,7
11 - Tailleurs, ateliers de confection, cordonniers	2905	45,7	561	58,0	363	51,2	732	49,3	557	48,5	675	34,9	17	14,2
12 - Menuisiers	2102	33,0	224	23,1	173	24,4	382	25,7	364	30,9	952	49,3	17	14,1
13 - Forgerons	270	4,3	31	3,2	39	5,5	132	8,9	23	2,0	34	1,8	11	9,2
14 - Garagistes, ateliers de carrosserie	255	4,0	28	2,9	53	7,5	59	4,0	47	4,1	40	2,0	28	23,3
15 - Autres artisans	383	6,0	55	5,6	42	5,9	114	7,7	57	5,0	82	4,3	33	27,5
16 - TOTAL ARTISANAT	6361	100	968	100	709	100	1485	100	1147	100	1932	100	120	100
2. COMMERCE														
21 - Commerce de détail construit	2778	93,5	593	98,0	363	98,6	774	89,3	384	96,5	581	91,5	83	84,7
22 - dont commerce de détail non alimentaire	616	20,7	99	16,4	95	26,1	173	19,9	70	17,6	118	18,6	60	61,2
23 - Commerce de gros construit, comptoirs	193	6,5	12	2,0	5	1,4	93	10,7	14	3,5	54	8,5	15	15,3
24 - Commerce flottant	25851		2880		1975		5642		6171		9129		54	
25 (21 + 23) - TOTAL COMMERCE CONSTRUIT	2971	100	605	100	368	100	867	100	398	100	635	100	98	100
3. SERVICES														
31 - Services commercialisés, services de quartier														
311 - Bars, buvettes, clubs, cinémas	1926	78,6	377	79,1	237	76,9	606	75,0	271	86,3	371	82,8	64	67,4
312 - Services de particuliers, services personnels	524	21,4	100	20,9	71	23,1	202	25,0	43	13,7	77	17,2	31	32,6
313 - TOTAL SERVICES COMMERCIALISES	2450	100	477	100	308	100	808	100	314	100	448	100	95	100
32 - Services généraux de la société	957		130		77		133		169		321		127	
4. ENSEMBLE ACTIVITES	38590	100	5060	100	3437	100	8935	100	8199	100	12465	100	494	100
41 - dont artisanat	6361	16,5	968	19,1	709	20,6	1485	16,6	1147	14,0	1932	15,6	120	24,3
42 - dont commerce construit	2971	7,7	605	12,0	368	10,7	867	9,7	398	4,9	635	5,1	98	19,8
43 - dont commerce flottant	25851	67,0	2880	56,9	1975	57,5	5642	63,1	6171	75,2	9129	73,2	54	10,9
44 - dont services commercialisés	2450	6,3	477	9,4	308	9,0	808	9,1	314	3,8	448	3,6	95	19,3
45 - dont services généraux de la société	957	2,5	130	2,6	77	2,2	133	1,5	169	2,1	321	2,5	127	25,7

Tabl. 1 répartition par branches d'activités socio-économiques

(1) Le chiffre de population indiqué correspond uniquement à la population (non actualisée au 31 décembre 1973) des espaces où s'est effectuée l'enquête

nombre d'entre elles ont des problèmes de trésorerie, et qu'en général les stocks sont minces, voire inexistant. Le potentiel de production est insuffisant. Le manque de ressources financières, la quasi-impossibilité d'accéder au crédit auprès d'organismes bancaires spécialisés limitent la volonté d'investissement. Une constatation est significative : ce sont les entreprises nécessitant au départ le plus faible investissement qui rassemblent le plus grand nombre de patrons ; ceux-ci travaillent seuls ou avec un aide familial, ou encore un apprenti.

Le manque d'organisation commerciale, l'absence de comptabilité sont flagrants. Moins d'une entreprise sur cinq tient une comptabilité fiable. Parler de chiffre d'affaires et de valeur ajoutée paraît illusoire. La rentabilité, difficile à mesurer en termes comptables, est cependant certaine. L'investissement extérieur à l'entreprise prouve le dégagement de bénéfices substantiels, mais ces bénéfices profitent peu à l'entreprise elle-même. Ils vont à de nouvelles affaires dont la rentabilité paraît plus immédiate. On constate en effet plus un enrichissement des hommes que de la petite entreprise elle-même.

Malgré ces réserves et malgré les difficultés rencontrées pour l'élaboration des données, on arrive à saisir globalement le chiffre d'affaires et la masse salariale des petites et moyennes entreprises. Les résultats obtenus révèlent des chiffres importants. « On pourrait... se demander si les salaires versés (au personnel africain)... ne seraient pas, sinon supérieurs, du moins sensiblement égaux à ceux versés dans les grandes entreprises de la capitale ». Car dans ces dernières, « les charges et salaires nets versés aux salariés non africains représentent plus de 61 % du total » (OPEZ, 1975).

Secteur fragile mais bien utilisé par la population qui bénéficie ainsi d'une activité diffuse, largement répartie dans le tissu urbain ; classe sociale de petits patrons, d'artisans et de commerçants, mal structurée mais dynamique ; rouage essentiel de l'économie par le nombre d'emplois créés, les activités du secteur informel représentent une des caractéristiques de l'économie des villes tropicales. On peut les décrire maintenant plus en profondeur.

la petite industrie et l'artisanat

6.361 entreprises artisanales ont été recensées. Elle sont essentiellement tenues par des nationaux (75 %) et des Angolais (25 %), nombreux dans le domaine de la confection, de la menuiserie et de la cordonnerie.

On peut évaluer à 12.000 le nombre d'emplois stables dans ce secteur : 5.500 patrons environ, 5 à 6.000 salariés. Les apprentis, dont à peine un sur dix est rémunéré en argent ou en nature, sont à peu près 6.000. Par extrapolation des chiffres dont on dispose sur la taille des familles des patrons et des salariés, on peut situer la population vivant de l'artisanat dans une fourchette de 90.000 à 120.000 personnes.

Les artisans peuvent se classer en 4 catégories :

- artisanat participant à l'élaboration des produits de consommation d'usage courant : menuisiers, tailleurs, cordonniers, forgerons...
- artisanat d'entretien et de réparation : garagistes, ateliers de carrosserie, réparations diverses.

- artisanat artistique : ivoiriens, céramistes, sculpteurs, vanniers, peintres.
- artisanat prestataire de services : blanchisseurs et lavandiers, coiffeurs, horlogers, studios photographiques, classés dans la rubrique « service de particuliers et service de quartiers ».

Les catégories les plus représentées sont incontestablement les deux premières, avec une suprématie affirmée des tailleurs et des menuisiers.

LES CATÉGORIES DOMINANTES : LES TAILLEURS ET LES MENUISIERS

les tailleurs

C'est une permanence des villes africaines. Elle est ancienne. En 1946 on comptait à Léopoldville 416 tailleurs sur 1.176 artisans recensés, soit 35 % du total (CAPELLE, 1947 : 45). Ils sont au nombre de 1119 sur 2095 artisans en 1953 soit 53 % du total en 1974 (COLIN, 1956, p.23).

À Kinshasa, l'enquête dénombre 2,905 tailleurs, couturiers et cordonniers en 1974. Si l'on enlève de ce chiffre les 300 cordonniers, en difficulté et en voie de disparition, on aboutit à un chiffre directement comparable à celui avancé par l'OPEZ (2.686).

45 % des artisans vivent de la confection. Ce chiffre masque un peu l'importance de certains quartiers. Les tailleurs se rassemblent en effectifs plus nombreux dans les quartiers anciens de la ville et dans les cités planifiées. Ils représentent 68 % et 60 % des artisans à Bandalungwa et à Kalamu (cités planifiées), 62 % à Kinshasa et Kintambo (anciennes cités).

Les entreprises sont des entreprises individuelles ou de petites entreprises. 95 d'entre elles utilisent 5 travailleurs ou plus, 2.810 ont moins de 5 travailleurs, patron compris. La plupart des patrons travaillent seuls. Ils sont jeunes, âgés de 25 à 27 ans. 70 % se sont mis à leur compte parce qu'ils voulaient être leur maître, 25 % parce qu'ils étaient sans travail.

Les entreprises emploient, en moyenne, 2,2 apprentis. Aucun contrat digne de ce nom n'est passé entre l'employeur et l'apprenti qui n'est pas rémunéré dans la grande majorité des cas. Les entreprises qui emploient des salariés et des apprentis ou seulement des salariés restent de petite taille. Le personnel ne dépasse pas le plus souvent trois ou quatre unités.

Les tailleurs ne disposent en général que d'un abri léger fait de planches ou de parpaings recouverts de tôles grossièrement assemblées, et se suffisent d'une machine à coudre portable posée sur une table. Quelques modèles sont exposés, accrochés sur la façade côté rue ou suspendus à des présentoirs rudimentaires. Tous ne disposent pas d'une boutique avec vitrine comme ce spécialiste de la « Haute Couture Féminine » à Yolo qui, dans un bel enthousiasme, s'intitule « Le Superstar de la mode zaïroise ».

L'installation est précaire pour une raison commune à la majorité des artisans, quel que soit le corps de métier. Très peu de patrons sont propriétaires. Les enquêtes révèlent que 75 % sont locataires de la parcelle où ils travaillent.

Trois entreprises sur quatre travaillent au jour le jour et ne disposent d'aucun stock. De fait, l'habitude veut que le client fournisse le tissu et parfois même les accessoires et les fournitures nécessaires à la réalisation du vêtement. Le tailleur exige en outre

un acompte à la commande, car les querelles à propos du prix lors du règlement ne sont pas rares. D'ailleurs, « un des fléaux de ce secteur, ce sont les travaux finis non emportés », c'est-à-dire des vêtements pour lesquels les clients n'ont pas versé d'acompte ou n'ont pas de quoi solder la facture, et qui restent parfois très longtemps chez le tailleur, quand ils ne sont pas abandonnés... « L'artisan est complètement dépourvu de moyen de pression pour récupérer ses fonds. Le tissu ne lui appartient pas, et il ne peut vendre le produit fini même pour récupérer le fruit de son travail, de crainte des repréailles ; et comme aucune convention d'aucune sorte n'existe entre lui et le client, il est sans recours. » (1).

On apprend encore que 837 entreprises seulement sur 2.686 ont un registre de commerce, que 148 tiennent un livre de caisse, et que 26 disposent d'un livre de ventilation. On ne trouve que 191 bilans et 219 comptes d'exploitation. C'est moins d'une entreprise sur dix qui est bien gérée sur le plan comptable.

En dépit de ces faiblesses évidentes, le secteur fait vivre plus de 20.000 personnes. Une dizaine d'ateliers semi-industriels émergent de l'ensemble, bien qu'ils doivent affronter la concurrence des grandes entreprises industrielles modernes placées dans une situation de quasi-monopole.

les menuisiers

Les menuisiers se retrouvent également dans toute la ville, et en nombre croissant au fur et à mesure que l'on se dirige des anciennes cités vers les extensions récentes. Il faut dire que les marginaux sont ici en grand nombre et que les dépôts de bois, comptabilisés dans le même corps de métier, faussent un peu les résultats. Par exemple, dans les quartiers d'extension de N'Djili, plus d'un artisan sur trois, de l'ensemble des menuisiers recensés, exercent une activité à titre temporaire ou à titre d'activité complémentaire.

La petitesse des entreprises est remarquable. 1968 d'entre elles emploient moins de quatre personnes alors que 135 seulement ont plus de 4 ouvriers ou apprentis. Les ateliers importants sont à Kasa-Vubu et Ngiri-Ngiri (nouvelles cités) et à Kinsasa (ancienne cité).

Les menuisiers représentent le tiers des artisans de l'agglomération. Ils constituent le quart des effectifs des artisans dans les anciennes et les nouvelles cités et dans les cités planifiées. Ils rassemblent la moitié des artisans dans les zones d'extension récente, mais, comme on l'a dit, l'activité n'est plus ici qu'une micro-activité, instable et précaire.

Les menuisiers travaillent en plein air, dans la partie ombragée de la parcelle. L'essentiel de leur investissement est constitué par leur caisse à outils. La majorité d'entre eux ne disposent pas d'un lieu aménagé pour stocker leur bois et leur production. Leur dépendance vis-à-vis du possesseur de la « machine », c'est-à-dire le combiné scie-raboteuse-dégauchisseuse, est grande. La location de l'engin, comptée en minutes, est fort onéreuse.

Nombreux sont ceux qui par leur qualification professionnelle élémentaire se limitent à une production de chaises, de lits ou de portes très simples. Mais on rencontre parfois d'excellents ouvriers qui, pour peu qu'ils disposent d'un bon plan et de quelques directives, réalisent un travail remarquable.

(1) OPEZ, fascicule « Confection », pp.17-18.

Il existe dans la capitale zaïroise de grandes entreprises de meubles modernes ou de décoration, spécialisées dans la production de modèles luxueux ou dans la réalisation d'aménagements intérieurs. Elles n'intéressent qu'une faible clientèle, et là n'est pas le créneau des menuisiers zaïrois. Les plus entreprenants de ceux-ci s'adressent en fait à une classe « moyenne » de Kinois, disposant de revenus suffisants pour acheter, dans des petites salles d'exposition ou sur les marchés spécialisés (Simba Zikita, Bayaka) des lots de tables, chaises et buffets vitrés assortis, des salons de plusieurs centaines, et parfois, de quelques milliers de zaïres.

FORGERONS, GARAGISTES ET AUTRES PETITS MÉTIERS

Les forgerons et les garagistes constituent un sous-groupe assez bien représenté (presque 10 % du total des artisans). Leur localisation est liée en grande partie à l'équipement en électricité. C'est pour cela qu'ils sont nombreux dans les nouvelles cités et les cités planifiées (12,9 et 13 %) et pratiquement inexistantes dans toutes les zones d'extension en dehors des axes équipés.

La rubrique « petite industrie alimentaire » rassemble les boulangers et surtout les moulins à manioc qui fonctionnent à l'électricité et au fuel. Tout comme à Brazzaville ou à Bangui où on signale leur importance (PRIOUL (C.)) les moulins à manioc sont présents dans toute la ville : même alimentation de base, même forme d'activité. Ils sont particulièrement nombreux autour des marchés. L'exemple du marché de Makala est remarquable. Les moulins à manioc constituent un point de forte fréquentation dans la cité. Ils se signalent par le ronronnement sourd de leur moteur. On voit les files patientes de « mama » et les cuvettes de cossettes posées à même le sol, alignées dans l'ordre d'arrivée des clientes. De temps en temps, le serveur de la machine apparaît, tout couvert de farine, à la porte de son abri que la poussière et le toit de tôle rendent étouffant sous le soleil de midi.

À la différence de la plupart des petits métiers, cette activité exige un capital de départ important. Le Citoyen NL, agent de bureau, a acheté en 1973 un moulin de 600 zaïres grâce à l'avance exceptionnelle que lui avait consentie son chef de service, expatrié en poste au Zaïre. Cela représentait à cette époque près de cinq fois son salaire mensuel (130 zaïres). Il devait honorer des traites de 50 zaïres, ce qu'il fit pendant un an. Son compte d'exploitation du mois de novembre 1974 révèle un solde positif de 33,88 zaïres, soit un complément d'argent frais supérieur au quart de son salaire (26 %). « Le problème, dit-il, a été de trouver le capital de base, mais l'affaire, une fois lancée, est rentable ».

À l'inverse d'autres villes tropicales, notamment celles qui sont touchées par l'Islam, on ne rencontre pratiquement pas d'artisans traditionnels à Kinshasa. Quelques dizaines de vanniers, de potiers, d'ivoiriers rassemblent la grande majorité d'entre eux. Et encore, les méthodes artisanales et les objets produits n'ont le plus souvent que de lointains rapports avec le passé.

les activités commerciales

Les activités commerciales fixes sont aussi nombreuses que les activités artisanales si l'on considère que 15 à 20 % de ces dernières ne sont pas stables. On dénombre 5.421 commerces (commerces de détail et services commercialisés réunis) pour 6.361 entreprises artisanales. Il faut y ajouter les 25.851 points de vente du micro-commerce recensés. Enfin on peut ignorer les 64 marchés de l'agglomération qui réunissent

48.000 vendeurs en 1974. Si on additionne ces chiffres on arrive à la somme de 80.000 vendeurs ou points de vente à Kinshasa. Sur une population de 1.300.000 habitants (1) on recense donc un vendeur pour moins de 20 habitants. Si on ne retient pas le micro-commerce et les vendeurs flottants des marchés (environ 1 sur 4), on trouve un commerçant « stable » pour une trentaine d'habitants.

C'est dire l'importance de l'activité commerciale dans l'activité quotidienne. Cette multiplicité des points de vente, cette redistribution à l'infini est particulière à la ville africaine. On a le sentiment que tout le monde fait du commerce et que tout peut être commercialisé.

Ces chiffres sont à rapprocher de ceux que l'on trouvait à Léopoldville en 1961 : 850 vendeurs sur 30.800 habitants à Matete, 630 vendeurs sur 21.700 habitants à Kintambo, soit respectivement un vendeur pour 36 et 34 habitants (RAYMAEKERS, 1964 : 181). A Dakar, en 1970, A. SECK recense 3.000 petits commerçants. Si on ajoute les 7.000 vendeurs des marchés, on aboutit, sur une ville de 300.000 habitants, à un micro-commerçant pour 30 habitants africains.

AU CENTRE DE L'ACTIVITÉ COMMERCIALE : LES MARCHÉS

Siège d'une grande animation dans la matinée, lieu de rencontre, lieu de retrouvailles entre amis, parents et gens de différentes classes sociales ils occupent une place privilégiée dans la vie de la cité. Lieu de parade, les femmes y vont pour montrer leur nouvelle toilette. À côté des scènes de joie, de jalousie, de désarroi en cas de vol ou de dispute, on voit les spectacles les plus insolites. Un jeune vendeur de lingerie fine s'habille de manière extravagante, tresse ses cheveux à la dernière mode et, tour à tour, interpelle : « sala olia, etikali moke okende na Kimbanseke ! » (profites-en car bientôt tu seras au cimetière de Kimbanseke), menace : « somba, soki osombi te naloki yo ! » (achète ! Si tu n'achètes pas, je l'ensorcelle !) courtise les clientes : « Mwana mwasi kitoko, oyo ebongi na yo ! » (Jolie fille, cet article est pour toi !).

Un voleur a été surpris par une « mama ». Cris, tumulte, poursuite... Rattrapé, il est dénudé. Honteux et déconfit, il est abandonné aux quolibets de la foule. Par contre, qu'un chaland ne se hasarde pas à dénoncer le geste du chapardeur à la marchande qui ne se doute de rien : il risquerait d'être suivi et de subir la vengeance d'acolytes aux aguets à la sortie du marché. On feint d'ignorer la chose, mais, si le voleur est découvert, le traditionnel « kanga moyibi ! » (au voleur ! au voleur !) sera hurlé à pleine gorge et, dans l'aire du marché, le voleur n'ira pas loin.

Les femmes se rendent presque chaque jour au marché pour acheter légumes feuilles de manioc (saka-saka), feuilles de la forêt (mfumbwa) et, d'une façon moins régulière pour un sac de riz ou de manioc, la viande ou le poisson séché, un ustensile de cuisine ou encore pour s'habiller. Elles fréquentent trois ou quatre marchés de la ville. Selon leurs achats, elles vont des marchés de quartiers, les petits « wenze », aux vastes marchés centraux de Pont Kasa-Vubu ou de Gambela. Elles se rendent encore au grand marché, « zando », près du centre des affaires, non loin des boutiques et des comptoirs de toutes sortes de l'avenue du Commerce.

Une étude d'un mois portant sur 18 ménages, considérés comme représentatifs des classes laborieuses de la population, apporte des précisions sur le rythme de fréquentation du marché. Du 1^{er} au 30 janvier 1976 :

(1) chiffre moyen de population retenu pour les zones enquêtées entre février 1973 et juin 1974.

7 femmes sont allées au marché de 16 à 20 fois
4 Femmes sont allées au marché de 21 à 25 fois
7 femmes sont allées au marché de 26 à 30 fois (1)

La fréquentation apparaît quasi quotidienne. Par contre, pour 17 familles aisées, étudiées pendant la même période, la périodicité est beaucoup moins forte. Les achats journaliers sont confiés à un domestique ; les femmes ne se déplacent que 4 ou 6 fois dans le mois. Le travail de certaines les empêche de se rendre plus souvent au marché.

Dans le cas général, 4, 5 ou 6 achats sont effectués chaque jour. Les petites dépenses engagées chaque fois sont inférieures à 50 makuta (en 1976). Le repas principal, à base de manioc, est accompagné des achats du matin : légumes frais, piments, sauce tomate, huile de palme, un peu de poisson...

Les gros achats consistent en un sac de manioc, de maïs ou de riz. Nombreux sont les gens du Kasai et du Kwango-Kwilu qui mélangent la farine de manioc à la farine de maïs pour la préparation du « fufu » (2). Un sac de pommes de terre, un cageot d'oignons, un carton de boîtes de tomates ou de sardines, une grande boîte de lait Nido, du poisson séché ou fumé, des poulets ou de la viande de boucherie constituent des achats peu fréquents, réalisés une ou deux fois par mois. Ces achats occasionnels s'effectuent le lendemain de la paie du 20 ou du 30 du mois, ou de l'avance traditionnelle du 15 lorsqu'elle est consentie par l'employeur. Encore plus exceptionnel est l'achat d'un pagne ou de chaussures ou encore de viande de chasse (antilope ou singe).

Les marchés présentent, au travers de la ville une série de traits communs. Quelques marchés sont bâtis en dur (Grand Marché, Gambela, N'Djili). D'autres, récemment rénovés, sont faits de structures métalliques solides dont l'implantation au sol a été redessinée pour assurer un meilleur fonctionnement. Mais la plupart sont composés d'installations sommaires. Les étals s'alignent par rangées de deux avec, au centre, un petit espace réservé aux vendeurs et à leur matériel (caisses, malles en fer, petits bancs...) et, de part et d'autre, une allée assez étroite réservée aux chalands. L'étal se compose d'une armature de quatre pieux en chevrons de charpente. On cloue, à des niveaux différents suivant le produit vendu, quelques planches jointives sur lesquelles les marchandises sont exposées. Le haut de l'armature sert de support à une plaque de tôle ondulée qui protège du soleil et des intempéries. On se faufile ainsi entre de longues files d'étals contigus, sinueuses, encombrées d'un poteau défilé ou de l'avancée d'un toit mal raccommodé. On parcourt des allées remplies de détritus, boueuses dès qu'il pleut. L'impression d'ensemble est celle d'une énorme activité dans un cadre plutôt rapidement édifié, plutôt malpropre. La foule est là, nombreuse et animée, parfaitement à l'aise dans ce milieu familier, malgré la confusion générale et une bousculade de chaque instant. En cas de conflit, le responsable du marché est très vite trouvé, entouré et parfois submergé par la volubilité et le flot des plaignants.

Amalgame confus et coloré au premier abord, les marchés offrent à l'examen plus précis une forte organisation interne. Acheteurs et vendeurs connaissent leur marché et savent que la répartition des étals n'est pas faite au hasard. Les produits sont,

(1) IMUYEPIE ONDAME, p.35 — mémoire de licence - I.P.N./Kinshasa.

(2) fufu : pâte de manioc chaude, obtenue en jetant la farine dans l'eau bouillante et en la travaillant longuement au moyen d'une grande spatule de bois.

en général, regroupés par catégories. Spontanément les vendeuses se rassemblent en fonction du produit qu'elles vendent. Chaque marché, du plus grand au plus petit, se répartit en allées spécialisées : cossettes de manioc, légumes-feuilles et légumes frais, fruits, farines et grains, poisson, viande, petite épicerie, pain et petite restauration... À côté du secteur voué à l'alimentation prennent place des étals de produits manufacturés et, plus loin, la foule des petites activités liées au marché. L'aire du marché est entourée d'abris en planches, de petites constructions en dur qui sont autant de dépôts où l'on peut acheter, en gros ou en demi-gros, des sacs de farine, du riz, des fûts d'huile de palme, du bois. Tout près, le point d'arrivée des camions chargés de sacs de manioc en provenance de l'intérieur est un lieu connu de tous.

À côté d'étals spécifiques où l'on ne trouve, par exemple, que des feuilles de manioc, des chickwanges, des bananes, des arachides, du poisson fumé, on trouve des associations de denrées alimentaires. Les condiments, oignons, pili-pili, ail vont toujours avec du céleri, des poireaux et des tomates. Les cossettes de manioc sont souvent accompagnées de patates douces et d'ignames. On voit encore le couple millet-graines de courge ou la trilogie riz-haricots-sel. Les associations sont parfois propres à une région et le fait d'un groupe ethnique particulier : farine de manioc et farine de maïs, graines de courge, sésame, crevettes, champignons, chenilles, reviennent aux gens originaires du Kasai ; poissons et bananes aux gens du fleuve...

On retiendra également les étals de petite épicerie qui proposent en vrac thé, lait boîtes de conserves et produits d'entretien, et ceux qui réunissent produits de beauté, papeterie, lingerie et mercerie. Chaque marché possède un lieu où sont exposés fétiches, gris-gris, poudres, en un mot tout ce qui sert à la médecine traditionnelle. A certaines heures de la journée, les petits restaurants et les buvettes où l'on propose bignets, sandwiches et boissons sucrées sont bondées.

Une spécification des vendeurs apparaît. La vente de légumes frais, de cossettes de manioc, de fruits, de charbon de bois constitue l'apanage des femmes, alors que celle de la viande, de la menue quincaillerie, de la confection et de la bonneterie, des bijoux enfin, est plutôt celle des hommes.

Pour vendre, les marchands doivent régler une quittance mensuelle, posséder une carte de détaillant et une fiche de commerçant. Ces conditions imposent des dépenses raisonnables. En 1976 la carte de détaillant coûtait 2 zaïres, la quittance mensuelle était de 10 saïres pour les dépôts, boutiques et restaurants, de 2 zaïres pour les articles manufacturés et de 0,50 zaïre pour les étals de fruits et de légumes. Par contre, l'attribution de la place et la note d'occupation délivrée par l'administration du marché semblaient faire l'objet de transactions occultes plus onéreuses...

Au marché, les prix sont affichés, mais, dans bien des cas, ils ne correspondent pas à la réalité. Lorsqu'on vendait des « wax » hollandais au Grand Marché, les femmes commerçantes, pour éviter les foudres des contrôleurs, affichaient les prix officiels (20 Z. en 1975-76). Lorsqu'une cliente proposait 20 zaïres à la commerçante, elle lui rétorquait : « Est-ce que tu n'es pas Kinoise ? Tu connais bien le prix ! C'est 35 zaïres ! ». Si elle s'adressait alors à la marchande voisine, elle obtenait la même réponse. Le contrôleur lui-même est connu. S'il se présente comme un simple chaland et qu'il désire acheter au prix affiché, on lui dira que la « mama » qui vend est partie (1). Des prix officiels pour certaines quantités sont édictés par l'Hôtel de Ville. Un gobelet porte même le nom du Commissaire Urbain qui l'imposa : le « sakombi ».

(1) L'exagération était telle au Grand Marché que la vente des wax y a été interdite.

Cependant il est pratiquement impossible de trouver un vendeur qui vende au prix imposé. Si un « sakombi » de riz coûte 50 makuta, le vendeur, pour le même prix, proposera la mesure d'un verre ou d'un petit bol qu'il sortira de dessous l'étal et qui est toujours plus petite que la mesure légale. En fait, le marchandage est la règle. Le vendeur propose un prix très fort que l'acheteur essaie de faire baisser. La réponse habituelle au prix annoncé est « kakola » : diminue ton prix !

Les marchés constituent des points de ravitaillement essentiels. L'analyse par étal des produits vendus apportent beaucoup à la connaissance de leur fonction. La part des produits alimentaires est partout prépondérante et concerne en général 75 % des vendeurs, parfois plus pour les marchés de quartiers. Les produits manufacturés représentent 10 à 15 % des étals en dehors de quelques exceptions. Les petites activités liées aux marchés : restauration, artisanat, magasins et dépôts situés dans l'aire même du marché rassemblent 5 à 10 % des points de vente.

ACTIVITÉ FIXE ET ACTIVITÉ FLOTTANTE : BOUTIQUES ET MICRO-COMMERCE

Les commerces stables étaient recensés sous cette dénomination lorsqu'ils se présentaient sous la forme d'une boutique construite en dur. C'est parfois une pièce de la maison d'habitation qui est transformée. Le mur d'enceinte de la parcelle peut être percé d'un trou qui devient guichet. Quelques parpaings et quelques tôles ferment alors la boutique. Il s'agit souvent de petites constructions en parpaings maigres, placées sur la limite des parcelles. Elles s'élèvent en bordure de rue, avec une seule ouverture, fermée le soir par un volet de fer, et par où s'effectue la vente pendant la journée. Quelques rayons portent une gamme réduite de produits : boîtes de conserves (sauce tomate, sardines à l'huile), lait en poudre, savon, sel, boîtes d'allumettes, un peu de quincaillerie et de mercerie. Quelquefois la boutique s'améliore et s'agrément d'une petite vitrine cernée d'arabesques de couleurs vives peintes à même le verre. Un cadre de bois, un verre dépoli, un tube fluorescent et des lettres autocollantes permettent de fabriquer une enseigne lumineuse.

Les dépôts de boissons et de ciment sont des locaux bâtis en dur, bien fermés par de solides portails. Les dépôts de bois ressemblent plus à des hangars hâtivement montés qu'à un magasin : les chevrons assemblés en une charpente rudimentaire supportent des tôles clouées à même le bois. L'abri est sommaire mais suffisant. À l'entrée du dépôt un responsable tient un carnet des ventes et délivre des reçus. Un ou deux manœuvres, quelquefois plus, servent le client. Des garçons attendent au-dehors avec leur pousse-pousse, qu'on leur confie le transport. Leurs chapeaux extravagants et leurs vêtements dépenaillés semblent être un signe distinctif de la fonction. On les remarque dans tout Kinshasa.

Les points de vente en dur se concentrent autour des marchés. Ils s'établissent volontiers à un angle de rue ou encore s'alignent sur un axe asphalté et éclairé. On compte près de 3.000 boutiques et dépôts ayant fait l'objet d'une construction particulière. Ils proposent un peu de tout, mais surtout des denrées non périssables à la différence des marchés. A cette catégorie s'ajoutent tous les marchands de disques et les studios photographiques très répandus dans les cités équipées en électricité. Les bars, buvettes, clubs forment une catégorie particulière. Ils constituent le soir après 18 heures l'un des lieux de détente et de loisirs les plus fréquentés de la ville. Ils abondent dans tous les quartiers, bien que des regroupements s'observent sur l'axe menant des anciennes cités aux nouvelles cités, de Kinshasa à Ngiri-Ngiri, et dans certaines cités planifiées : Yolo, Lemba, Matete. Près de 2.000 débits de boisson et bars où l'on regarde la télévision et où l'on danse ont été recensés en 1974.

Par sa fréquence, le micro-commerce est une des originalités de l'agglomération. Sur le devant de la parcelle, dans des cuvettes ou à même le sol, sur des fûts ou sous

des abris sommaires, sur une table protégée par un toit de tôle ou isolée par un grillage, la marchande propose riz et sucre par godets, boîtes de conserves, quelques bonbons, des cigarettes à la pièce, du pétrole, du charbon de bois, les fruits de la saison... Les produits sont vendus en très petites quantités, ce qui fait que l'on dépense peu chaque fois bien que l'on achète ainsi beaucoup plus cher qu'ailleurs.

La vente, pratiquée par une femme ou un enfant, se fait à n'importe quelle heure. Un crédit à court terme peut être accordé aux voisins du quartier, qui forment d'ailleurs l'essentiel de la clientèle. Celle-ci ne dépasse pas le cadre de la rue ou de l'îlot. « Ce qui spécifie le petit commerce, c'est que d'une part il vend au tout petit détail... d'autre part il se met à la portée immédiate du client, dans son quartier... » (SECK). Ces petits commerçants sont spécifiques des quartiers africains. Plus de 25.000 points de vente ont été dénombrés et, malgré ce chiffre impressionnant, leur nombre n'a cessé de croître ces dernières années. L'importance du phénomène conduit à s'interroger sur le fonctionnement et les limites de ce secteur d'activité.

le fonctionnement du système : intégration et multiplication des sources de revenus

Le secteur informel de l'économie urbaine recouvre un système de classes sociales auquel se superpose un ensemble complexe de circuits familiaux et de parentèles, de circuits commerciaux dépendants ou complémentaires, ou encore de circuits frauduleux. Au bas de l'échelle, les petites activités apparaissent comme moyen de subsistance. Au niveau intermédiaire, elles sont plutôt une source de revenus complémentaires. A l'échelon supérieur, le secteur informel est à la fois une source d'enrichissement et un facteur de redistribution des revenus. Le fonctionnement du système montre que les différentes interprétations que l'on peut donner sont souvent mêlées. Doit-on interpréter cette économie « parallèle » comme un facteur d'accentuation des inégalités ou comme un régulateur dans la répartition des revenus ? L'analyse qui suit va tenter de répondre à cette question essentielle.

AU BAS DE L'ÉCHELLE, UN MOYEN DE SUBSISTANCE

Au bas de l'échelle, le « micro-commerce », les « coups de main », le « micro-artisanat » ou le travail à domicile restent l'expression de la pauvreté urbaine. L'augmentation du nombre des points de vente et des activités flottantes constitue un sérieux indicateur de crise, bien plus qu'un enrichissement ou qu'une progression spontanée du commerce. C'est sans doute pour cette raison qu'on arrive à l'heure actuelle à Kinshasa a des effectifs énormes dans ce secteur parallèle de l'économie urbaine. La taille de la ville joue également son rôle. Conjugués, ces facteurs expliquent que les rapports activité-population soient plus forts ici que dans la majorité des villes africaines.

Dans la plupart des cas, c'est le « manque à gagner » qui pousse le ménage à créer une nouvelle source de revenus. Le phénomène est renforcé par la pratique courante des comptes séparés dans les ménages. Si le mari accepte de donner chaque mois l'argent nécessaire à la nourriture de la famille, il refuse souvent de prendre à sa charge les produits de beauté, les pagnes, les quelques bijoux réclamés par sa femme, tout comme il refusera parfois d'assurer certains frais scolaires ou vestimentaires pour des enfants qui, dans le système de la famille africaine, ne sont pas « les siens ». Conséquence logique, la femme cherche à se procurer des revenus personnels. Elle doit « se débrouiller ».

Ainsi, conduit pas la nécessité ou sensible aux demandes répétées de son épouse, le mari consent une avance, mais en général il ne le fait qu'une fois. C'est le fonds de départ du petit commerce. Il sert à l'achat de la marchandise mise en vente et à son transport. La « mama » n'est pas fidèle à un produit particulier. Une bonne occasion d'approvisionnement fait qu'il change de nature. Il changera encore en fonction du succès de telle ou telle denrée dans le quartier.

Mais le capital de départ est toujours préservé. Il reste fixe et sert chaque jour, chaque semaine ou chaque mois à renouveler la marchandise. Si celle-ci vient à augmenter, le prix de vente au micro-détail augmente ou, si le prix reste le même, les quantités proposées sont diminuées. Une trop forte augmentation ou bien une difficulté d'approvisionnement est également un facteur de changement du produit vendu. Si l'affaire marche bien l'épouse pourvoira aux frais du ménage et, à la limite, deviendra « femme commerçante ». Le mari, dans ce cas précis, est dégagé de toute participation, mais n'a plus qu'un droit de regard limité sur l'affaire.

Dans le système matriarcal qui domine à Kinshasa, il arrive parfois la chose suivante : la famille de la femme, devant la pauvreté du ménage, la mauvaise santé des enfants ou l'aspect misérable de leurs vêtements, décide d'avancer une certaine somme d'argent que l'épouse devra faire fructifier. Le mari est mis à l'écart du commerce. Si l'activité rapporte et justifie un investissement dans une boutique en dur, on la transfère sur la parcelle d'un membre mâle (frère, oncle, cousin) de la famille de la femme. On confie la gestion de la boutique à une femme du clan car, dit-on, « les femmes ne jouent pas avec l'argent des hommes », ou à un employé. Par contre lorsqu'il y a investissement lourd, l'affaire devient « affaire d'homme » tout comme c'est l'homme qui décide de louer ou non une partie de sa parcelle à un artisan.

La mise de fonds de départ peut être le fruit d'une association d'entraide : « likelemba », « moziki » ou « kitemo » suivant la langue employée. Plusieurs femmes décident de se réunir et de constituer une cagnotte. La cotisation est fixée en commun et versée chaque mois à la responsable morale du groupe. Chacune des femmes pourra, à tour de rôle ou en fonction de circonstances exceptionnelles, bénéficier de l'ensemble des cotisations mensuelles.

Lorsqu'il n'y a pas d'argent de départ, l'activité peut démarrer avec une partie de la production des champs péri-urbains ou intra-urbains, ou avec la production saisonnière des arbres fruitiers plantés et « cultivés » dans toute la ville. On peut voir, en octobre-novembre, des bandes de gamins cueillir, au prix d'acrobaties périlleuses, les fruits des vieux manguiers qui bordent certaines avenues de la ville et les proposer aux automobilistes. On verra encore les matelassiers couper et ramasser l'herbe des espaces verts publics, la mettre en tas et, lorsqu'elle est sèche, confectionner et coudre sur place des matelas.

Nombreux sont les artisans qui travaillent à domicile pour gagner quelque argent, ou qui mettent leur métier au service des voisins du quartier. L'absence d'argent liquide explique que le client fournisse lui-même au tailleur ou au menuisier le tissu dans lequel est coupé le vêtement ou les planches qui serviront à la fabrication des meubles. Si l'avance n'est pas faite en nature, elle le sera en numéraire et l'artisan comptera dans son prix le transport des marchandises de base ou son déplacement.

Tout ceci est extrêmement précaire et ne peut s'expliquer qu'en raison du service rendu, de l'éloignement des sources d'approvisionnement des quartiers périphériques ou des quartiers enclavés, de la possibilité d'achat en petites quantités des produits proposés, de l'utilisation sur place de la compétence ou de la disponibilité d'autrui. Les revenus tirés de ces activités pourront paraître dérisoires, mais dans une

situation économique marginale, ils permettent d'assurer les dépenses vitales de nourriture et de loyer. Les bénéfiques (30 %, 40 %, voire 100 % du prix d'achat) permettent l'achat quotidien de légumes au marché, de médicaments, d'un cahier pour les enfants.

quelques exemples de micro-commerce

Quelques exemples de micro-commerce à domicile viennent illustrer ces propos. Le Citoyen K.M. achète le 3 août 1974 un sac de 50 kilos de riz et un assortissement de bonbons. Il confie la vente de ces produits à son épouse. Le riz est revendu au verre (5 K. le verre), les bonbons à la pièce (2 bonbons = 1 K.). En 10 jours, le stock est liquidé. Le bilan de la vente peut se lire dans le tableau suivant :

Riz	: prix d'achat : 650 K	bénéfice : 590 K soit 90 %
	prix de vente : 1240 K	du prix d'achat
Bonbons	: prix d'achat : 275 K	bénéfice : 111 K soit 40 %
	prix de vente : 386 K	du prix d'achat

Le 15, jour de l'avance sur salaire, le Citoyen K.M. achète pour 10,50 Z un carton de 100 boîtes de sardines à l'huile. Chaque boîte est revendue 15 K. En 9 jours la vente est réalisée. Elle procure un bénéfice de 450 makuta soit 42 % du prix d'achat. Il faut déduire du bénéfice le transport nécessaire aux achats effectués au marché Pont Kasa-Vubu. Le solde mensuel est alors ramené à 8,51 zaïres, soit près de 10 % du salaire du mari.

Le Citoyen M.T. achète le 25 mars 1974 un sac de sucre de 50 kilos, et le 6 mars trois boîtes de lait Nido de 900 grammes chacune. Il dépense 830 K pour le sucre, 480 K pour le lait et 100 K pour le transport. Son épouse revend le sucre par petits verres de 2 K et 5 K, le lait par cuiller : une cuiller à café coûte 1 K. Réalisée en moins d'un mois, la vente procure un bénéfice net de 1190 K, soit 14,60 % du salaire du mari. Le bénéfice sur le sucre est de 100 %, celui sur le lait est de 87 %.

Dans ces cas précis, il n'y a pas eu transformation du produit. Il n'y a pas non plus de difficultés particulières. La vente exige un achat au marché par le mari et la présence de l'épouse au domicile. Par contre l'effort justifie dans certains cas des prises de bénéfice considérables. Le soir, à la nuit tombante, les camions chargés de feuilles de manioc et de passagers reviennent du Bas-Zaïre vers Kinshasa. Les femmes, accompagnées de leurs filles, les attendent assises au bord de la route à Djelo-Binza, près de l'Institut Pédagogique National. Un camion arrive, toutes se dressent. Le camion dépasse le groupe pour éviter d'être submergé. Les enfants courent à toute vitesse, les « mama » trottaient comme elles peuvent, et c'est à qui arrivera le premier. Affairés et autoritaires, les « boys-chauffeurs » descendent du camion, montent à l'arrière du véhicule et se préparent pour la vente. C'est une véritable foire d'empoigne. D'une main les bottes de feuilles sont jetées à terre, de l'autre l'argent est pris. Le véhicule est vidé en quelques instants. Après l'épreuve, car c'est une épreuve, les files s'organisent. Femmes et enfants, leur butin sur la tête, rentrent à la maison. Il arrive qu'elles aient attendu les derniers camions pour être servies. A minuit parfois une heure du matin, on voit sur le bord de la route de petites colonnes de silhouettes frileuses, enveloppées d'un pagne et pressant le pas. La botte de feuilles de manioc est achetée 10 makuta dans le Bas-Zaïre. Elle est vendue 20 makuta le soir à l'IPN. Le lendemain, elle est exposée au marché à 40 K (1).

Les mêmes processus s'observent pour la vente du pain. À l'aide d'une carte d'abonnement, le pain est retenu le matin dans une boulangerie de la place. Un versement est effectué. Le soir, il faut attendre la sortie du four. Les abonnés retirent alors leur

(1) Ces prix ont été relevés en mai 1976.

lot. La baguette de 10 K est déjà vendue à la pièce 15 K aux portes de la boulangerie. Mais le plus souvent le pain est transporté dans des cuvettes dont la capacité est augmentée par des contreforts circulaires en carton. C'est alors une longue marche pour atteindre les marchés du soir ou le domicile. Les vendeuses de Binza parcourent 13 kilomètres, de la boulangerie SPIZ de Kintambo à leur parcelle. Théoriquement, la baguette est revendue au même prix qu'à la boulangerie, car cette dernière verse une ristourne de 20 % sur l'achat du mois. En fait, le pain est revendu au double de son prix, en juste compensation de la fatigue du trajet.

La transformation des produits de base et leur vente en produit fini procurent de substantiels bénéfices. La Citoyenne P.M. est veuve. Sans revenus, elle s'est faite vendeuse d'un marché. Elle achète à Pont Kasa-Vubu de la farine, du sucre, des arachides en sacs. Elle va aussi au port public pour obtenir de temps à autre un lot d'ignames. Elle se déplace ainsi en « fula-fula » et en taxi trois ou quatre fois par mois, car son point de vente est au marché de Binza, à plus de 15 kilomètres de ses lieux d'approvisionnement. Chez elle, elle prépare, avec un feu de makala et dans de l'huile de palme, des beignets, des centaines de beignets ! Petites boules croustillantes qui seront vendues de 1 à 5 K selon leur taille. Elle fait aussi griller dans un couvercle bombé des arachides décortiquées au préalable.

Au marché, un employé garde les tables. Il transporte les produits dans une vaste cuvette. Les marchandises sont présentées en petits tas. Il dispose d'une caisse pour les arachides et d'une caisse pour les beignets. La commerçante se rend au marché l'après-midi. Elle apporte un lot supplémentaire de beignets pour les acheteurs du soir ; célibataires, travailleurs attardés... Elle encaisse, à ce moment-là, sa recette. Voici ses comptes :

Mois	Dépenses	Recettes	Solde
Février 1976	220,60	391,40	171,00
Mars 1976	196,80	400,98	204,18
Avril 1976	159,20	374,81	215,61

(en zaires)

L'activité demande un gros travail, exige des déplacements coûteux, mais rapporte. C'est une activité principale et non plus une activité secondaire.

Ce dernier exemple apprend que l'activité des travailleurs indépendants, qu'ils soient commerçants ou artisans, ne nécessite pas toujours l'apport de revenus autres que ceux procurés par leur activité principale. Leur niveau de vie est en général supérieur à celui des salariés.

Par contre, le commerce de l'épouse ou du chef de ménage, les « coups de main » donnés par l'ouvrier qualifié ou semi-qualifié (maçons, menuisiers, mécaniciens, tailleurs qui travaillent après leur journée, le soir, le samedi, le dimanche) représentent, chez les salariés, près des 2/3 des revenus complémentaires. Le commerce de l'épouse est la principale source d'argent frais pour la majorité des chômeurs, des vieux ou des retraités de la Fonction Publique dont la pension est dérisoire (HOUYOUS, 1973 : 241 à 253). Ces micro-activités, très variables dans le temps et dans l'espace, assurent le maintien d'un certain niveau de vie dans les périodes difficiles. Mais il faut être conscient que les bénéfices réalisés ne peuvent se multiplier à l'infini, et que leur pratique trop fréquente ne peut qu'accélérer le processus de la hausse des prix.

Il s'ajoute aux revenus procurés par le petit commerce tout le système des dons issu de la solidarité familiale ou clanique. En ville la solidarité joue encore beaucoup,

surtout pour les proches et à l'occasion des événements marquants de la vie quotidienne. Les familles d'un même clan, sous l'autorité morale d'un chef reconnu, se retrouvent lors des naissances, des mariages, des décès, et la solidarité apparaît en maintes occasions comme un facteur de soutien et d'aide. Il semble, comme cela paraît normal, que ce soit les plus déshérités qui bénéficient le plus de la tradition en milieu urbain. Cette habitude n'est pas toujours acceptée. « La solidarité est à sens unique : ce sont toujours les pauvres qui en profitent, et les riches qui donnent » dit-on à Kinshasa.

revenus et difficultés quotidiennes des Citoyens M.T. et M.I.

Le Citoyen M.T. à 29 ans, il est marié et il a trois enfants. Il héberge deux enfants de la famille de son épouse qui sont orphelins de père. Les proches sont représentés de son côté par ses parents et sa sœur aînée, mariée, avec trois enfants ; du côté de son épouse, par la mère de celle-ci et deux frères cadets. Le Citoyen M.T. est responsable de l'ensemble de cette famille.

Enquêteur dans un bureau d'études, il dispose d'un salaire de base de 78 zaïres qui, avec les diverses indemnités, atteint 102,19 zaïres. Ce salaire est, bien entendu, insuffisant. Aussi, le Citoyen M.T. travaille-t-il trois nuits par semaine comme gardien et gagne ainsi 60 zaïres par mois. Il effectue également des heures supplémentaires, des petits travaux d'enquête et de dessin qui lui procurent 20 zaïres. Sa femme a réussi à occuper un étal vacant au marché du quartier ; elle en profite pour faire un petit commerce de fruits et de légumes. Le capital de départ est de 10 zaïres, mais comme on peut le voir à partir de sa comptabilité (Tabl. 14) le solde mensuel varie de janvier 1976 à juin 1976 de 48,11 zaïres à 73 zaïres.

Par ailleurs, le mari de la sœur du Citoyen M.T. étant au chômage, une avance a été consentie par le frère aîné. Un commerce de pain, acheté dans une boulangerie en ville, et de beignets fabriqués à la maison, a été organisé. Ces bénéfices sont divisés en deux parts, la première est thésaurisée dans une caisse de secours, la deuxième est partagée. Le revenu est de 40 à 50 zaïres pour chacun.

	achat	transport	vente	solde
janv. 1976	194,00	39,60	181,71	48,11
mai 1976	230,00	13,50	316,50	73,00
juin 1976	192,50	17,60	275,80	65,70

(en zaïres)

Tableau 14
Comptabilité d'une vendeuse de marché

L'ensemble des revenus mensuels était ainsi proche de 300 zaïres. Le revenu salarial mensuel ne représentait qu'un tiers du revenu total. Malheureusement pour lui, sa famille « élargie » est pratiquement toute à Kinshasa. D'origine bahumbu, il descend des tribus qui occupaient les bords du Pool. Suivant l'importance de l'événement, ce sont 30 à 60 personnes qui se réunissent et qui sont liées entre elles par des attaches très fortes. L'aide familiale lui « coûte » cher : 13,70 zaïres en octobre 1976, 45 zaïres en novembre et un don en nature (pull), 68 zaïres en décembre et un pantalon, 9,70 zaïres en janvier 1977, 76 zaïres en février. Frais d'enterrement, frais de santé, accouchement, aide financière, dons en nature constituent l'essentiel de sa participation à la vie du clan. Sans argent en mars, il bénéficie à son tour de l'aide de sa sœur. En avril, s'il donne un pull à son beau-frère, la participation au deuil de son oncle paternel a été tirée de la caisse de secours commune.

Le Citoyen M.I. a une trentaine d'années, il est marié et il a quatre enfants. Il est arrivé à Kinshasa en 1970 et il a d'abord été cinq mois manœuvre dans un chantier de la ville, puis cinq mois comme gardien chez un particulier. Il a gardé la même fonction, mais il a changé de « patron ». Il occupe maintenant la même place depuis plusieurs années. En plus de son salaire de gardien, il dispose d'un salaire de jardinier employé à mi-temps, travail qu'il effectue les après-midi.

Le Citoyen M.I. pratique, à partir d'une petite épargne de 10 zaïres, le système de la « Banque Lambert ». Le principe est simple. On prête le capital de 10 zaïres sur un mois et, après un mois on demande 5 zaïres d'intérêt. Après deux mois, 10 zaïres d'intérêt. Après trois mois, 15 zaïres d'intérêt. Il faut, bien sûr, trouver des gens solvables. « *C'est une entente, dit-il, on ne peut faire cela avec un inconnu...* », mais le procédé est rentable. Très vite, le Citoyen M.I. a pu acheter une parcelle dans un quartier périphérique de la ville. Il construit une maison en pisé. Le système de la « Banque Lambert » a continué, mais, cette fois-ci, avec cinq clients attirés qui viennent le voir lorsqu'ils sont en difficulté.

Bientôt, une deuxième maison est construite. La première est louée et rapporte 5 zaïres par mois (1). Avec les bénéfices de la « Banque Lambert », deux machines à coudre d'occasion ont été achetées et deux tailleurs sont employés au marché du quartier. Le Citoyen M.I. loue l'emplacement du marché, fournit le fil et comptabilise le travail des tailleurs à partir du nombre de bobines utilisées. Le revenu mensuel est de l'ordre de 30 à 35 zaïres. Il est partagé entre le tailleur et le propriétaire. Jusqu'à une date récente les affaires ont bien marché, et le Citoyen M.I. pouvait dire avec orgueil : « *Quand je suis venu à Kinshasa, j'étais petit comme ça ; maintenant, je suis un peu lourd...* »

AU NIVEAU INTERMÉDIAIRE, UN REVENU COMPLÉMENTAIRE

Le niveau intermédiaire du secteur informel concerne des citadins mieux nantis. Leurs activités témoignent d'une situation sociale relativement stable et d'un goût marqué pour les affaires et le commerce. La « classe moyenne » apparaît très entreprenante et toujours prête à créer de nouvelles sources de revenus. Certains disposent déjà de revenus suffisants pour en épargner une partie. L'épargne bancaire n'inspire pas confiance : on préfère investir dans des activités aux revenus directement perceptibles. Par ailleurs, la récession qui frappe le Zaïre à l'heure actuelle vient renforcer cette tendance. Les catégories sociales concernées ont du mal à vivre avec le seul salaire du chef de ménage. Habituellement ces classes privilégiées de la société urbaine avaient les moyens d'accéder à un certain mode de vie. Elles se rassemblaient volontiers dans des quartiers réputés pour leur bon niveau, et les femmes n'avaient pas d'activité en dehors de celle de leur foyer.

Aujourd'hui, ces lieux de résidence sont à la fois les points des plus forts taux d'activité féminine (21 %, 17,6 %, 16,2 % de la population active à Kalamu, Matete et Lemba), avec certains vieux quartiers (18,6 % et 16,9 % à Kasa-Vubu et à Kinshasa), et le lieu des plus fortes densités du petit commerce stable et du commerce flottant.

Les progrès de l'activité féminine se remarquent dans toute la ville. Chose significative, les taux d'accroissement les plus forts se situent dans les quartiers pauvres. La

(1) en 1975 ; la même maison (matériaux non durables, 1 chambre + 1 salon) est louée, en 1978, 8 à 10 zaïres.

proportion des femmes actives a été multipliée par 5,5 à Selembao, 8,5 à Masina, 11 à Makala... entre 1967 et 1975. Mais ces chiffres relevés dans des quartiers périphériques portent sur des populations moins nombreuses que dans les quartiers signalés en premier lieu. En outre, le phénomène n'a pas la même échelle économique, bien que les processus d'apparition de l'activité procèdent des mêmes facteurs.

Le niveau intermédiaire du secteur informel concerne plutôt les quartiers équipés (cités planifiées) ou les quartiers ayant une tradition commerciale déjà ancienne (Kinshasa, Kasa-Vubu). Ils attirent une forte clientèle de passage. Ils sont le siège d'une population d'un niveau social supérieur à la moyenne, capable de lancer une affaire, surtout si la nécessité l'y conduit aujourd'hui d'une manière plus pressante qu'hier.

On rencontre les activités les plus diverses, les plus inattendues. Toutes les transitions existent entre la petite activité annexe et la petite entreprise bien gérée et d'un bon rapport. Un capital de départ disponible — c'est la condition de base du secteur informel — suffit pour qu'on achète un stock d'épicerie qu'on mettra à l'étal d'une échoppe, à l'envie des passants. De la même manière on construira une boutique ou un dépôt. Au gré des rentrées et des produits disponibles sur le marché, les étagères seront pleines à craquer ou désespérément vides. On ajoutera une nouvelle construction sur la parcelle et on la louera. On en fera un bar. On s'endettera encore pour acquérir une voiture, un minibus ou un camion qui deviendront un taxi, « fula-fula » ou moyen de transport pour la collecte des produits de la campagne. Dans ce dernier cas, on pourra « acheter » un emplacement au marché, et un membre de la famille ou un employé assurera la vente.

L'activité est ici synonyme de profit et d'investissement rentable, qu'il s'agisse d'activité flottante ou d'activité fixe. Le plus souvent d'ailleurs, les installations se stabilisent, se durcissent et requièrent la présence d'un personnel assez nombreux.

Les produits vendus ne concernent pas exclusivement les produits vivriers et les produits de première nécessité comme c'est le cas dans le tout petit commerce. Ils font appel à une clientèle plus riche qui peut s'offrir quelques dépenses superflues, notamment pour ses loisirs. Il ne faut pas comparer, par exemple, les profits réalisés par une femme d'un quartier équipé en électricité, qui dispose d'un réfrigérateur (très coûteux à l'achat) et qui vend, à la pièce, des bouteilles glacées de bière ou de boissons sucrées, à ceux de la femme d'un quartier périphérique qui propose du sucre ou du lait en poudre à la cuiller. Et cependant, vues de l'extérieur, les formes sont semblables. Il n'y a pas d'installation particulière : dans un cas on verra une bouteille vide sur le mur de clôture de la parcelle, dans l'autre une petite table avec la bassine remplie de sucre ou de lait. La première peut vendre plusieurs casiers de douze bouteilles par semaine, surtout si elle dispose de marques réputées et, sous une paillote dans la cour, de quelques sièges à l'abri des regards. La deuxième vendra, au mieux, quelques kilos par semaine. La première n'hésitera pas à louer un taxi pour faire ses achats, la deuxième ira à pied et en bus.

En dépit de nombreuses vicissitudes, il se crée une classe de petits entrepreneurs, de commerçants solides, d'« hommes d'affaires » comme on dit à Kinshasa, dont on ne sait plus quelle est l'activité principale et l'activité secondaire. Car si la bonne marche de l'affaire se poursuit, on investit à nouveau. Le Kinois multiplie ses sources de revenus. S'il en a les moyens il spéculé sur la rareté des produits ou la carence des équipements. La pénurie de médicaments l'incitera à monter une pharmacie, le manque de ciment à constituer un dépôt, le problème des transports collectifs, à fournir au public un moyen de transport motorisé. Il est tout à fait significatif de constater que les postes d'investissement sont en premier lieu la maison, la construction d'un bâtiment ou l'achat d'une parcelle, en second lieu l'acquisition d'une voiture ou d'un camion.

un petit homme d'affaires

Voici l'exemple d'un cadre supérieur d'un service public qui peut illustrer cette catégorie d'hommes. Il est de formation universitaire et gagne, en 1976, 409 zaïres par mois. Il est marié et chef d'une famille élargie « proche » de 25 personnes : en plus du noyau familial (sa femme et huit enfants), il a à sa charge deux sœurs, trois neveux et un jeune frère. Les sœurs sont veuves. La première a quatre enfants, la deuxième en a cinq. Elles habitent sur la première parcelle qu'a occupée le Citoyen M. et vivent des subsides qu'il leur donne chaque mois, d'un petit commerce d'huile de palme et de la fabrication clandestine de « lutuku », alcool de maïs. Elles disposent ainsi de 40 à 100 zaïres par mois.

Les neveux habitent avec lui dans une nouvelle maison qu'il a construite dans un quartier récent de la ville. L'un va à l'école, le deuxième est apprenti, le troisième est sans travail. Le « petit frère » est à l'Université. Le Citoyen M. est également le chef reconnu d'une trentaine de familles, toutes à Kinshasa, issues du même village et plus ou moins apparentées à sa propre famille. La responsabilité morale qui lui est confiée s'allie parfaitement à sa haute position sociale et à ses revenus élevés, mais elle l'oblige, en contrepartie, à de nombreuses démarches et à des dons de toutes sortes. Sa participation aux événements de la vie quotidienne s'étend à ses relations de voisinage, à ses amis et à ses collègues de service.

Cet homme ne peut pas faire face à toutes ces dépenses avec son salaire. Un jour, il a réussi à acheter un minibus. L'exploitation du véhicule est profitable : le conducteur et le receveur doivent remettre quotidiennement 60 zaïres, le surplus (« madeso ») leur revenant de droit. Le compte du mois de décembre donne un solde brut de 806 zaïres, soit le double du salaire. « Cette situation, dit-il, ne se présente pas chaque mois. Il ajoute qu'il « lui est difficile de faire des économies malgré ces apparences, en raison des charges familiales, de cette famille africaine !... des pannes, souvent grandes et inattendues qui causent une réelle hémorragie. Si bien qu'à la fin du mois, mes économies sur mes exploitations ne dépassent pas 50 à 80 zaïres ».

Pour que l'affaire continue, il a fallu acheter un deuxième minibus qui roule avec les plaques d'identité du premier lorsque celui-ci est en panne. On évite ainsi le paiement de deux assurances car le règlement de l'assurance annuelle (1.400 zaïres) n'a pas été mince affaire. Une épave est activement recherchée pour constituer un stock de pièces de rechange, vendues à prix d'or en raison de la pénurie.

Le Citoyen M. paraît bien installé dans ses multiples fonctions. Son service s'accommode de ses absences fréquentes. Sa petite épargne mensuelle lui permet de regarder l'avenir avec un certain optimisme. Mais il sait aussi qu'un accident qui détruirait son véhicule, c'est-à-dire son capital et sa source de profit, lui serait fatal : l'inflation actuelle ne lui permettrait pas de le remplacer.

À L'ÉCHELON SUPÉRIEUR, ENRICHISSEMENT ET REDISTRIBUTION DES REVENUS

Lorsqu'il y a situation de crise et qu'il n'y a plus de contrôle de l'État sur les circuits commerciaux, le secteur informel profite largement aux couches supérieures de la société urbaine : hauts fonctionnaires, grands hommes d'affaires, hommes politiques. L'instabilité des hautes charges est une chose connue, si hautes soient-elles ! Aussi, le souci majeur de leurs titulaires est de constituer le plus vite possible une réserve confortable pour d'éventuels mauvais jours.

Les ruptures de stocks et les pénuries répétées, l'immensité de la ville sous-équipée permettent de réaliser des bénéfices considérables de la vente de produits rares ou

des transports. L'importance de la fonction permet des arrangements, et l'on sait des fortunes bâties en un temps record.

À cette échelle, les revenus sont procurés par une flotte de plusieurs taxis ou de camions, par le contrôle de produits spécifiques, par la location de plusieurs villas très rapidement construites. La dimension des activités conduit les propriétaires à organiser l'entreprise de manière rationnelle. Il doit utiliser les techniques de gestion et faire appel à des circuits qui échappent, en général, au secteur informel (circuits bancaires, circuits d'import-export). Il est intégré, par de nombreux aspects, aux circuits modernes de l'économie.

La solidarité clanique et les circuits familiaux, l'importance et la variété des activités font qu'à partir d'un haut personnage, toute une population est associée au système et vit de ses retombées socio-économiques. Il fait figure de patricien, c'est sa clientèle. La redistribution touche en premier lieu la famille. Fréquemment, le riche participera à la création d'une petite affaire pour un proche. Il lui donnera accès à un produit dont il contrôle en partie la commercialisation. On observe à ce sujet une certaine mutation dans la tradition : pour mettre fin au paratisme familial et aux demandes répétées, un capital de départ est donné une fois pour toutes. Il reste au bénéficiaire à le faire fructifier. Il se peut encore que le parent soit directement employé dans l'affaire de celui qui est devenu « patron ».

LA DYNAMIQUE DES CIRCUITS

Au terme de cette étude, on voit bien la dynamique des circuits. On peut saisir deux systèmes parallèles. Le premier résulte d'une situation de pénurie et de cherté de la vie. Il conduit à une accentuation des inégalités, les bénéfices tirés de cette situation de crise allant le plus souvent à ceux qui possèdent déjà. Le deuxième apparaît comme l'expression et la conséquence de la pauvreté urbaine.

Le secteur informel provient dans le premier cas de la disette de produits sur les marchés et de la mauvaise collecte des campagnes. L'acheminement des produits agricoles est laissé à des particuliers entreprenants, à l'initiative des individus qui agissent selon l'opportunité du moment, l'occasion à saisir, les liens avec la région plutôt qu'à des circuits commerciaux organisés et contrôlés par des sociétés reconnues ou des organismes d'État.

Le système résulte encore de la pénurie de produits importés, par suite d'un manque chronique de devises ou de crédits accordés aux sociétés d'import-export. Ces produits viennent donc à partir de circuits illicites, entretenus et favorisés par la corruption, la carence des services douaniers et la perméabilité des frontières. Le secteur informel profite enfin de l'absence de contrôle réel des prix. Il offre des possibilités énormes de profits immédiats, occultes et non imposés. La réussite de certains de ses protagonistes constitue un puissant facteur de motivation, d'autant plus que l'activité ne demande pas de connaissances commerciales confirmées.

Dans le deuxième cas, les petites activités expriment les difficultés et les efforts du grand nombre pour survivre. Elles représentent l'ingéniosité de chacun, les dépenses physiques et le travail mal rémunéré de la masse des citadins pour combattre la pauvreté. Elles traduisent dans le quotidien les conséquences de salaires trop faibles, les possibilités de dépenses très limitées qui conduisent au fractionnement des produits vendus jusqu'à la limite du divisible, la redistribution clanique ou familiale pour celui qui est dans le besoin ou à l'inverse les difficultés de celui qui est en position de « bienfaiteur ».

Ces interprétations n'empêchent pas qu'on s'interroge en dernier lieu sur le maintien et l'intégration du système dans des flux économiques plus généraux. Le secteur informel est alimenté en argent frais en partie par l'intermédiaire des « patrons », petits ou grands, qui réinjectent dans le circuit les bénéfices réalisés et les salaires de leurs employés, en partie par les dépenses que font les femmes dans les marchés. Il faut ajouter les profits issus de la corruption et de la fraude, véritable plaie quotidienne, peu à peu institutionnalisée à tous les niveaux. Le secteur informel exploite largement les carences des institutions et le laxisme des autorités responsables.

les retombées et les rémunérations liées au système

La part des salaires versés par les patrons des petites et moyennes entreprises privées est loin d'être négligeable. Comme cela a été dit, elle représente au moins autant que la masse salariale versée par les grandes entreprises de la place. Et encore, dans ce calcul effectué par l'OPEZ, les salaires versés par les grands patrons à leur clientèle ne pouvaient être inclus qu'en partie, qu'il s'agisse de salaires déguisés ou de salaires réels, d'employés déclarés dans des entreprises dûment enregistrées, de leurs commensaux ou de leurs parents.

L'aide familiale pourra apparaître dans certains cas comme un facteur d'égalisation. La solidarité maintient parfois dans la classe des « pauvres » une fraction de la population qui dispose de revenus suffisants à l'échelle de la famille restreinte mais qui, prisonnière de la tradition à l'échelle de la famille élargie, subit une ponction suffisamment grande pour l'empêcher d'atteindre un niveau de vie supérieur. Ce qui conduit ceux qui « donnent » à chercher coûte que coûte des ressources supplémentaires.

Mais en définitive, plus qu'un facteur d'égalisation des classes sociales, l'aide familiale et la solidarité clanique doivent être interprétées comme un facteur de soutien ou d'aide, un facteur de redistribution. Le citoyen riche répartit et transfère ses revenus sur plusieurs plans : création d'activité qui devient un moyen de subsistance pour le demandeur, emploi des siens ou de chômeurs dans ses affaires, multiplication d'entreprises qui utilisent, en fin de compte, beaucoup de monde. Chaque gérant, chaque chauffeur de taxi, chaque ouvrier fait vivre une famille... On n'insistera pas sur ces points déjà abordés par ailleurs.

les dépenses des femmes au marché

Les dépenses des femmes au marché mettent en évidence une grande circulation d'argent. Dans les grands marchés, il y a contact entre les couches supérieures de la société et le monde des petits commerçants. Les femmes des grandes familles sont à la fois clientes et « grandes femmes commerçantes ». Elles injectent dans le circuit, par leurs dépenses importantes ou leurs propres produits, des revenus et des biens qui ne dépendent pas seulement du secteur informel.

Très difficiles à saisir, les données dont on dispose ne sont pas toujours fiables. On a tenté cependant de mesurer les dépenses effectuées au marché (1). Pour les familles représentatives du plus grand nombre (dix huit familles retenues), la dépense moyenne par jour de fréquentation est, en 1976, de 2,20 Z. Le total mensuel des petits achats s'élève à 52,80 Z. La moyenne des gros achats est de 19,60 Z. Au total, chaque mois, 72,40 Z. sont dépensés pour l'alimentation.

(1) en collaboration avec YMUYEPIE ONDAME, mémoire de licence, pp. 25 à 35.

Les familles aisées étudiées englobent à la fois la classe intermédiaire et la classe supérieure de la société. Elles dépensent plus. Le total des petits achats quotidiens atteint 55 Z. et les gros achats s'élèvent à 97,50 Z. La dépense mensuelle est de 152,50 Z. Les chiffres moyens sont assez peu significatifs. Ils traduisent mal les différences observées entre les dix sept familles retenues. En effet, les dépenses des familles aisées atteignent par deux fois 200 Z., deux fois encore 300 Z. et une fois 500 Z. Les écarts par rapport à la moyenne étaient nettement moins sensibles pour les dix huit familles de la première catégorie.

Voici un exemple repris des fiches d'enquête. Il concerne la femme d'un Délégué Général, ex-ministre. La famille se compose de 7 enfants et la table est toujours ouverte aux amis de passage. L'épouse s'approvisionne quotidiennement au marché par l'intermédiaire de ses domestiques. Ceux-ci achètent chaque jour le pain et une partie des légumes frais. Le reste de l'approvisionnement fait l'objet d'achats groupés une fois par semaine. Les dépenses se répartissent comme suit pour janvier 1976.

Petits achats		Gros achats	
Pain	30,00	Sac de riz (60 kg)	17,80
Maïs	4,00	Sac de manioc	9,00 (1)
Beignets, biscuits	2,00	Carton de boîtes de tomates	15,00
Chickwanges	24,00	Carton d'huile Livio (12 bouteilles)	12,00
Patates douces	2,00	Poisson séché et fumé	51,00
Bananes plantain	16,00	Quartier de bœuf	10,00
Arachides, haricots	5,60	Un mouton	40,00
Légumes, fruits	30,80	Un carton de poulets	17,80
Huile de palme	5,40	Un sac de makala	2,80
Condiments	15,00		
Sucre	9,60		
Divers	12,00		
Total	156,40	Total	175,40
		Total général :	331,80 Z.

L'importance de ces dépenses peut être soulignée et actualisée par l'évolution des prix de certaines denrées de base. En janvier 1976, le sac de riz coûtait de 17 à 18 zaïres, le sac de manioc 9 à 10 zaïres. En janvier 1979, le sac de riz vaut 80 zaïres et celui de manioc de 120 à 130 zaïres au marché Pont Kasa-Vubu.

Tous les produits n'ont pas augmenté dans ces proportions. Il est probable que la maîtresse de maison a réduit ses achats au marché. Il n'empêche qu'à cette époque ces grosses dépenses étaient directement introduites dans le secteur informel... ce qui n'empêchait pas la même famille d'effectuer des achats dans le secteur commercial « moderne » de la ville.

les profits des circuits illicites et frauduleux

Le circuit informel s'alimente enfin aux circuits illicites et frauduleux. Un véritable pillage de l'État et des personnes s'est installé. On a glosé sans fin sur le « mal zaïrois », mais on ne saurait mieux dire que ce qui a été dit officiellement.

(1) Bien souvent, les cossettes de manioc sont envoyées par un membre de la famille resté au village.

« *Tel cadre du Parti, aussitôt promu à un poste de responsabilité, transforme la caisse de son Département en portefeuille privé. Deux mois, parfois moins, après sa promotion, il s'empresse de monter, sous le couvert de son épouse ou d'un membre de sa famille, un commerce honteusement lucratif.*

Tel responsable chargé de la gestion d'un service public, qu'il s'agisse d'une école, d'un hôpital ou d'une entreprise d'État, transforme la gestion en un mécanisme sophistiqué destiné à voler purement et simplement les biens de la Nation...

Pour tout dire, tout se vend, tout s'achète dans notre pays. Et dans ce trafic, la détention d'une quelconque parcelle du pouvoir public constitue une véritable monnaie d'échange en contrepartie de l'acquisition illicite de l'argent ou d'une valeur matérielle ou morale, ou encore, de l'évasion de toutes sortes d'obligations.

Pire, même l'usage par un particulier, de son droit le plus légitime est soumis à un impôt invisible, dont la contrevaletur est ouvertement encaissée par des individus.

Ainsi, le droit d'être reçu en audience, l'inscription des enfants à l'école, l'obtention de leurs bulletins de fin d'année, l'accès aux soins médicaux, une place dans l'avion, une licence d'importation, l'obtention d'un diplôme, et j'en passe, sont tous assujettis à cet impôt invisible et pourtant connu de tout le monde...

Tous ces trafiquants, ces commerçants, se trouvent dans presque tous les organes de l'État, ont fini par former une classe d'intouchables... (1)

Ces pratiques frauduleuses expliquent qu'on rencontre des prix très différents pour le même produit dans les boutiques et les marchés de la ville. Nombreux sont ceux qui, par leurs fonctions, bénéficient de prix avantageux sur des denrées qu'on retrouve exposées dans des petits commerces ou sur les étals du Grand Marché. En haut de l'échelle, on importe directement par des circuits parallèles tout un stock de wax hollandais qui seront redistribués à la pièce à Kinshasa. Au bas de l'échelle, on revend des rames de papier, du petit matériel de bureau, ou encore, comme on a pu le voir, les archives ou les « listings » des services publics qui servent tout bonnement de papier d'emballage ! Dans ces conditions, les prix affichés sont tout à fait fantaisistes. Ils seront aussi bien exorbitants que ridiculement bas.

La conclusion de ce chapitre insistera sur trois points : les limites du système, les rapports du secteur informel et du secteur moderne, la remarquable intégration des activités informelles à la vie urbaine.

les limites du système

On peut se demander, devant la masse des points de vente, devant l'importance du phénomène — tout se commercialise/tout se vend — jusqu'où peut aller le développement du secteur informel. On assiste en période de crise à une multiplication des petites activités sans qu'on remarque pour autant un enrichissement des entreprises et de l'économie urbaine. On déplore plutôt un individualisme sauvage né de la pénurie qui touche tous les produits, aussi bien les produits de luxe que les produits vivriers de base. On a le sentiment d'une économie de misère : on vend cher, et même très cher, un produit, mais à la suite de fractionnements successifs par

(1) Discours du Président de la République — Deuxième Congrès Ordinaire du Mouvement Populaire de la Révolution — 23-27 octobre 1977.

toutes petites quantités. On dépense peu à l'achat, mais le consommateur supporte une augmentation fabuleuse des prix.

Voici un dernier exemple : un carton de douze poissons salés coûtait, en juin 1976, 14 zaïres au supermarché Tembe na Tembe. A la sortie du magasin le même carton était proposé à 21 zaïres ; au marché Pont Kasa-Vubu à 500 mètres de là, on le retrouvait à 26 zaïres. Revendu à la pièce dans un petit marché, le poisson revenait à 3 zaïres, ce qui faisait monter le prix initial du carton à 36 zaïres. Dernier stade, le poisson était découpé en minuscules morceaux qui, grillés, étaient vendus 20 makuta. Un poisson donnait 30 à 40 morceaux qui, achetés ensemble, auraient coûté de 6 à 8 zaïres. Le prix de départ du poisson avait été multiplié par six pour une valeur ajoutée bien faible.

Le processus est réellement inflationniste. On peut craindre que les injections monétaires externes ou que les sources d'approvisionnement frauduleuses ne soient pas toujours suffisantes pour nourrir sans fin les circuits qu'on a décrits. A l'extrême limite, chacun devenant le vendeur ou le client de chacun, on aurait échange de produits plus que achat-vente, l'argent n'étant plus qu'un intermédiaire et non un moyen. On est proche du blocage dans certains quartiers où la floraison des micro-activités de même nature limite les ventes et les bénéfices de chacun. Ainsi a-t-on vu s'organiser un tour de vente : chaque femme d'une même rue proposait pendant un jour fixé de la semaine, sa production de beignets ou ses boissons sucrées.

Peut-on avoir une emprise sur le secteur ? Peut-on l'influencer ? Peut-on le diriger ? Cela paraît difficile de par sa nature même. Les activités restent très informelles et très mobiles. Les prix paraissent difficilement maîtrisables. Les circuits ne semblent pas aisément contrôlables tant ils sont complexes et composites.

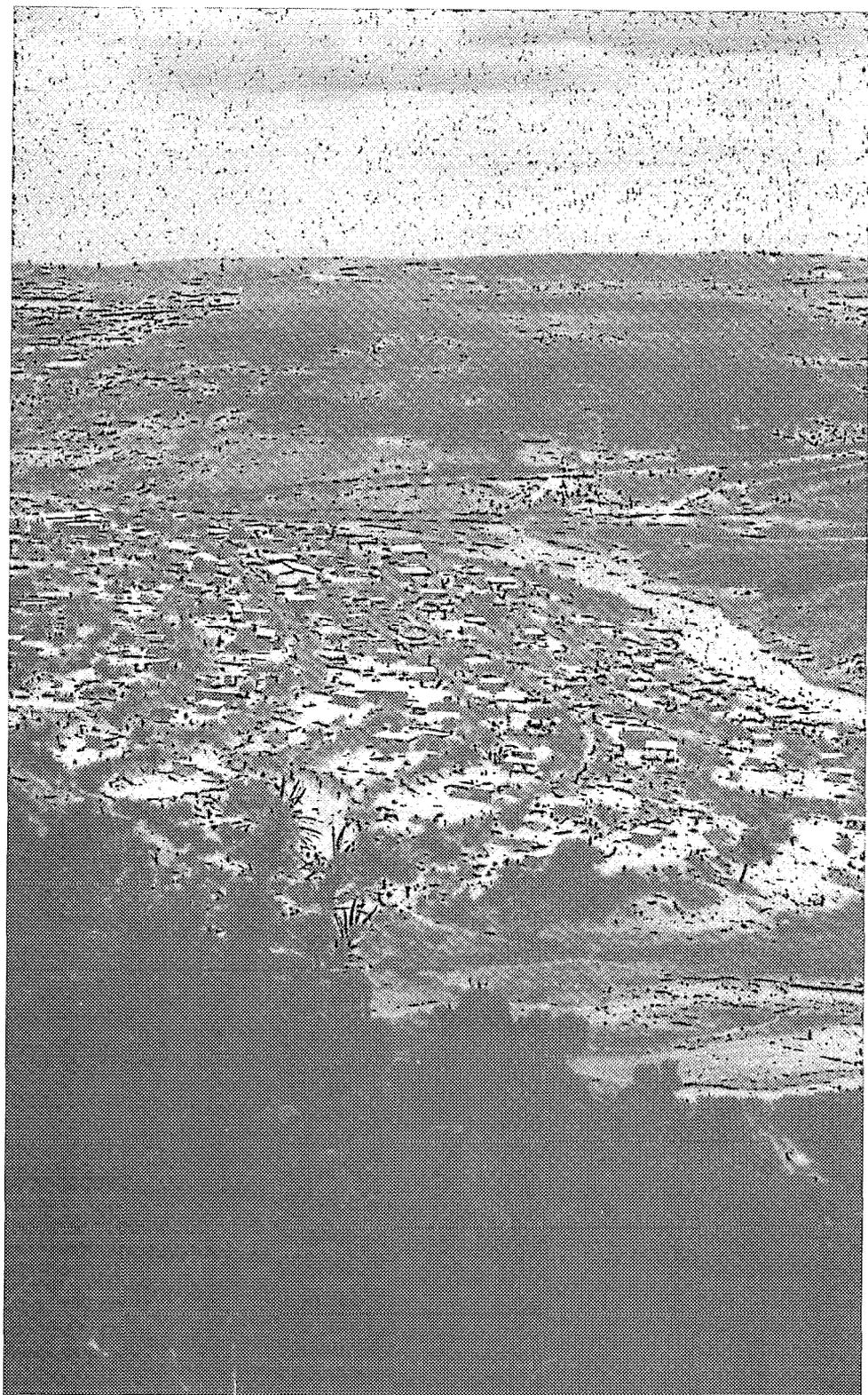
les rapports entre secteur informel et secteur moderne

Il faut retenir à ce sujet l'imbrication des deux secteurs et les liaisons de toute nature qui les réunissent. Le fonctionnement du système résulte d'une multitude de circuits qu'il serait vain de vouloir analyser par des études sectorielles. Ils se recoupent, se superposent, s'affrontent parfois. Ils peuvent être indépendants, complémentaires, autonomes ou occasionnels. Comme on a pu l'évoquer tout au long de ce texte, circuits internationaux et circuits économiques modernes, circuits nationaux et régionaux avec leurs chaînes spécifiques par produits, circuits familiaux et claniques, circuits frauduleux... constituent un ensemble très intégré de la vie économique.

La meilleure définition de la rationalité du circuit inférieur, c'est « l'équilibre de la pénurie, en état d'interaction permanente avec le circuit supérieur » (M. Santos), à la fois dans un rapport de complémentarité et de concurrence. Le système est accepté et alimenté en amont par ceux qui détiennent le pouvoir. Ce qui se traduit par le pillage de l'État, l'utilisation à des fins personnelles des biens nationaux ou encore l'abus des avantages accordés à la fonction. Privilèges et dérogations permettent de monter des affaires sous le couvert d'un prête-nom ou au bénéfice d'une deuxième femme exigeante. Ces intermédiaires deviendront à leur tour commerçant dans un grand marché en gestionnaire d'un « dépôt ». On soulignera la position clé des marchés qui focalisent et diffusent à la fois les divers flux.

Le système est à ce point ancré dans la vie qu'on pourrait parler d'« économie du quotidien ». Il est maintenu par une situation de pénurie chronique et entretenu par la faiblesse des revenus. Mais finalement, toute la ville participe au phénomène. Il est une nécessité pour le petit peuple, il est à l'origine des vastes profits réalisés par la classe dominante. Il n'est pas étonnant qu'il ait marqué la structure interne de la ville.

Les petites activités influent directement sur les processus d'urbanisation, en particulier dans les zones périphériques où rien d'autre, en dehors de rares équipements, ne vient structurer l'espace. Elles créent des paysages et définissent des quartiers. Elles font partie des cadres de la vie urbaine et c'est sous cet aspect qu'on les étudiera dans la dernière partie de cet ouvrage.



9. Flanc de colline occupé par un habitat pauvre à la périphérie urbaine. Zone de Selembao — 1975.

HABITER LA PÉRIPHÉRIE

« Quand tu as une parcelle, tu es libre de tout. Tu peux même ne pas travailler, tu te débrouilles de gauche à droite pour vivre. Tu es chez toi ». Cette réflexion reprise d'une des nombreuses conversations qui naissaient au cours des enquêtes, montre l'importance que le Kinois attache à la possession de sa parcelle. La population vit autant, sinon plus, sur la parcelle qu'à l'intérieur du logement.

Les parcelles sont rectangulaires. La surface moyenne est de 350 à 450 m², mais les superficies dépassent fréquemment 500 m² dans les zones d'extension récente. J. DENIS, en 1958, évoquait « le rêve du citadin africain » qui est « de posséder un jour une maison indépendante, entourée d'un bout de jardin, dans une parcelle bien close » (DENIS, 1958 : 207). Malgré la démesure de l'étalement urbain, 20 ans après, les mentalités n'ont pas changé et le rêve est le même. L'habitat en hauteur est toujours mal accepté. Il ne résoudrait d'ailleurs pas tout. L'acquisition de la parcelle correspond au désir profond de devenir propriétaire d'un espace sur lequel on pourra construire une maison, même si elle doit être rudimentaire au début, même si elle est loin de « la ville ».

C'est également une nécessité. La raison primordiale qui pousse le Kinois à s'installer dans sa propre parcelle provient de son impossibilité d'accès à la propriété dans les anciens quartiers de la ville. Les prix de vente des parcelles bâties y sont considérables et sans commune mesure avec les revenus de la majorité des citadins.

En 1973, J. FLOURIOT relevait dans les quartiers africains des coûts de 1.000 à 10.000 zaïres suivant les quartiers. A Lemba, cité planifiée, le logement de quatre pièces se vendait de 5 à 10.000 saïres. Dans les anciennes et les nouvelles cités, les prix variaient de 3.000 à 5.000 zaïres. C'était la même chose, parfois un peu plus le long des axes asphaltés, dans les cités planifiées de Bandalungwa, Kalamu, Matete. Ailleurs, dans les zones d'extension, les prix étaient d'environ 1.000 zaïres (1).

En 1977, une enquête légère révèle de fortes augmentations. Les parcelles bâties des anciennes et des nouvelles cités coûtent de 10 à 20.000 zaïres. A ce prix-là,

(1) Atlas de Kinshasa, 1^{re} partie. Parcellaire, planche 14. FLOURIOT (J). On verra p. les variations du cours officiel du Zaïre par rapport au Franc Français.

on a soit une petite maison en parpaings correctement bâtie, soit en ensemble de deux ou trois petites constructions en matériaux non durables, souvent dégradées. Un logement de 60 m² dans une cité planifiée (cuisine, salon au rez-de-chaussée, trois chambres à l'étage) revient au moins à 15.000 zaïres. Les prix varient de 6.000 à 10.000 zaïres dans les zones d'extension récente, selon l'emplacement et la qualité de la construction, généralement en dur. La parcelle nue des zones d'extension sud, dans des quartiers encore proches des zones équipées, coûte de 500 à 1.000 zaïres.

On comprend que le Kinois n'ait pas le choix. Sa seule possibilité est d'acheter à la périphérie des terrains qui ont peu de valeur. En 1973 on pouvait acquérir une parcelle de 20 m sur 30 m pour une cinquantaine de zaïres, ce qui représentait à peu près deux fois le salaire mensuel minimum légal d'un ouvrier qualifié. A l'heure actuelle les parcelles situées aux limites de la ville à l'extrême périphérie, se vendent entre 150 et 300 zaïres. A l'extrémité ouest de Kinshasa, en direction de Kinshuka ou de Kimbuala, les prix sont de 200 à 300 zaïres pour des parcelles distantes de 15 kilomètres du centre des affaires. Les prix pratiqués au sud de Kimbanseke, à plus de 20 km du centre-ville, sont de 150 à 200 zaïres. En 1979, ces prix représentent toujours deux mois de salaire d'un agent de bureau.

A cette nécessité première viennent s'ajouter de multiples motivations déterminées par la condition de locataire. D'une manière générale, les nouveaux arrivés sont hébergés dans les anciens quartiers. Ils occupent un logement qui comprend, dans la plupart des cas, un salon, une ou deux chambres à coucher. Les loyers ne sont pas excessifs bien qu'assez élevés pour le niveau des logements proposés. Dans les anciennes et les nouvelles cités, il faut aujourd'hui une cinquantaine de zaïres par mois pour se loger. Mais peut-être plus que le montant du loyer, les conflits fréquents avec le propriétaire au sujet de l'utilisation de la parcelle, de la consommation d'eau, du règlement du loyer ou de son augmentation, aboutissent à des situations intenable. « Les propriétaires se comportent comme des rois et prennent les locataires pour leurs parias... Très souvent... le contrat de bail demeure tacite, alors les propriétaires le résilient à leur gré. Voudraient-ils augmenter le loyer ? Ils vous somment de déménager sans délai. Cherchent-ils à loger une de leurs connaissances ? Ils ne se gênent guère de vous expulser sans ménagement. Et de ce calvaire, les pères de famille souffrent davantage. Tantôt on leur reproche de laisser leurs enfants endommager la parcelle, tantôt on leur fait grief de troubler la sérénité du lieu... Les propriétaires ne font plus aucun effort pour réaménager leurs logements. Ils ne font qu'ajouter des loggias... pour augmenter le nombre de locataires afin de gagner plus... et les installations sanitaires ne sont guère améliorées ». (1).

Le surpeuplement des quartiers d'accueil est patent. L'exiguïté des logements ne permet pas l'installation d'une famille nombreuse. La naissance d'un enfant constitue une cause de départ. Le désir d'indépendance des jeunes générations qui veulent échapper aux contraintes familiales en est une autre. L'occasion du mariage est saisie pour s'éloigner d'une famille trop présente.

L'occupation spontanée des espaces périphériques n'est donc pas seulement l'expression d'un peuplement direct d'immigrants récents, mais aussi le fait d'urbains parfois anciens qui préfèrent, aux contraintes vécues, l'éloignement du centre et l'absence de tout équipement collectif.

(1) Horizon 80, n°87, janvier 1976, p.20.

Le jour où la case provisoire est achevée « marque pour le squatter le début d'une existence nouvelle : finies les palabres avec les propriétaires usuriers... finie la hantise du loyer à payer... fini l'entassement inhumain à quatre ou cinq dans une même chambre sans lucarne » (RAYMAEKERS, 1964 : 203).

Mais pour arriver à la réalisation de ce souhait légitime, il faut d'abord acquérir une parcelle. Il faut affronter ensuite les difficultés de la construction. Après, mais seulement après, la vie pourra s'organiser dans la parcelle et, plus tard, dans le quartier.

L'acquisition de la parcelle

À L'ÉPOQUE COLONIALE

L'acquisition de la parcelle pose dans toute son acuité le problème foncier mis en place avant et après l'Indépendance. C'est une vieille histoire : elle remonte au Décret Foncier du 1^{er} juillet 1885. Pendant plusieurs décennies s'affrontèrent les tenants du respect des « terres indigènes », les Compagnies belges qui réclamaient un commerce libre dans cet immense territoire dont Stanley avait révélé les richesses, et l'État Indépendant du Congo qui souhaitait garder à son profit les bénéfices que promettait l'exploitation de l'ivoire, du caoutchouc, du copal...

Une commission d'enquête, en 1905, suscite une grande émotion en Europe à l'annonce de la spoliation de fait des droits indigènes. Les défenseurs des droits de l'homme, les ténors politiques, la presse s'insurgent contre de telles pratiques. L'administration belge promet d'intervenir avec vigueur et de régler la question.

Malgré ces engagements, le législateur n'a pas été aussi loin qu'on pouvait l'espérer. On lit dans le rapport au Conseil Colonial, au sujet du décret du 22 mars 1910 : « Bref, après comme avant le décret du 22 mars, l'État prétend être propriétaire de presque tout le Congo », car au lieu d'étudier par l'enquête de vacance « les droits que les indigènes possèdent sur les terres qu'ils occupent ». L'État demande une enquête sur les droits de jouissance, les tolérances, « les droits sui generis » que les indigènes auraient sur les terres qu'ils n'occupent pas, les terres domaniales » (BOELAERT, 1956 : 53).

Ces questions ont marqué l'administration jusqu'à une date récente. La création ou l'extension d'une agglomération était précédée d'une enquête de vacance, procédure obligatoire depuis 1934. C'était en fait une procédure de « sortie de charge » (1) aux ayant-droit indigènes qui, après indemnisation, faisait passer une terre du domaine coutumier au domaine public.

Il y avait ainsi changement de régime foncier. Il convient de distinguer ici les circonscriptions urbaines, dont la création remonte à la fin du 19^e siècle, des « cités indigènes » et des « centres extra-coutumiers » plus récents. Les centres extra-coutumiers sont réglementés par le décret du 23 novembre 1931 et les Cités par l'ordonnance législative du 25 juillet 1945. La première Cité Indigène est celle de Kinshasa créée le 6 octobre 1945.

(1) L'administration payait aux chefs coutumiers une indemnisation pour les droits qu'ils possédaient sur les terres, et supprimait par là les « charges » qui pesaient sur ces dernières.

« L'érection d'une localité en circonscription urbaine était une mesure d'ordre foncier. La gestion des terres était mise sur le régime du droit écrit : la vente des parcelles donnait naissance à la propriété privée enregistrée (HERBOTS, 1964 : 24). La cession ou concession se faisait par la voie des titres fonciers, dans le cadre d'une législation. La procédure était essentiellement destinée aux Européens. Elle concernait en fait les quartiers européens, les camps de travailleurs et ceux des quartiers indigènes qui devaient être distincts des quartiers européens dans les circonscriptions. Depuis 1913, « les gens de couleur » qui résidaient dans les circonscriptions urbaines devaient obligatoirement habiter dans des quartiers délimités par l'Administrateur du Territoire : les cités indigènes et les centres extra coutumiers.

Dans les cités indigènes et dans les centres extra coutumiers, l'État pouvait intervenir et disposer de la terre par voie administrative. L'État lotissait, par l'intermédiaire du Gouverneur Général ou du Gouverneur Provincial et accordait un droit d'occupation précaire sur des territoires dont il fixait les limites. « Le fond reste domanial, propriété inaliénable de la ville. L'indigène n'est jamais propriétaire de sa parcelle. Il y jouit d'un simple droit d'occupation, révocable sur certaines conditions » (CAPELLE, 1947 : 38). Le bénéficiaire était assujéti à toute une série de contraintes : obligation de clôturer la parcelle et de construire dans un certain délai, interdiction de faire du commerce, d'exercer une activité sans en avoir reçu au préalable l'autorisation, obligation de maintenir la parcelle et les bâtiments en bon état d'entretien. Le locataire devait payer une taxe d'occupation de parcelle. Son certificat d'occupation était constitué par un carnet — le livret de logeur — où étaient consignés tous les renseignements sur la famille de l'occupant et sur les départs ou arrivées des personnes de passage. Si ces règles n'étaient pas observées, l'administration pouvait retirer le droit d'occupation de la parcelle (HERBOTS : 27 et suivantes).

Il fallait, en outre, pour venir s'installer légalement dans la Cité Indigène de Léopoldville : une preuve de recensement, un passeport de mutation de son Territoire d'origine, un permis de séjour de Léopoldville, une carte de travail enfin. Malgré tout, l'afflux des demandes est tel qu'il est absolument nécessaire pour les autorités de trouver une solution pour le logement. En 1947 déjà, 47.000 demandes étaient en instance.

L'Office des Cités Africaines est créé en 1949. L'O.C.A. pouvait obtenir de l'administration un droit d'occupation dans la Cité Indigène et vendre ou louer les constructions érigées à ses frais ou acquises par lui. C'était la deuxième voie par laquelle les habitants pouvaient bénéficier, par rétrocession, d'un droit d'occupation.

Jusqu'à l'Indépendance une forte organisation a régi l'accession à la propriété immobilière individuelle, droit qui ne fut d'ailleurs reconnu aux « Congolais » qu'après le décret du 10 février 1953. En 1960, la situation juridique héritée était devenue impossible. Elle ne pouvait résister à la fois à la poussée démographique et à l'affaiblissement des structures coloniales.

LES LOIS DE LA DEUXIÈME RÉPUBLIQUE

Les querelles entre Bahumbu, propriétaires traditionnels du sol, et Bakongo, détenteurs du pouvoir politique, l'action des leaders politiques, le rejet des lois coloniales par les chefs de terre ont conduit, comme on l'a dit, à l'occupation de fait de tout le sud de la plaine.

L'anarchie des premières années aurait dû connaître un coup d'arrêt avec les mesures prises sous la deuxième République. La loi dite Bakajika, de 1966, assurait à

la République Démocratique du Congo la « pleine et libre disposition de tous ses droits fonciers, forestiers et miniers concédés ou cédés avant le 30 juin 1960... en propriété ou en participation à des tiers, personnes morales ou physiques ». La même année, un arrêté ministériel (n°403 - 10 décembre 1966) fixait les noms et limites administratives de la Ville de Kinshasa, rejetant hors de ses limites toute autorité coutumière.

La loi Bakajika fut renforcée par les lois de 1971 et de 1972 qui consistaient en fait en une nationalisation du sol, du sous-sol et des ressources naturelles dans la mesure où ces derniers n'avaient pas fait l'objet d'un juste titre de propriété et de jouissance d'exploitation.

Enfin, la loi du 20 juillet 1973 apporte dans l'article 53 une disposition fondamentale spécifiant que « le sol est la propriété exclusive, inaliénable et imprescriptible de l'État ». L'article 390 ajoute un point qui sera lourd de conséquence : « À partir de l'entrée en vigueur de la présente loi, le droit d'occupation constaté par le livret de logeur... est supprimé », mais « les nationaux qui détiennent actuellement un tel droit... se verront octroyer d'office et sans frais, un titre de concession perpétuelle sur le fonds occupé ».

A la suite de la nouvelle définition du droit d'occupation du sol et en conséquence de l'aliénation du droit coutumier, la question paraissait réglée. En fait, si les textes sont clairs désormais, la situation qui prévaut à l'heure actuelle est en marge ou en dehors de la légalité.

Avant 1960 les bourgmestres retiraient des livrets de logeur auprès du Service de la Population Noire. Ils pouvaient les distribuer. Depuis 1960 et jusqu'en 1967, ce sont les Maisons de Zone (1) qui ont distribué ces livrets pour des parcelles situées dans le périmètre urbain, alors qu'en théorie elles n'en avaient pas le droit. Le phénomène s'est amplifié lorsque les quartiers de « squatting » situés en dehors du périmètre urbain ont accédé au rang de « zones annexes urbaines » avec le décret de décembre 1966 et que la délivrance officielle d'un livret de logeur fut effectuée auprès de chaque occupant.

Depuis 1967, la fiche parcellaire est devenue à la place du livret de logeur, le document officiel est délivré par la zone. Ce document, qui existait déjà, n'est pas un titre de propriété. La fiche donne un descriptif de la parcelle et indique le nom du concessionnaire ou de l'occupant. Signée par le Commissaire de Zone, elle permettait éventuellement, avant 1973, d'obtenir un livret de logeur auprès des Services de l'Hôtel de Ville.

Certaines zones ont continué, malgré tout, à distribuer frauduleusement des livrets de logeur. Il faut dire que dans ces débuts incertains de la République, les choses étaient compliquées par la question des délimitations administratives de la Ville, dotée d'un statut et d'un régime foncier particuliers, et par le problème de la reconnaissance de la compétence des autorités sur un espace urbain toujours plus grand, absorbant des campagnes soumises autrefois à un régime coutumier, reconnu par l'administration coloniale. Après 1960, à la lutte d'influence entre Teke-Bahumbu et Bakongo pour la main-mise du sol a succédé le manque de coordination entre les Services de l'Hôtel de Ville, des Zones et de l'Urbanisme.

(1) Les mairies.

Quelle est donc aujourd'hui la procédure légale ? Dans les zones résidentielles (1), sur des terrains déjà bornés et lotis, le requérant peut disposer d'un contrat de location ou de concession perpétuelle (s'il est Zaïrois) ou de concession ordinaire de 25 ans renouvelable (s'il est étranger). Après renseignement au Service du Cadastre, afin de définir le terrain convoité, il est nécessaire d'introduire une demande auprès du Directeur des Terres au Département des Affaires Foncières. La demande précise le programme de mise en valeur du terrain et la situation sociale du requérant. Elle est ensuite transmise au Conservateur des Titres Foncières. Après consultation du Service de l'Urbanisme de l'Hôtel de Ville pour vérifier si le terrain est constructible, le conservateur délivre un contrat de location ou de concession.

Dans le premier cas, le prix de location du terrain varie selon la superficie, l'emplacement et la destination de la parcelle. Le futur occupant s'engage à réaliser son programme de mise en valeur en trois ans. Deux renouvellements du contrat de location peuvent être accordés, mais le droit de location est chaque fois majoré.

Dans le deuxième cas, le contrat donne un droit d'occupation définitif. Le prix du terrain est fixé suivant des tableaux de référence et varie suivant sa nature et son emplacement. Le bénéficiaire d'un contrat de location ayant satisfait aux obligations de son contrat peut prétendre à la transformation de ce dernier en contrat de concession.

Dans les zones d'extension, les choses sont pires, car les terrains ne sont pas cadastrés. En plus de la procédure qui vient d'être décrite, il faut faire précéder la demande d'une enquête de reconnaissance sur le terrain, d'une délimitation et du bornage de la parcelle, de son enregistrement enfin. Ceci suppose du temps et de l'argent.

Nanti des renseignements du cadastre et d'un numéro de parcelle, le requérant s'adresse à la Zone qui lui délivre une fiche parcellaire. Cette fiche est retournée au Service de l'Urbanisme de la Ville. Ce dernier effectue une enquête de vérification et dresse un procès verbal de confirmation de parcelle. Après examen des constructions envisagées par le propriétaire, une autorisation de bâtir est enfin accordée si les bâtiments respectent les règlements en vigueur. Elle est assortie de droits calculés en fonction de la surface bâtie. Sa validité est limitée dans le temps.

L'Hôtel de Ville et même certaines zones délivrent aujourd'hui encore des livrets de logeur, ce qui paraît curieux puisqu'ils n'ont plus désormais d'existence légale. Est-ce qu'il s'agit uniquement de la validation des anciens livrets de logeurs, antérieurs à la loi de 1973 ? Est-ce, comme on le dit, dans le souci de faciliter le recensement à partir des renseignements État-Civil que contient le livret ou dans le but de consigner les déplacements des habitants de la parcelle, le livret apparaissant toujours au propriétaire ou aux autorités comme le document officiel qui justifie la présence de locataires ? Est-ce encore sous la pression de la population qui reste attachée au document autant par ignorance des lois que par le poids des habitudes acquises ? Toujours est-il que l'importance du livret de logeur n'a pas disparu. On en a même imprimé de faux.

Dans la pratique, malgré les termes de la loi, le document est toujours compris comme titre de propriété et c'est sur lui qu'est opposé chaque année, le timbre fiscal correspondant à la taxe parcellaire. En l'occurrence, le droit a précédé le fait. Cette situation est sans doute liée à l'article 390 de la dernière loi foncière qui permet aux

(1) Les zones résidentielles correspondent grossièrement à l'ancienne circonscription urbaine.

titulaires d'un livret acquis avant 1973 de voir leur droit d'occupation du sol confirmé. D'ailleurs une circulaire récente du Département des Affaires Foncières, commentant cette même loi, (note circulaire n°1, 440/00423/74) donne une interprétation des textes qui vise à justifier le maintien du livret. Il ne faut pas mésestimer non plus les problèmes posés par l'absence de relevés cadastraux pour de vastes portions du territoire urbain, ce qui limite singulièrement l'application du nouveau régime foncier. On n'oubliera pas enfin que les livrets de logeur sont aujourd'hui encore l'objet de transactions lucratives.

DANS LA RÉALITÉ...

La procédure normale est, on s'en doute, très longue. Dans les limites de l'ancienne circonscription urbaine, il est fréquent que l'intéressé, d'un haut niveau social pour prétendre à l'accès d'une parcelle dans ces zones déjà cadastrées, transgresse ces longues procédures par les moyens habituels de concussion ou par l'usage de son influence et de ses relations personnelles. Il obtient directement de l'Hôtel de Ville un livret de logeur. Il construit et se présente au Département des Affaires Foncières pour obtenir la légalisation de sa situation. Considérant l'importance du personnage et prenant en compte l'ampleur des travaux déjà effectués, l'administration se voit souvent obligée de convertir le livret de logeur en contrat de concession perpétuelle.

Ailleurs, c'est-à-dire dans la majeure partie de la ville, les démarches sont, en théorie, précédées des travaux du cadastre. Le coût et la lenteur des opérations dans des zones peu accessibles ou jugées inconstructibles, découragent nombre de gens pauvres et mal informés. De guerre lasse, ils optent pour la solution illégale qu'ils voient se pratiquer partout. Le nouveau venu à Kinshasa achète, comme il l'a toujours fait, au chef de terre. C'est en toute bonne foi qu'il occupe un espace non reconnu par l'administration. D'autres encore, en parfaite connaissance de cause, achètent volontairement leur parcelle à un chef de terre, garant de la tradition. La terre ne peut être vendue que par son intermédiaire. Tout autre moyen risquerait de porter préjudice au futur occupant. Nombreux sont ceux qui ne transgresseraient pas ce vieux principe, même chez les plus riches. Toutes ces raisons auxquelles s'ajoute la croissance de la population, donnent au phénomène une ampleur considérable. On estime que 10.000 parcelles vides au moins sont mises sur le marché chaque année. Or, en 1976, 401 dossiers d'autorisation de bâtir seulement ont été introduits ! (1)

Quelques exemples précis donnent une idée de ce qui se passe dans la réalité.

Le Citoyen K, a acheté pour la somme de 20 zaïres en 1969, à Kimbanseke une parcelle à Mfumu Nkento, l'un des trois fils du chef de terre Muteke — Un reçu est délivré et, avec 2 zaïres supplémentaires, un livret de logeur est fourni et rempli par Mfumu Nkento lui-même qui détenait les précieux livrets par on ne sait quel biais. L'un des frères de Mfumu Nkento étant chef de quartier, le Citoyen K. obtient également dans la même journée la fiche parcellaire à la Maison de Zone. Mais un mois après, une autre personne, nantie d'un reçu délivré par le chef de terre, revendique le même terrain. Palabres et consultation de Mfumu Nkento qui clôt l'affaire par l'attribution d'un autre terrain à son deuxième client. D'après le Citoyen K. cet incident n'était pas inhabituel.

Depuis lors, l'heureux propriétaire ne s'est jamais ni présenté au Département des Affaires Foncières, ni à l'Hôtel de Ville pour faire régulariser sa situation. Il

(1) Département du Plan. Synthèse économique — 1976, p. 115.

s'estime en règle et considère que « les démarches légales demandent beaucoup de temps et font dépenser beaucoup d'argent. En 1969, un livret de logeur valait 5 zaires à l'Hôtel de Ville et 2 zaires chez le chef de terre. Et, dans la coutume, c'est au chef de terre qu'il faut s'adresser pour avoir les terres ».

Le Citoyen M. prend contact en janvier 1976 avec le chef Ngampani, à Kimbansekesud, après avoir appris qu'il y avait là des terres libres et disponibles. En raison de son mauvais état de santé, Ngampani diffère la rencontre de six semaines et, finalement, délègue ses pouvoirs à son fils. Le terrain, 20 m sur 22, est reconnu et sommairement borné avec des tiges de bambous. On convient d'un échancier pour le paiement : 50 zaires en avril, 150 zaires en mai. La somme versée, Ngampani délivre un reçu en présence d'un chef de collectivité. Le Citoyen M. se rend à la Zone qui lui délivre une fiche parcellaire sur laquelle est agrafé le reçu ! Il donne le tout à son grand frère qui occupe un poste de responsabilité à l'Hôtel de Ville. Gratuitement par ce circuit familial — sinon il en coûterait 15 zaires — le livret de logeur fut obtenu en une semaine. Le Citoyen M. pouvait construire sa maison.

Voici ce que dit le Citoyen N. « En 1972, je suis allé trouver le chef de terre. Mon grand-père qui habite Matonge m'a présenté au chef Makabi du village de Kimbuala, dans la zone de Mont-Ngafula. On s'est entendu pour le versement, à la fin du mois, d'une avance de 25 zaires. On est allé voir le terrain et deux parcelles ont été retenues. Cela fait un terrain de 70 mètres de long sur 30 mètres de large. Le prix convenu était de 100 zaires pour les deux parcelles (1). Il m'a donné un reçu, j'ai commencé à défricher. J'ai habité la parcelle après deux ans, en 1974. Avant, je suis allé à la Zone, j'ai montré le reçu du chef de terre au secrétaire de la Zone. Pour payer la fiche parcellaire, j'ai donné 10 zaires. Lui ne m'a pas donné de reçu. Il a rempli la fiche, il a mis un timbre de 2 zaires correspondant à l'impôt parcellaire annuel. Maintenant il faudra que je fasse des démarches pour avoir le livret de logeur à l'Hôtel de Ville. Mais je n'ai pas les moyens, car il faut chaque fois donner quelque chose à ceux qui travaillent là-bas : « Madeso ya bana » (Il faut donner des haricots pour les enfants). Cela ne me tracasse pas, surtout que le chef de localité ne m'embête pas » (2).

Il ressort de ces exemples que l'acquisition de la parcelle est assujettie à l'assentiment d'un chef de terre qui décide de l'emplacement du terrain attribué. En dehors de cas isolés, récemment signalés, le citoyen ne peut pas s'installer où il veut, ni comme il l'entend, même à l'extrême périphérie de la ville. Il choisit son quartier, mais il devra passer par une autorité traditionnelle. À la limite, le terme de « squatter » est impropre. C'est plutôt au chef de terre, en regard des nouvelles lois zaïroises, que le terme devrait s'appliquer.

On signale quelques installations de fait qui passent outre l'autorité du chef de terre, notamment vers le replat de la Gombe. Mais le conflit avec le chef coutumier paraît alors inévitable: On ne connaît pas encore, comme dans certaines villes du Pérou, l'invasion « massive » d'un terrain libre par une association de « pobladores », événement dramatique qui est préparé en secret, mais exécuté à grand renfort de drapeaux et de musique en un seul jour (3). Les chefs de terre délimitent des parcelles et tracent des plans en damier qui se durcissent avec le temps. Il n'existe pas ici « ces

(1) À cette époque le salaire du Citoyen N. était de 38 zaires.

(2) Le chef de localité correspond au chef de quartier.

(3) d'après notes personnelles de B. KAYSER, Lima 1969. Ce même schéma a été décrit plus récemment par John F.C. TURNER, à Arequipa (Sud-Pérou) dans « Le logement est votre affaire ». Ed. du Seuil.

authentiques formes d'habitat spontané » dont parle Guy LASSERRE à Libreville. « Les ruraux qui viennent tenter leur chance dans la capitale » écrit-il « se sont installés sans que ni voirie, ni lotissement n'aient été préalablement dessinés ».

L'occupation de l'espace à Kinshasa se fait d'abord par les sommets des collines pour gagner ensuite les versants et atteindre enfin les vallées marécageuses. Les chefs de terre lotissent à partir de rues rectilignes, bordées de deux rangées de parcelles identiques par leur superficie. Même si la distribution paraît confuse dans ses débuts, c'est cette configuration en damier qui apparaîtra par la suite (Fig.16). La permanence du plan géométrique prolonge les habitudes créées par les pionniers ou les colons qui présidaient à l'implantation de villes fondées de toutes pièces. Seule l'échelle est différente.

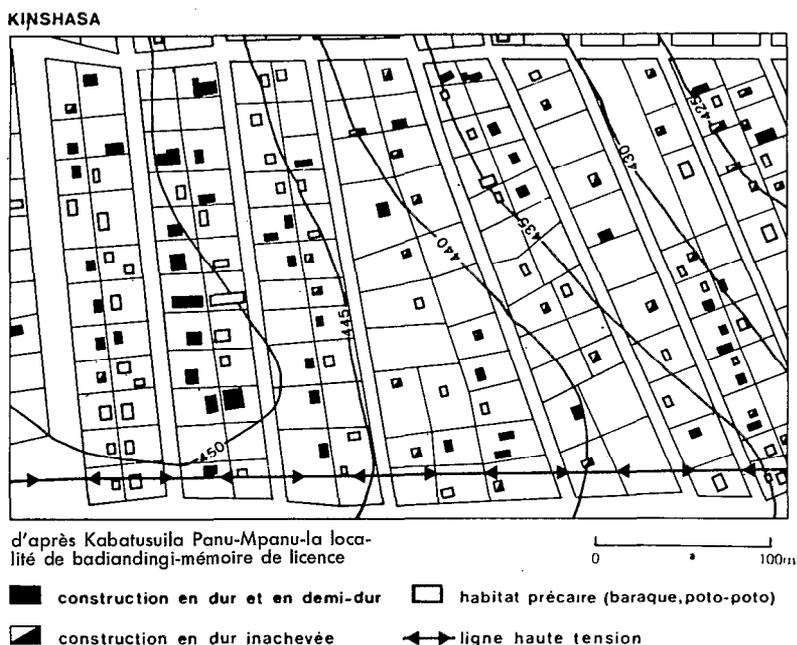


Fig.16 Habitat spontané et lotissement par un chef de terre

S'il est néfaste à l'échelle de la ville parce qu'incontrôlé et désordonné, le rôle des chefs de terre est plutôt bénéfique à l'échelle du quartier. Certes, le caractère extensif de ce mode de formation de l'espace urbain est contraignant pour l'avenir, mais les chefs de terre aboutissent à une certaine organisation favorable aux habitants. Ils structurent l'espace selon un ordre minimal.

On assiste dans la capitale zaïroise au respect d'une apparence de légalité. Le droit de sortie de charge que payait l'autorité coloniale aux ayant-droit traditionnels (les chefs de terre) propriétaires d'un terrain que l'État voulait occuper ou lotir, est réglé aujourd'hui par le particulier. Installé dans un quartier loti, convaincu d'avoir payé son droit d'installation, l'habitant ne s'estime plus dans une situation précaire. Il construit d'emblée un habitat d'assez bonne tenue.

Ainsi, les nouvelles lois n'ont « pas mis fin à l'existence des chefs traditionnels ; ceux-ci subsistent, se réservent même certaines prérogatives et cohabitent avec le nouveau pouvoir politique grâce à un *modus vivendi* qui n'est prévu par aucun texte législatif » (MPINGA, 1969 : 87). La collusion entre chefs de terre et autorités de Zone est maintes fois dénoncée. En dernier ressort, le droit du chef de terre pourrait être considéré comme public et reconnu par l'administration. Cela réglerait en partie la question du droit foncier, mais ne réglerait peut-être pas la spéculation que font les héritiers des droits ancestraux sur les terres des environs de Kinshasa, que ces droits soient légitimes ou usurpés, reconnus ou contestés.

LES CHEFS COUTUMIERS : PORTRAITS

La vente des terres est l'occasion d'une excellente source de revenus, non seulement pour les chefs reconnus, mais aussi pour les aventuriers qui se prévalent des mêmes droits. Il a été impossible de dresser une carte des domaines des chefs de terre à Kinshasa (1). Les limites que donnent les représentants de chaque clan se superposent. Les renseignements fournis par les cinq chefs rencontrés restent confus. Les litiges paraissent fréquents. L'évocation des conflits entre les survivants des clans bahumbu de la plaine de Kinshasa, les descendants des chefs investis par l'autorité coloniale et les chefs qui se déclarent propriétaires du sol aux limites de la ville revient toujours dans les discussions. Les vieux chefs coutumiers ne manquent pas d'une certaine prestance. Ils sont toujours respectés sinon craints. Ils acceptent volontiers qu'on leur rende visite.

Le chef Ngandu, à Kimbanseke, occupe une vaste concession près de la route qui mène au cimetière. Non loin de l'emplacement de l'ancien village de Kimbanseke, sa « parcelle » est cernée aujourd'hui sur trois côtés par le plan géométrique des zones d'extension classiques. Mais le chef a fermé sa propriété, barrant, sans être inquiété, les rues qui débouchent sur son terrain. Plusieurs maisons sont construites dans ce périmètre. Survivance des temps où la ville n'existait pas, de vieux arbres créent un îlot de verdure agréable au milieu des étendues surchauffées de Kimbanseke. Le chef vit là avec ses fils à qui il a concédé le droit de distribuer des terres au sud de la zone de Kimbanseke.

Lorsqu'il reçoit un visiteur, il est entouré d'un petit groupe d'anciens : c'est son conseil de sages. A cette occasion, on boit de la bière ou du vin de palme et on croque des noix de kola, symbole de force. Il montre un costume traditionnel, un chasse-mouches sculpté, insigne de chef, qu'il fait porter par un enfant au lieu de rendez-vous lorsqu'il ne veut pas se déplacer. Il présente également un précieux certificat qui reconnaît son droit de chef coutumier et qui porte la signature d'un fonctionnaire belge de l'époque coloniale. Le domaine de Ngandu était en effet, situé à cette époque dans la zone suburbaine non domaniaisée. Ngandu déclare : « Les Européens respectaient la coutume, ils donnaient toujours quelque chose pour toute cession de terre. Ils convoquaient les chefs coutumiers pour l'invocation des ancêtres avant d'entreprendre la construction d'une route. Ils jetaient du vin de palme et des pièces de monnaie en l'honneur des ancêtres. Actuellement ce n'est plus le cas. Je n'ai pas été indemnisé pour le cimetière de Kimbanseke : c'est ce qui explique le grand nombre d'accidents qu'il y a maintenant dans ce cimetière ».

(1) d'après une étude menée en collaboration avec KAMBIA KABANGU, chargée d'études BEAU/Kinshasa, 1976-1977. Document non publié.

Le chef Kimpe (Marc), tout comme Ngandu, est d'origine muhumbu. Il habite une petite maison à Kintambo. Kimpe III, dit-il a succédé à son grand-père Kimpe II, dans le lignage matrilineaire. Lui-même n'a eu l'autorité sur son clan qu'en 1968, après la mort de son oncle maternel, Mokuala, et de son frère Matuba. Son domaine était très vaste et arrivait jusqu'à la colline Ikusu dans la zone actuelle de Ngaliema. De 1968 à 1970, il a vendu des parcelles aux prix suivants :

25 m x 25 m : 50 Z. ; 25 m x 50 m : 100 Z. ; 50 m x 50 m : 200 Z. ; 50 m x 100 m : 400 Z. ; 100 m x 100 m : 800 Z.

Mais selon sa propre expression, il s'est heurté à l'action « d'anarchistes » qui vendaient à son issu et à sa barbe des parcelles de son territoire. Kimpe n'a plus distribué de terres depuis 1970. « C'est grâce à la vente des terrains que les chefs subvenaient à leurs besoins », se plaint-il. Il regrette que l'État les ait oubliés et qu'il ait repris toutes les terres sans indemnité. La loi Bakajika est, selon lui, le fait d'un « intellectuel » qui « ne comprend pas la coutume ».

habitat planifié et auto-construction

Propriétaire d'une parcelle ou croyant l'être, il faut construire. Cela nécessite du temps et de l'argent. Les autorités belges, conscientes du problème, avaient mis au point un ensemble de dispositions qui, par leur nouveauté, leur efficacité et leur ampleur étaient remarquables.

L'HABITAT PLANIFIÉ

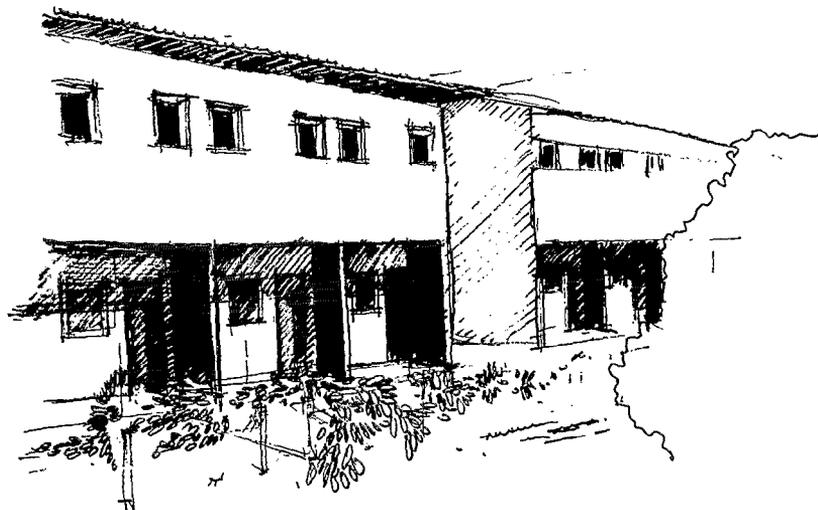
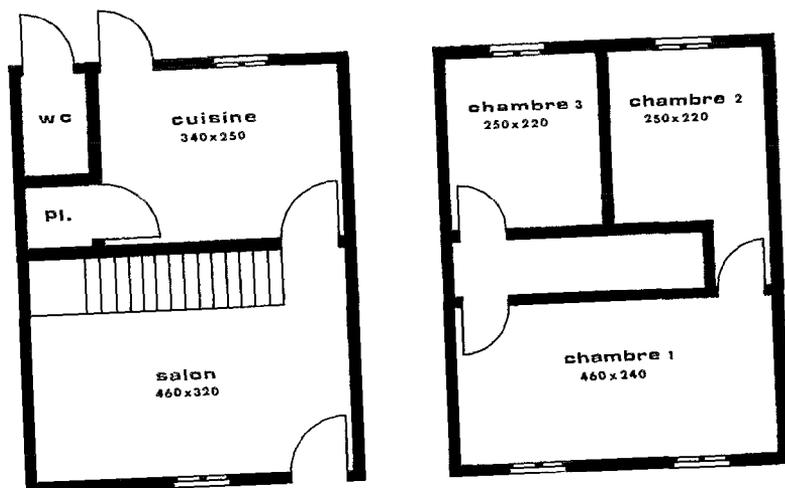
Dès 1932, la Mission Catholique avait créé une caisse de prêt immobilier. En 1947 fut institué le Fonds d'Avance. Les prêts à la construction étaient accordés aux personnes jouissant d'un revenu annuel de 30.000 francs congolais. La majorité des bénéficiaires étaient d'un niveau supérieur à la moyenne : clercs, travailleurs indépendants, ouvriers qualifiés gagnant à l'époque plus de 2.000 francs par mois. Le salaire pouvait atteindre 10.000 francs pour les employés de bureau. Les plus basses couches sociales ne pouvaient accéder au Fonds d'Avance (un manoeuvre gagnait alors 900 francs par mois). C'est ainsi que fut créé le Fonds du Roi, en 1955, destiné avant tout aux familles les plus démunies.

Parallèlement aux formules de prêt, des formules d'aide technique à la construction ont été instituées : la « méthode Grévisse » à Elisabethville (Ludumbashi), la RECO-MACO à Coquilhatville (Mbandaka).

Il subsiste à Kinshasa plusieurs quartiers et plusieurs rues de ces « maisons Fonds d'Avance » ainsi appelées en raison du prêt dont les propriétaires avaient bénéficié. C'était le quartier des « évolués » ou des « je le connais » (1) : quartier du 20 Mai (Immocongo) et de Pinzi (Cité Baudouin) à Kalamu, quartiers en bordure de Kasa-Vubu près du Camp Babylon à Kintambo et de l'avenue de la Victoire à Kasa-Vubu, etc...

Les constructions réalisées sont assez importantes. Elles couvrent une large partie de la parcelle. La maison est bien bâtie avec une armature en béton, des murs en

(1) sous-entendu : « le Français » I...



croquis m. perazzone. p. noailly
architectes d.p.l.g.

Fig.17 L'habitat planifié — logements individuels en bande (Bandalungwa)

Pierre et en parpaings solides, un toit à quatre pans en tôle ou en plaques de fibrociment, un crépi intérieur et extérieur. Elles sont peintes. La maison est agrémentée d'un auvent qui donne accès au séjour : la « barza », sorte de terrasse couverte, agréable le soir et toujours très à la mode au Zaïre.

L'intérieur de la maison est convenablement aménagé. Les sols sont carrelés. Une cuisine et des installations sanitaires sont prévues. C'est une maison de type moderne. La différence avec les villas des quartiers résidentiels de haut niveau tient aux dimensions plus petites de la construction et à la superficie de parcelle trop réduite pour permettre l'implantation d'un vaste jardin ou d'un espace vert. Les densités sont de l'ordre de 15 à 20 constructions par hectare.

Cet habitat ne correspondait cependant qu'à un groupe restreint de privilégiés. Le problème du logement de la main d'œuvre était un souci constant des autorités coloniales. On commença à édifier des camps de travailleurs : camp Lufungula à Lingwala, camp Pilote Mbaki (ex-Olsen) ou camp Kabinda (Bouzin) à Barumbu et à Kinshasa. Les sociétés logeaient également leurs employés ; camp des Plantations Lever-Zaïre à Lingwala, camp Kauka (ex-Cito) pour les travailleurs de l'Onatra. Ces camps sont, dans certains cas, très dégradés.

L'action la plus importante fut réalisée par l'Office des Cités Africaines après la fusion, en 1952, des multiples offices créés en 1949. 30.000 logements furent édifiés dans les grands villes du pays. Kinshasa bénéficia de la majorité des investissements. L'« Office des Cités Africaines » devenu depuis l'Indépendance l'« Office National du Logement » avait pour mission l'acquisition des terrains, leur mise en valeur, la construction et la gestion des immeubles. Plus de 20.000 logements ont été ainsi construits et attribués en grande partie au personnel de la Fonction Publique dans quatre ensembles à Bandalungwa, Kalamu, Lemba, Matete. Ce sont des logements jointifs en bandes à un ou deux niveaux. Les blocs de deux ou quatre logements sont les plus fréquents, disposés selon un plan géométrique.

L'habitat est de bonne qualité avec sols, huisseries en métal, charpente en bois et toitures en plaques de fibrociment, peintures intérieures et extérieures. Le quartier est équipé en eau et en électricité. La voirie est assainie.

Trois types de logement peuvent être retenus. Dans des blocs de taille variable, plusieurs logements jointifs sont réunis. Le cas le plus fréquent rassemble quatre logements par bâtiment. Lorsqu'ils sont en rez-de-chaussée (Matete), ils comportent chacun un séjour (3,5 x 3 m), une cuisine (3 x 2,2 m), deux chambres (3 x 2,6 m et 3,5 x 1,8 m), un coin WC-douche enfin.

Un deuxième type (Fig.17), plus grand, comprend un étage réservé aux chambres. Le rez-de-chaussée est fait d'un salon (4,6 x 3,2) et d'une cuisine (2,5 x 3,4). L'étage comprend trois chambres dont la superficie varie de 5,5 m² à 11 m². On comprend qu'on ait parlé, au sujet de ces maisons, de « maisons de poupées » (DENIS, 1968 : 305).

Le troisième type est représenté par les logements à fonction commerciale. Le salon du rez-de-chaussée est remplacé par une boutique. Le salon lui-même est installé à l'étage et la dimension des chambres se trouve encore réduite. Ces logements sont réunis dans des blocs de 32 mètres de long et larges de 7,60 m.

Accueillis avec réserve tant ils changeaient les habitudes acquises, ces logements jointifs en bandes étaient tout à fait convenables malgré l'exiguïté des pièces.

Ils restaient encore inaccessibles à nombre de personnes. Il fallait au départ un acompte de 10 % et honorer des traites mensuelles de l'ordre de 500 francs pendant 20 ans. La location était pratiquement aussi chère. Les Cités Planifiées sont ainsi profondément originales, à la fois par leur type d'habitat et par leur population de cadres moyens et d'employés qui seuls avaient un revenu suffisant pour accéder à un système perfectionné de location-vente.

Aucune réalisation de l'importance des cités ONL n'a été entreprise depuis la fin d'un programme que l'on estimait déjà insuffisant il y a plus de 20 ans.

La seule initiative intéressante est la création en 1971 de la Caisse Nationale d'Épargne et de Crédit Immobilier (CNECI). Établissement bancaire habilité à procéder à la relance de la construction privée et à la promotion de logements sociaux, la CNECI n'a pas répondu à tous les espoirs qu'on avait mis en elle. Quelques centaines de logements seulement ont été édifiés à la Cité Salongo, à Lembasud. L'ensemble est d'excellente qualité et assez agréable. Cependant les constructions modernes sont jugées « ni fonctionnelles, ni à la portée des Zaïrois moyens... (elles) coûtent cher et ne tiennent pas compte des habitudes et des mœurs du pays » (1).

La maison la moins chère revenait au comptant à près de 5.000 zaïres en 1974, ce qui dépassait de très loin les possibilités d'épargne de la majorité des citoyens. A cette époque un ouvrier hautement qualifié avait un salaire de base de 44,93 zaïres. Il ne pouvait honorer chaque mois une traite de 49 zaïres pendant 20 ans qui l'aurait rendu propriétaire s'il avait choisi le système de location-vente. En fait, c'est la classe supérieure de la société qui a bénéficié de l'opération.

L'AUTOCONSTRUCTION

Dans ces conditions, on comprend que l'autoconstruction soit la seule solution, aussi bien pour l'individu que pour les Pouvoirs Publics qui devraient utiliser cette volonté qu'a le citoyen de bâtir sa propre maison. L'accélération récente des coûts des matériaux de base, jointe aux difficultés d'épargne, limite les possibilités d'accès au logement. De plus l'inapplication ou le mépris des plans d'urbanisme, la raréfaction des espaces libres dans le site initial incitent à construire dans des lieux de plus en plus éloignés du cœur de la ville, dans des espaces difficiles d'accès ou encore impropres à la construction. La question de l'approvisionnement en matériaux et de leur transport à pied d'œuvre est loin d'être sans incidence sur les coûts. A titre d'exemple, le transport d'un sac de ciment sur une distance de 2 à 3 km, par un pousse-pousse qui peut porter une douzaine de sacs, revient en juillet 1977 à 60 makuta le sac. Le sac lui-même coûtait 3,25 Z.

On dispose de données qui devraient imposer le choix de l'autoconstruction. En 1966, une étude comparée des prix de revient a été faite entre l'habitat planifié des cités OCA et l'habitat d'autoconstruction dans les zones de squatting (KAYITENKORE, 1967 : 337 et ss.). Après ajustement des prix, on constate que le m² d'un bâtiment d'une cité OCA revient à environ 6.000 francs congolais pour des logements de 35 à 55 m². Il varie de 1.500 à 1.700 francs congolais pour des maisons individuelles bâties selon les moyens du bord dans des zones d'occupation spontanée. Le salaire minimum légal d'un manœuvre (4.500 francs congolais par mois) repré-

(1) Hebdomadaire Horizon 80, déc. 1975, p. 23, article de MOMOTE KABANGE et KALONGI KALANTANDA.

sentait donc 0,75 m² d'une construction de bonne qualité dans des quartiers équipés, mais 3 m² d'une construction médiocre dans des zones sans infrastructure de base.

En 1975, une étude détaillée portant sur 22 cas (BEAU — L'autoconstruction, 1975) situés dans des zones d'autoconstruction arrive à un chiffre moyen actualisé de 35 à 40 zaïres le m² pour des logements de 35 à 40 m². Ce chiffre représente près de deux fois le salaire minimum légal que toucherait un manœuvre. Dans la majorité des cas, les dépenses se concentrent sur les postes maçonnerie, charpente, couverture et menuiserie. Les finitions, absentes ou inachevées, représentent peu. La maçonnerie (ciment, sable et transport, fer à béton, briquetier et main d'œuvre de maçon) représente 40 à 60 % des dépenses engagées. Le toit, en tôles galvanisées ou en plaques de fibro-ciment éternit, représente 15 à 30 %. Ces maisons, bâties de 1972 à 1975 coûtaient de 500 à 1.300 zaïres. Dans deux cas les constructions sont de belle qualité et entièrement achevées. Le propriétaire a fait appel en partie à des entreprises privées. Ces maisons revenaient, l'une à 5.000 zaïres, l'autre à 6.000 zaïres. La maçonnerie représentait 15 à 20 % de l'ensemble des dépenses, la couverture 10 à 12,5 %.

À la suite de cette étude et dans le cadre du Schéma Directeur de Kinshasa, une vaste opération d'habitat avait été prévue. La cité de Mpsa représentait, en 1975, l'amorce de la ville-est. Mpsa I devait s'étendre sur 270 hectares, réunir 8.100 parcelles de 170 à 200 m². Elle était basée sur le principe de l'autoconstruction (BEAU, Cité de Mpsa, 1975).

Mpsa était conçu à partir d'une trame de voirie assainie et d'une alimentation en eau potable. Les parcelles étaient définies selon qu'elles étaient attribuées à des logements individuels, à des bâtiments ou des espaces publics. Si les travaux d'infrastructure faisaient appel à des entreprises qualifiées, la construction des logements était effectuée par les attributaires eux-mêmes, comme la chose est constatée couramment dans l'agglomération. Ce mode d'exécution conduisait à des coûts de l'ordre du tiers de ceux qui pratiquaient à l'époque les entreprises générales. Les « autoconstructeurs » bénéficiaient d'un encadrement qui proposait plusieurs modèles de logements évolutifs et prodiguait des conseils techniques. Des matériaux et des éléments préfabriqués étaient réalisés à partir d'une formule coopérative.

Mpsa n'a pas encore vu le jour en 1982 ! Depuis, les deux postes les plus importants des dépenses engagées dans la construction — ciment et toiture — sont grevés par l'augmentation extraordinaire des prix qui ont été multipliés par dix depuis 1976.

Chacun essaie cependant de se loger et, dès qu'il en a les moyens, de bâtir en dur. « Le propriétaire contacte un maçon avec lequel il fait un petit croquis de la maison et fixe le prix de son travail en fonction de l'importance des travaux. Il achète des sacs de ciment par petites quantités au revendeur le plus proche... Un briquetier réalise les parpaings ; il est payé au sac de ciment (40 K) et fait 30 à 40 parpaings par sac » (BEAU — L'autoconstruction, p.9). Le propriétaire s'occupe de l'achat des matériaux et de leur transport, participe avec sa famille aux travaux du maçon si celui-ci n'a pas d'aide, termine seul le travail entrepris si le maçon vient à manquer ou si une mésentente naît sur le chantier.

La construction une fois entamée avance assez vite. On constate une excellente corrélation entre les résultats de deux enquêtes, l'une menée en 1966 dans les zones d'extension sud (KAYITENKORE, 1967, p. 342) et l'autre en 1975 à Kisenso (NSEKA SEDI, 1975 : 60).

	Enquête 1966 extension sud	Enquête 1975 Kisenso
Nombre de maisons enquêtées	1647	401
Nombre de maisons achevées	984	238
Rapport maisons achevées/ maisons inachevées	59,7	59,3
% des maisons achevées en :		
1 an ou moins	65,2	58,8
1 à 2 ans	26,7	22,6
2 à 3 ans	5,3	13,1
plus de 3 ans	2,8	4,5
Total	100 %	100 %

Sur le total des maisons achevées, 6 maisons sur 10 le sont en moins d'un an. Plus des 4/5 sont terminées en moins de deux ans dans les deux cas. Mais il faut souligner le pourcentage important des maisons inachevées (40 %), caractéristique des zones d'autoconstruction.

L'initiative individuelle permet ainsi à la majorité des citoyens, à la suite d'efforts considérables, souvent démesurés, d'accéder à l'habitat. Et cet habitat durement acquis, en dehors de toute planification, sans aide à la construction, sans coopérative de matériaux — toutes choses qui pourraient être mises en place ou régénérées — est loin d'arriver à la qualité des Cités Planifiées ONL. Il présente l'inconvénient majeur de s'étaler à l'infini dans des quartiers monotones, immenses et non équipés. Il est aussi le reflet des disparités de la société urbaine : l'autoconstruction oppose l'habitat misérable du plus grand nombre à l'habitat résidentiel de très haut niveau du petit nombre des privilégiés où la richesse s'affirme par la taille et le luxe des constructions.

monotonie et disparité des constructions

En dehors des noyaux villageois qui subsistent dans le tissu urbain, les constructions individuelles peuvent se classer en trois catégories : les constructions d'attente et les constructions en dur représentatives l'une et l'autre de l'autoconstruction, les constructions en dur de bonne qualité pour lesquelles des entreprises spécialisées interviennent pour tout ou partie dans l'édification.

LES CONSTRUCTIONS D'ATTENTE

Ces constructions provisoires sont faites de matériaux hétéroclites ou de matériaux végétaux trouvés sur place. Abris rudimentaires, ils suffisent à marquer la propriété et « la mise en valeur » de la parcelle du migrant interne ou de l'immigrant récent.

les baraques et les abris provisoires

Le type le plus élémentaire est de dimensions très réduites : 3 mètres de large, 3 à 5 mètres de long, 1,80 à 2 mètres de haut. Les parois et le toit sont faits d'éléments de récupération : planches dépareillées, tôles ondulées ramassées çà et là, fûts déroulés, carton goudronné ou feuilles de contreplaqué. Chaque élément est fixé par quelques clous ou des morceaux de fil de fer. Des pierres ou des parpaings sont posés sur le toit pour le maintenir lors des bourrasques. La maison est souvent constituée d'une seule pièce, parfois sans fenêtre. La porte est la seule ouverture. Ces réduits, étouffants aux heures chaudes de la journée contraignent leurs occupants à passer le plus clair de leur temps sur la parcelle. Comme cette dernière est défrichée et balayée régulièrement, la femme et les enfants recherchent l'ombre de la maison en attendant que grandissent les arbres fruitiers.

les cases en briques adobes ou en poto-poto

Les cases en briques adobes et en poto-poto constituent des survivances du monde rural. La différence avec la maison villageoise vient essentiellement du toit qui n'est plus fait, en ville, de matériaux végétaux. Il est exceptionnel de rencontrer des toits de chaume ou de feuilles de palmier tressées. La tôle, là encore, qu'elle soit neuve ou de récupération, domine dans la grande majorité des cas.

Assez rares aujourd'hui, les constructions en briques adobes étaient plus fréquentes autrefois. Elles sont nombreuses dans les anciennes cités. Elles représentent près du tiers du total des constructions à Kintambo. A Barumbu, l'avenue Belgika, côté est, rassemblait sur 113 parcelles en 1972, 115 bâtiments en dur (231 logements), 128 maisons en briques adobes (336 logements) et 7 baraques. Le vieux quartier de Bakongo à Brazzaville montre, tout comme à Kinshasa, une prédominance des constructions de ce type alors que plus au nord les quartiers récents de Makelele et de Mfilou n'en abritent pratiquement pas. A Kinshasa, elles disparaissent au fur et à mesure qu'on avance vers la périphérie. Ngiri-Ngiri, quartier placé dans une position centrale, totalise 603 maisons de ce type (7,6 % du total des constructions). Bumbu, placé plus au sud, n'en a que 490 soit 4,3 % des constructions. Les maisons en briques adobes sont quasi inexistantes dans les extensions périphériques où, par contre, la case traditionnelle en poto-poto est plus répandue.

Des villages entiers du Bas-Zaïre et du nord de l'Angola sont faits en briques adobes. Très intégrées au paysage, les maisons sont couvertes d'un toit de chaume. L'influence portugaise est sensible dans le dessin de motifs décoratifs ou dans l'allure de certaines ouvertures, la présence de piliers et de vérandas, les murs extérieurs blanchis à la chaux. On trouve encore ces types à peu près purs dans certains rues de Barumbu, mais c'est l'exception. La maison s'est banalisée pour devenir un simple parallépipède rectangle avec un toit à deux pans, alors qu'à la campagne le toit à quatre pans est courant. Les fûts déroulés et aplatis donnent des tôles bossues qui protègent tant bien que mal des intempéries.

L'argile constitue toujours la matière première. Elle est débarrassée des plus grosses impuretés, puis pétrie avec les pieds et les mains. C'est le travail des femmes et des enfants. Un moule fait de quatre planchettes donne la forme aux briques qu'on laisse sécher au soleil en files parallèles posées à même le sol. Dans les campagnes, où le bois est plus abondant qu'à Kinshasa, les villageois utilisent ces briques pour bâtir un four au sommet pointu. Une cavité est ménagée à la base et un feu est entretenu pendant plusieurs semaines. Lorsque l'argile est cuite, le four est démonté brique par brique.

A Kinshasa, faute de bois, on laisse les blocs d'argile se durcir avec la chaleur du soleil. Les briques sont montées ensuite avec un mortier d'argile liquide auquel on

ajoute parfois un peu de ciment. Le mur, lorsqu'il est édifié, peut être recouvert d'un enduit d'argile ou de ciment. Le sol reste en terre battue. Les ouvertures des maisons sont petites et peu nombreuses.

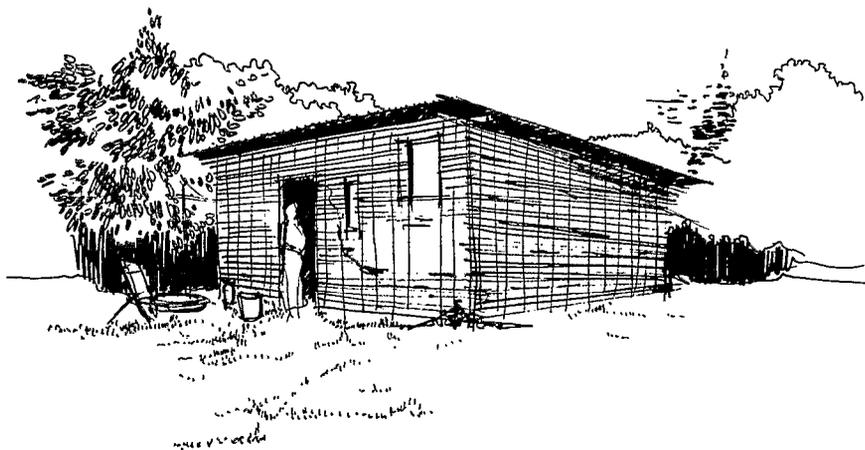


Fig.18 Une construction en poto-poto

Les maisons en poto-poto sont faites de matériaux végétaux et d'argile pétrie (Fig.18). Le constructeur bâtit d'abord la carcasse. Elle est entièrement en bois. Les tiges se vendent dans certains marchés. Elles sont coupées dans les taillis des environs de l'agglomération. La nervure centrale des feuilles de palmier est encore utilisée. Les tiges sont montées en un entrelacs double, régulier et très serré. Des lianes ou la feuille elle-même du palmier permettent de ligaturer le tout.

Lorsque cette armature est montée et enfoncée de quelques dizaines de centimètres dans le sol, la charpente est mise en place. Le toit à deux pans est le plus fréquent. Là encore, des gaules plus ou moins droites sont utilisées. Elles reposent, parallèles, sur les quelques chevrons qui auront été achetés au dépôt de bois du quartier.

Le toit traditionnellement couvert de chaume ou de raphia (« nianga » en kikongo), lié et soutenu par des tiges de palmier ou de bambou (« madiadia »). A Kinshasa, on utilise plutôt la tôle ondulée ou des fûts de 200 litres déroulés tout comme pour les constructions en briques adobes.

Le vide laissé en position centrale à l'intérieur de la double rangée des tiges qui constituent l'armature du mur est rempli d'une boue d'argile à laquelle on mélange du sable. Ce bourrage se fait à la main et toute la famille y participe. L'argile provient d'une carrière et, plus souvent est extraite sur place dans la parcelle-même. L'habitation résiste une dizaine d'années, aux dires des propriétaires. Très vite les

murs se lézardent. Les maisons, sans fondations, sont rapidement de guingois. L'argile, sous l'action répétée du soleil et de la pluie s'effrite. Ces constructions sont assez nombreuses dans les zones d'extension proches de lieux boisés. Ainsi, toute la frange urbaine qui borde le Pool Malebo, où croît une forêt semi-aquatique, en contient une proportion non négligeable. 12,5 % des maisons de Masina II, 18,6 % des maisons de Masina III et de la rive sud du Pool sont bâties selon ces techniques traditionnelles. Les pourcentages sont également assez forts dans les zones périphériques sud et ouest où les lambeaux forestiers reculent au fur et à mesure de l'avance des constructions.

Les cases en briques adobes et en poto-poto sont plutôt de faibles dimensions : longues de 6 mètres, larges de 2 mètres, elles sont hautes de 2,50 mètres. Elles se divisent en deux pièces. L'une sert de chambre à coucher pour les parents, l'autre de salon dans la journée, de chambre pour les enfants la nuit. Lorsqu'il n'existe qu'une seule pièce, un rideau est tiré le soir et fait office de séparation.

Le mobilier est toujours réduit au minimum : une table, quelques chaises, une armoire parfois. Seuls les parents ont un lit, les enfants dorment sur des nattes qu'on met au soleil le matin. Un malle en fer ou une valise placée dans la chambre contient les choses précieuses de la famille : pagnes, costumes, papiers et attestations, argent. Le sol reste en terre battue. Les ouvertures sont petites et peu nombreuses, les menuiseries et les huisseries sont réduites à leur plus simple expression. À la différence de Brazzaville, les volets pleins ou à clairevoie sont peu communs à Kinshasa. L'entrée principale n'est pas toujours fermée par une porte, mais parfois par un simple pagne qui coulisse sur un fil de fer.

Tout cela donne une impression de pauvreté et de médiocrité qu'on n'a pas dans les villages, bien que les constructions y soient semblables. Il faut dire que ces types d'habitat se rencontrent dans des quartiers très récents, occupés par des immigrants jeunes, des couples qui ne veulent plus être locataires, ou des vieillards. Aucun d'eux ne dispose de moyens suffisants pour améliorer dans l'immédiat sa maison ou pour construire directement en dur.

Les formes et les matériaux sont traditionnels, mais déjà l'environnement est urbain. L'atmosphère paisible et endormie des villages de brousse est détruite par un milieu uniforme et banalisé. Sur ces espaces nouvellement défrichés, sans arbres, on assiste à la répétition monotone de maisons en construction ou de formes traditionnelles plutôt dégradées. En brousse les villages apparaissent comme des noyaux ombragés et aérés, qui s'étirent en lignes souples sur le haut des collines. Ils sont intégrés au paysage et agrémentés de construction diverses : cuisine, grenier, poulailler, petite maison placée à l'écart de la maison principale pour une deuxième femme ou un vieux. Les cultures sont toutes proches, et la volaille est là, partout : toutes choses qui n'existent pas dans la couronne périphérique. Il suffit de se promener dans un ancien village, aujourd'hui englobé dans la ville, pour en être convaincu. Bien qu'ils soient en voie de transformation, absorbés par les nouveaux squatters qui les entourent, ils demeurent toujours reconnaissables par leurs rues moins rectilignes, leurs placettes et leurs bouquets de vieux palmiers. On se promène avec plaisir dans le village de Kimbangu, au nord de Masina IV.

Certains quartiers offrent cette impression de « village » : la colline de Kisenso, Ngafani, quelques parties de Selembao et de Ngaliema. Le piéton découvre des paysages ombragés et aérés, des parcelles propres, ceinturées de haies végétales, des chemins herbeux plutôt que des pistes, finalement un paysage de transition entre la campagne et la ville.

LES CONSTRUCTIONS EN PARPAINGS MAIGRES

La construction en parpaings est considérée comme un stade supérieur par rapport à la construction traditionnelle. C'est ainsi qu'on voit quelquefois les murs en parpaings s'édifier autour d'une case en pisé qui sera détruite lorsque le toit sera placé sur la nouvelle construction.

La mer des cases en parpaings s'étale à perte de vue sur les plaines accablées de soleil de Makala, Kimbaseke ou Masina. Immensité, environnement minéral, sentiment de vide et d'inachevé détruisent les derniers vestiges de « ruralité » qu'on pouvait encore percevoir dans certains quartiers. On ne peut pas parler, malgré tout, de bidonvilles. Ces quartiers n'en ont ni la densité, ni la sociologie, ni les constructions hétéroclites.

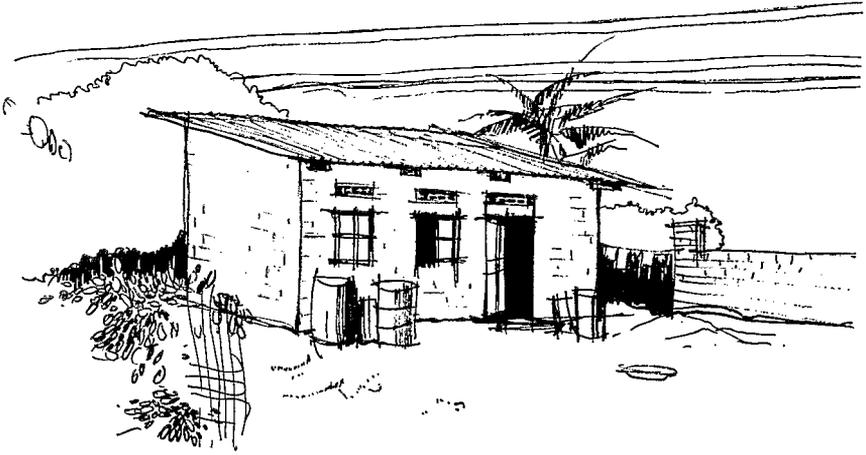


Fig.19 « La case en parpaings »

Les « cases en parpaings » sont un peu plus grandes que les constructions traditionnelles dont elles constituent la version moderne (Fig.19). La largeur varie de 5 à 7 mètres, la longueur de 7 à 10 mètres, ce qui donne une superficie moyenne de 35 à 70 m². Les formes restent semblables à celles des constructions en poto-poto ou en briques adobes, si ce n'est pour le toit. De plus en plus, les toits sont à un seul pan : ils sont plus économiques qu'avec un faitage. Les toits à quatre pans sont rares à Kinshasa. Ils paraissent beaucoup plus habituel dans d'autres villes d'Afrique Centrale : Brazzaville, Bangui... Le toit à deux pans se rencontre partout. Il présente souvent un décrochement axé sur le milieu de la maison. Dans ce cas, des ouvertures sont ménagées dans la partie verticale pour favoriser la ventilation.

La maison est implantée au fond de la parcelle, tout en prenant soin de laisser un espace libre à l'arrière. La façade est orientée vers la rue. Rares sont ceux qui tiennent compte de l'exposition aux vents locaux mais l'ensoleillement est parfois considéré.

Les murs sont montés sur des fondations peu profondes de 30 à 40 cm constitués de deux rangées de parpaings ou de fragments de parpaings qui se sont brisés leur fabrication sur place par un briquetier. Lorsque le propriétaire a les moyens de faire venir un camion, il utilise du sable de carrière ou le sable des dépôts de crue des

rivières. Sinon, il creuse un trou dans l'aire de la parcelle et puise là un matériel sablonneux assez impropre à la construction. C'est ainsi que les « blocs », comme on dit à Kinshasa, s'effritent sous les doigts, à la fois par la faible quantité de ciment utilisée pour leur fabrication et par la présence d'impuretés.

Lorsque les parpaings ont durci au soleil, les murs sont montés. Larges de 15 cm, ils restent bruts, sans crépi au début. Ces nouvelles constructions sont vieilles avant l'âge lorsque la maison reste sans toit et que la pluie a travaillé ce matériau peu résistant.

Il est rare qu'un chaînage en béton ceinture le haut de la maison. Les seuls linteaux en béton sont placés au-dessus des fenêtres et des portes. Parfois même, une solide pièce de chevron remplace le béton armé. La charpente est posée à même le faite du mur et retenue par des tiges de fer. Le toit est constitué de tôles galvanisées ou de tôles ondulées en fibro-ciment.

Les menuiseries et les huisseries sont plus nombreuses et plus soignées dans ces maisons que dans les constructions d'attente. La charpente, en bois scié, est toujours beaucoup plus importante. La maison dispose en plus de portes en bois plein, de fenêtres, mais rarement de volets. La fenêtre est parfois protégée en façade par une grille métallique légère. A l'intérieur de la pièce, elle est fermée par un rideau. Le plafond s'il n'existe pas, est toujours prévu sous forme de plaques d'aggloméré minces qui seront clouées sur un quadrillage de chevrons. Les portes intérieures sont remplacées par un rideau. Le sol reste en terre battue au début. Il est cimenté par la suite. Plus tard encore viendra la couche de chaux ou de peinture.

Les pièces sont de petites dimensions : 8 à 9 m² pour les chambres, 12 à 15 m² pour le salon. La maison se divise en trois pièces : une chambre pour les parents, une chambre pour les enfants, un salon. La distribution est toujours la même et oblige à passer par le salon pour aller aux chambres. Même dans les constructions plus importantes de 3 ou 4 chambres, il n'existe que rarement un couloir de desserte centrale : les chambres débouchent toutes sur la grande pièce principale.

Les maisons destinées aux locataires ou à la famille sont encore plus petites. Les pièces sont de 2,50 mètres sur 3 mètres. Un salon et une chambre à coucher séparés par un pagnon constituent le logement. L'ouverture sur l'extérieur se fait par une porte unique. Par mesure d'économie, on profite du montant pour y accoler une petite fenêtre. Parfois une succession de plusieurs logements contigus de ce type occupe tout un côté de la parcelle ou prolonge encore l'habitation principale.

Le mobilier type rassemble un ou deux lits, des nattes pour les enfants, une table, quatre ou six chaises, une « vitrine » (un buffet avec portes vitrées), une armoire. Dans le salon, quatre fauteuils entourent une table basse. Dans bien des cas l'insuffisance des lits et des sièges est ressentie, mais par ailleurs le manque de place oblige à des entassements difficiles.

LES CONSTRUCTIONS EN DUR DE BONNE QUALITÉ

Nombre de Kinois de la classe moyenne participent eux-mêmes, par l'intermédiaire d'ouvriers qu'ils dirigent ou avec l'aide d'une petite entreprise, à la construction d'une maison de type « Fonds d'Avance » (Fig.20). Toutes les transitions, tous les genres existent entre ces petites villas individuelles et les demeures énormes édifiées par la haute bourgeoisie. La maison a valeur de symbole. Elle est l'expression directe de la réussite sociale.

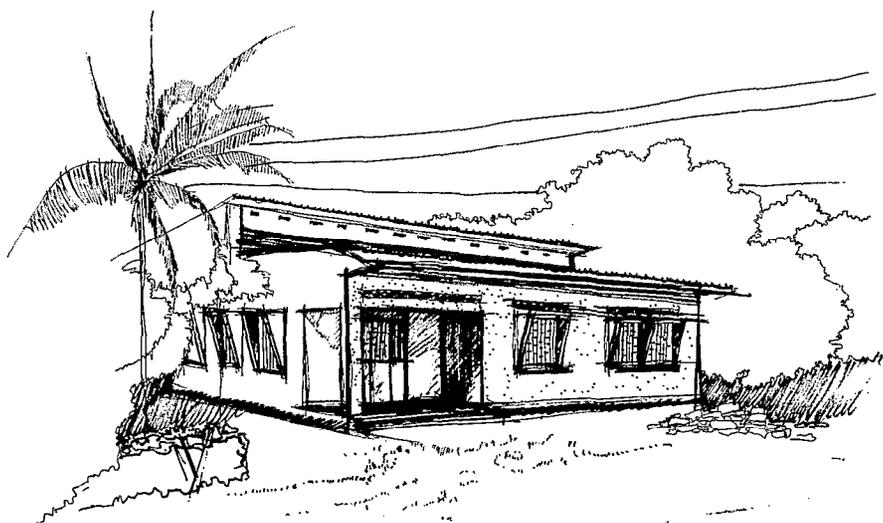
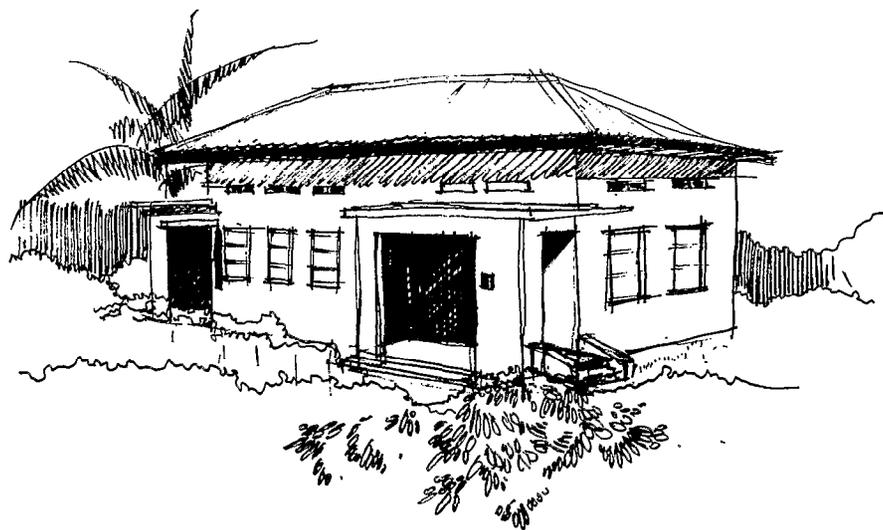


Fig.20 Les petites « villas »

En pénétrant dans les quartiers résidentiels, on quitte l'habitat du plus grand nombre. Ici la question n'est plus de savoir comment se loger. Selon le niveau socio-économique, l'interrogation porte plutôt sur la capacité à surmonter l'inflation pour terminer coûte que coûte une maison modeste mais coquette ou sur les moyens à mettre en œuvre pour matérialiser une aisance momentanée. Dans les cas extrême, la gloriole du parvenu, sa richesse nouvelle s'étalent dans des résidences somptueuses et ostentatoires. Les difficultés se rencontrent alors dans la recherche de matériaux courants mais régulièrement en rupture de stock : ciment, éléments de toiture, peinture, ou dans l'approvisionnement en matériaux rares : céramique de prix, sols, éléments de finition intérieure. Les difficultés se multiplient en dernier lieu lors de la recherche de gains nouveaux pour subvenir à la construction de maisons démesurées, sans rapport avec les moyens financiers de leurs promoteurs. Les habitations où l'on prévoit dix à quinze chambres, plusieurs salons et des annexes ne sont pas rares. Mais il faut en venir à bout !

Les nouveaux quartiers résidentiels montrent de nombreuses constructions arrêtées au gros œuvre parce que leurs propriétaires avaient vu trop grand. Edifiées et couvertes, elles attendent une rentrée d'argent imprévue ou qu'un locataire fasse l'avance de deux ou trois ans de loyer pour être terminées. Le gigantisme et la fréquence des habitations inachevées sont caractéristiques.

Les maisons que bâtissent les Kinois ne peuvent être dissociées de leur environnement. Le cadre de vie élémentaire, avant l'appartenance au quartier, est celui de la parcelle. On retrouve dans toute la ville une série d'éléments d'homogénéité et d'habitudes qui intègrent le logement dans un domaine habité plus vaste. Des lieux spécialisés y sont définis. Des espaces particuliers sont attribués aux membres de la micro-société de la parcelle.

la vie de la parcelle et l'évolution de l'habitat

LE FONCTIONNEMENT DE L'HABITATION ET DE LA PARCELLE

La parcelle fait partie de l'habitation. La partie construite sert de lieu de repos, où l'on mange et où l'on dort. C'est ce qui explique la simplicité du logement réduit aux deux pièces salon-chambre.

On vit dans la parcelle. Dans la journée on y est mieux que dans les pièces exigües recouvertes de tôles brûlantes. C'est pour cela que le nouveau propriétaire plante, dès qu'il arrive, des arbres qui donneront l'ombre et les fruits car les arbres fruitiers sont prédominants dans les quartiers africains (1).

Les arbres ornementaux, flamboyants, « acacias », « bois noir » ou « wenge » sont rares en dehors des quartiers résidentiels et de certains axes des cités planifiées où l'Office des Cités Africaines les avait introduits. Les cactus sont plantés pour protéger de la foudre. Les baobabs sont peu nombreux mais leur présence est chargée d'histoire : elle marque l'emplacement d'un ancien village, lieu de palabre ou marché. On peut voir aujourd'hui, près de la baie de Ngaliema ou près de la Pointe de la Douane, ces arbres majestueux, derniers témoins des villages de Kintambo et de Kinshasa.

(1) Palmiers, cocotiers, manguiers et avocatiers sont en majorité (75 % du total).

Les différents moments de la vie quotidienne se traduisent par des lieux fonctionnels et des cheminements particuliers. Un espace-cuisine s'organise autour d'un foyer. Il est parfois installé sous un auvent attenant au côté de la maison, mais il est toujours au dehors. De toute manière, les Kinois préfèrent s'installer dehors même lorsque la maison est équipée d'une cuisine. Dans les familles aisées comme dans les familles pauvres, on retrouve dans la cour le groupe animé de la maîtresse de maison, de la sœur ou d'une tante de passage, de la grand-mère et des enfants, autour du foyer principal et au milieu d'un éparpillement d'ustensiles de cuisine. « Dehors, il y a plus d'espace », « il y fait plus d'air », « on ne risque pas de salir » disent les femmes. C'est une nécessité pour certains plats cuits au charbon de bois et plus commode pour faire la vaisselle qui séchera au soleil sur des égouttoirs en bois. C'est aussi une tradition : on vit facilement dehors. A Kinshasa, la salle à manger, lorsqu'elle existe, ne sert souvent qu'aux repas du chef de famille. Par ailleurs, nombreux sont les propriétaires qui imposent à leurs locataires que la préparation des repas se fasse au dehors. Les réchauds mêmes sont difficilement tolérés en raison des dégradations occasionnées par la fumée ou les risques d'incendie.

À côté du foyer principal, un foyer secondaire peut être installé pour faire bouillir le linge ou pour la première cuisson d'un plat particulier. Lorsqu'il pleut, les petits réchauds à charbon de bois sont transportés sur le pas de la porte du salon.

Les réchauds à pétrole sont utilisés par moins d'un ménage sur deux. Ils demeurent assez coûteux à l'achat : 120 zaires pour un réchaud à deux foyers. Le pétrole lui-même est assez cher. La bouteille de bière de 65 centilitres, remplie de pétrole, revient à 70 ou 100 makuta selon les quartiers. Il faut au moins une bouteille par jour. Quant aux réchauds et aux cuisinières électriques, il est évident qu'ils sont réservés aux quartiers équipés en électricité. Rares sont les propriétaires qui ont les moyens de faire installer un compteur.

Dans l'espace vide laissé entre le fond de la parcelle et le dos de la maison, l'occupant installe un lieu d'aisance et un coin-toilette. Le lieu d'aisance est rudimentaire : fosse entourée de bambous, de feuillage ou de tôles. Le cabinet est plus souvent constitué d'un simple trou creusé dans la terre que d'une fosse cimentée. A proximité un abri ouvert fait d'une clôture sommaire est utilisé comme lieu de toilette. Lorsque la parcelle est équipée en eau, une douche exigüe s'appuie au mur de la maison. Mais là encore, la toilette exige un cheminement et un lieu d'isolement, à l'extérieur tout comme dans les villages où chacun, le soir, se retire sur les berges d'un cours d'eau pour procéder à ses ablutions.

C'est à l'arrière ou sur le côté de la parcelle que se place un jardin potager. Quelques touffes d'arachides et de haricots, quelques pieds de maïs et un peu de piment, le fameux pili-pili, poussent là sur quelques mètres carrés.

Le point d'eau, lorsqu'il existe, est un point fort de l'espace. Simple puits ou robinet placé sur le devant de la parcelle, c'est ici qu'on fait la lessive et la toilette des enfants. Le robinet fixé au bout d'un tuyau à 1,50 m du sol sert de pomme de douche pour les bambins. Il peut être aussi une source de revenus. Les voisins qui sont dépourvus d'eau courante s'y approvisionnent suivant des formules que l'on décrira.

En bordure de rue, une installation légère tient lieu de pointe de vente pour un petit commerce. Non loin, à l'ombre des arbres, le menuisier a implanté un établi, et le tailleur sa machine à coudre. Le lieu de travail est aussi lieu de rencontre avec les clients, les voisins et les amis de passage. Les hommes s'y rassemblent autour d'un verre de bière, se reposent et discutent dans le calme du soir. Les femmes ont leur lieu de repos séparé, plus près des maison. À l'ombre du mur et des arbres,

elles s'allongent l'après-midi sur des nattes alors que les enfants s'amuse-
ment à proximité.

En résumé, la parcelle oppose des espaces à usage privé : la maison elle-même et, dans son dos, à l'abri des regards, l'espace-toilette ; des espaces semi-privés ou semi-publics sur le devant de la maison avec le lieu des femmes et le lieu des hommes qui est aussi lieu de contact avec la clientèle ; des points de vente enfin, directement ouverts sur l'espace public — la rue — liés au passage des piétons.

PROCESSUS DE DENSIFICATION ET RELATIONS SOCIALES

Comme la chose a été dite, l'acquisition de la parcelle est suivie de la construction immédiate d'un abri sommaire ou d'une case traditionnelle qui garantit l'appropriation du terrain. Dès que possible, le nouveau propriétaire élève à côté, et même autour de la construction d'attente, les murs de la future maison. Par la suite, en fonction des revenus ou des naissances, il ajoute une ou deux pièces à la case en parpaings. La tendance est à l'agrandissement par juxtaposition de pièces nouvelles. La construction par ajouts successifs peut atteindre d'assez grandes dimensions. Fréquemment le propriétaire entreprend l'édification de petits logements constitués d'un salon et d'une chambre, alignés sur un côté de la parcelle. Ils seront tous loués ou attribués aux membres de la famille. Si le propriétaire ne construit pas de logement, il loue une partie de la parcelle à un ou deux artisans. Il peut leur confectionner un abri ou bâtir encore une boutique, un dépôt, une buvette.

Les Cités Planifiées se distinguent du cas général. La densification y est forte, les coefficients d'occupation au sol sont élevés. Les propriétaires procèdent ici par ajout de constructions adventices rattachées aux immeubles initiaux. Ils bâtissent en façade, sur la bande de terre disponible qui sépare de la rue principale, une pièce supplémentaire, une boutique, une courette fermée de quelques mètres carrés. Ils construisent également sur l'arrière de l'immeuble où peuvent se juxtaposer une file ininterrompue de petites constructions contiguës. A Matete, dans le quartier Mboloko, la surface bâtie au sol est passée, entre 1955 et 1979, de 19296 m² à 35499 m². Sur 368 parcelles étudiées, 38 % portent des logements identiques à ceux de la situation initiale. La superficie habitable a été multipliée par 2 dans 27 % des cas, par 3 dans 24 % des cas. Les parcelles restantes, 11 % sont saturées et bâties à plus de 70 %... (1).

Il arrive même que les espaces publics et les petites places prévues en bout de bloc sont appropriées. Les terminaisons d'immeubles sont privilégiées et recherchées. Les loyers y sont plus chers. Si l'on est propriétaire du dernier logement, on peut gagner sur l'emprise de la rue ajouter facilement deux pièces en rez-de-chaussée et deux chambres à l'étage. L'exiguïté du logement et le laisser-faire des autorités conduisent à de tels aménagements. Ils sont d'autant plus fréquents dans les cités planifiées qu'on y trouve les éléments essentiels du confort. L'équipement en électricité et en eau, joint à la qualité de l'habitat, explique que les loyers soient ici parmi les plus chers de la ville.

Dans quelques cas, les revenus issus de la location pourront paraître modestes. Ils sont parfois davantage ressentis comme un gage pour l'avenir que comme une source de profit. C'est une certitude de revenus complémentaires. Les loyers procurent cependant de substantiels revenus. Depuis quelques années d'ailleurs les propriétaires ont pris conscience de la valeur locative de leur habitation, d'autant plus que la

(1) N'GIMBI SAMBU. Mémoire de licence. Densification de l'habitat dans les cités planifiées de Kinshasa. Le cas de matete - I.P.N. 1980, p.41-42.

demande se renforce avec le développement de la ville. Certains quartiers bénéficient de par leur emplacement et leur équipement d'une situation privilégiée. La construction de logements apparaît comme un investissement sûr. L'inflation actuelle des loyers les renforcent dans cette certitude.

Pour le logement classique, salon avec une ou deux chambres, choisi comme référence de base, les principaux éléments de variation du loyer sont constitués par l'emplacement du quartier, l'alimentation en eau et en électricité, la présence d'une chambre supplémentaire. Ces éléments jouent plus, par exemple, que la nature du matériau de construction — briques adobes ou parpaings — ou des éléments de confort tels que la présence de toilettes et de lieux d'aisance communs.

En janvier 1979, à la périphérie urbaine, un logement rudimentaire, sans eau, sans électricité, sans plafond, sans sol cimenté, avec une fosse arabe et coin-toilette hors de l'habitation, trouve preneur à 5 ou 6 zaïres par mois. Dans l'un des cas étudiés, le loyer le moins cher — 5 zaïres — se justifie par l'absence d'eau qu'il faut aller chercher à la rivière distante de 700 mètres. La caution exigée, la « garantie » comme on dit à Kinshasa, est de trois mois.

Un logement dégradé de même type dans une ancienne cité, sans eau et sans électricité, revient à 7 zaïres, mais le loyer allait être doublé le mois suivant. Dans ces quartiers proches du centre des affaires et des grands marchés, généralement équipés en eau et en électricité, les loyers sont de 45 à 50 zaïres, malgré le manque de place et l'entassement dans la parcelle. Les logements disposent en plus d'une douche et de W.C. communs. Le plafond est posé, le sol est cimenté. Dès que le locataire dispose d'une troisième pièce, le prix monte à 70-75 zaïres. Les prix sont semblables, mais avec une tendance à la hausse, dans les nouvelles cités, plus récentes.

Les quartiers d'extension sud se situent dans une position intermédiaire. Le logement type avec un robinet sur la parcelle revient à 25 zaïres. Près d'un axe éclairé, disposant de l'eau et de l'électricité, les logements d'une zone d'extension déjà ancienne se louent 35 zaïres.

Les Cités Planifiées sont beaucoup plus chères. Les prix se justifient par des logements de meilleure qualité, un équipement satisfaisant et un environnement réputé. Les loyers inférieurs à 100 zaïres sont l'exception aujourd'hui pour un salon-cuisine en rez-de-chaussée et deux ou trois chambres à l'étage. Enfin, les petites villas du Fonds d'Avance rapportent à leurs propriétaires des revenus mensuels de 150 à 250 zaïres. C'est la limite supérieure des loyers des quartiers africains.

Les revenus procurés par la location permettent de réaliser les économies nécessaires pour l'édification de constructions nouvelles. Avec le temps on aboutit, d'une part, à la juxtaposition fréquente de plusieurs types de constructions sur une même parcelle et à une densification constante de l'habitat, d'autre part, à la cohabitation de plusieurs familles sur un même espace. La cour aérée et ouverte des zones d'extension récente s'amenuise au fur et à mesure de l'ancienneté de l'occupation, au point d'être entièrement bâtie dans les vieux quartiers. Le tissu se durcit de manière définitive avec la construction des murs de clôture : le contraste est saisissant entre Ngiri-Ngiri, nouvelle cité des années 40-50 où la majorité des parcelles sont fermées par des enceintes en parpaings, et Kisenso, quartier périphérique des années 60 où la plupart des parcelles sont ouvertes ou limitées par des clôtures végétales.

Alors qu'à la périphérie « on est obligé de constater que l'espace, l'espace retrouvé, arrange bien les choses », que « la cour familiale reparait », que les ménagères

« prennent en charge leur pas de porte et ont la place chez elles d'enfouir leurs eaux usées et leurs ordures » (1), l'entassement de l'habitat dans les vieux quartiers conduit à une promiscuité et à une malpropreté mal acceptées. L'événement des murs de clôture altère les relations de voisinage. L'isolement et l'anonymat s'en trouvent renforcés. Par contre, sur la même parcelle, plusieurs ménages se trouvent réunis dans une vie commune obligée. On comprend que les propriétaires donnent en priorité les logements disponibles aux personnes originaires de leur propre région, de leur ethnie, car tout au moins les traditions seront semblables dans la micro-société de la parcelle. On comprend aussi combien les jeunes aspirent à échapper au carcan familial tout à fait contraignant lorsque plusieurs membres du clan se trouvent réunis dans des logements contigus. Le manque d'indépendance les conduit à acquérir un terrain à la périphérie dès le premier argent gagné ou à s'installer ailleurs par le biais de la location.

Dans les quartiers périphériques, le cadre de vie paraît d'un niveau supérieur, en tout cas moins altéré que dans les quartiers centraux, mais il faut y affronter la carence des équipements collectifs.

(1) HAERINGER (Ph.), in *La Croissance Urbaine en Afrique Noire à Madagascar*, CNRS, 1972, p.184.



10. La corvée d'eau sur les berges de la Bumbu. Zone de Bumbu — 1975

FAIRE FACE A LA CARENCE DES ÉQUIPEMENTS

Les déséquilibres entre la ville planifiée et la couronne sous-équipée des extensions récentes concourent au maintien et à l'accentuation de la pauvreté urbaine. Cette dualité, toujours ressentie dans l'espace, est sensible dans toutes les données chiffrées. Elle met en cause aujourd'hui l'ensemble de l'agglomération. La carence des équipements collectifs devient générale. Une population de plus en plus nombreuse doit résoudre chaque jour le problème de ses déplacements, de son alimentation en eau ou en électricité, de l'éducation de ses enfants, de la maladie et des soins.

la question majeure des déplacements

L'immensité de la ville et la faiblesse des transports en commun font du problème des déplacements une des plus grandes préoccupations du Kinois. Récemment, un journal titrait sans ambages : « Les transports à Kinshasa : un calvaire » (1). La question des transports collectifs est considérée comme une priorité de l'heure. Les compagnies de transport officielles et les entreprises privées sont dépassées par l'ampleur du problème. Elles ne peuvent, en aucun cas, répondre à la demande. Le système est si précaire qu'il se détruit lui-même un peu plus chaque mois.

Les véhicules, surchargés, se dégradent. Le parc ne peut pas être entretenu ou révisé faute de pièces de rechange. Plus récemment, les véhicules en état de marche restaient immobilisés en raison de pénuries régulières de carburant. Le prix du billet de transport restait bloqué alors que le prix de l'essence venait d'être multiplié par trois...

Les Kinois sont totalement prisonniers d'un système de transport qui, par les attentes aux stations et les marches à pied qu'il impose, augmente considérablement le

(1) Quotidien Elima, jeudi 23 mars 1978.

temps passé en dehors de la maison. Plusieurs heures le matin, plusieurs heures le soir sont nécessaires, dans certains cas, pour atteindre le lieu de travail ou regagner le domicile. Le temps de travail diminue : peu de services respectent les horaires imposés. Les retards ayant pour motif la carence des transports sont en général admis. Les retards d'une demi-matinée, l'absentéisme même, sont courants dès qu'il pleut, dès qu'un orage éclate vers 6 ou 7 heures du matin. Une forte averse arrête la vie de l'agglomération.

L'importance globale des déplacements ne doit pas échapper. Le nombre des déplacements aller et retour est évalué à plus de 2 millions par jour en 1975. Mais les transports en commun qui concernent 85 % des déplacements motorisés sont de plus en plus mal assurés. Les circuits sont conditionnés par la voirie accessible à la circulation automobile. Les déplacements à pied sont obligés et considérables pour toute la ville.

L'IMPORTANCE DES DÉPLACEMENTS

Une enquête sur les ménages réalisée par sondage en 1975 sur l'ensemble des zones de Kinshasa apporte des précisions intéressantes sur l'importance des déplacements (SMUH-BEAU — 1977). On apprend que les déplacements aller et retour ayant pour motif le travail dépassent le chiffre de 500.000 par jour. 312.000 se font par un moyen motorisé, 210.000 se font à pied (Tabl.15). Les écoliers représentent plus d'un million de déplacements. 854.000 mouvements se font à pied, 275.000 par un moyen motorisé. Au total, avec les déplacements « achats, affaires, loisirs », les déplacements motorisés atteignent le chiffre de 770.000 (35 %) et les déplacements à pied, celui de 1.300.000 (65 %).

motifs des déplacements	déplacements motorisés		déplacements piétonniers		total estimation 1975	
travail	312.875	15,0	210.176	10,3	523.051	25,7
école	275.246	13,5	854.068	41,9	1.129.314	55,4
achats	64.301	3,2	100.515	4,9	164.816	8,1
loisirs affaires	59.178	2,9	161.340	7,9	220.518	10,8
	771.600	35,0	1.326.099	65,0	2.037.699	100,0

déplacements aller et retour à 10.15 % près, d'après smuh - beau - hypothèses de production des déplacements 1977.

Tableau 15
Estimation des déplacements à Kinshasa — 1975

Les mouvements de la population inter-quartiers affectent l'ensemble de l'agglomération. La configuration de la ville et l'emplacement des pôles d'activité situés au nord et au centre-est, font que certaines zones sont très appelantes et réceptrices. La zone de la Gombe qui rassemble le port et des industries importantes, le centre des affaires et le centre administratif reçoit chaque jour plusieurs dizaines de milliers de personnes, mais n'en envoie que très peu ailleurs. D'autres au contraire, soit par leur position à proximité d'une zone industrielle (Kintambo, près des industries de la baie de Ngaliema), soit par leur situation périphérique (Bumbu, Makala, Kisenso, Kimbanseke), sont surtout émettrices. C'est ainsi que les 4/5 des déplacements sont supérieurs à 5 kilomètres, que la moitié dépassent 12 kilomètres, le quart 20 kilomètres.

L'axe majeur des mouvements de population est représenté par le Boulevard Patrice Lumumba reliant l'extension est (Kimbansoke, N'Djili, Masina) au centre-ville. Deux axes nord-sud, avenue du 24 novembre et avenue de l'Université, se distinguent ensuite : ils relient les extensions sud à la zone de la Gombé, au nord de la ville. Enfin, il faut retenir une liaison est-ouest qui, par des itinéraires plus variés et moins directs, relie les deux pôles industriels de Kintambo et Limete.

Divers comptages ont révélé l'importance du trafic et la présence d'une heure de pointe marquée le matin avec un décalage d'une demi-heure entre les deux extrémités de la ville : 7.15 h - 8.15 h pour les extensions sud et est, 7.45 h - 8.45 h au centre des affaires.

En septembre 1976 le passage des véhicules de transport en commun dépasse le chiffre de 200 à l'heure de pointe sur les artères principales : Lumumba, Bokassa, Kasa-Vubu dans sa partie nord. Il est supérieur à 100 sur l'avenue de l'Université, avenue du 24 novembre et le sud de Kasa-Vubu (SMUH-BEAU, 1977).

D'après une enquête de 1973, il passe plus de 35.000 véhicules par jour sur le Boulevard Patrice Lumumba, à la hauteur de la 16^e rue à Limete. L'avenue de l'Université fait transiter 20.000 véhicules, l'avenue du 24 novembre 23.500. Le trafic est évalué à 28.000 véhicules par jour sur le Boulevard du 30 juin (Atlas de Kinshasa - J FLOURIOT).

Face à l'ampleur de la demande, les structures des transports en commun et du réseau paraissent déficientes. Malgré tout, Kinshasa connaît assez peu d'embouteillages. En dehors de l'heure de pointe du matin et des deux moments forts au milieu de la journée, 11.30 h - 12.30 h, et de la fin de l'après-midi, 16.00 h - 18.00 h, la circulation reste fluide. Le grand problème réside dans l'incapacité des organismes de transports en commun à assurer les déplacements de manière satisfaisante.

LES TRANSPORTS EN COMMUN

Les transports en commun concernent 75 % des déplacements motorisés : 73,8 % des déplacements ayant pour motif le travail, 89 % le motif école et 77,5 % le motif achats (Tabl.16). Ils sont en partie assurés par deux sociétés officielles, l'OTCZ et STK (1), subventionnées par l'État. Ces sociétés disposent d'autobus modernes, de grande capacité, mais le parc, pour important qu'il soit, apparaît en mauvais état.

motif déplacement	vélo-moto		voitures particulières		transports en commun		total
travail	4.124	1,3	77.805	24,9	230.946	73,8	312.875
école	272	0,1	27.659	10,0	245.315	89,9	275.246
achats	280	0,5	14.352	22,0	49.669	77,5	64.301
visites	1.970	6,0	29.343	89,0	1.635	5,0	32.998
affaires	1.970	6,0	22.578	86,0	3.602	14,0	26.180
tous motifs	6.646	1,0 %	171.787	24,0 %	533.167	75,0 %	771.600

déplacements aller et retour à 10.15 % près. d'après smuh-beau-hypothèses de production des déplacements

Tableau 16
Estimation des déplacements motorisés - 1975

(1) Office des Transports en Commun du Zaïre, Société des Transports Kinois.

Ainsi, pour l'OTCZ, la plus importante des deux compagnies, on note pour l'été 1976 que « les véhicules qui circulent réellement représentent moins du tiers du parc (269 bus sur 859 recensés). Les véhicules en réparation représentent plus de 40 % du parc global » (SMUH-BEAU). Le nombre de pannes journalières est, d'autre part, exagérément élevé.

Si on ajoute à ces informations qu'un nombre important d'autobus est réservé à des usages particuliers (40 % de la capacité du transport sont affectés au transport scolaire, au ramassage du personnel des sociétés qui affrètent des autobus spéciaux), on s'aperçoit que la capacité réelle de transport des compagnies ne peut suffire, et de très loin, à la demande. Le nombre de voyages effectués par l'OTCZ n'a cessé de baisser ces dernières années. De plus de 110 voyages par an effectués par le Kinois en 1965 par les bus de cette compagnie, on est tombé à moins de 70 en 1976.

Les comptages effectués révèlent que « 15 % seulement des voyageurs sont transportés à l'heure de pointe par les lignes régulières OTCZ et STK. En prenant aussi en considération les autobus affrétés (scolaires et entreprises) la part de ces deux organismes ne dépassent pas 34 % du flux total » (Cahiers BEAU - Transports en communs, 1975 : 8).

C'est ainsi qu'une des sources de revenus les plus sûres de Kinshasa consiste à fournir au public un moyen de transport motorisé. Il existe une foule de transporteurs dont l'activité s'intègre le plus souvent aux activités du secteur informel. Cela va du particulier, propriétaire de un ou deux taxis, à l'homme d'affaires qui entretient plusieurs camionnettes, mini-cars ou taxi-bus, à l'entrepreneur ou à la société qui gèrent un parc de camions sommairement carrossés et aménagés (plusieurs dizaines parfois), de type Mercedes ou Toyota de 8 à 10 tonnes. Ce sont les « fula-fula ». Plus récemment les fourgonnettes Peugeot 404 se sont multipliées. Elles transportent à toute allure une douzaine de personnes. C'est pour cela qu'on les appelle « kimalu-malu » : « qui va vite-vite », en kikongo.

Le véhicule est loué à la journée au chauffeur et à son équipe de receveurs, au nombre de deux en général. Le montant forfaitaire est versé chaque soir au « patron » : tout ce qui est perçu au-delà revient à l'équipe des receveurs, les « boys chauffeurs », et au conducteur qui assurent le transport. En 1973, le forfait était de 40-50 zaïres pour un fula-fula et de 10 zaïres pour un taxi. En 1978, « le montant journalier pour un fula-fula est de 160 Z., mais un receveur a déclaré que les chauffeurs et receveurs faisaient des recettes journalières globales de 350 Z. » (1). On imagine à quel train et à quelle surcharge sont soumis les véhicules pour obtenir le maximum de rendement. « Que de citoyens se retrouvent entassés comme des sardines, cela ne fait pas sourciller les conducteurs et les receveurs dont le refrain reste le même : pusana kuna ; soki olingi te, kita omata na taxi ! » (2).

En fait, dans la plupart des cas, les conditions de transport sont dangereuses. Les normes élémentaires de sécurité ne sont pas respectées, mais ces transports restent indispensables pour le fonctionnement de la ville. Ils ont en plus l'avantage d'être rapides.

Les dernières estimations évaluent à 6.000 le nombre des taxis et à 1.000 le nombre des taxibus et des fula-fula. Ils assurent une part toujours croissante des

(1) Quotidien Elima. Les transports à Kinshasa, 23 mars 1978.

(2) Quotidien Elima. (Poussez là-bas ! Si vous n'êtes pas content, prenez un taxi !)

transports en commun, bien que les pièces de rechange commencent à manquer de manière catastrophique. Le parc en circulation de l'OTCZ est passé en effet de 269 en juillet 1976 à moins de 200 en 1977. Il serait encore plus faible en 1979 et de l'ordre de la centaine. Le parc en circulation de la STK ne dépasse certainement pas à la même époque 50 unités (1).

Non seulement limités par la faiblesse du nombre de véhicules, les transports en commun sont aussi gênés par la structure du réseau. Le réseau de transport en commun est conditionné par le tracé du réseau de voirie primaire et secondaire. Celui-ci, on l'a dit, est convergent vers le centre des affaires et manque de liaisons transversales. La configuration du réseau impose dans la majorité des cas un passage obligé par le nord de la ville pour les liaisons est-ouest qui, logiquement, n'impliquent pas ce transit. Vingt-huit lignes sur quarante-huit desservent une sorte de tronc commun axé sur les avenues Kasa-Vubu et Bokassa, limité par deux stations principales : au nord le Grand Marché, au sud, le marché Pont Kasa-Vubu.

Le réseau du centre, bien que largement dimensionné, apparaît aussi très surchargé et de nombreuses artères sont congestionnées à l'heure de pointe. La mauvaise organisation du trafic et le manque de capacité de certains carrefours sont les causes principales des difficultés de circulation.

Enfin, c'est une évidence, le réseau est assujéti à la voirie revêtue. Seuls les grands axes sont desservis ce qui impose à la population de quartiers entiers de longs déplacements à pied.

LES DÉPLACEMENTS PIÉTONNIERS

Près d'un million de Kinois vivent dans des quartiers inaccessibles aux véhicules ordinaires, et dans des espaces où la circulation automobile est difficile et incertaine. La conséquence directe est l'importance des déplacements piétonniers évalués en 1975, il faut le rappeler, à 1.300.000 voyages aller et retour. Il est certain qu'en 1979, à la suite des effets conjugués de la pénurie de pièces de rechange et de carburant, les déplacements piétonniers sont encore, plus qu'avant, une obligation vitale. C'est l'un des sujets de conversation les plus répandus. Chaque jour les parents s'attristent de voir que leurs enfants sont rentrés de l'école à la nuit « faute de bus ». On voit des groupes de jeunes enfants, le cartable sur la tête ou accroché dans le dos, se presser sur le chemin du retour bien après que le soleil soit couché. On ose à peine penser qu'ils doivent encore trouver des forces pour faire les devoirs du soir. Les travailleurs se plaignent d'arriver à leur service « cassés par une marche de plusieurs heures ».

Pour l'ensemble des quartiers où la circulation automobile a été qualifiée dans les enquêtes de « très difficile ou très aléatoire », la distance moyenne à vol d'oiseau de la voirie revêtue, et donc de la station de transport en commun la plus proche, varie de deux à trois kilomètres. La durée de marche d'approche est ainsi de 30 à 40 minutes.

Il arrive que les transporteurs privés affrontent les pistes des cités reculées. Les fula-fula quittent la voirie revêtue et pénètrent dans les quartiers enclavés par des

(1) Un lot de 500 autobus a été commandé par la République du Zaïre au début de 1979. Une nouvelle société a été créée : la société des Transports du Zaïre (SOTRAZ). 300 autobus SAVIEM sont aujourd'hui en circulation sur les grandes lignes de la capitale. Leur mise en service a permis de débloquer, en partie, une situation qui devenait catastrophique.

itinéraires qui varient au gré des pluies et des ornières. Ils remontent dans les quartiers sud jusqu'au marché de Makala. Ils s'enfoncent dans Kimbanseke à partir de l'arrêt « Chez Pascal » (1), au-delà du tronçon goudronné en direction de Mukali.

Quelquefois encore un réseau autonome est organisé sous la pression des habitants dans des quartiers très difficiles d'accès. Ainsi à Kisenso, des Land Rover gravissaient les collines par une ligne périlleuse qui partait de Matete. Les habitants du quartier acceptaient de payer le double du prix usuel pour la course. A Kimbanseke, vers Kingasani, des tracteurs-bennes qui pouvaient affronter une couche épaisse de sable ont fonctionné pendant un certain temps.

Mais en dehors de ces cas exceptionnels, les citadins marchent à pied. Il existe à l'intérieur des zones enclavées et dans toute la périphérie urbaine des tracés et des cheminements préférentiels. Ils prolongent les grands axes de desserte des cités équipées : avenues Asossa ou Gambela, issues de Ngiri-Ngiri dans Bumbu, rue de Kimwenza issue de Yolo dans Makala. Certains apparaissent liés aux contraintes naturelles : sommet de colline de part et d'autre duquel se développe un nouveau quartier (Ngaliema - Ikusu, sud de Bandalungwa), contact colline-plaine (Kimbanseke), gué : passage de la Mangu en quatre points entre les quartiers de Biyela, Kingasani II et Kikimi.

D'autres encore se rattachent aux équipements d'infrastructure : voie ferrée, lignes haute tension sous lesquelles il n'y a pas, en principe de constructions. Elles empruntent les itinéraires les plus courts et c'est pour cette raison qu'elles sont utilisées : ligne haute tension de Binza Ozone — Camp Luka, de Bumbu Sanatorium au carrefour de Ngaba. Il reste enfin les vieux chemins, les anciennes pistes aujourd'hui devenues rues et que la population avait l'habitude d'emprunter.

Dans la ville accessible aux véhicules, les cheminements piétonniers sont également très répandus. La foule est omniprésente, ici compacte, là diffuse. On est sûr de trouver une forte concentration d'hommes et de femmes autour des marchés, près du centre des affaires ou dans les vieux quartiers de Kinshasa et de Kasa-Vubu.

Ailleurs, la circulation n'est plus aussi dense. Elle devient linéaire : la représentation des cheminements piétonniers fait ressortir la fonction d'accès au réseau de voirie revêtue et la fonction de liaison est-ouest. Il ne s'agit pas toujours d'un déplacement continu. Cependant, la juxtaposition de tronçons de cheminement préférentiel aboutit au dessin d'axes de désir et, finalement, à l'expression des souhaits de la population.

LE TEMPS CONSACRÉ AUX DÉPLACEMENTS

Le temps consacré aux déplacements par le travailleur, l'écopier et, à un moindre degré, par la ménagère est considérable. Il s'agit de plusieurs heures par jour, avec des ruptures de charge fréquentes, des modes de transport disparates, de longues attentes aux stations principales et des marches d'approche importantes.

Les lignes isochrones des temps de déplacement montrent qu'il faut autant de temps pour rejoindre le centre-ville depuis le marché de Makala situé au sud de la ville, au pied des collines, que depuis l'aéroport de N'Djili situé à l'est de l'agglomération. Les distances par les voies les plus directes sont respectivement de 9 et 22 kilo-

(1) Du nom d'un bar situé au croisement de la route de Mukali et du Boulevard Patrice Lumumba. C'est là que les camions en partance pour le Bandundu s'arrêtent pour prendre leurs passagers.

mètres. Dans les deux cas la durée du parcours était évaluée à plus de 45 minutes en 1973 quand les transports en commun étaient satisfaisants sur les axes revêtus.

Pour les quartiers de l'extrême périphérie, Kikimi au sud de Kimbanseke, Kinsuka ou C.P.A. à l'ouest de Ngaliema, les temps sont multipliés par deux ou trois. Il faut parfois deux heures pour atteindre l'arrêt de bus et attendre ensuite que ce dernier arrive.

À titre d'exemple, un employé de maison qui réside à Makala met plusieurs heures pour se rendre à son lieu de travail situé à Joli Parc, dans les quartiers résidentiels de collines. En coupant au plus court à travers les quartiers de Bumbu et du Camp Luka-Selembao, la distance est d'environ 8 kilomètres. Il faut deux heures à pied. S'il désire utiliser les transports en commun, il a deux possibilités. La première consiste à gagner à pied le carrefour Kasa-Vubu — Biengiesia au nord de Ngiri-Ngiri. La distance, 4 kilomètres, est couverte en une heure. Là, un fula-fula ou un taxibus l'emmène à Kintambo éloigné de 5,6 kilomètres. Quant tout va bien, il faut 15 à 30 minutes. La fin du trajet, 2,3 kilomètres, est faite à pied car il n'y a pas de transports en commun sur la route empruntée. Il faut encore 30 minutes. La deuxième possibilité utilise la route qui prolonge l'avenue du 24 novembre en direction de l'IPN puis la route de Matadi en direction de la ville. Pour gagner la station du marché de Bumbu près du sanatorium, il faut marcher pendant 1 heure. Cette station est importante. Il faut attendre 30 minutes pour monter dans un fula-fula qui le transportera en 15 minutes à l'IPN. Nouvelle attente, puis descente en une demi-heure sur la Cité des Anciens Combattants à la station Ozone ; de là, le travailleur coupe au travers des collines sous la ligne à haute tension. Il arrive en 15 minutes à son lieu de travail. Dans les deux cas, il faut plus de deux heures pour effectuer le déplacement, tout comme si le chemin était entièrement fait à pied... Cet exemple n'est pas exceptionnel.

LE COÛT DES MOYENS TRANSPORT

Le coût du transport pose un sérieux problème. Plutôt que de prendre un abonnement qui oblige à une dépense mensuelle globale, le Kinois préfère acheter son billet pour chaque voyage. Le système de l'abonnement fonctionne d'ailleurs de moins en moins bien et tend à être supprimé. Le prix du billet a subi de fortes augmentations :

Prix du billet simple :	1974	1975	1976	1979	1980
pour un voyageur (OTCZ) :	3 K	5 K	20 K	20 K	50 K (1)

Les transporteurs, en raison du système des tarification unique, impose des ruptures de charge nombreuses sur les itinéraires, afin d'éviter les liaisons trop longues et déficitaires. Les dessertes sont volontairement réduites à de courts tronçons rentables. Ceci est particulièrement net pour les fula-fula.

Le citadin préfère utiliser les taxisbus, plus sûrs et plus confortables, mais avec un billet de 50 K pour des distances de parcours raccourcies au mieux des intérêts des exploitants, peu de gens y ont accès. En février 1979, le prix de l'essence est passé de 55 makuta à 147 makuta (2). Le lendemain, les transporteurs privés faisaient passer le prix du billet de taxisbus de 40 à 100 K. Les autorités ont condamné ce comportement et ramené le prix du billet à 50 K. Les transporteurs avec la complicité de leurs chauffeurs et quelques « matabiches » lors des contrôles routiers, ont systématiquement multiplié les arrêts et diminué encore les longueur des courses.

Doit-on insister sur les bousculades pour grimper dans un autobus chaque fois pris d'assaut lorsque l'arrêt se prolonge ? Comment monter sur le haut marchepied des

(1) Fin 1980, le prix du billet est de 100 K sur les bus SOTRAZ.

(2) En 1980, le prix du litre d'essence a été porté à 400 makuta .

fula-fula avec des cuvettes remplies de légumes ou de petits pains ? Les voyageurs sont bousculés, salis ou même volés. Ils se plaignent amèrement des voleurs à la tire qui profitent de la cohue et de l'entassement pour dérober montres et argent. Et ceci, sans compter avec le danger qu'il y a à emprunter des engins surchargés aux suspensions fatiguées. La compétition entre transporteurs conduits à de nombreux accidents causés par l'imprudence ou l'excès de vitesse. « Sur les 8.360 accidents enregistrés à Kinshasa en 1977, 4.740 sont imputables aux véhicules de transport en commun » (1).

Qui n'a frémi en suivant en voiture des autobus chargés de passagers clandestins montés sur les pare-chocs arrière ou agrippés à la carrosserie, ou des fourgonnettes bondées avec les jeunes receveurs pendus dans le vide et seulement accrochés par un bras au toit du véhicule ?

Les deux roues sont peu employés. On s'étonne, à la différence de villes comme Lubumbashi où la « petite reine » est toujours à l'honneur, de la quasi-absence de vélos à Kinshasa. D'autant plus que les photographies de l'époque de Léopoldville montrent des groupes de cyclistes se rendant au travail. On explique le phénomène par la peur du trafic automobile, tout comme on dit que la conduite des taximen y est pour quelque chose. Ces derniers fondaient, paraît-il, sur les clients potentiels qui leur échappaient grâce à la bicyclette !

La raison essentielle paraît plutôt résider dans le prix d'achat. Là encore, peu de travailleurs peuvent réunir 200 à 250 zaïres pour acquérir une bicyclette, 700 à 800 zaïres pour un vélomoteur, alors que le revenu moyen mensuel de la majorité ne dépasse pas 100 zaïres (2).

Pourtant, la bicyclette, malgré les marches d'approche pour atteindre le réseau revêtu, permet, d'après quelques cas étudiés, de sérieux gains de temps et de fatigue. Pour reprendre l'exemple de l'employé de maison évoqué il y a quelques lignes, l'achat d'une bicyclette a permis de gagner une heure et demie de sommeil. Au lieu de se lever à 4.15 h ou à 4.30 h du matin, il se lève à 5.45 h. Il arrive une heure après au lieu de travail.

Les voitures particulières ne sont pas, pour des raisons évidentes, à la portée de la masse des Kinois. Kinshasa rassemble à peu près la moitié du parc automobile du Zaïre. Les voitures légères représentent 60 % des véhicules à moteur de la capitale, les camionnettes 15 % et les camions 15 %. En 1972, il y avait 42.000 voitures à Kinshasa, soit une voiture pour 30 habitants. En 1978 les mêmes chiffres sont respectivement de 55.000 voitures et de une voiture pour 36 habitants.

En raison de l'augmentation fabuleuse des prix des véhicules qu'il faut importer en devises pour certaines marques, le renouvellement du parc est assez lent. L'absence de pièces détachées oblige à des réparations de fortune, les véhicules en mauvais état qui devraient normalement être déclassés sont plus nombreux qu'on ne croit. Il suffit, pour s'en apercevoir, de monter dans certains taxis.

Malgré leur vétusté, la course n'a pas diminué pour autant. En quelques années, elle est passée de 50 makuta à 2 zaïres. Une course à moyenne distance revient

(1) Quotidien Elima, 23 mars 1978.

(2) Un vélo pliant de marque Motobécane pouvait être acheté au prix de 212 zaïres en novembre 1977. En janvier 1978, dans un magasin de luxe, le prix affiché d'un vélo de type similaire était de 990 Z...

à 5 zaïres, autant que le salaire journalier d'un ouvrier bien payé. Une course à l'aéroport coût aujourd'hui 40 zaïres. Depuis peu d'ailleurs (1978) les taxis prennent plusieurs passagers sur un même trajet. Les automobilistes eux-mêmes prennent, contre rémunération, les auto-stoppeurs.

À côté de la légion de voitures rafistolées et pétaradantes, et comme pour affirmer les différences, Kinshasa offre le spectacle d'une concentration étonnante d'automobiles de grand luxe. Le nombre de Mercedes, de Jaguar ou de Peugeot 604 qui sillonnent à vive allure le Boulevard du 30 Juin est assez impressionnant.

L'insuffisance des transports en commun officiels conduit à une intervention accrue de l'initiative privée, que celle-ci soit considérée comme une source de revenus rapide — nombre croissant de fula-fula, taxi-bus... — ou comme le seul moyen pour amener à pied d'œuvre un personnel démuné devant l'ampleur du problème.

La prise en charge du coût du transport par les employeurs est une tradition. Les salariés ont, dans le décompte de leur salaire, une indemnité de transport. Elle est calculée en fonction du prix officiel des transports publics. L'indemnité journalière est donc de 40 makuta pour un travailleur qui utilise un seul autobus à l'aller et au retour. Elle est double s'il en utilise deux. C'est tout à fait insuffisant si, pour arriver à l'heure, le travailleur utilise un autre moyen de transport, ne serait-ce qu'un taxi-bus. Il faut aujourd'hui plusieurs zaïres par jour pour être présent de manière régulière à son travail et rentrer à des heures normales à son domicile. C'est pourquoi les sociétés et les organismes gros employeurs assurent de plus en plus le transport de leurs agents. Ils effectuent des circuits de ramassage avec un matériel autonome dont ils assurent l'entretien. Certaines sociétés envisagent même de se regrouper afin de constituer un parc à usage interne.

Il est question depuis quelques années de créer un métro léger de surface. La ligne drainerait l'extension Est à partir de l'aéroport, passerait par les cités planifiées de N'Djili, Matete, Lemba, et rejoindrait Pont Kasa-Vubu. Elles desserviraient ensuite les anciennes et nouvelles cités, en direction du centre des affaires. Le projet, très avancé sur le plan des études, n'a pas encore vu le jour pour, semble-t-il, des raisons de financement.

les réseaux : nécessité des réponses individuelles dans les zones non-équipées

Six ménages sur sept n'ont pas l'électricité, cinq ménages sur six n'ont pas l'eau. Les organismes responsables peuvent faire face à la demande. Comme on l'a dit, l'infrastructure de base existante ou en cours de réalisation peut répondre aux besoins de la ville, mais à la suite d'une absence de politique de distribution et en raison de l'étalement sans frein de l'agglomération, les solutions individuelles pour l'alimentation en eau et pour s'éclairer s'imposent d'elles-mêmes.

COMMENT S'APPROVISIONNER EN EAU ?

La population des zones non desservies par la Regideso recourt à plusieurs procédés pour son alimentation en eau. Le système le plus répandu est celui du puits. La majorité des habitants des extensions sud et des quartiers s'approvisionnent dans

la nappe phréatique à partir de puits sommaires, parfois profonds d'une dizaine de mètres lorsqu'ils sont sur les interfluves comme à Bumbu, ou sur les terrasses fluviales comme à Kimbanseke.

Le puits est individuel et situé sur la parcelle. À partir de marches d'escalier creusées au fur et à mesure qu'il s'enfoncé, le puits correspond à une cavité circulaire étroite, sans maçonnerie et sans parement de pierre. Parfois, mais c'est assez rare, les parois sont consolidées par des fûts superposés. En général, une margelle en ciment, basse, à hauteur de sol, ferme le haut du puits. Elle est recouverte par une cuvette renversée.

Pour puiser l'eau les femmes utilisent d'anciennes boîtes de lait en poudre transformées en seaux et suspendues à un câble électrique ou à une ficelle. Situés à proximité des lieux d'aisance, mal protégés des intempéries et des poussières de la surface du sol, ces puits donnent une eau de qualité douteuse.

Dans les collines il est impossible d'atteindre la nappe phréatique. Les habitants vont chercher l'eau dans les vallées. Au bord des cours d'eau, sur les berges, près d'un gué, s'alignent des séries de petits monticules recouverts d'une plaque de tôle ou d'un vieux récipient : chacun représente un puits individuel ou collectif où les femmes vont le matin. On y remplit cuvettes, dames-jeannes ou fûts de récupération que l'on fait ensuite rouler jusqu'à la parcelle. La lessive est faite dans la rivière toute proche. Les enfants pataugent plus loin dans les flaques d'eau ou se lavent dans le courant.

Les habitants récupèrent également les eaux de pluie dans des fûts placés sous le rebord des toitures et parfois sous des chenaux de fortune fait d'un gros bambou refendu.

Très répandu est le système de la « location ». On est locataire d'un abonné de la Régideso qui concède l'accès au robinet situé dans sa parcelle, ou du propriétaire d'une pompe à main montée sur un puits cimenté. Dans les deux cas, le contrat est basé sur la confiance réciproque. La redevance est fixe (environ 2 zaïres par mois en 1978) et les limites de la consommation ne sont pas draconiennes. Chaque jour le client prend ce dont il a besoin dans la limite du raisonnable. Le prix est d'ailleurs variable suivant qu'il est membre de la famille, ancien et fidèle client ou nouveau venu.

Le « marchand d'eau » suivant l'équipement du quartier peut disposer d'une clientèle fixe de plusieurs abonnés ou de plusieurs dizaines d'abonnés, s'il est seul à disposer de cet avantage dans le quartier. Les abonnés assurent très largement le paiement des factures et le coût de l'installation. Les locataires des parcelles équipées doivent partager le montant des factures, indépendamment de la consommation de chacun. Les « abonnés » se plaignent d'ailleurs amèrement des bénéfices réalisés par les propriétaires. L'eau courante n'est pas très chère en effet : la dépense moyenne est de quelques zaïres par mois (1).

Mais parmi la population des zones d'extension qui rassemblent les catégories socio-professionnelles les plus basses, quels sont ceux qui peuvent épargner les sommes nécessaires pour effectuer le branchement d'eau courante ? En 1976, les cinq

(1) En 1976, la redevance mensuelle est de 0,60 Z par mois pour la location du compteur ; le prix du m³ est de 2 K de 0 à 15 m³, 12 K de 16 à 50 m³ et de 39 K au-delà de 50 m³. En 1980 ces tarifs, comme ceux de l'électricité, ont été brutalement majorés : ils ont été en gros, multipliés par dix !

premiers mètres d'une conduite de 3/4 de pouce tirée à partir de la conduite mère coûtaient 50 zaïres. Chaque mètre supplémentaire était facturé 4 zaïres. Pour équiper une parcelle située à 100 mètres de la canalisation principale, ce qui est peu d'après la configuration du réseau, il fallait donc $50 + (4 \times 95) = 430$ zaïres... Dans ces conditions, la consommation d'eau par habitant est le reflet direct de l'équipement et du niveau socio-économique des quartiers. Elle est estimée à :

zone industrielle	150 l/ht/jour
centre des affaires	100 l/ht/jour
cités planifiées	50 l/ht/jour
quartiers récents	10 à 30 l/ht/jour

COMMENT S'ÉCLAIRER ?

Moins vitale que l'eau pour la population, l'électricité apporte cependant un confort certain que les citadins apprécient. Son utilisation paraît normale, sinon indispensable, pour les vieux Kinois ou pour le résident des cités planifiées. C'est d'abord la possibilité d'avoir, sans problème, la lumière le soir. Le réfrigérateur constitue ensuite, bien avant la cuisine électrique, l'un des premiers achats importants du ménage. La maison s'équipe aussi d'un ventilateur et, pour les familles plus aisées, d'un petit climatiseur, d'un petit poste de télévision ou d'un tourne-disque, signes évidents de réussite sociale. Les quartiers alimentés rassemblent les grands lieux de distraction : bars, buvettes, dancings, salles de cinéma ; et c'est le long des axes électrifiés que s'installent certaines catégories d'artisans : forgerons, carrossiers, mécaniciens...

En dehors des grands axes éclairés, les quartiers populaires sont dans l'obscurité dès la tombée de la nuit. Seuls quelques établissements disposent d'un groupe électrogène, mais ils sont peu nombreux. Les marchés du soir s'éclairent joliment de quinquets à huile qui brûlent jusqu'à 21 ou 22 heures.

Les gens s'éclairent à la bougie ou plus souvent avec une lampe tempête. Réglée à pleine puissance de 18.00 h à 21.00 h. elle est mise en veilleuse le reste de la nuit jusqu'à l'aube.

Un des petits commerces florissants de la cité est la vente du pétrole. On voit toute l'importance de ce combustible en période pénurie ou de rupture de stock. Les femmes et les enfants font alors le siège des stations-services pendant des heures. Les fûts, les bidons, les dames-jeannes, les bouteilles s'alignent sur plusieurs dizaines de mètres parfois, dans l'ordre d'arrivée des clients. Lorsque le camion de ravitaillement arrive enfin, c'est la cohue et d'interminables discussions.

La nuit, les zones mal éclairées ou non éclairées sont désertes et toujours qualifiées de peu sûres. L'éclairage public, lorsqu'il existe, rassure. En raison des nombreux vols nocturnes, c'est une revendication fréquente. On comprend l'attrait qu'exerce la « ville » et les bars inondés de bruit et de lumière de quelques quartiers privilégiés alors que le reste de l'agglomération est dans la pénombre.

les services : solutions limitées et pis-aller

La situation préoccupante des équipements de superstructure a été soulignée, qu'il s'agisse d'une surcharge ou d'une dégradation de ce qui existe, du sous-équipement

ou, plus grave encore, de l'absence d'équipement des quartiers périphériques. A la suite du constat de carence qui a été dressé, l'action entreprise par les Pouvoirs Publics ne paraît pas encore suffisante pour combler les retards accumulés. Les réponses du citoyens ne peuvent être que limitées et ne constituent au mieux que des pis-aller.

L'ampleur même des actions à conduire et la crise économique actuelle ont freiné la mise en œuvre des décisions prises par les Pouvoirs Publics. A la différence des opérations menées pour étendre l'infrastructure de base du réseau d'électricité ou d'eau, pour tenter de résoudre la grave question des transports, les études et les financements pour améliorer la qualité des services de superstructure paraissent victimes des problèmes de l'heure.

Aussi voit-on plutôt, à côté de réalisations prestigieuses, programmées dans les années fastes du début de la décennie 70-80, des opérations ponctuelles qui ne peuvent suffire à résoudre ou modifier sensiblement les données d'ensemble. La Cité de la Radio et de la Télévision, la « Voix du Zaïre », constitue un ensemble colossal, unique en Afrique. Bénéficiant des derniers raffinements de la technique, c'est un outil conçu à l'échelle du pays. Mais quelques années après sa création (1976) il est encore très en-deçà de ses capacités de production. Des dégradations apparaissent déjà. Le Centre de Commerce International du Zaïre (CCIZ) dresse en amont des rapides une splendide structure de verre, haute de 22 étages. Doté également de systèmes sophistiqués mais sous-utilisés, il a plutôt aujourd'hui encore valeur de symbole.

Une initiative intéressante a été lancée avec « le Salongo ». Chaque personne devait donner un jour de travail par semaine (le samedi) à l'État. Cette mesure a permis de curer les fossés, de nettoyer les rues ou d'aménager certains cours d'eau. Des écoles furent édifiées à Kalamu, Kasa-Vubu, Bandalungwa, N'Djili, Selembao... Les efforts et l'enthousiasme des premiers mois ne connurent pas de lendemain durable. « Au lieu de traduire le Salongo en acte, on s'est contenté jusqu'ici de le miner. Lorsque le mot d'ordre de Salongo fut lancé, on pouvait voir à la télévision maints cadres... qui une houe, qui une machette à la main faisaient semblant de travailler. Une fois parties les caméras de la télévision tous les acteurs prenaient purement et simplement le chemin du retour à la maison... Ainsi, à l'heure actuelle, le Salongo n'existe plus » (1).

Un seul équipement semble avoir suivi la croissance urbaine en raison d'un souci constant d'implantation. Il concerne l'équipement religieux. Les missions catholiques, protestantes, kimbanguistes sont présentes dans toute la ville et constituent dans bien des zones périphériques le seul équipement en dur. Elles offrent à la population un ensemble cohérent de services. On rencontre presque toujours à côté de l'église l'école et un centre de soins. Souvent un foyer social ou une salle dotée de livres sont mis à la disposition des gens du quartier. Des projections sont organisées. A l'heure actuelle c'est à elles qu'on a confié la vente du riz fourni par les Aides internationales. Elles distribuent également du pain au prix officiel.

Une centaine de missions — 60 dans le réseau catholique, 40 pour les autres réseaux — essaient de lutter contre la misère. Indépendamment des jugements qu'on a pu porter sur l'action missionnaire dans les pays d'Afrique, le rôle de leurs protagonistes dans le quotidien est considérable et remarquable. Les citoyens le savent bien.

(1) Extrait du discours du Président de la République. Deuxième Congrès Ordinaire du M.P.R. novembre 1977.

Ils s'y trompent parfois. Qu'un « mundele » (blanc) se promène au fond des « cités », on l'appellera « mon Père », car ces derniers sont les seuls à pénétrer d'habitude dans les quartiers africains pauvres. En dehors de cette présence le Kinois doit compter sur lui-même ou sur des arrangements de fortune.

SOLUTIONS DE RECHANGE À L'ÉCOLE

L'enseignement pratique un système de double vacation (7.00 h - 12.00 h et 13.00 h - 18.00 h) afin de rentabiliser au maximum locaux et matériel existants. Mais devant les conditions de travail, les faibles rémunérations et les difficultés rencontrées pour exercer leur métier, les éducateurs se sentent peu concernés.

Les parents, regroupés en association, tentent de réagir. A N'Djili par exemple, le Comité des Parents gère une caisse destinée à améliorer les conditions d'existence de l'école. Il organise la construction d'une classe, l'achat de bancs. Il revendique une aire de jeu, un terrain de sport... Les enfants participent directement en apportant chaque matin un seau d'eau qui sera versé dans le réservoir communautaire, ou encore en emmenant un petit banc personnel.

Les écoles gardiennes réunissent les enfants de 3 à 7 ans. Elles sont dans leur grande majorité, dues à l'initiative privée, qu'elles soient créées à la demande des parents d'un quartier ou considérées comme une entreprise commerciale (en 1977 on demandait de 10 à 15 zaires par enfant et par an). « Elles montrent un certain dynamisme » de la population « devant un des problèmes essentiel du développement » (1). L'école a lieu le matin. Les maîtres, trop souvent d'un faible niveau, accompagnent les enfants à l'aller et au retour de l'école. Celle-ci est située dans une parcelle d'habitation, sous un hangar, dans un bar fermé dans la journée (2). De préférence dans un coin tranquille, elle donne sur une parcelle qui devient une aire de récréation. Elle s'installe près d'un dispensaire qui assurera les soins essentiels. Une « mama » attirée s'occupe de la restauration et apporte chaque jour des beignets aux enfants.

L'enseignement, traditionnellement confié aux religieux, avait été nationalisé en 1975. Trop brutale, la réforme ne put être vraiment appliquée. L'enseignement reste aujourd'hui un enseignement officiel, mais il est à nouveau confié en grande partie aux églises. L'année 1977-78 fut l'année de la restitution des locaux et de leur mise en état par les Congrégations.

Les parents qui en ont les moyens acceptent les frais de scolarisation des écoles de bonne réputation. Le Collège des Jésuites « Boboto » accueille plus de 2.000 enfants dans le cycle primaire, 700 dans le secondaire. Il héberge 75 internes des classes terminales. L'Institut de Kimwenza situé sur « la colline inspirée » derrière le Campus Universitaire accueille les filles de la bourgeoisie kinoise. Non loin de la ville mais à la campagne, un enseignement de qualité est dispensé par les Religieuses du Sacré-Cœur. Un internat récent (1971) a été créé pour les jeunes filles (3). L'établissement reçoit 600 élèves.

Dans l'ensemble les familles aisées boudent l'enseignement dispensé dans la capitale. Elles préfèrent confier leurs enfants aux écoles confessionnelles des régions

(1) FLOURIOT (J.), Atlas de Kinshasa, planches 36-37.

(2) Les bars n'ouvrent qu'à 18.00 h. Les locaux, libres dans la journée disposant de chaises, peuvent être loués à une école privée.

(3) L'internat est fermé aujourd'hui, sauf pour les classes terminales en raison des difficultés de ravitaillement en eau.

voisins. Deux motivations principales les animent : la qualité des études et l'atmosphère de l'étude. L'internat et le « suivi » de l'élève apparaissent comme des critères fondamentaux aux parents qui ont connu eux-mêmes cet enseignement.

Le Kwilu et le Bas-Zaïre sont bien connus pour leurs écoles dirigées par les Pères Jésuites ou les Frères des diverses congrégations enseignantes. La plupart des ancien(ne)s élèves jouent à l'heure actuelle un rôle public ou politique à Kinshasa.

SOINS DE FORTUNE ET MÉDECINE TRADITIONNELLE

Dans le domaine de la santé, on rencontre des comportements plus divers et moins d'initiatives. Dénouement, ignorance, peur devant la maladie sont des habitudes courantes. Il est difficile d'accéder aujourd'hui à des soins de qualité. Les hôpitaux, les maternités fonctionnent au-delà de leur capacité. Cette situation conduit à la floraison d'une multitude de dispensaires privés. Les dispensaires sont soit le fait d'un particulier entreprenant, car l'activité est d'un bon rapport, soit le plus souvent le fait d'une association ou d'une communauté religieuse.

Il s'agit dans bien des cas d'un ancien logement transformé. Ouverts le jour et la nuit, ils disposent pour les meilleurs d'entre eux des médicaments de première nécessité et sont, en principe, supervisés par un médecin. La qualification du personnel est difficile à apprécier. Il est assez nombreux : sur 5 à 6 personnes par dispensaire, 2 ou 3 sont infirmiers ou, du moins, s'affirment tels. La fréquentation de ces petits dispensaires est grande. Les moyennes calculées à partir des déclarations oscillent entre 28 et 34 clients par jour.

Une grande partie de la population a recours à la médecine traditionnelle. Il existe des guérisseurs et des féticheurs célèbres. Efficaces, ils sont toujours craints. Il existe aussi des charlatans. On peut assister encore à des cérémonies collectives de maladies psychiques. Il suffit de se promener dans les marchés pour avoir une idée de l'importance de la pratique de la médecine traditionnelle. Tous disposent de plusieurs étals de produits propres à une médication malheureusement peu connue. Les marchés des Bayaka (Ngiri-Ngiri) et Gambela (Kasa-Vubu) sont particulièrement bien approvisionnés en poudres, bracelets, coquillages, grigris, plantes et médicaments de toutes sortes.

Malgré tout, le citadin ne peut faire face à l'aggravation des problèmes sanitaires, aux carences du dépistage et du traitement préventif. C'est ainsi que « dans les zones appelées satellites péri-urbaines, apparaissent des flambées d'épidémies de rougeole, de variole, d'amibiase et de méningite, une recrudescence de la malaria et des maladies vénériennes... et chose plus grave encore est la réapparition de maladies telles que la trypanosomiase et la tuberculose qui étaient en voie de disparition » (INEP, 1970, Dr SABWA). Le paludisme est très important. Un médecin américain de l'Hôpital Mama Yemo signalait que sur cent enfants admis en pédiatrie, plus de 50 étaient impaludés. Ce qui est grave, c'est que le paludisme banal évolue en paludisme cérébral et qu'il peut entraîner la mort. La rougeole est un fléau chez les jeunes enfants. Elle est souvent mortelle. Viennent ensuite les maladies invalidantes comme la polyomélite. Les médecins parlent d'un cas par jour à Kinshasa. Il suffirait de simples vaccinations pour enrayer le mal. Ce sont également toutes les parathyphoïdes, hépatites, parasitoses intestinales, verminoses, etc... qui résultent de la malnutrition.

Les affections pulmonaires non tuberculeuses — bronchites, broncho-pneumonies — sont très fréquentes. La tuberculose est beaucoup plus forte qu'avant. A la première visite, les nouveaux cas qui se présentent sont en général très graves, car non

décélés à temps. Les possibilités de contamination de la population en sont accrues. Il semble que sur les 15 à 20.000 tuberculeux supposés à Kinshasa, on en connaisse à peu près 5.000. Il faut signaler enfin l'importance des maladies vénériennes très répandues et causes de nombreuses stérilités secondaires.

Les médecins rencontrés signalent et constatent une certaine immunité de la population, notamment pour la consommation de l'eau non potable. Les inconvénients consécutifs à l'absorption d'une eau qui n'est que filtrée naturellement ne sont pas les plus graves. Mais il s'y ajoute, plus importants, les déséquilibres physiologiques engendrés par une malnutrition latente chez les populations à faible revenu. La plupart des endémies qui viennent d'être évoquées n'ont pas d'issue fatale, sauf cas exceptionnel. Elles créent cependant une situation d'invalidation. Elles laissent des séquelles qui font qu'au moindre accident (rougeole, broncho-pneumonie, infection intestinale) l'affection ou la maladie qui devrait être traitée et soignée sans problème dégénère et entraîne trop souvent la mort chez des organismes fragiles et mal nourris de surcroît.

« LA PRISE EN CHARGE »

On terminera cette partie en évoquant le rôle des sociétés privées et des grands organismes publics ou para-publics, dans la prise en charge, à usage strictement interne, de leur personnel. « La prise en charge » qui était une tradition coloniale est toujours attendue. La législation du travail ou les conventions collectives passées au sein des entreprises imposent à l'employeur un certain nombre d'obligations sociales : allocations familiales, transport, soins et remboursement des médicaments, caisse de retraite, etc...

En fait, dans bien des cas, sous la poussée de revendications répétées, devant la hausse des prix et la faiblesse générale des équipements, l'employeur dépasse les conditions minimales imposées par la loi. Il développe un service social absolument nécessaire au bon fonctionnement de l'entreprise. Ce service coûte cher, mais sans lui, les risques de blocage seraient sans doute trop forts. Il y a là substitution du « privé » aux services généraux de la société, à l'heure actuelle déficients. Certains exemples sont frappants.

Celui de la Banque Commerciale Zaïroise (B.C.Z.) est révélateur. « Il est apparu nécessaire, devant la multiplication des problèmes quotidiens d'organiser un véritable service social au sein de la banque pour pallier les carences observées » déclare un responsable. Ce service prend à sa charge le transport du personnel. Neuf bus spéciaux sont loués à l'OTCZ. Les courses en taxi et en taxibus des travailleurs ayant des horaires particuliers sont honorées par la Banque. La Banque verse des allocations familiales d'un montant supérieur à 50 % du tarif légal. Une allocation-naissance fixée à 20 zaïres par la convention collective vient d'être transformée en colis-layette. Ce don en nature coûtait 65 zaïres en 1978. Les frais de funérailles varient en fonction de l'ancienneté et du grade de l'agent. Le cas moyen occasionne une dépense de 300 à 350 zaïres.

Depuis 1973 des fêtes familiales sont organisées. Trois cercles sportifs ont été créés. L'équipement est fourni et renouvelé par la société. Depuis 1977, une allocation spéciale de scolarité est versée au mois d'août pour les enfants des agents. Cette allocation varie de 30 à 50 zaïres selon que les enfants sont en cycle primaire ou en cycle secondaire.

À la même date, une coopérative d'achat a été inaugurée. Un colis familial peut être acheté chaque mois. Il est composé de denrées de base aux prix officiels, les frais généraux étant à la charge de la Banque.

Un important service médical a été créé en 1971. Le personnel d'exécution dispose d'un local spécialisé à la Banque même. Un centre médical et familial bien équipé a été implanté à Kasa-Vubu. Le personnel de direction est conventionné et peut choisir un médecin de la ville. Frais médicaux et pharmaceutiques sont totalement pris en charge par la Banque qui dispose en outre de deux ambulances.

Enfin, les salaires sont assortis de primes de rendement et de primes d'ancienneté. Un système de prêts personnels et de prêts à long terme pour la construction donne de bons résultats. Un service de prévoyance et de retraite vient d'être mis en place pour les agents ayant 20 à 25 ans d'ancienneté.

L'effort de la Banque se mesure par la réalisation de plusieurs bâtiments spécialisés, la présence d'une équipe de 25 personnes dans un service indépendant pour une société de 1.343 employés (1).

Cet exemple est exceptionnel. Il n'en demeure pas moins significatif. Référence pour le travailleur kinois, il oblige les sociétés de la place, en fonction de leurs moyens et avec plus ou moins de bonheur, à répondre aux demandes de leurs employés. Il est bien évident que les réponses personnelles ou ponctuelles à la pauvreté urbaine, qu'elles soient le fait des citoyens eux-mêmes ou d'organismes particuliers, atteignent assez vite leurs limites. Les solutions restent précaires, isolées. Elles satisfont plus l'individu que la société, le citadin que la ville. Et encore ces solutions ne sont que des pis-aller. Comme le disait un Kinois, *« on est coincé de partout. Si on n'augmente pas le prix au marché, la quantité vendue est fractionnée. Si la course de taxi-bus n'est pas doublée, la distance est divisée par deux. Si tu veux quelque chose, il faut corrompre... »*.

Par ailleurs les inquiétudes et les difficultés de la vie se sont peu à peu transcrites dans le paysage urbain. Les incidences du problème de l'emploi, de l'habitat et des équipements sont visibles dans l'organisation de la ville. S'il est certain que les grandes lignes de la structure restent déterminées par les contraintes du site et le poids de l'histoire, la ville est aussi l'expression des réponses de la population aux questions posées par un développement considérable. Elle est l'image d'une dynamique interne qui transparait, sous-jacente à la structure d'ensemble. Cette donnée échappe le plus souvent à l'observation. Elle est particulièrement ressentie et vécue par la population, car elle correspond à l'émanation plus ou moins directe, plus ou moins volontaire, de ses grandes préoccupations quotidiennes.

(1) en 1978.

QUATRIÈME PARTIE

LES QUARTIERS ET LA VIE URBAINE

Croissance, crise, misère paraissent être le sort des villes tropicales, avec, au terme de l'évolution, la paupérisation d'une masse grandissante d'individus. Certains resteront fidèles à ce schéma pessimiste. D'autres chercheront des solutions dans le développement du monde rural, opposant parfois la nature « bonne » à la ville « mauvaise ».

Pourquoi condamner la ville au chaos ? Bien sûr, il est facile de montrer que les conditions de vie s'y détériorent et qu'elles atteignent parfois l'insupportable. Mais ne sont-elles pas vécues et acceptées par une population toujours plus nombreuse ? Par ailleurs, les difficultés posées par une croissance extraordinaire pouvaient-elles être résolues ? Il faut souligner les tentatives faites pour affronter la crise, même si elles paraissent, dans bien des cas, velleitaires. Quelles solutions pouvaient être proposées devant une urbanisation aussi soudaine, aussi générale ?

En définitive, on observe quelque chose qui se fait, un mode de vie qui se crée. Les initiatives personnelles mises bout à bout finissent par surmonter cet « impossible » toujours décrit, dont les limites sont chaque fois reculées. Les efforts de chacun s'additionnent pour faire fonctionner un système. La machine est sans doute mal assemblée. Elle marche mal, mais elle marche malgré tout.

Spontanément une ville naît, même si la notion de « ville » au sens littéral du terme ne s'impose pas d'emblée aux ruraux déracinés ou à l'observateur de passage. Le quartier se forme et s'organise. Les habitants bâtissent eux-mêmes leur maison et les densités de peuplement se renforcent au fur et à mesure que le quartier vieillit. Des activités informelles et des équipements structurent peu à peu l'espace. Des milieux de vie homogènes s'affirment et se hiérarchisent. Des classes sociales nouvelles apparaissent et s'intègrent dans une société urbaine en gestation.

FORMATION ET ORGANISATION DU QUARTIER

naissance et organisation d'un quartier périphérique

Dans une première étape, les espaces vierges de la périphérie urbaine sont divisés et distribués par un chef de terre reconnu sur un territoire donné. Le découpage parcellaire prolonge en général le plan orthogonal qui est de règle dans toute la ville. Dans certains cas, le chef de terre se fait aider par un géomètre ou un agent du cadastre. Il exige parfois que les constructions soient en dur.

À l'origine, le plan n'est pas toujours très marqué. Les cheminements piétonniers se font par des raccourcis à travers les parcelles distribuées. Mais peu à peu, la géométrie des lignes s'impose. Des rectangles défrichés, où la terre est mise à nu, apparaissent au milieu de la brousse. De loin, ils peuvent être confondus avec des champs dans cette marge incertaine de la périphérie où l'on ne sait plus où finit la campagne et où commence la ville.

Avec le temps, ces parcelles dénudées se multiplient et le doute n'est plus permis. Les voies d'accès se précisent. Par la répétition des cheminements, par l'édification des premières clôtures, des rues se matérialisent. Tas de sable, alignements de parpaings annoncent les premières constructions. Bientôt, les maisons sortent de terre.

La première forme d'activité, ébauche de structuration de l'espace, se manifeste par le choix de l'emplacement d'un lieu fréquenté : croisement d'itinéraires préférentiels, avancée extrême d'un axe de pénétration de la circulation automobile, espace vide bien situé que le chef de terre abandonne et où s'installe un groupe de femmes. Assises par terre ou sur de petits tabourets ronds à trois pieds, faits d'une liane tressée en creux, les marchandes présentent sur des sacs posés à même le sol, dans des cuvettes ou sur des installations de fortune, quelques produits de consommation courante : chickwangles, cigarettes, allumettes, savon, quelques boîtes de conserves... C'est l'amorce d'un marché.

Peu à peu il va prendre corps et s'étoffer. Il va devenir pôle, provoquant l'apparition dans les parcelles voisines de quelques petits commerces, d'artisans ou encore d'un moulin à manioc.

Tout naturellement, ce lieu va devenir le point d'aboutissement d'une course de taxi, et plus tard le terminus d'une ligne de fula-fula ou de camions chargés de ravitaillement.

Parfois c'est le terminus lui-même qui induit l'activité. Il y a enchaînement réciproque des processus d'urbanisation, dont les effets convergent vers un durcissement du tissu et un accroissement de l'activité.

La deuxième étape, suivant d'ailleurs d'assez près l'ébauche de l'activité dont elle est parfois contemporaine, se matérialise par la création d'une école primaire. Elle s'installe à proximité du lieu réservé à une mission, près de l'endroit où s'édifie une petite église.

C'est parfois le chef de terre, qui, de sa propre initiative, prend contact avec la mission religieuse d'un quartier voisin plus ancien et lui propose un espace. Les premiers occupants eux-mêmes peuvent faire pression sur le chef de terre et lui demander de réserver un ensemble de parcelles contiguës qui seront cédées à l'autorité religieuse qu'ils ont pris soin de prévenir. Devant l'extension d'un nouveau quartier, cette autorité peut encore intervenir directement auprès du chef de terre, bailleur d'espace.

Il arrive que le regroupement des femmes au petit marché local ne soit plus toléré lorsque, par l'espace qu'il occupe, il empêche la vente d'une ou deux parcelles. Le chef de terre concède alors un autre terrain ; sinon les femmes s'installent dans la rue. Sur les espaces plats, les parcelles vides sont occupées par les enfants et baptisées « terrains de football ».

Mais ces terres encore disponibles seront bientôt vendues. Il est assez rare qu'un chef de terre réserve de lui-même une aire de jeu, un terrain pour l'école ou pour le marché. Cela peut arriver (1) surtout s'il y a trouve son propre intérêt. Ses enfants iront y jouer ou pourront s'inscrire sur place à l'école. Sa femme aura une place au marché ou pourra encore facilement s'y approvisionner.

Le chef de terre doit plutôt tenir compte de la pression des occupants. P. Raymaekers note que « les squatters ont décidé eux-mêmes (en 1960 dans les extensions Sud) de laisser certains espaces vides pour la construction ultérieure d'écoles, l'aménagement de marchés et de terrains de sport » (RAYMAEKERS, 1964 : 206).

En définitive, le rôle des congrégations religieuses et du chef de terre apparaît déterminant. L'administration se retranche derrière une position d'attente. Le Bureau de localité, implanté dans le nouveau quartier peut difficilement contenir ou limiter la distribution illégale des terres. Il se heurterait à la population de tout le quartier. C'est tout le mode de formation du tissu urbain qui serait remis en cause.

Cependant le phénomène ne peut pas être totalement ignoré. Il faudra, tôt ou tard, que l'administration intervienne, même si le quartier est pratiquement loti.

En général, et c'est la troisième étape, l'administration hérite d'une situation de fait qu'elle tente d'aménager. Elle ne peut qu'entériner le quadrillage des rues, officialiser les noms qui se sont déjà imposés. Il est difficile de bouleverser les habitudes

(1) A Kindele par exemple, près du Campus, le chef de Mayulu Bikubi a réservé un terrain aux enfants du nouveau quartier.

qui se sont créées et de ne pas tenir compte des activités qui se sont implantées. L'administration provoquera le déplacement du marché. Devenu important, il déborde sur les voies de passage. Il peut même occuper toute une rue et bloquer la circulation. Un nouveau terrain est attribué, les vendeurs stables seront enregistrés et une taxe d'exploitation devra être payée.

Des installations permanentes apparaîtront. Le marché, à cette occasion, sera remodelé. Il se renforcera en vendeurs, en boutiques. Des dépôts en dur pourront être construits. Il est désormais point fort, lieu d'échange et de rencontre, pôle d'urbanisation.

L'administration interviendra également par la création d'une école secondaire, d'un dispensaire d'État ou d'une maternité. Ces équipements importants devront se contenter des espaces encore disponibles ou se reporter à la périphérie du nouveau quartier, ce qui entraînera une nouvelle poussée de l'habitat.

Au même stade, les missions se développent. C'est bien souvent sur leurs terrains que se construisent les nouvelles écoles et que s'installent de nouveaux services sociaux. Le nombre des religieux est augmenté. Leur présence est demandée. Les missions constituent avec le marché le deuxième point fort des zones d'habitat spontané.

Peu à peu, le quartier prend forme et s'individualise. Les maisons d'attente en matériaux non durables ou en matériaux de récupération sont soit abandonnées à un locataire, soit remplacées par une construction en dur. Les constructions solides déjà existantes voient se souder aux parpaings laissés en saillie à leurs angles, l'ajout d'une ou deux pièces supplémentaires.

L'activité se développe autour du marché et de la station de bus. Bars et buvettes se multiplient en certains points privilégiés. Les petits métiers se fixent le long d'axes qui se renforcent d'eux-mêmes. Le stade ultime sera atteint avec l'asphaltage de la piste.

Avec le temps, un quartier est né. Des critères de formation de l'espace urbain retiendra, à partir du scénario décrit, l'évolution parallèle des densités d'habitat et de peuplement, l'effet urbanisant des activités informelles, le rôle des équipements et, parmi ces derniers, la place privilégiée des marchés.



l'évolution parallèle des densités d'habitat et de peuplement

Les cités africaines où la construction était laissée à l'initiative individuelle présentent des formes d'habitat diverses qu'on distingue bien dans le paysage (Fig.21)

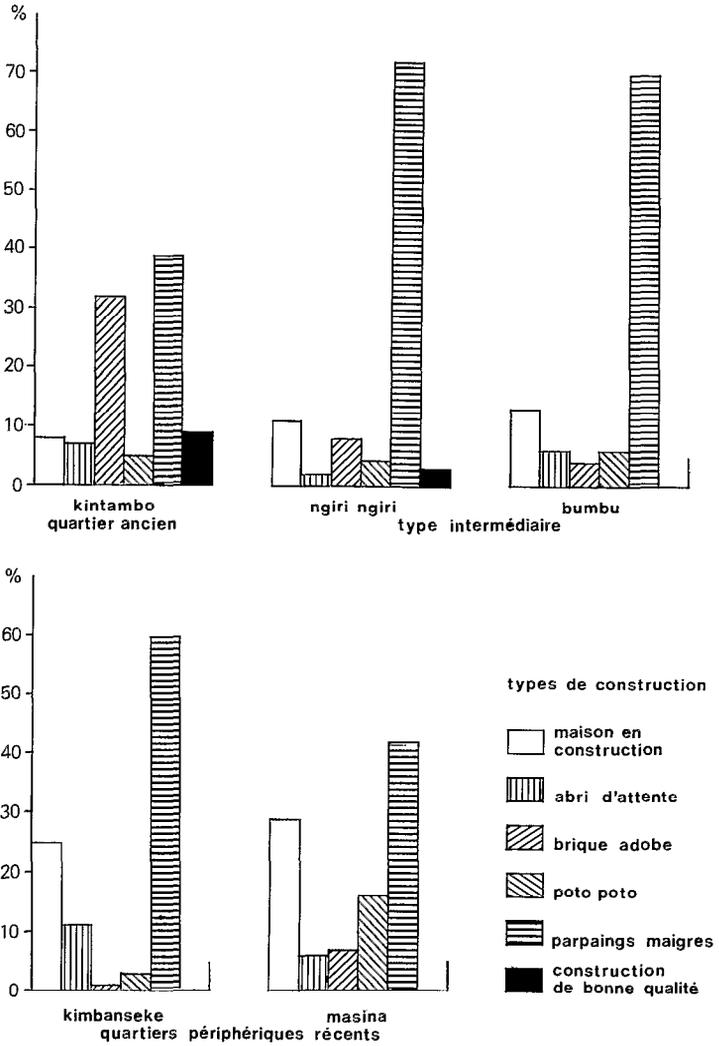


Fig.21 Répartition des types de construction par quartiers

Les quartiers anciens se caractérisent par de forts coefficients d'occupation au sol. Ils sont constitués de bâtiments hétéroclites. Les vieilles bâtisses en matériaux traditionnels, toutes de guingois, sont fréquentes. Les constructions en parpaings maigres, ailleurs prédominantes, ne dépassent pas 40 à 50 % ici.. La place étant presque toute occupée, les maisons en construction y sont moins nombreuses qu'ailleurs. Par contre le nombre de constructions récentes de bonne qualité augmente. Dans ces quartiers, la rénovation de l'habitat est active : les maisons en briques adobes sont abandonnées ou démolies. On bâtit en dur à leur place. A Kintambo, près d'une maison sur dix est du type « maison Fonds d'Avance ». Il en est de même à Lingwala.

Les quartiers récents de la périphérie urbaine sont remarquables par le nombre de maisons en construction et de baraques d'attente. Les maisons en construction représentent 25 à 30 % du total, les abris d'attente près de 10 %. Les maisons de type traditionnel sont rares : 2 à 3 % seulement. Les constructions de qualité sont absentes. Celles en parpaings maigres constituent le cas le plus commun. On assiste à la répétition infinie de petites constructions en dur avec des coefficients d'occupation au sol peu élevés et des vides fréquents dans le tissu. Kimbanseke, pris dans son ensemble, est un bon exemple :

maisons en construction	24,9 %
constructions d'attente	11,4 %
maisons en briques adobes	0,4 %
maisons en poto-poto	2,5 %
maisons en parpaings maigres	60,5 %
maisons en dur de bonne qualité	néant

Dans les marges en cours de lotissement, les constructions en cours d'édification et les constructions d'attente représentent plus de la moitié des cas. Une parcelle sur deux, ou plus, est inoccupée.

Entre ces cas extrême, quartier ancien et quartier récent, un type intermédiaire se trouve représenté dans la partie médiane de la ville, dans les quartiers des Nouvelles Cités et des Extensions sud. Il subsiste encore quelques maisons de type traditionnel, mais moins d'une maison sur dix est de ce type. Les maisons en construction sont encore assez nombreuses (plus de 10 %). Ce sont les constructions en parpaings qui s'imposent dans sept cas sur dix : 72 à 76 % à Ngiri-Ngiri, 79 % à Bumbu, 67,5 % dans les quartiers de Bandundu et Kingasani à Kimbanseke. La dimension des maisons est plus grande que dans les quartiers récents. Les petites villas apparaissent. Leur nombre diminue, du centre vers la périphérie. Si les quartiers de Kasavubu et de Ngiri-Ngiri, du moins dans la partie nord, montrent assez souvent de belles bâtisses, la chose, bien qu'elle existe, est beaucoup plus rare à Bumbu situé plus au sud. Les murs de clôture enfin, par leur nombre et par leur hauteur, donnent au paysage une rigidité qui disparaît au fur et à mesure que l'on s'approche de la périphérie.

LES STRATES D'HABITAT ET DE PEUPELEMENT

La répartition des densités d'habitat par quartiers homogènes exprime la chronologie du grand mouvement d'urbanisation qu'a connu Kinshasa depuis un demi-siècle. Quatre ensembles se dégagent (Fig.22).

Le groupe (1) réunit les Anciennes Cités vieilles de 30 à 60 ans. Le nombre de constructions par hectare urbanisé varie de 31 à 34 : 31,4 à Barumbu, 32,1 à Kinshasa, 34,4 à Lingwala. 17 habitants vivent en moyenne sur chaque parcelle, ce qui donne une densité de 230 habitants à l'hectare. Cette densité est calculée pour des

pour des zones d'habitat d'où ont été déduits les grands équipements, les espaces vides importants et la voirie primaire. Localement les densités peuvent être plus fortes, mais le seuil de saturation semble atteint vers 250-300 habitants à l'hectare.

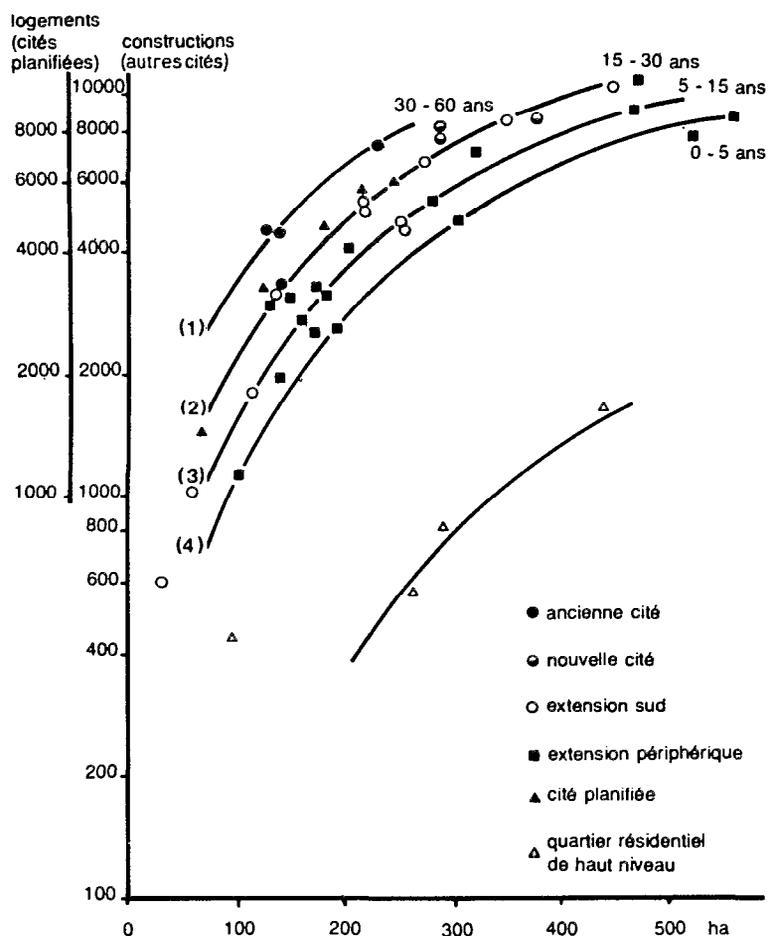


Fig.22 Densité des constructions par strates d'habitat homogènes

Le groupe (2), est plus complexe et moins homogène. Il rassemble les quartiers de 15 à 30 ans d'âge. On y trouve les Nouvelles Cités avec les densités de constructions les plus fortes, les extensions sud et les extensions périphériques les plus anciennes avec les densités les plus basses. Kasa-Yubu et Ngiri-Ngiri, nouvelles cités, ont 27 constructions à l'hectare. Bumbu, Makala, Ngaba, extensions sud, ont régulièrement 22 ou 23 constructions à l'hectare. Les enclaves du camp Luka-Selembao et de Kimbangu (Kalamu) peuvent y être rattachées, ainsi que les premiers quartiers d'extension de Kimbanseke (22,6) ou de Masina (Masina II : 24,5). Les quartiers Q.1 à Q.7 de la cité planifiée de N'Djili où la construction était le fait des habitants eux-mêmes, connaissent aujourd'hui des densités de 22 constructions à l'hectare.

C'est dans cette série que prennent place les Cités Planifiées, si l'on assimile, comme cela se fait dans la pratique, le logement à la parcelle. La moyenne est de 24 logements à l'hectare. Les chiffres varient de 23 logements par hectare à Matete à 26 logements par hectare à Yolo et Matonge (Kalamu).

Cet ensemble disparate offre un éventail de densité de population plus large que le précédent. Les Nouvelles Cités rassemblent près de 14 habitants par parcelle, soit une densité moyenne de 187 personnes à l'hectare. Les zones d'extension évoquées ont des densités de 150 habitants à l'hectare. Les Cités Planifiées, avec 8,6 à 9,5 personnes par logement, atteignent des densités de l'ordre de 200 habitants à l'hectare. La fourchette est donc de 150 à 200 habitants à l'hectare pour ce deuxième groupe.

Le groupe (3) est plus homogène. Il réunit certaines « extensions » de la première génération et des extensions périphériques plus lointaines et plus récentes que les précédentes. Ces quartiers ont de 5 à 15 ans. Le nombre de constructions à l'hectare est de 17 à 20. Les extensions de Bandalungwa, de Mombele à Limete, de Bاندundu, Kingasani I à Kimbanseke, de Kinsuka et de Binza-Gendarmerie à Ngaliema, de Kingabwa, etc... sont dans ce cas. Les parcelles sont occupées par 7 à 9 personnes. Les densités de population correspondantes varient de 80 à 135 habitants à l'hectare.

Le groupe (4) rassemble les quartiers des franges urbaines actuelles. Les constructions sont au nombre de 12 à 15 à l'hectare. La densité de population ne dépasse pas 70 à 80 habitants à l'hectare. Les parcelles sont occupées par 4 à 5 personnes : un couple et deux ou trois enfants.

Les quartiers résidentiels sont remarquables par leur aération. Trois à cinq constructions à l'hectare prennent place sur des lots de 2.000 à 5.000 m². La densité est de l'ordre de 20 habitants à l'hectare.

Ces distributions hiérarchisées se retrouvent lorsqu'on étudie le phénomène à l'échelle de la parcelle. La coupure est nette entre l'ensemble Anciennes-Nouvelles Cités et le groupe des extensions périphériques nées ces 15-20 dernières années. Du point de vue du nombre de constructions par parcelle, la situation la plus fréquente s'établit autour de deux constructions par parcelle pour les Anciennes et les Nouvelles Cités (38 à 43 % des cas). Une différence apparaît cependant. Les parcelles occupées par trois constructions représentent à peu près un cas sur trois dans les Anciennes Cités alors qu'elles ne représentent qu'un cas sur quatre dans les Nouvelles Cités (Fig.23).

Dans les zones d'extension, le mode est de une construction par parcelle : 63,5 % des cas dans les quartiers d'extension sud, 74,8 % dans les quartiers périphériques. Mais alors qu'une parcelle sur trois des Nouvelles Cités réunit deux maisons, ce cas ne se rencontre qu'une fois sur cinq dans les quartiers récents.

La répartition globale du nombre de logements et de pièces par parcelle est ainsi essentiellement chronologique. La saturation est atteinte dans les Anciennes Cités avec, pour l'ensemble, 3,65 logements par parcelle. Ce chiffre moyen ne doit pas faire illusion. « Les parcelles de dix pièces et plus représentent 39 % des parcelles et totalisent 65 % des pièces » (INS, 1969, p.125).

L'exemple de la zone de Kinshasa est intéressant (1). Le cas le plus fréquent est de six logements par parcelle (399 cas sur 3.096). On rencontre sept logements par

(1) d'après enquête « activités », mars 1973.

parcelle dans près de 10 % des cas. Les parcelles qui réunissent plus de 15 logements sont au nombre de 14, et dans trois cas exceptionnels on a plus de 20 logements sur la parcelle. Au total 16.745 logements sont dénombrés, soit 5,4 logements par parcelle ou encore 71 logements à l'hectare.

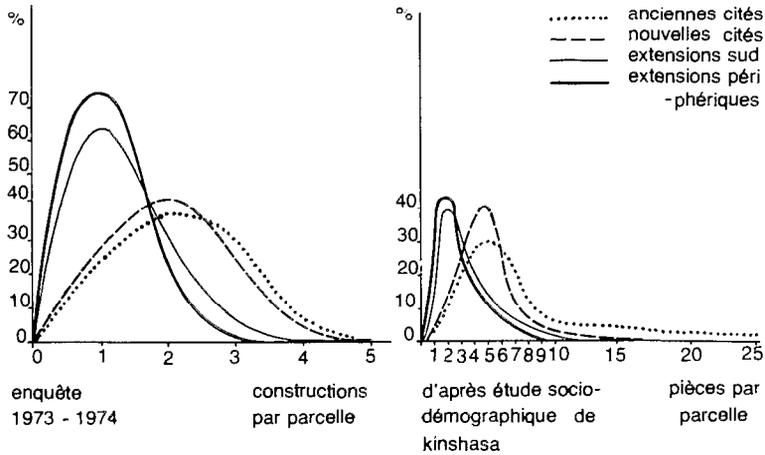


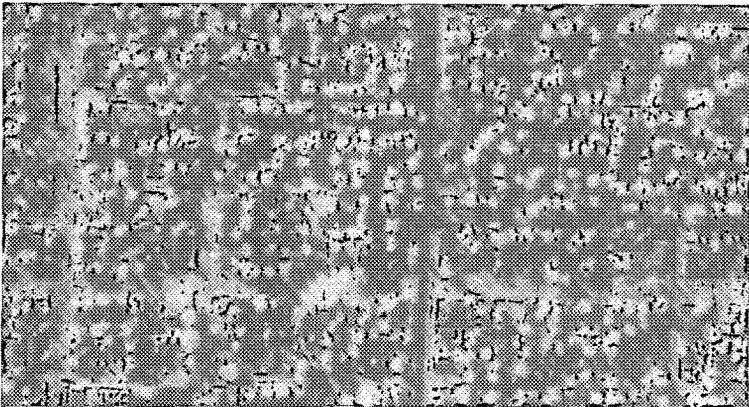
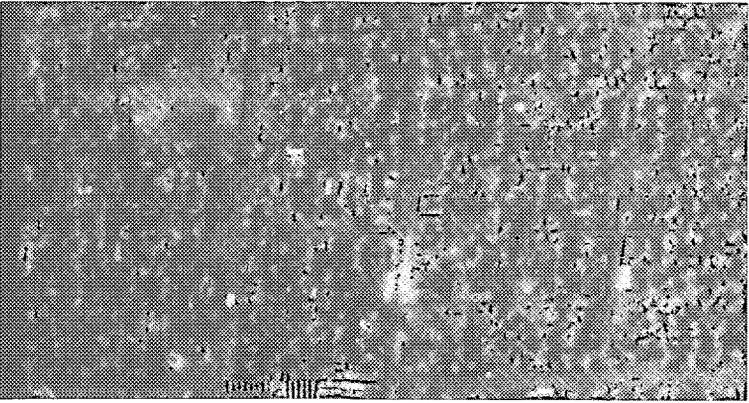
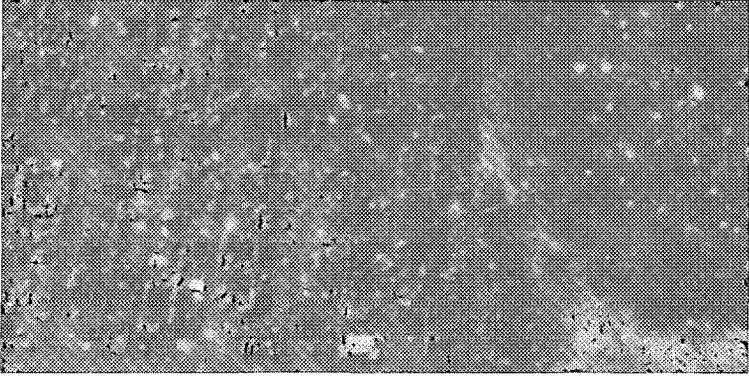
Fig.23 Nombre de constructions et de logements par parcelle

Dans les Nouvelles Cités le nombre de logements par parcelle est de 2,4. Elles totalisent 7,1 pièces en moyenne. Le mode est de 4. Dans les zones d'extension récentes le nombre de logements correspond au nombre des maisons bâties sur la parcelle, soit un peu plus de un logement par parcelle. Le nombre de pièces le plus fréquent est de deux (INS, 1969 : 176).

L'évolution des quartiers vers une densification progressive de l'habitat et des hommes s'accompagne de la création d'un véritable couvert végétal dont la taille et la fréquence des arbres varient avec l'âge du quartier.

À Kintambo les arbres sont bien développés et denses. La cité a plus d'un demi-siècle et le couvert végétal cache en grande partie les constructions. Vu du ciel le quartier paraît très vert. La carte du couvert végétal, réalisée d'après des photographies aériennes récentes, montre l'importance de l'ombrage (Fig.24). Mais dans certains vieux quartiers, avec la poursuite de la densification, les arbres sont abattus pour faire place aux maisons. Le fait est sensible au sud de Lingwala et de Barumbu.

A Masina, quartier postérieur à 1960, le couvert végétal est peu développé, mais les arbres sont déjà denses. Vus d'avion, ils forment une multitude de petites touffes qui cachent à peine les maisons. A Masina III quartier plus récent, on ne voit que quelques alignements d'arbres encore jeunes. L'arboriculture y est naissante. Au-delà, vers l'aéroport, c'est la savane, basse et pauvre. Le parcellaire est matérialisé, les tas de sable disséminés en taches claires sur le sol sombre, annoncent les constructions prochaines.



11. Occupation progressive de l'espace. En haut, marge urbaine en cours de lotissement (noter les tas de sable en attente. Au centre, le quartier récent d'une quinzaine d'années (noter la taille des arbres et les constructions inachevées). En bas, un des plus anciens quartiers de la ville (plusieurs constructions par parcelles, couvert végétal dense). D'après les photographies aériennes 1968 et 1975, Institut Géographique du Zaïre.



d'après photographies aériennes 1977

Fig.24 L'importance du couvert végétal dans un quartier ancien — Zone de Kintambo 1977

Dans l'ensemble, les cartes d'arboriculture urbaine démontrent la création d'un vigoureux couvert végétal là où il n'y avait auparavant que des savanes arbustives, des étendues herbeuses ou des champs. Toute la plaine de Kinshasa s'est peuplée d'arbres fruitiers ces trente dernières années, de Kintambo à l'aéroport de N'Djili. La densité des arbres fruitiers, très largement dominants dans les quartiers africains, peut atteindre le chiffre de 45 à 55 arbres adultes à l'hectare, soit plus de quatre arbres par parcelle.

Le citoyen kinois vit ainsi dans une ville très lâche, sur des espaces de faible densité de peuplement et d'habitat dont l'importance va en diminuant des noyaux anciens vers la périphérie, dans des parcelles où il crée et protège un couvert d'arbres fruitiers. Par la simple observation d'un tissu urbain, un âge peut être avancé, un type de quartier peut être défini.

La densité globale varie selon les recensements de 111 à 126 habitants à l'hectare. La densité minimale est de 50 habitants à l'hectare. La densité maximale est de 250. Ces chiffres sont tout à fait comparables à ceux qui sont observés dans les autres villes d'Afrique. Les densités supérieures parfois avancées (400 habitants hab./ha dans les Anciennes Cités, par J. DENIS en 1955, 240 à 390 hab., voire plus, par R. de MAXIMY en 1973) ne concernent que quelques îlots, ou correspondent à des calculs particuliers (1).

Deux types de quartiers ont des chiffres nettement inférieurs à la densité moyenne de l'ensemble de l'agglomération. Ce sont les quartiers résidentiels, comme on l'a vu, et le centre des affaires qui mérite une étude particulière.

LE CAS PARTICULIER DU CENTRE DES AFFAIRES

Alors que dans l'ensemble de la ville la densification suit l'avancée du front urbain, alors qu'à la périphérie les distributions des chefs de terre transforment des terrains à vocation agricole en terrains à bâtir, la promotion foncière dans le centre-ville et dans certains quartiers résidentiels est tout à fait différente.

Il n'y a pas ici, sur ces îlots déjà bâtis ou occupés, de systématique dans la mise à la disposition des terrains et dans l'établissement des prix. Ce sont des opérations « au coup par coup » suivant l'opportunité du moment.

Au centre-ville, le prix du terrain dépend de sa surface. Le prix au m² est inversement proportionnel à la superficie de la parcelle. Au cœur du centre des affaires, on peut avancer pour 1978 le chiffre moyen de 100 zaïres le m². Mais certains propriétaires de parcelles de la Gombe portant de vieilles mesures sans aucune valeur vénale vendent leur terrain 150 zaïres le m².

Le marché immobilier n'est pas régularisé. Il est très difficile d'établir une carte des valeurs foncières par quartier, par îlots et par côté de rue — côté ensoleillé, côté non ensoleillé, côté commercial, côté non commercial — comme cela peut se faire dans d'autres villes.

Dans cette partie de la ville, le durcissement du tissu se cristallise sur certains points ou certaines rues dont la vocation commerciale est affirmée. Cela se fait de façon tout à fait spontanée, sous l'action directe des promoteurs. Parmi les plus importants on peut citer la société privée Groupimo et la Compagnie Financière de Kinshasa (COFIKA), émanation de la Banque de Kinshasa.

D'une manière générale, les Pouvoirs Publics, en dehors des grandes réalisations où ils peuvent prendre une participation, n'interviennent pas dans le choix de l'opération ni dans son dimensionnement, ni dans sa conduite financière. Les contraintes d'urbanisme existantes peuvent être remises en question à l'occasion d'opérations ponctuelles. Elles font alors l'objet de négociations et, parfois, de dérogations.

(1) Il s'agirait, dans le deuxième cas, de densités nettes, correspondant aux seuls espaces dévolus à la résidence des Kinois.

La densification la plus visible s'effectue au cœur du centre des affaires où depuis quelques années la construction d'un habitat en hauteur se renforce. Aujourd'hui, à côté des immeubles des années 1950-1960 aux formes massives et horizontales (Onatra, Poste Centrale) se dressent les lignes verticales des tours des Galeries Présidentielles (1974), de la Sozacom (1975), de la BCZ (1976). Groupimmo réalise à l'heure actuelle la deuxième tranche des Galeries Présidentielles et lance derrière l'hôtel Regina, sur une place encore disponible, l'opération du Kin-Center, qui réunira commerces, bureaux et appartements... Nouvelle pour ceux qui ont quitté Kinshasa il y a une dizaine d'années, l'image de ce petit centre monumental, vue du Pool Malebo, ne manque pas d'allure.

La densification déborde le centre historique et se développe le long de quelques axes préférentiels : Kasa-Vubu, 24 novembre, avenue Bokassa où s'élèvent de plus en plus d'immeubles de dimensions modestes, de R + 2 à R + 5. Cinq immeubles sont en construction à l'emplacement d'anciennes parcelles qu'ils occupent en totalité sur l'avenue Bokassa aux abords du marché. Cet axe apparaît aujourd'hui le lieu d'une forte spéculation immobilière. Au croisement de l'avenue du 24 novembre et de l'avenue Kabinda vient de s'élever la tour de la Voix du Zaïre. Quelques immeubles apparaissent vers le Centre Administratif de la Gombe, et tout récemment, le World Trade Center du Zaïre s'est dressé au-dessus de la baie de Ngaliema. Partout ailleurs l'habitat en hauteur est exceptionnel, en dehors des blocs R + 1 des cités planifiées et des villas à étages des quartiers résidentiels.

l'effet urbanisant des activités informelles

Décisive dans le centre des affaires, où la fonction commerciale l'emporte sur la fonction résidentielle, l'implantation des activités est partout perceptible.

La distribution des activités socio-économiques intégrées au tissu constitue l'expression plus ou moins spontanée de la réalité urbaine. Quelques grandes idées se dégagent de la représentation cartographique de ces activités et de leur étude statistique.

Les activités socio-économiques s'ordonnent en fonction d'axes et de pôles préférentiels. Elles structurent l'espace. Elles contribuent à l'évolution et à la rénovation de l'habitat. Elles traduisent par leur fréquence et par leur nature les étapes du peuplement. Très mobiles, elles finissent cependant par se stabiliser avec le temps. Leur regroupement dans des zones privilégiées autour de marchés dynamiques aboutit à la création de quartiers à vocation centrale.

LA STRUCTURATION DU QUARTIER

Les cartes de détail des petites activités dressées à 1/10.000 dans une coupe nord-sud la ville, des anciennes cités aux zones d'extension sud, illustrent parfaitement la structure de l'espace en fonction d'axes et de pôles d'activité (1).

une structure linéaire

Une structure linéaire apparaît le long de chaque axe important de l'espace urba-

(1) On verra à ce sujet les planches « activités » dans Atlas de Kinshasa première partie : planches n°23 à 28 deuxième partie : planches n° 12 à 18

nisé. L'exemple le plus frappant reste celui de l'avenue Kasa-Vubu, mais toute création de voie asphaltée induit l'activité. Les tronçons récents de Kianza (Makala) et de Mukali (Kimbanseke) en sont de bons exemples.

L'avenue Kasa-Vubu mérite une étude particulière. Commerçants, artisans, bars et services de quartiers s'alignent dans une suite ininterrompue depuis le Grand Marché jusqu'au Rond-Point du 24 novembre. Les activités multiples et différenciées à l'intérieur d'une même parcelle, débordent sur la rue particulièrement vivante. L'axe est très attractif, animé d'une circulation automobile et piétonnière intense.

L'analyse du statut d'occupation et du lieu de résidence des artisans et des commerçants montre le rayonnement de l'avenue. De Rwadakingi, au sud du Grand Marché au croisement avec l'avenue du 24 novembre, 470 activités fixes ont été recensées sur une distance de 6.000 mètres (1). Elles emploient 1.286 personnes, soit trois salariés en moyenne par entreprise. Les cas les plus fréquents sont de 2 à 3 employés par entreprise, mais les entreprises de 4, 5 ou 6 employés sont en nombre non négligeable.

Sur ces 470 activités, 74 sont exercées par le propriétaire de la parcelle sur laquelle elles sont implantées. 396 sont le fait de locataires qui trouvent ici un emplacement remarquable sur un axe réputé de la ville.

D'après les réponses obtenues au sujet du lieu de résidence (2), les cités limitrophes, Kasa-Vubu, Ngiri-Ngiri, Kalamu, fournissent 43 % des travailleurs indépendants. L'axe draine les zones sud, Selembao, Makala, Ngaba, qui apportent près de 25 % du total des artisans et des commerçants. Son influence est encore perceptible dans les quartiers de Ngaliema ou encore dans les quartiers situés au-delà de la rivière N'Djili, distants cependant de plus de dix kilomètres à vol d'oiseau (10 % du total)).

Les Anciennes Cités s'articulent sur un solide maillage d'axes nord-sud et est-ouest. L'activité s'appuie sur des axes nord-sud vigoureux dans les Nouvelles Cités de Kasa-Vubu et de Ngiri-Ngiri. Plus loin, la structuration de l'espace est moins nette, les axes sont moins nombreux, moins forts et toujours de direction méridienne.

Des portions de route, des voies d'accès à la ville (voies à grande circulation ou voies autoroutières) deviennent, par l'implantation des activités, des rues commerçantes. Leur fonction initiale est modifiée voire détournée. Le boulevard Patrice Lumumba, route à chaussées séparées, qui relie le Domaine de la N'Sele à l'agglomération, voit sa fonction d'axe d'entrée de ville perturbée à la hauteur de Masina II et du quartier de Bandundu dans Kimbanseke. Sur 200 mètres, l'activité est très forte de part et d'autre du boulevard. La traversée de l'axe par la population était si fréquente, les accidents si nombreux, que les autorités urbaines ont dû implanter une passerelle pour relier les deux côtés de la voie à grande circulation.

La route de Matadi, voie d'accès ouest, est par deux fois le siège d'une activité intense : à Binza-Kinsuka et à Binza-Gendarmerie. A Binza-Gendarmerie, la voie est bordée à l'est par des zones d'extension qui rejoignent le camp Luka-Selembao et Bumbu, à l'ouest par des quartiers périphériques qui se développent sur la colline Iksu. En un laps de temps très court, ce tronçon où s'arrêtent les autobus est

(1) Les activités flottantes n'ont pas été inventoriées. Seules les activités fixes ont été retenues.

(2) Un sur deux pour les propriétaires souvent absents, 3 sur 4 pour les employés.

devenu très animé. C'est la rue centrale de quartiers récents encore mal structurés. Sur un kilomètre, du domaine de la Météorologie Nationale à la Paroisse du Saint-Sacrement, 80 activités fixes se sont installées en quelques années. En 1977, elles emploient 239 personnes. 21 activités sont dirigées par le propriétaire d'une parcelle limitrophe de l'axe. 59 sont exploitées par de petits patrons qui ont loué l'emplacement. A la différence de Kasa-Vubu, dont le rayonnement est à l'échelle de la ville, cet axe, n'appelle que les artisans et les commerçants du quartier. La fonction est locale. D'après les réponses recueillies, 75 % des travailleurs habitent la zone même et 10 % la zone limitrophe la plus proche.

une structure nodulaire

Une structure nodulaire est fondée sur les gros marchés et les grands carrefours. De nombreuses activités sont liées aux marchés : Activités de transport : porteurs, pousse-pousse, taxis ; artisanat prestataire de services : « salons de coiffure », ateliers de couture, moulins à manioc. Les bars, les studios photographiques occupent chaque espace libre. Les parcelles voisines sont toutes louées par une série de boutiques et d'ateliers qui vivent de la clientèle de passage. A côté de la station de bus, les vendeurs de cigarettes, les cireurs de chaussures, les marchands ambulants de brochettes essaient de raccrocher le chaland. Les services publics trouvent encore ici un emplacement privilégié.

La concentration des activités est remarquable à proximité du Grand Marché, du marché de Simba Zikita ou encore de Gambela. Ces marchés centraux connaissent une fréquentation intense.

Le carrefour Kasa-Vubu — Victoire apparaît comme un point fort. Une série quasi continue de boutiques en dur et de gros ateliers borde la rue. L'activité est foisonnante et modifie la physionomie du quartier. Le jour, les marchands de disques diffusent à pleine puissance les chansons à la mode. Ils sont relayés par les bars la nuit. Les parcelles limitrophes, bien situées, sont valorisées au maximum. Le prix du terrain est plus fort ici qu'ailleurs. Il impose que l'activité soit plus importante. C'est d'ailleurs auprès de tels carrefours que l'on rencontre des boutiques avec vitrines et même quelques formes d'habitat en hauteur.

On remarquera enfin sur les cartes les pôles secondaires mais solides des quartiers périphériques situés à la terminaison de l'avenue du 24 novembre et de l'avenue Biengiesia. Le marché de Makala, point de vente de cossettes de manioc, rassemble 1.400 vendeurs. Il a attiré de nombreux moulins. Commerçants et artisans se sont installés à proximité, près d'une importante clientèle de passage. Les habitants du quartier peuvent profiter des services de la maison de zone, de la mission et de l'école implantées tout près. De la même manière, autour du marché et de la station de bus de Bumbu, au bas de la côte qui conduit à l'IPN, toute une concentration de commerces, d'ateliers, de bars, s'est créée. Elle se renforce avec le temps et le développement vers le sud des nouveaux quartiers de Selembao.

Comment définir ces points forts du tissu urbain ? Pôles structurants ? Pôles d'urbanisation ou secteurs de centralité ? Quelles sont les activités les plus attractives ? Quelle est leur chronologie d'implantation ? Comment déterminer la force relative de ces nœuds d'échange et de relation dans l'espace ?

Les pôles d'activité apparaissent hiérarchisés. Deux centres sont à l'échelle de l'agglomération. Le centre des affaires est au sommet de la hiérarchie. C'est le centre-ville actuel, peu étendu, complexe, en marge de la ville africaine et du secteur informel. En revanche se dessine une importante aire d'activité centrée sur les vieux quartiers : Kinshasa, dans sa partie méridionale, Kasa-Vubu, nord de Ngiri-Ngiri et

bordure ouest de Kalamu. Les entreprises y sont plus solides et plus stables qu'ailleurs, plus dynamiques aussi. Les boutiques en dur et les magasins se rassemblent et se multiplient autour des carrefours. Le micro-commerce est partout présent. On recense en moyenne une à deux activités par parcelle, mais en certains points c'est plusieurs activités du secteur informel qui s'installent sur chaque parcelle.

Les pôles secondaires sont à l'échelle des quartiers. Les centres structurants des cités planifiées viennent en première place. Ce sont les mieux équipés, les plus complets, avec un marché important, des services administratifs et des services collectifs. Leur emplacement est bien défini et correspond à une volonté d'urbanisme. Les centres de Bandalungwa, Lemba, Matete et N'Djili se détachent sur les cartes par les très nombreuses activités qu'ils réunissent dans ces points privilégiés du tissu urbain.

Moins volontaires que les précédents une série de pôles se sont implantés en fonction de l'histoire de la ville, des seuils de rupture dans le tissu et d'une certaine perception de l'espace qu'à la population d'un quartier. Certains sont centrés sur de vieilles places commerciales. Un bel exemple est donné par celle de Kintambo (ex-Léo II) à la jonction de deux grands axes de passage : terminaison de l'avenue Kasavubu et route de Matadi. Noyau historique situé près de la gare de Kintambo, « Kintambo-magasins » garde encore une allure très coloniale. On retrouve là toute une architecture commune aux villes d'Afrique d'il y a trente ou quarante ans, avec de petits immeubles bas et des maisons à fronton, à un ou deux niveaux, recouvertes de toits de tôle aux formes compliquées, agrémentées de corniches et de rebords en saillie sur des façades peintes de verts, de jaunes et de roses inimitables. Les rez-de-chaussée ont été rénovés. Ils sont occupés par des boutiques tenues aussi bien par des Africains que par des commerçants portugais et grecs. Carrefour important, c'est bien sûr le siège d'une grande station de fula-fula et de taxibus où se forment, à certains moments de la journée, de gros attroupements.

Les marchés, comme on l'a dit, attirent l'activité. Chacun d'eux constitue un pôle plus ou moins important qui est fonction du nombre de ses vendeurs et de sa position dans la ville. Les grands marchés de Bandalungwa (Adoula) et de Gambela sont de bons exemples de pôles de quartier déjà structurés. Mais chaque petit marché est un centre en devenir. Tôt ou tard, il provoque la prolifération du commerce et la valorisation des terrains situés à sa proximité.

Il existe enfin plusieurs pôles centrés sur des points de rupture périphériques. Ils sont parfois mal délimités, mal structurés. Ils marquent bien cependant les articulations de l'organisme urbain. Les pôles de Bumbu et de Makala apparaissent tous deux situés au contact des collines d'une part et des terrasses facilement urbanisables d'autre part. Les terrasses de la « plaine » étaient d'ailleurs déjà occupées, il y a moins de 30 ans par d'anciens villages qui s'étaient implantés à la limite de la ligne de rupture de pente : village de Selembao qui s'étirait en chapelet jusqu'à Bandalungwa, village de Makala près de la rivière Bumbu et village de Ngaba près de la rivière Funa. Le pôle de Masina II illustre un autre phénomène. Centré sur deux marchés de part et d'autre du Boulevard Lumumba, près de la maison de zone, c'est le dernier point de départ important des voyageurs transportés par camions vers le Bandundu. C'est aussi une entrée de ville : premier arrêt des véhicules en provenance de l'intérieur, c'est le lieu où on décharge en totalité ou en partie les produits collectés dans les campagnes de l'est. A cet égard, deux carrefours jouent actuellement le rôle d'entrée de ville. Ce sont les carrefours de l'IPN à Djelo-Binza et le « rond-point Ngaba » au carrefour de l'avenue de la Foire et de la route de l'Université. Pour chacun d'eux, le binôme arrêt de bus-marché et la fonction de rupture de charge ont joué un rôle considérable.

RÉNOVATION ET DURCISSEMENT DU TISSU : L'ACTION RÉCIPROQUE DE L'ACTIVITÉ ET DE L'ÉQUIPEMENT

L'analyse précise de l'évolution du quartier montre l'action réciproque de l'activité et de l'équipement. L'équipement crée et attire l'activité. Qu'on asphalté une rue, qu'on la dote de l'eau et de l'électricité, et l'axe devient aussitôt le siège d'activités multiples. Ici l'équipement précède l'activité. Mais l'inverse peut se produire ailleurs. La fonction de voie d'accès d'une rue d'un quartier périphérique qui s'impose naturellement par la topographie ou par les itinéraires réguliers des fula-fula favorise l'installation de petits métiers sur ses bordures. Avec le développement du quartier, sous la pression des habitants et des demandes répétées des autorités de la Zone, l'axe pourra être revêtu. Ce sera la consécration du phénomène. Ces processus vont être décrits à partir de deux exemples. L'un concerne le Grand Marché, l'autre la route de Matadi.

L'impact du Grand Marché sur son environnement

L'importance du Grand Marché a été signalée. La concentration des boutiques et des ateliers, la multiplication des services de quartier et des services récréatifs, la présence de comptoirs et de dépôts ont contribué à l'épanouissement d'un pôle de première importance. Situé à la jonction du noyau historique et des cités de travailleurs, sa fonction déborde le cadre du quartier sur lequel il impose son influence directe. Les parcelles qui le joutent avaient pour fonction originelle le logement des salariés de la zone industrielle installée autour du port plus au nord. Aujourd'hui, la fonction commerciale l'emporte. Chaque parcelle est le siège d'activités contiguës sur les quatre à cinq rues qui bordent le marché au sud. Sur une trentaine d'hectares entre l'avenue Kasa-Vubu à l'ouest, l'avenue Bokassa à l'est et la rue Itaga au sud, l'activité est exubérante, le commerce prépondérant. Au nord le commerce n'est pas seulement le fait de Zaïrois, mais aussi de sociétés étrangères et de commerçants portugais, grecs, pakistanais qui ont trouvé là un emplacement de choix. Le commerce est moins exclusivement orienté vers le micro-commerce et le commerce de détail comme c'est le cas au sud que vers le commerce de demi-gros ou de gros.

Avec le développement de l'activité, les structures d'accueil du marché ont dû être améliorées. Dans les années 70, le Grand Marché fut reconstruit et les abords furent équipés. Des pavillons spécialisés par produits, des chambres froides, des bâtiments administratifs, un restaurant, des parkings en périphérie ont été aménagés sur 35.000 m².

Le marché accueille aujourd'hui 6.500 vendeurs qui débordent largement des emplacements initiaux prévus. Tout un marché spontané s'est installé en marge du quartier officiel sur les parkings et sur les espaces libres. Les marchandes proposent les mêmes produits que ceux qui sont vendus sous les pavillons couverts, mais toutefois un peu moins cher.

Avec la création du nouvel équipement, les boutiques et les comptoirs voisins ont fait peau neuve. Des services plus particuliers sont apparus tel cette grande pharmacie ou cette annexe de la Banque Commerciale du Zaïre près de l'avenue Bokassa. En face, en bordure du Parc de la Révolution, un ensemble de magasins et de blocs sanitaires a été édifié. Il se prolonge en direction de l'avenue Kasa-Vubu. Sur la rue Rwadakingi au-delà de l'énorme station de bus et de fula-fula où transitent la majorité des transports en commun de la ville, des immeubles à étages ont été édifiés. En retrait du marché, vers le centre des affaires, l'avenue du Commerce est aujourd'hui l'une des plus animées de Kinshasa. Elle est le siège d'une promotion immobilière intense. Un ensemble de magasins à un niveau vient d'y être bâti sur le côté sud. Une galerie marchande lancée par la société Groupimmo est en voie d'achèvement.

En définitive la vitalité du marché s'est traduite par une rénovation et un durcissement du tissu urbain. Sous l'emprise de l'activité économique la physionomie du quartier s'est modifiée. Une fonction bien déterminée, dominée par les affaires et le commerce, s'est affirmée. Elle paraît irréversible.

le renforcement d'un axe structurant : le cas de la route de Matadi

Les pages précédentes ont montré comment la route de Matadi était devenue en deux endroits, à Binza-Kinsuka et à Binza-Gendarmerie, axe d'activité en même temps que voie de passage. Cette mutation s'est accompagnée de modifications visibles et durables dans l'habitat.

Dans la partie centrale de l'axe, à Binza-Mataba, on dénombrait en 1974, 8 artisans et 13 commerçants stables. En 1976 on comptait 14 artisans et 20 commerces nouveaux. En 1978 les chiffres étaient respectivement augmentés de 18 et 22 unités. Au total on recensait 95 activités fixes (1). À côté des petits magasins d'alimentation de quartier, on trouve les activités d'un quartier qui s'agrandit : dépôts de matériaux divers (peinture, quincaillerie, sanitaire), dépôts de ciment et de bois de charpente, dépôts de bière qui alimentent les bars voisins. La proximité du quartier résidentiel de Binza et le passage quotidien d'une clientèle étrangère ont favorisé l'apparition de tout un artisanat : fabrication de fauteuils et d'objets en rotin, céramiques, sièges et coffres de bois ouvragé, masques, sculptures, objets d'art... Trois grands magasins dont deux d'alimentation se sont ouverts. Les emprises de la route sont encombrées à la fois par les piétons et par les marchandises exposées. Sur ce tronçon constamment parcouru par les véhicules et traversé par les gens du quartier, les accidents de la circulation sont nombreux.

Le développement de l'activité s'est accompagné d'une amélioration de l'habitat. Elle est constatée dans 16 parcelles de 1975 à 1976. Dans 11 cas sur 16 elle s'est accompagnée de l'élévation d'un mur de clôture. Depuis 1977, 6 nouvelles constructions sont apparues et 2 parcelles se sont closes. L'activité elle-même est passée du stade « flottant » au stade « dur » ou « semi-dur » dans 28 cas pour la période 1975-1976, et dans 19 cas en 1977-1978. Deux constructions à étages se sont édifiées à côté de la place, non loin de la station de bus. L'une abrite un grand magasin d'alimentation, l'autre un magasin de peinture et de quincaillerie. Non loin, juste derrière la place, le petit marché de 500 vendeurs s'est récemment étoffé. Des magasins et des dépôts en maçonnerie viennent d'être construits à sa périphérie.

Avec l'ancienneté et la stabilisation des habitants, l'activité se développe. Elle s'intègre peu à peu au quartier, elle crée des points attractifs qui vont en se renforçant, toutes choses qui se retrouvent à l'échelle de l'agglomération.

LA DISTRIBUTION DES ACTIVITÉS DANS LA VILLE

une implantation chronologique

Le tableau des rapports activité-espace-population, par groupes de quartiers homogènes (Tabl. 17) montre que la répartition des densités d'activité dans la ville se fait de manière chronologique, tout comme pour les densités d'habitat. L'urbanisation étant spontanée, cette situation ne paraît pas exceptionnelle. Mais elle apparaît beaucoup plus schématique dans les villes tropicales dont la forte croissance ne date que de quelques décennies.

(1) 15 activités nouvelles étaient apparues entre la date de la première enquête et celle-ci.

	ensemble kinshasa	anciennes cités	nouvelles cités	cités planifiées	extensions sud	extensions périphériques
1. rapport activité flottante/activité fixe	0,91	1,32	1,35	1,71		
2. densité des activités par hectare						
21 - toutes activités	3,75	7,22	5,98	7,13	3,85	2,74
22 - activités artisanales et commerciales	0,91	2,24	1,87	1,88	0,73	0,57
- dont activités artisanales	0,62	1,38	1,23	1,19	0,54	0,43
- dont activités commerciales	0,29	0,86	0,64	0,69	0,19	0,14
23 - activités flottantes	2,51	4,11	3,43	4,50	2,90	2,01
24 - services commercialisés	0,24	0,88	0,54	0,64	0,15	0,10
- dont bars, clubs, hôtels	0,19	0,54	0,41	0,48	0,13	0,08
25 - services généraux de la société	0,09	0,19	0,13	0,11	0,08	0,07
3. fréquence des activités par parcelles (nombre de parcelles pour une activité)						
31 - toutes activités	3,88	1,87	2,27	3,04	4,07	5,59
32 - activités artisanales et commerciales	16,07	6,01	7,24	11,56	21,61	27,13
- dont activités artisanales	23,57	9,77	10,99	18,30	29,11	36,05
- dont activités commerciales	50,46	15,63	21,18	31,35	83,89	109,67
33 - activités flottantes	5,80	3,28	3,95	4,82	5,41	7,63
34 - services commercialisés	61,19	19,83	25,30	33,64	106,34	155,44
- dont bars, clubs, hôtels	77,84	25,09	32,88	44,85	123,21	187,71
35 - services généraux de la société	156,66	72,75	101,21	204,38	197,57	216,94
4. rapport activités/population (nombre d'activités pour 1.000 personnes)						
41 - toutes activités	29,57	31,45	31,86	34,50	27,33	27,58
42 - activités artisanales et commerciales	7,15	9,78	9,98	9,08	4,82	5,68
- dont activités artisanales	4,87	6,02	6,57	5,73	3,82	4,27
- dont activités commerciales	2,28	3,76	3,41	3,35	1,33	1,40
43 - activités flottantes	19,81	17,90	18,31	21,78	20,57	20,20
44 - services commercialisés	1,88	2,96	2,86	3,12	1,05	0,99
- dont bars, clubs, hôtels	1,48	2,34	2,20	2,34	0,90	0,82
45 - services généraux de la société	0,73	0,81	0,71	0,51	0,56	0,71

Tableau 17
Les rapports activités - espace - population par groupes de quartiers homogènes

Que l'on prenne le nombre des activités par hectare urbanisé (1) ou la fréquence des activités par parcelle, les chiffres soulignent la faiblesse des rapports dans les zones d'extension récente : 2 à 4 activités par hectare, une activité toutes les 4 à 6 parcelles. Les quartiers périphériques sont remarquables par la faiblesse générale et la précarité des activités. Le petit commerce, l'artisanat occasionnel et temporaire sont prépondérants. La distribution de l'activité est plus diffuse qu'ailleurs, inexistante dans les zones les plus récentes. On y rencontre moins d'une activité pour dix parcelles. Les quartiers anciens présentent par contre les chiffres les plus forts et certains s'affirment comme lieu d'activité et d'échange. Plus de 7 activités à l'hectare sont recensées dans les anciennes cités, plus de 6 dans les nouvelles cités. Il n'est pas rare de rencontrer une activité par parcelle dans certaines anciennes cités, alors qu'on a plutôt une activité toutes les deux parcelles dans les nouvelles cités.

Les Cités Planifiées qui représentent la troisième génération des quartiers sont très dynamiques bien que relativement récentes. On y rencontre 7 activités à l'hectare. Mais à la différence des quartiers anciens, les activités flottantes l'emportent nettement sur les activités fixes. C'est là que les fréquences d'activités flottantes par hectare sont les plus grandes. 4,50 contre 4,11 et 3,43 pour les anciennes et les nouvelles cités, et moins de 3 pour les zones d'extension. La fréquence du micro-commerce dans les cités planifiées s'explique par le niveau socio-économique des habitants du quartier, qu'il s'agisse de catégories à revenus moyens désireuses d'investir une partie de leurs revenus dans une petite activité — c'est le cas de Bandalungwa et

(1) équipements de grande emprise, espaces libres importants, voirie primaire déduits.

de Lemba — ou qu'il s'agisse de catégories à plus faibles revenus (ouvriers, employés peu qualifiés) pour qui la petite activité constitue l'appoint nécessaire d'un salaire trop bas. La micro-activité est encore favorisée dans ces quartiers par l'équipement en eau et en électricité. Ceci explique la fréquence des bars, des points de vente de boissons fraîches à partir d'un réfrigérateur individuel, des garagistes, des forgerons, des marchands de disques.

permanence et mobilité des activités

Les quartiers de Kasa-Vubu, Ngiri-Ngiri, Bumbu et Ngaba qui prennent la ville en écharpe, des quartiers anciens au Nord aux quartiers récents de la périphérie au Sud, ont été systématiquement recensés par deux fois afin d'essayer de saisir la mobilité des activités dans l'espace et dans le temps. Les mêmes critères d'enquête et les mêmes enquêteurs ont été utilisés pour les deux opérations. L'une a eu lieu de mai à juin 1973, l'autre de juillet 1974 à février 1975. Les comptes statistiques révèlent une augmentation globale de l'activité dans ces quartiers. L'activité s'est affirmée dans les quartiers les plus anciens. La densité des activités passe en effet de 6,2 à 9,0 l'hectare à Kasa-Vubu. Elle évolue de 5,7 à 6,2 à Ngiri-Ngiri et de 3,7 à 5,0 à Bumbu.

Il est intéressant de signaler que le renforcement de l'activité est dû pour l'ensemble, en dehors de Ngiri-Ngiri, à la multiplication des activités flottantes. Lors de la première enquête, la fréquence des activités flottantes est de 1 activité pour 3,7 parcelles à Kasa-Vubu ; elle est de 1 pour 2,4 à la deuxième enquête. À Bumbu et à Ngaba les chiffres de la première enquête sont de 1 activité pour 5,9 et 4,4 parcelles. Ils sont respectivement de 1 activité pour 4,3 et 3,1 parcelles lors de l'actualisation de l'enquête.

Ces chiffres font ressortir un aspect fondamental de la micro-activité en milieu urbain. 1974, date de la première enquête, marque le début d'une crise conjoncturelle au Zaïre. 1975 confirme la dégradation générale de l'économie et l'inflation des prix de détail. La micro-activité conçue, comme on l'a vu, comme un moyen de survie dans de nombreux cas, se développe en période de crise.

Le commerce flottant a augmenté dans des proportions considérables si l'on considère que les chiffres initiaux n'étaient déjà pas négligeables. Les taux d'augmentation varient de 50 à 70 %. Les tout petits commerces sont au nombre de 945 en 1973 à Kasa-Vubu, on en compte 1.452 en 1974. À Bumbu, les chiffres passent de 1.273 à 1.736. Si l'on additionne toutes les activités présentes au début et à la fin de la période considérée, sans compter celles qui ont pu exister à l'intérieur de cette période et qui ont disparu avant le deuxième recensement, il apparaît qu'un petit commerce a été pratiqué dans une parcelle sur trois. Les activités artisanales et les petits commerces fixes faisant l'objet d'un investissement en semi-dur ou en dur sont multipliés par deux dans les zones récentes. L'augmentation est ainsi de 108 % pour l'artisanat et de 97 % pour le commerce à Bumbu.

Le taux de maintien de l'activité par rapport à celui de l'enquête antérieure s'abaisse du nord au sud, des anciens aux nouveaux quartiers. Ce fait est significatif. Il exprime la précarité de vie des quartiers jeunes, le faible niveau socio-économique et la mobilité de leurs populations. À l'inverse on remarquera que le taux d'apparition de l'activité est croissant au fur et à mesure qu'on se dirige vers les quartiers récents.

L'analyse montre enfin que les axes s'affirment. Très peu d'activités disparaissent sur l'axe Kasa-Vubu et son prolongement Biengiesca et sur l'avenue du 24 novembre retenus ici comme exemples. Le renforcement de l'activité est partout sensible, très fort quelquefois. La surcharge des parcelles est évidente dans certains cas.

La répétition de traits communs à l'échelle de l'agglomération conduit à imaginer une représentation plus schématique du phénomène qui, sans vouloir prétendre avoir force de loi, permet malgré tout une classification assez rigoureuse des quartiers en fonction de la nature et de l'importance respective des activités.

En effet, les activités socio-économiques se distribuent logiquement sur un diagramme triangulaire où sont représentés artisanat, activités commerciales fixes et activités flottantes (Fig.25) (1). On peut distinguer trois groupes. Le groupe 1 concentre les secteurs les plus dynamiques, notamment les zones de Kinshasa et de Kasa-Vubu, les quartiers de Kalamu-Matonge et de Kalamu-Yolo. Le groupe 2 réunit la majorité des cités planifiées et quelques anciennes cités. C'est là que se situe la moyenne générale de la ville. Le groupe 3 rassemble les quartiers périphériques. On peut dissocier ici deux sous-groupes. Le premier juxtapose les quartiers de Bumbu, Selembao-nord, Makala, Kalamu, Kimbanseke, N'Djili extension, c'est-à-dire les extensions ayant aujourd'hui une quinzaine d'années. Le deuxième sous-groupe rassemble les quartiers les plus récents ou les plus lointains. Ils sont caractérisés par une très forte prédominance du micro-commerce flottant.

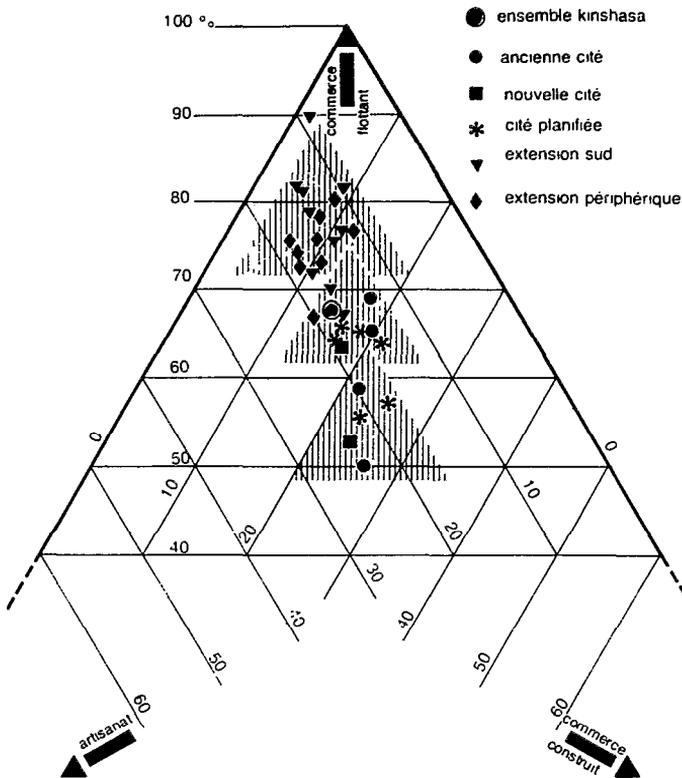


Fig.25 Répartition des quartiers en fonction de la distribution des activités artisanales et commerciales

(1) artisanat + commerce construit + commerce flottant = 100 %

La force de structuration, les interdépendances et les liaisons des pôles déterminés, les éléments et les hypothèses d'évolution des types de quartiers restent à analyser en profondeur. La distribution des activités socio-économiques est-elle réellement spontanée ? Peut-on l'influencer ? Peut-on la diriger ? La connaissance de ce secteur de l'économie urbaine demeure tout à fait fondamentale. Le rôle des marchés apparaît tout à fait privilégié dans l'armature urbaine. Aussi, avant de terminer ce chapitre sur les principes d'organisation du quartier, paraît-il important de préciser leur hiérarchie à l'intérieur de la ville et d'insister sur les bases de leur distribution dans l'espace.

L'importance des marchés dans l'armature urbaine

Pôle structurant, lieu d'échange, le marché est le siège d'une vie de relation intense. Processus d'urbanisation, son rôle est remarquable par la concentration des activités et la densification de l'habitat qu'il induit. Il est au cœur de la vie quotidienne des cités.

LA HIÉRARCHIE DES MARCHÉS

Au sommet de la hiérarchie des marchés se placent les marchés principaux qui se subdivisent eux-mêmes en deux sous-groupes.

Les marchés de premier ordre constituent des pôles à l'échelle de l'agglomération : Grand Marché (6.500 vendeurs), Pont Kasa-Vubu (5.200 vendeurs) (1), Gambela (4.000), Simba Zikita (1.500). Ils sont tous situés au cœur des vieux quartiers dans les zones de Kinshasa et de Kasa-Vubu. Leur rayonnement s'étend à l'ensemble de l'agglomération. C'est là qu'on va dès qu'on ne trouve pas ce que l'on cherche au marché du quartier ou dès qu'on désire un produit plus original. Ils ont chacun une spécialité affirmée. Le Grand Marché et Simba Zikita proposent des produits manufacturés sur plus de 30 % de leurs étals : chaussures, tissus et cotonnages, lingerie, bijoux et produits de beauté au Grand Marché ; outillage, matériel divers et activités artisanales à Simba Zikita. Cette spécialisation est parfois très précise : vente de bétail sur pied à Kasa-Vubu, poisson à Gambela, viande de chasse et meubles à Simba-Zikita.

Les marchés de deuxième ordre représentent des pôles à l'échelle de plusieurs quartiers. Ceux de Adoula (Bandalungwa), Bayaka (Ngiri-Ngiri), Yolo-nord (Kalamu), Lemba, Matete, N'Djili Quartier 7, Makala, Bumbu jouent ce rôle. Ils servent parfois de relais entre le marché de quartier et les grands marchés centraux, mais ce n'est pas une règle absolue.

Ils sont bien approvisionnés, parfois spécialisés : cossettes de manioc à Makala, Adoula, Matete, qui sont des lieux de déchargement des camions en provenance des campagnes ; quincaillerie, mobilier et un ensemble exceptionnel d'étals de médecine traditionnelle à Bayaka ; bijoux et lingerie à Lemba fréquenté par une clientèle plus riche qu'ailleurs.

Leur aire d'influence est assez forte pour empêcher le développement des marchés secondaires qui les entourent. Ces marchés comptent 1.000 à 3.000 vendeurs. Les

(1) avant sa destruction en 1980.

trois quarts des vendeurs, parfois plus, s'adonnent au commerce de produits alimentaires. Les marchés les plus importants de cette catégorie, Matete et N'Djili, ont un large rayonnement. Situés dans une position excentrique à l'est de la ville, ils tendent à devenir, avec le développement des zones périphériques qui les entourent des pôles de premier ordre dans l'agglomération.

Les marchés secondaires ont, en revanche, une aire d'influence limitée. Avec la mission, et parfois la maison de zone, ils constituent l'un des points forts d'un quartier. C'est le lieu de ravitaillement quotidien en légumes et en produits d'usage courant. Ils sont surtout des centres locaux de redistribution de produits alimentaires. Ce dernier commerce concerne la très grande majorité des étals (85 à 88 %).

On trouve au bas de l'échelle les petits marchés occasionnels, temporaires ou spécialisés dans une activité. La fonction du marché est déterminée par son emplacement : alimentation des travailleurs et des employés la journée dans la zone industrielle ou près du centre des affaires ; vente d'objets d'art : ivoire ouvragé et tableaux à destination des touristes, au centre-ville ; marchés « entrée de ville » à Masina et à Djelo-Binza où les revendeurs s'approvisionnent en produits venus de l'intérieur proche (Bandundu et Bas-Zaïre) ; marchés du soir, à Matonge, Kimbangu, Bandundu, à la lumière des quinquets, destinés aux badauds et aux célibataires qui peuvent s'y restaurer.

LES PRINCIPES DE DISTRIBUTION DES MARCHÉS

La distribution des marchés, même quand elle est spontanée, n'est pas seulement le fait du hasard. On constate une satellisation de marchés secondaires autour d'un marché principal ou centrée sur un axe fort.

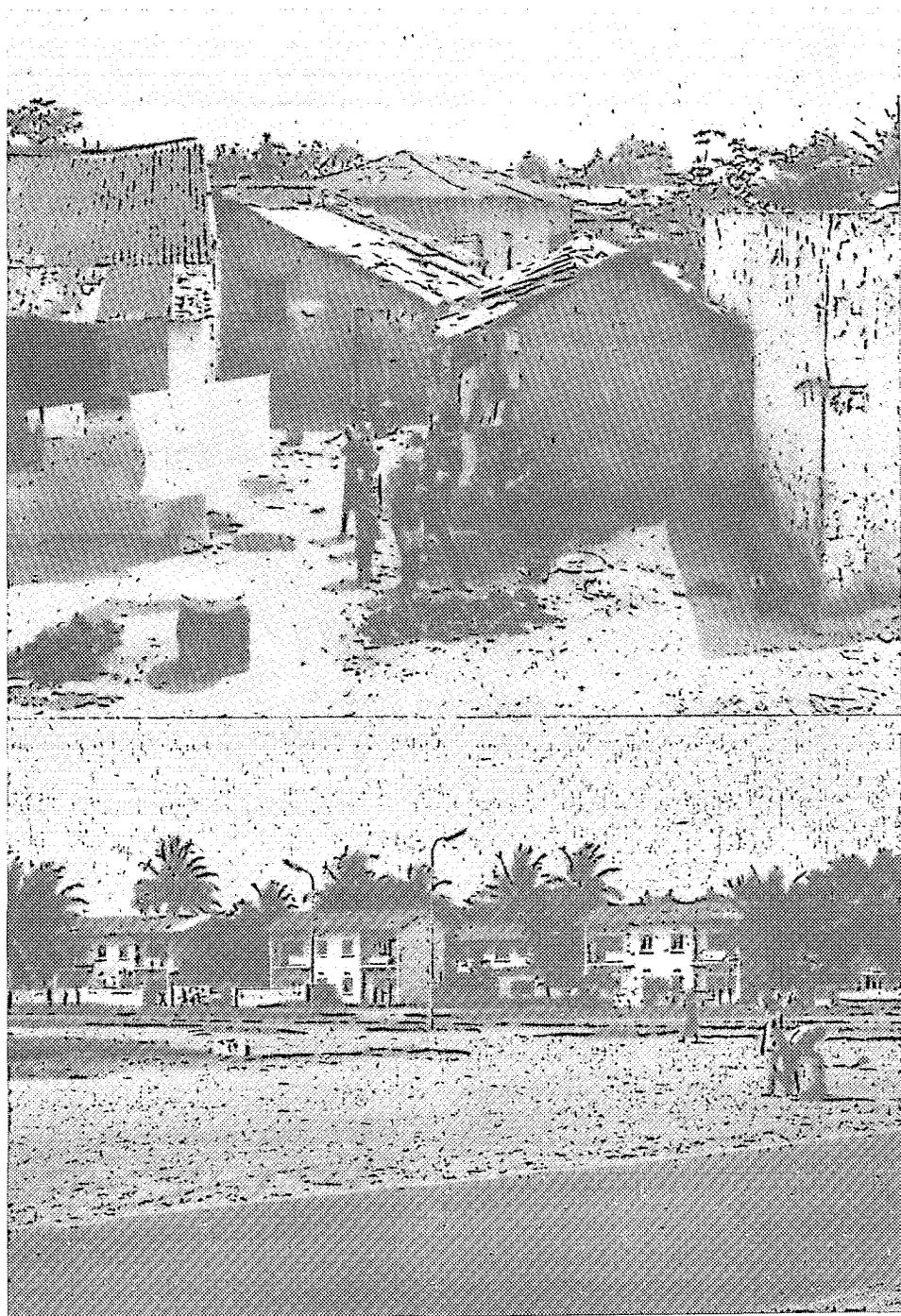
Deux règles semblent commander cette distribution. La première est une règle de distance entre marchés (1). La distance moyenne entre marchés voisins s'établit pour toute la ville de Kinshasa entre 1.250 et 1.750 mètres, ce qui correspond sans doute à un temps moyen de marche à pied dans des zones plates, isomorphes et à voirie non asphaltée, formée de pistes sableuses le plus souvent. La ménagère ne mettra jamais plus de 15 à 20 minutes pour se rendre au marché, si l'on suppose des aires d'influence égale entre deux marchés voisins (distance maximale à parcourir : 625 à 875 mètres). La deuxième s'appuie sur les obstacles naturels ou anthropiques qui bloquent la construction radio-concentrique : cirques d'érosion (Selembao), zone inondable (coupure de la vallée de la N'Djili), espaces réservés ou quartiers résidentiels de haut niveau.

L'étude a été réalisée à partir de trames hexagonales ayant pour base 1.500 à 1.750 mètres, en tenant compte de l'implantation de la ville dans le site. (Atlas de Kinshasa, planche 39).

Si la détermination des systèmes de marché est assez aisée pour toutes les zones d'extension récentes et les cités planifiées dans la partie sud du site, l'individualisation des systèmes a été plus difficile dans la partie nord de la ville. Le poids de l'histoire joue et la situation y est plus complexe que dans les zones périphériques. Malgré tout, la cartographie des systèmes de marchés est intéressante et significative.

(1) La distance entre marchés a été calculée en faisant la moyenne des distances séparant le marché considéré des trois marchés les plus proches.

En conclusion, l'analyse sectorielle des cadres de la vie urbaine : héritages historiques, processus de peuplement et de densification, dynamique des pôles et des axes structurants, facteurs multiples d'urbanisation.. conduit à imaginer une ségrégation et une hiérarchie des quartiers de la capitale zaïroise. L'espace est en effet divisé, la ville faite de disparités internes. Mais au-delà des oppositions flagrantes, chaque unité exprime, comme on va le voir, une réalité plus secrète et plus intime, parfaitement ressentie et vécue par la population.



12. Contrastes marqués entre quartiers. En haut, une ancienne cité : Barumbu, lotie avant 1930. En bas, une citée planifiée : Lemba, réalisée entre 1955 et 1960.

SÉGRÉGATION ET HIÉRARCHIE DES QUARTIERS

Des zones homogènes de vie s'individualisent et s'imbriquent dans une ville étalée sur près de 20.000 hectares en 1978. C'est là un espace considérable, une ville distendue, apparemment mal structurée et uniforme, mais en fait, pour celui qui l'analyse en profondeur, assez bien définie dans sa trame et ses composants socio-économiques.

Les principes d'organisation de la ville étaient basés, comme on l'a dit, sur une ségrégation spatiale des quartiers qui isolait les quartiers « européens » des quartiers « indigènes ». Dans la ville européenne, les lieux privilégiés comme la bordure du fleuve ou le haut des collines, étaient réservés à un habitat résidentiel de grand standing. Dans la ville indigène les travailleurs étaient regroupés selon leur origine ethnique et dirigés, dans leurs quartiers, par un « kapita » désigné par l'administration coloniale (MOULAERT, 1948, p.141). Les salariés de certaines entreprises étaient logés par leurs employeurs dans des camps — camp des Huileries du Congo Belge, devenues Plantations Lever-Zaire, camp des travailleurs de l'Office des Transports — une dizaine au total. Les Africains de l'Ouest étaient regroupés au célèbre quartier Citas à Barumbu.

Plus tard, avec l'avènement de l'Indépendance et les mouvements politiques, surgirent de toutes pièces des îlots ethniques sous l'influence d'un chef de parti : camp Luka à Selembao, à Ngiri-Ngiri, etc... quartier Bateke à Mombele, quartier Bakongo à N'Djili et à Kimbanseke.

Faut-il en conclure que la ville s'organise aujourd'hui à la fois selon des facteurs historiques et selon une ségrégation ethnique ? Ces principes n'ont pas totalement disparu, mais ils paraissent dépassés désormais. Les critères socio-économiques sont déterminants dans la répartition de la population à Kinshasa. La physionomie des quartiers est le reflet direct de la stratification sociale de la capitale. Ce qui ne veut pas dire que la distribution des quartiers dans l'espace se traduise par une courbe socio-économique descendante de telle sorte que, lorsqu'on quitte les quartiers anciens et qu'on se dirige vers la périphérie, on passe forcément de quartiers d'un bon niveau à des quartiers où la pauvreté constitue le critère fondamental. Un tel schéma resterait trop simpliste tant il est vrai que les contrastes violents entre quartiers juxtaposés ou très rapprochés existent dans toute la ville, aussi bien à la périphérie que dans les parties centrales.

L'individualisation des quartiers par groupes homogènes qu'on propose dans les pages suivantes tiendra compte à la fois de la physionomie du quartier (habitat, infrastructure), de sa fonction dominante et de son attractivité, de sa structure interne, des caractéristiques de sa population et de son niveau socio-économique enfin. Il va de soi que les regroupements effectués ne recouvrent pas toujours les limites administratives existantes, ce qui crée quelques difficultés dans l'examen des statistiques dont on dispose (1).

En dehors des zones à vocation spécifique (zone industrielle, centre des affaires...), quatre grandes catégories peuvent être distinguées : les quartiers pauvres, les centres d'accueil et les quartiers commerçants, les cités planifiées, les quartiers résidentiels. À l'intérieur de ces groupements, des distinctions secondaires doivent être apportées comme on va le voir.

les quartiers pauvres : « les extensions »

Les quartiers d'habitat spontané d'après 1960 occupent une place prépondérante dans le tissu urbain : ils représentent les deux tiers de l'espace destiné au logement de la population. Ils s'étalent sur 10.000 Ha, dans une énorme bande de 4 à 5 kilomètres de large, au sud, à l'est et à l'ouest de la ville. Quartiers d'autoconstruction lotis par l'intermédiaire des chefs de terre, quartiers indifférenciés, mal structurés, on les reconnaît d'emblée par la médiocrité de leurs constructions. Grandes de deux à trois pièces, celles-ci se réduisent à des abris sommaires dans les fronts les plus récents. La carence générale des équipements la faiblesse ou l'absence d'activités intégrées au tissu sont flagrant.

Les habitants de ces nouveaux quartiers ont de faibles revenus. Ils sont le plus souvent originaires des régions pauvres voisines de Kinshasa : nord du Bandundu, Kwango-Kwilu. C'est la cas des Bayaka nombreux à Masina et Ngaliema, des Basuku à Kingabwa « exclus des zones favorisées par leur peu de ressources et leur peu d'instruction » (SAINT-MOULIN, de 1969-1970, p.378). L'analphabétisme est encore important, surtout chez les femmes. Bien qu'en nombre croissant les filles sont peu nombreuses dans le cycle secondaire. Les ouvriers peu ou pas qualifiés, les manœuvres constituent la majorité de la population active. Employés et ouvriers rassemblent plus des trois quarts des travailleurs, les indépendants moins du cinquième. Les cadres ne représentent pratiquement jamais plus de 1 % des actifs. L'activité féminine, en raison de la crise économique et de l'insuffisance du salaire du mari, y est grandissante.

La population est en forte croissance : plus de 10 % par an avec, par endroits, des taux exceptionnellement forts. Elle est jeune : 60 % ont moins de 20 ans. Elle est arrivée de fraîche date à Kinshasa. Pas plus de 3 ou 4 habitants sur 10 sont nés

(1) Les indications chiffrées des chapitres suivants concernant la population (accroissement, ethnie, CSP, scolarisation, mouvements internes...) proviennent de l'étude socio-démographique de Kinshasa, INS 1967 (résultats par communes) et de l'enquête démographique SICA 1975 dont les résultats sont en partie disponibles au Commissariat Général au Plan. Sauf cas particulier, il ne sera pas fait chaque fois rappel de ces deux études de base.

dans la capitale, et très peu sont nés dans le quartier qu'ils habitent. En général les familles ont séjourné dans un autre quartier de la ville avant de s'installer dans la périphérie. Les ménages ont encore peu d'enfants. On rencontre un ménage par parcelle, parfois deux dans les zones d'extension les plus anciennes.

C'est là le tableau général. Deux sous-groupes doivent être dissociés : ce qu'il est convenu d'appeler « les extensions sud » d'une part, et l'ensemble des extensions périphériques d'autre part.

LES EXTENSIONS SUD

Les zones d'extension sud réunissent les quartiers qui ont prolongé les lotissements existants en 1960 : sud de Bandalungwa et de Ngiri-Ngiri, Kimbangu entre Ngiri-Ngiri et Yolo. Mombele au sud de Limete, puis les quartiers de Selembao nord, Bumbu, Makala, Ngaba, à peu près tous lotis en 1961-62. Les extensions sud occupent un peu plus de 2.000 hectares. A la limite on pourrait y ajouter les groupes de N'Djili extension (Q.8 à Q.13), de Kingasani I à Kimbanseke et Masina II qui présentent des caractères semblables.

Ces quartiers sont plus peuplés que la moyenne des zones d'extension. Ils ont de 20 à 24 constructions à l'hectare, près de deux ménages par parcelle occupée en moyenne par une dizaine de personnes. Les densités dépassent parfois 150 habitants à l'hectare (Makala, Bumbu). L'habitat dominant est la petite maison de parpaings avec un toit de tôle (70 % des cas, 10 à 15 % des cas pour les plaques de fibro-ciment). Ça et là, mais assez rarement, s'élève une maison en dur de bonne qualité.

Plus proches de la ville équipée, ces quartiers bénéficient du moins pour ceux qui sont limitrophes des Nouvelles Cités et des Cités Planifiées, des réseaux collectifs installés. Mais habituellement on s'éclaire à la lampe à pétrole, on fait la cuisine à l'aide de bois ou de « makala », on va chercher de l'eau au puits ou à la rivière.

Parmi la population immigrée (non née à Kinshasa) plus de la moitié est arrivée à Kinshasa après 1965. La plupart des migrants dans la zone ont eu une résidence antérieure en ville. La dernière adresse fait ressortir comme premier lieu de passage les anciennes et les nouvelles cités, mais il faut noter également l'importance des quartiers limitrophes. C'est ainsi qu'à côté des noms de Kinshasa, Lingwala ou Kasa-Vubu, apparaissent ceux de Ngiri-Ngiri, Kalamu, Lemba, ces derniers quartiers étant accolés aux quartiers d'extension sud. Ngiri-Ngiri fournit 7,6 % des migrants de Makala, Kalamu 11,9 %. La zone de Lemba apporte un contingent de 16,5 % à sa voisine Ngaba, soit légèrement plus que Kinshasa qui en apporte 16,1 %.

Les zones d'extension sud présentent des îlots d'assez forte homogénéité ethnique. Le camp Luka-Selembao est peuplé de Bayaka. Mombele est occupé par les Bateke, le nord de Bumbu est dominé par les Bayaka alors que le sud l'est par les Bakongo. Il est intéressant de voir dans le nord de Bumbu des maisons traditionnelles en assez grand nombre, alors que le sud occupé plus tardivement par un peuple différent, est bâti en majorité de cases en parpaings. A Makala comme à Selembao, les gens originaires du Bas-Zaïre sont prépondérants. A l'inverse, ils sont en très petit nombre à Ngaba où les personnes originaires du Kwango et du Kwilu-Kasaï rassemblent les deux tiers de la population.

Cette population est d'un niveau socio-économique faible. Les employés sont au nombre de 21,2 % à Makala, de 27,0 % à Ngaba. Les ouvriers semi-qualifiés et non-

qualifiés représentent respectivement 45,1 % et 40,2 %. On note cependant une certaine amélioration. Le nombre d'employés non-qualifiés baisse par rapport à celui de 1967 dans la plupart des cas. Signe encourageant, les taux d'analphabétisme baissent également. Le nombre d'enfants dans le cycle secondaire augmente. Celui des garçons est en général multiplié par deux, celui des filles par trois entre 1967 et 1975.

La population active travaille en dehors de son lieu de résidence : un tiers va à la Gombe, un cinquième à Limete mais un dixième seulement reste dans le quartier. Il est certain que ces quartiers sont peu actifs et que leur fonction principale est une fonction résidentielle d'attente. Les petits métiers stables y sont peu nombreux, les petites boutiques en dur y sont quasi inexistantes. Les cartes de l'activité fixe montrent de grands vides à leur emplacement.

Dans cet espace inorganique une ébauche de structuration se dessine cependant autour de quelques marchés privilégiés et de deux axes asphaltés seulement : avenue du 24 novembre entre Bumbu et Selembao, avenue de l'Université entre Ngaba et Makala. Les activités, généralement flottantes, se distribuent par îlots au sud de Bumbu, à la jonction de Mombele et de Ngaba, ou encore entre les quartiers est de N'Djili et le point fort de Masina, à l'emplacement des premières zones d'extension engendrées par N'Djili. Les liaisons est-ouest font partout défaut. Makala, enclavé entre la rivière Bumbu et la rivière Funa, est particulièrement isolé. Dans sa partie sud, le site collinaire est envahi par l'habitat, et, par voie de conséquence, le siège d'une forte érosion anthropique. On atteint ici les quartiers les plus pauvres de la périphérie urbaine.

LES EXTENSIONS PÉRIPHÉRIQUES

Ce sont les cités les plus éloignées des parties équipées : bordure ouest de Ngaliema, Selembao et Makala sud, Lemba-Livulu, Banza-Lemba, Kisenso, Kingabwa, sud et est de Kimbanseke, Masina enfin. Elles couvrent environ 8.000 hectares fin 1978.

Ce deuxième groupe s'étend sur les espaces les moins structurés et les plus récemment colonisés par la ville. Les parcelles non bâties sont nombreuses. Elles sont vides ou ne portent qu'un abri léger en matériaux de récupération ou en matériaux non durables. Si les zones d'extension sud ont 80 à 85 % de leurs maisons en dur, les quartiers périphériques n'en ont que 70 %. Bien souvent les maisons sont inachevées par manque de moyens financiers. On recense ici un ménage par parcelle au lieu de deux comme dans le cas précédent. La densité moyenne est inférieure à 100 habitants à l'hectare.

Les arbres fruitiers que l'on remarque partout ailleurs dans la ville font défaut, sauf à Kisenso où l'on assiste après le déboisement des collines à la constitution d'un « verger » de manguiers, d'avocatiers, de cocotiers, de palmiers qui surprend par sa densité. A Masina et à Kimbanseke par contre, quartiers jeunes situés de surcroît sur des sols sableux très pauvres, on ne rencontre que quelques îlots de palmiers à l'emplacement d'anciens villages. Il y fait très chaud.

Les équipements font dramatiquement défaut. Les habitants de la périphérie doivent se raccrocher aux équipements des quartiers voisins plus anciens.

La population est très jeune : 61,5 % a moins de 20 ans à Masina, 61,2 à Selembao, 60,3 à Ngaliema. La surmasculinité reste forte. 107 hommes pour 100 femmes à Selembao et à Masina, 108 à Ngaliema. Elle dépasse 120 hommes pour

100 femmes dans certains lieux. Le nombre d'habitants est en très forte progression. L'accroissement annuel entre 1967 et 1975 atteint 11,9 % à Selembao, 18,5 % à Masina, 22,3 % à Ngaliema, alors qu'il reste voisin de 10-11 % dans les zones d'extension sud. Les personnes qui déclarent ne pas être nées à Kinshasa sont au nombre de 60 % et représentent parfois près des deux tiers du total.

Les indices d'instruction et de qualification sont les moins bons de Kinshasa. 46,6 % des habitants de Masina sont analphabètes. Pour 1000 personnes, de chaque sexe, de plus de 6 ans, la situation est la suivante :

	n'ont jamais été à l'école		sont en cours de scolarisation		ont été à l'école	
	1967	1975	1967	1975	1967	1975
H	285	198	351	381	363	421
F	561	411	247	307	192	282 (1)

Les actifs — manœuvres, ouvriers non qualifiés, petits employés — accomplissent des marches considérables pour rejoindre les bureaux de la Gombe ou les usines de Limete. Ils viennent de si loin qu'on leur donne parfois le sobriquet de « brousards ». Les artisans et les commerçants sont inexistant. La présence de quelques petits commerces flottants est ici le signe de très faibles revenus. Enfin cette population installée en partie sur un site collinaire, est démunie devant l'ampleur des ravins d'érosion qui lacèrent les pentes et dont elle est cependant à l'origine. Kisenso, Selembao, Ngaliema posent de sérieux problèmes d'aménagement. Les quartiers de plus faible niveau socio-économique sont ici et dans certains cas, on approche de l'extrême pauvreté.

centres d'accueil et quartiers commerçants : les anciennes et les nouvelles cités

Malgré des différences sensibles entre les Anciennes et les Nouvelles Cités, les traits communs l'emportent aujourd'hui et réunissent en fait ces vieux quartiers.

Ce sont les quartiers les plus anciens de la ville, ce qui explique les fortes densités d'habitat, l'entassement et le délabrement des constructions. L'infrastructure y est à peu près complète. Les habitants disposent de l'eau, de l'électricité, d'axes principaux asphaltés et d'équipements collectifs.

Les densités de population sont les plus fortes de la ville. Elles atteignent 250 habitants à l'hectare. Mais la population est en faible croissance ou en stagnation depuis 1967. On remarque un certain vieillissement des structures. Les hommes, et c'est un renversement de tendance, sont dans certains cas moins nombreux que les femmes. Les Anciennes Cités sont réputées quartiers de vieux, quartiers des « basala kala »,

(1) d'après Enquête SICAI 1975, volume Masina, JSH — S.O. 3/6 — 18 chapitre Instruction.

littéralement « ceux qui ont travaillé depuis longtemps ». Les jeunes ne veulent pas y habiter.

Lieu de passage des nouveaux venus en ville, la population y est très mobile. Anciennes et Nouvelles Cités apparaissent presque toujours dans les statistiques comme les plus gros fournisseurs de contingents de migrants internes à destination des quartiers périphériques. Toutes les ethnies de la République sont représentées dans ces centres d'accueil.

L'activité y est remarquable. Les plus grands marchés de la ville s'y rassemblent. Les petits métiers prolifèrent. Des pourcentages importants de travailleurs déclarent avoir un emploi dans la zone même de leur lieu de résidence.

Les cadres sont au nombre de 4 à 5 %. Les employés et les ouvriers sont en nombre égal, soit pour chacun un tiers des effectifs. Les travailleurs indépendants rassemblent la cinquième du total. Les femmes voient leur importance grandir dans la population active et, tout particulièrement, dans le secteur commercial.

Ces quartiers sont d'un niveau socio-économique intermédiaire dans la hiérarchie urbaine. La surpopulation entraîne malgré tout une certaine dégradation : saturation des équipements existants, dommages aux cadres de vie par la multiplication anarchique des bâtiments. Mais ils restent parmi les plus actifs et les plus dynamiques de la capitale. Anciennes et Nouvelles Cités gardent suffisamment de personnalité pour qu'on puisse les dissocier, dans un deuxième temps, par une analyse plus approfondie.

LES ANCIENNES CITÉS

Bâties sur 700 hectares, les Anciennes Cités sont denses et dégradées. Chaque parcelle réunit plus de trois ménages, bien souvent quatre. On compte 4,4 ménages par parcelle dans la Zone de Kinshasa. La surface des parcelles est bâtie aux trois quarts. Certaines d'entre elles sont totalement occupées par les constructions que seuls séparent d'étroits passages. L'habitat est d'assez mauvaise qualité et compte encore de forts pourcentages de constructions en matériaux non durables. Bien que dotées de l'eau et de l'électricité, l'infrastructure générale laisse à désirer, surtout en ce qui concerne la voirie et l'assainissement. Les rues sont en mauvais état, les canalisations mal entretenues et bouchées. Les Anciennes Cités englobent les camps de travailleurs les plus anciens. La plupart sont aujourd'hui délabrés, vétustes, archaïques.

Très intégrées à la ville, ces cités restent le point de contact privilégié des nouveaux arrivants. La mobilité de la population est extrême. Le tiers des migrants recensés à Lingwala sont arrivés depuis 1970. C'est le cas de plus de 40 % d'entre eux à Kinshasa. Malgré cet apport massif, le volume global des habitants n'a pas beaucoup augmenté : 2,2 % par an à Kinshasa, 1,1 % à Lingwala, de 1967 à 1975, ce qui suppose de très forts mouvements internes de population dans la ville.

Il suffit pour se convaincre du rôle de lieu de passage des Anciennes Cités de voir le nombre extraordinaire de logements proposés aux nouveaux arrivants : petites chambres pour les célibataires, minuscules logements salon-chambre alignés sur le côté des parcelles pour les jeunes couples. Les pourcentages de locataires sont très forts : 66,2 % à Kinshasa, 66,3 % à Barumbu, 56 % à Lingwala en 1967, alors que le nombre des propriétaires varie entre 15 et 18 % (1). Mais il semble « qu'une

(1) La moyenne de la ville était à cette date de : propriétaires, 46,2 % ; locataires, 38,7 % ; autres cas, 15,2 %.

saturation soit atteinte dans les anciennes zones de la ville et que les habitants s'installent actuellement à la périphérie » (HOUYOUX J.). Les densités maximales sont de l'ordre de 250 à 300 hbts. par hectare.

La fonction d'accueil fait que toutes les ethnies sont largement représentées avec toutefois de forts pourcentages pour le groupe des Angolais. Cette population étrangère est partout présente dans la vie économique, surtout dans le secteur de l'artisanat. Par ailleurs, en dehors des gens originaires des régions proches de la capitale, Bakongo et peuples du Kwango-Kwilu, chaque groupe représentait 20 à 30 % de la population totale du groupe ethnique présent à Kinshasa.

Ces quartiers connaissent une activité intense, variée et stable, particulièrement forte dans la zone de Kinshasa. L'activité s'organise en fonction de pôles centrés sur de gros marchés et d'axes d'activité vigoureux de direction nord-sud et est-ouest, ce qui est rare dans la ville. Les secteurs attractifs sont bien marqués. Ces quartiers fournissent le quart des emplois à leurs habitants, essentiellement dans les activités indépendantes du commerce et de l'artisanat. La proximité du centre des affaires, de la zone portuaire et des industries qui lui sont rattachées, explique également que 40 % d'entre eux aient un emploi dans la zone de la Gombe située au nord.

Dans ce premier groupe, Kinshasa et Barumbu surtout apparaissent comme les plus pauvres et les plus dégradées. Les camps Kabinda et Pilote Mbaki sont en très mauvais état. La situation est meilleure à Lingwala au lotissement plus récent, mais l'activité y est moins forte, caractérisée dans sa partie ouest par un micro-commerce important. Là aussi, les camps Lufungula et PLZ doivent être totalement repris. En revanche l'amélioration de l'habitat est sensible dans le reste du quartier. Au nord, près du terrain de golf, s'est implanté un ensemble de maisons individuelles de bonne qualité. Le long de l'avenue du 24 novembre, l'habitat se transforme et gagne en hauteur. À l'intérieur de la cité, les vieilles masures en briques adobes sont remplacées par des maisons de parpaings dotées d'un confort certain.

La cité de Kintambo, dissociée géographiquement de cet ensemble, est également différente par une densité moins forte de constructions, une place plus importante accordée à l'arbre. Le nombre de constructions ne dépasse pas 24 à l'hectare, alors qu'il est de 31 à 35 à l'hectare dans les cités précédentes. La densité de peuplement n'y est que de 200 habitants à l'hectare. Le quartier est assez dégradé dans sa partie nord-est et sur toute la frange qui domine la rivière Basoko, récemment occupée par des constructions de mauvaise qualité. Ailleurs, quelques belles maisons ont été édifiées. Elles viennent compléter celles qui existaient déjà en bordure de l'avenue Kasa-Vubu, près du camp Babylon. Le camp Utexco fait de logements jointifs à un étage rappelle que l'on a affaire ici à une population de travailleurs, d'ouvriers, liée à la zone industrielle voisine. La fréquence des petites activités diffuses dans les quartiers est semblable à celle de Lingwala et de Barumbu, mais avec une plus grande part d'activités fixes.

LES NOUVELLES CITÉS

A l'ensemble des Anciennes Cités, homogène et structuré, mais à remodeler, se juxtapose le secteur des Nouvelles Cités qu'on limitera à Kasa-Vubu et à Ngiri-Ngiri dans sa partie nord (1).

(1) Le sud de Ngiri-Ngiri, au-delà du complexe scolaire, est en fait une zone d'extension à rapprocher des extensions sud. Kalamu, habituellement rattaché aux Nouvelles Cités, est à en dissocier. Matonge, Yolo et le camp Kauka sont à joindre aux Cités Planifiées. Le quartier de Kimbangu, entre Ngiri-Ngiri et Yolo est caractéristique de zones d'extension.

Séparées des Anciennes Cités par la coupure Camp Kokolo-Aéroport de Ndolo, les Nouvelles Cités sont en fait reliées à leurs voisines par un vaste carrefour centré sur le deuxième marché de la ville (5.000 vendeurs y prennent place) et la bifurcation des axes Kasa-Vubu — Sendwe. Siège d'une très grande station de transports en commun, point de rassemblement et de dispersion, les bus y sont pris d'assaut par d'impressionnantes files d'attente aux heures de pointe.

Les Nouvelles Cités sont des quartiers planifiés anciens, postérieurs à 1940, sur lesquels s'est édifié un habitat individuel de qualité moyenne. 3 ménages par parcelle, 190 à 200 habitants à l'hectare : ce sont les normes rencontrées. L'infrastructure — eau, électricité, assainissement — y est complète. L'activité de la rue y est comparable à celle des Anciennes Cités. L'activité est également polarisée sur d'importants marchés centraux. Ce sont les marchés de Gambela et de Bayaka. Le commerce est le fait du groupe Bakongo, ethnie dominante, à la différence des Anciennes Cités. Ils sont 48 % à Kasa-Vubu, auxquels on peut adjoindre les 13 % des « frères angolais ». Ngiri-Ngiri présente une variété ethnique plus grande puisque les groupes du Bas-Zaïre, du Kasai et du Kwango-Kwilu rassemblent environ 50 % de la population.

Dans Kasa-Vubu on décèle des mutations importantes. Bien qu'une partie de la population soit très mobile — Kasa-Vubu est une zone d'accueil pour les nouveaux venus — on remarque à l'inverse qu'un groupe est installé là de longue date. Ce groupe, composé de commerçants et d'artisans, est sédentaire, présent à Kinshasa depuis trois générations quelquefois. 55 % des habitants du quartier sont nés dans la capitale. Le développement des activités économiques entraîne une valorisation des terrains. La fonction de logement de la main d'œuvre s'amointrit au profit de l'artisanat et du commerce. La rente commerciale paraît plus forte que la rente locative. La population vieillit. Elle varie peu : moins de 1 % par an entre 1967 et 1975. Les cadres et les patrons représentent déjà 8,5 % de la population, alors qu'ils n'étaient que 2,9 % en 1967. La rénovation de l'habitat est active surtout le long d'axes privilégiés. Toute une série de villas du type « Fonds d'Avance » existait déjà : elles s'agrandissent aujourd'hui. De petits immeubles font leur apparition.

Avec les activités commerciales et artisanales, on rencontre ici les grands bars et les secteurs les plus animés de Kinshasa. Le rayonnement des Nouvelles Cités s'étend à l'ensemble de l'agglomération. Il faut dire qu'elles bénéficient d'une position privilégiée dans la ville.

au sommet de la hiérarchie des cités : les cités planifiées

Les Cités Planifiées ONL : Bandalungwa, Matonge et Yolo dans la Zone de Kalamu, Lemba et Matete s'individualisent aisément dans la ville. Elles constituent des îlots bien équipés, avec une infrastructure complète en eau, assainissement et électricité, une voirie revêtue dense, un habitat de bonne qualité composé de logements individuels jointifs en bandes à un ou deux niveaux. Chaque logement est doté d'un ensemble WC-douche qui, s'il n'est pas toujours commode, apporte tout de même un élément de confort non négligeable.

Avec des densités supérieures à 200 habitants à l'hectare, ces lotissements ont, avec les Anciennes Cités, les plus forts taux de peuplement de l'agglomération. Il faut dire que le durcissement du tissu y est très sensible. De nouvelles constructions se sont partout ajoutées aux blocs de logement initiaux.

Les Cités Planifiées occupent incontestablement le sommet de la hiérarchie des Cités Africaines. Ce sont des quartiers résidentiels occupés par une population d'un niveau social supérieur à la moyenne kinoise, regroupant des hommes d'origine lointaine : ethnies Mongo de la Cuvette Centrale, ethnies Muluba du Kasai oriental. Il s'agit de cadres moyens, de clercs, d'employés qualifiés. Leur groupe constitue toujours pratiquement plus de 50 % de la population active, à l'exception de Matete, plus ouvrière, alors que sa voisine Lemba est considérée comme la « Cité des intellectuels ». En 1975, les cadres sont au nombre de 18,9 % à Lemba, 9,5 % à Kalamu, 8,6 % à Matete. C'est une profonde originalité qui contraste avec la distribution habituelle des catégories socio-professionnelles des différents quartiers de la ville.

Cette population est très jeune, 63 % ont moins de 20 ans à Lemba, 62,9 % à Matete. La croissance moyenne est de 7 à 8 % par an. Nombreux sont ceux qui ont déjà séjourné dans la capitale avant de s'établir dans le quartier. La population migrante provient pour une très large part des Anciennes Cités, mais aussi des zones voisines. L'amélioration du niveau d'instruction est remarquable. La baisse de l'analphabétisme est patente. La scolarisation féminine, surtout dans l'enseignement secondaire, progresse très vite et les pourcentages d'étudiants à l'Université ne sont pas négligeables.

Le bon niveau socio-économique se manifeste par des signes extérieurs de confort qui ne trompent pas. D'après les données de 1975, les deux tiers des ménages s'éclairent à l'électricité, 15 à 30 % disposent d'un réchaud ou d'une cuisinière électrique, six à sept ménages sur dix disposent d'un poste de radio en état de marche, alors que c'est moins d'un ménage sur deux ailleurs. Ceux qui possèdent un poste de télévision et une pièce équipée d'un climatiseur ne sont pas rares. Enfin, alors que l'immense majorité des chefs de ménage n'a pas de moyen de locomotion, 17,3 % des chefs de famille à Lemba, 8,1 % à Kalamu disposent d'une voiture. À Kasa-Vubu même, le pourcentage ne dépasse pas 4,5 %.

Ces zones très attirantes dans leur ensemble, constituent — avec les nouvelles cités — des centres de loisirs et d'animation. Elles sont également très actives et s'organisent autour de pôles structurés.

Mais des différences sont perceptibles. Matete fut la première des Cités Planifiées. Elle connaît les plus fortes fréquences d'activité. Autour d'un point central très dur qui s'irradie à partir d'une place commerciale particulièrement animée, les activités sont nombreuses, variées et diffusées dans toute la cité. Elles débordent sur le nord de Kisenso. Les activités flottantes sont légion. Elles sont le fait des femmes dont la part dans la population active monte en flèche. Lemba, Yolo et Bandalungwa ont des fréquences d'activité moins forte, bien que Yolo s'individualise par un nombre plus grand de petites entreprises artisanales et commerciales stables. Le centre de Lemba est plus difficile à cerner que celui de Matete, mais l'axe majeur est bien l'avenue Sefu. On remarquera qu'à Bandalungwa les activités sont concentrées plus à l'ouest qu'à l'est où des équipements attractifs tels que maison de Zone, école, dispensaire et foyer social sont cependant implantés. Le marché, l'aire de rassemblement des camions en partance vers le Bas-Zaïre (« l'aéroport du Bas ») ont été déterminants ici.

Lemba, Bandalungwa, Matonge à Kalamu, se détachent du groupe. Peuplées d'intellectuels, de cadres, de chefs de service, de commerçants prospères, ces cités représentent les quartiers où la majorité des Kinois voudraient vivre. Ce sont les « cités des lumières » où la vie nocturne est intense. Elles se détachent des quartiers voisins. Ce n'est pas sans raison que les habitants des « mboka va molili », des « quartiers de l'obscurité », envient leurs bars célèbres et leurs orchestres en renom.

Yolo est connu pour ses bons artisans. La réputation de ses tailleurs et de ses ivoiriens n'est plus à faire, pas plus d'ailleurs que celle de la « Suzanella » ou des « Ambassadeurs », autres bars fameux. Matete, « c'est la ligne 23 », du nom, comme on l'a compris, de la ligne de bus qui dessert la cité. Le quartier a moins bonne allure que les cités précédentes. Les logements y sont de qualité médiocre et, surtout, plus petits. Le niveau d'instruction est également plus faible.

Les quartiers anciens de N'Djili, Q.1 à Q.7, méritent une mention particulière. Généralement rattachés aux Cités Planifiées, ils s'en distinguent nettement, ne serait-ce que par leur forte unité ethnique : 67 % de la population sont constitués de Bakongo. À partir de trames équipées, les constructions ont été laissées à l'initiative des habitants. Elles ressemblent beaucoup plus à celles des Nouvelles Cités qu'aux lotissements en bandes précédemment décrits. D'autre part, l'urbaniste a voulu créer un ensemble très humain, proche du village. Les rues sont tortueuses et tiennent compte des déplacements piétonniers. Elles débouchent sur de petites places sableuses ou sur de vastes artères. Ces avenues, d'une emprise de 40 mètres, divisent l'espace en quartiers. L'arbre y est respecté et le boulevard Lumumba est toujours bordé d'un bois d'eucalyptus. Le centre, parfaitement individualisé, regroupe un ensemble cohérent de services publics et collectifs. C'est le pôle majeur de l'extension Est.

les quartiers résidentiels

Les quartiers résidentiels sont très différents de ceux qu'on vient de décrire. Etendus sur plus de 1.000 hectares, ils occupent des emplacements de choix dans l'espace urbain. Les trois grands quartiers habituellement retenus, Ngaliema, Gombe et Limete, s'individualisent par le haut niveau social de leurs habitants. La population, composée en majorité d'expatriés non africains, de cadres et d'hommes d'affaires de la haute bourgeoisie locale, bénéficie d'un équipement satisfaisant dans des espaces où la fonction est uniquement résidentielle.

Cadres et employés rassemblent de 75 à 95 % de la population active, mais les cadres représentent à eux seuls presque un actif sur deux. La population expatriée est logée le plus souvent par l'employeur. Elle est instable et se renouvelle au gré des événements et de la marche des affaires. La population zaïroise est d'origine diverse. On rencontre des représentants des régions les plus éloignées du Zaïre — Kasai, Cuvette Centrale, Kivu — pour qui la venue dans la capitale signifie une promotion ou une nomination dans un poste de direction.

Situées sur les collines ou en bordure du fleuve, les villas occupent des espaces aérés, plantés ou encore boisés. On compte seulement quelques constructions à l'hectare et de très faibles densités de peuplement. Les clôtures originelles ne ferment pas le paysage. Faites de claustra, de treillis métalliques ou de barrières en bois, elles s'ornent de bougainvillées exubérantes, d'hibiscus délicats, de magnifiques crotons. Elles laissent le regard pénétrer sur des pelouses de « paspalum » agrémentées de piscines. La tradition belge de la belle demeure est sensible à Kinshasa. On ne trouve pas à Brazzaville de quartiers résidentiels d'un aussi haut niveau.

L'équipement est complet. Eau, électricité, téléphone, évacuation des eaux pluviales sont presque partout présents. Chaque maison résout par des moyens individuels la question des eaux usées. Les voies d'accès, mal entretenues dans les vieux quartiers, laissent parfois à désirer.

Le Kinois distingue habituellement les « grands quartiers » des quartiers moins en vue de Limete ou même de Joli Parc. La Gombe reste avec Djelo-Binza le quartier le plus prestigieux. L'ancien Kalina qui s'était développé au sud de la Pointe de la Gombe apparaît, du dernier étage de l'immeuble du CCIZ, comme un îlot de verdure avec de longues allées d'arbres majestueux aux essences variées. Les demeures somptueuses qui donnent sur le fleuve le long de l'avenue des Nations-Unies et de l'avenue de Kalemie sont parmi les plus belles de Kinshasa. Le cadre est splendide, l'environnement calme et respecté. C'est le quartier des résidences des ambassadeurs, des clubs sportifs privés, du plus grand hôtel de la ville et de quelques restaurants réputés. C'est aussi le lieu des ministères et de nombreux services gouvernementaux. Les villas gérées par l'Institut de Gestion du Portefeuille et transformées en bureaux sont fréquentes dans toute la partie voisine du Parlement.

Au-delà du boulevard du 30 juin, autour de l'ensemble formé par les huit immeubles de la « Colonie » des années 50, l'immeuble de la Deuxième République (ex-Royal) et les deux petites tours de l'Onatra, jadis destinées au personnel de la Sabena, s'étend un ensemble de villas d'un niveau moins élevé que le précédent. La population y est plus le fait de cadres africains que dans la partie nord où la population européenne domine. Des survivances désuètes : avenue des Flamboyants, des Cocottiers, des Orangers, des Mandariniers, encore bordées des arbres dont elles portent le nom, évoquent des temps révolus. Au-delà du terrain de golf, avant d'atteindre l'avenue des Huileries, les maisons sont encore plus modestes, plus anciennes aussi et, pour un certain nombre, bâties sur le même modèle. Les concessions des sociétés privées qui logent là leur personnel, de petits immeubles annoncent le centre des affaires qu'on découvre après une légère montée, lorsqu'on débouche sur un boulevard du 30 juin embelli et transformé en voie triomphale.

Les quartiers résidentiels de Ngaliema se divisent en trois groupes. Le premier réunit les petits îlots des vieilles maisons coloniales de la baie de Ngaliema et, sur les flancs du Mont-Ngaliema, le groupe des « cents maisons ». Le deuxième se situe sur les premières pentes des collines : c'est le quartier de Joli Parc. Placé dans un site difficile, il est limité dans son extension par les vallées de la Mampeza et de ses affluents, et par la vallée de la Makelele. Les cours d'eau dessinent de profondes échancrures au milieu des villas.

Le troisième se développe sur les hautes collines de Binza, balayées par les vents d'ouest et toujours plus fraîches que la basse ville. Quelques centaines de villas s'élèvent sur 300 hectares environ, au milieu des vestiges de la forêt de la Lukunga et de quelques bosquets d'essences diverses créés au fil des ans. On découvre là encore certaines résidences d'un niveau peu commun en Afrique.

Le quartier de Limete s'est installé dans sa partie nord dans les bois planté par M. Verstraeten avant 1950. Le sud fait penser à un ensemble pavillonnaire avec des rues parallèles et des maisons régulièrement loties. Tout comme à Joli Parc, une place commerciale s'inscrit au centre du lotissement. Limete est de plus en plus occupé par une bourgeoisie kinoise et africaine.

Non loin on rencontre l'exemple de ce que l'on pourrait appeler les quartiers résidentiels de la petite bourgeoisie. On a eu l'occasion d'évoquer les quartiers de petites villas destinées à la classe des « évolués » d'avant 1960. Ces quartiers du 20 mai et de Pinzi à Kalamu, ces petits lotissements ou ces rues de Kintambo et de Kasavubu sont toujours occupés par une population d'un niveau supérieur à la moyenne. Cette dernière se regroupe encore dans des quartiers plus récents au sud de Lemba. Sous la poussée de la bourgeoisie locale, avec la montée des cadres, les constructions de qualité se multiplient à Djelo-Binza, Joli Parc ou Ngafani. L'occupation des

espaces vides à l'intérieur ou à proximité des anciens et prestigieux quartiers résidentiels, même dans des conditions difficiles et aléatoires, est systématique. La voirie et les réseaux divers suivent plutôt mal que bien, la progression désordonnée des nouveaux espaces urbanisés.

ce qu'en dit le kinois

Le regroupement des catégories de la population dans des quartiers hiérarchisés n'échappe pas aux Kinois. La perception de l'espace urbain apparaît liée aux clivages sociaux. Le Kinois donne une image simplifiée et raccourcie, en quelque sorte, des types de quartiers qui ont été définis. Laissons-lui la parole et on verra que dans presque toutes les discussions, trois strates sont retenues avec bien souvent l'utilisation des mêmes termes.

Il place en premier lieu « les quartiers des bourgeois », « les quartiers riches », « les quartiers ministériels », « les quartiers des diplomates », de Binza, de Gombe, de la « ville ». Ils paraissent inaccessibles à la plupart. Ils sont une consécration pour ceux qui s'y installent.

En second lieu, ce sont « les quartiers des gens moyens », « les quartiers moyens », « les quartiers des gens bien assis », Lemba, « Bandal », ou Kalamu, en fait ceux qui regroupent les habitants des Cités Planifiées les mieux équipées. Limete est cité quelquefois.

Voici ce dit un licencié récemment sorti de l'Université : « *Lemba me plaît le plus. J'y trouve des gens de mon niveau. Si j'allais dans un quartier riche, je vais me créer une tension. Binza est trop loin. Cela suppose que j'aie une voiture personnelle. Dans ces quartiers, la plupart des gens sont bien souvent des parvenus. Voir ces gens qui n'ont pas étudié et qui ont de belles situations face à vous qui êtes allé à l'Université n'est pas supportable* ».

Et encore le témoignage de ce jeune employé « diplômé des humanités », dont la femme est institutrice : « *Moi, je suis plutôt de la classe moyenne, bien qu'en raison des difficultés actuelles, je sois obligé de vivre à Lingwala. Sinon j'aimerais avoir une maison à Binza ou encore au quartier Salongo de Lemba* ».

Viennent enfin « les quartiers pauvres », « les quartiers de la basse classe », « les quartiers des nouveaux venus à Kinshasa », « les quartiers des paysans », « des broussards », des zones d'extension prises en bloc, auxquelles on adjoint parfois les quartiers des Anciennes Cités réputés « sales ».

« *Il y a les gens de Masina et de Makala qui n'ont pas d'eau, pas d'électricité, qui sont coupés de tout* ».

« *Il y a les gens de la Gombe et les gens de Kinsuka* » (quartier de l'extension ouest).

Il se dégage de ces appréciations le sentiment d'une structure sociale dualiste opposant « bourgeois », « patrons » et « pauvres », ainsi que la perception aigüe d'une ségrégation vigoureuse des quartiers. La relation entre niveau d'instruction, emploi et lieu de résidence est souvent exprimée. Et ce qui frappe le plus « c'est le manque d'organisation ».

L'étalement de la ville, la croissance désordonnée, les contrastes sociaux sont le fait de la faiblesse des autorités, dit-on :

« Si c'était organisé, il n'y aurait pas toutes ces extensions ».

« La ville n'est pas bien organisée. On trouve des contrastes forts entre les quartiers. À côté des villas on voit les bicoques : cela frappe les yeux ».

« Ce que je pense de Kinshasa, c'est qu'il n'y a pas d'organisation. Les responsables — ceux qui habitent les grands quartiers — ne font pas leur travail et ne pensent qu'à eux-mêmes ».

« Ce qui manque le plus, c'est l'organisation. Il y a un laisser-aller des autorités face aux gens qui exploitent la situation ».

VIE ET DYNAMIQUE URBAINES

La répartition des quartiers par niveaux socio-économiques conduit à s'interroger sur la réalité de l'espace urbain, sur les forces qui relient ou séparent les unités décrites. Le complexe urbain apparaît composé de sous-systèmes joints par de nombreux rapports latéraux. Chacun des quartiers ne vit pas isolément. La ville est facteur d'unité. Chaque élément qui la compose ne peut être dissocié de l'ensemble. Là encore l'analyse doit être globale.

complémentarité et interdépendance des milieux de vie

A l'échelle du quartier, trois types de rapports paraissent fondamentaux : les quartiers liés par des rapports de complémentarité, les quartiers figés dans l'absence ou le refus de rapports sociaux, les quartiers polarisés où dominent des rapports de dépendance.

DES UNITÉS COMPLÉMENTAIRES ET JUXTAPOSÉES

Elles sont basées sur la juxtaposition dans l'espace d'unités à fonction bien précise : lieu de travail, lieu de résidence des travailleurs avec séparation des cadres et de la main d'œuvre. C'était le principe des villes coloniales. L'exemple le plus ancien est celui de la baie de Ngaliema. Le noyau initial, fondé sur le chantier naval de Chanimetal et de ses annexes, s'est développé aujourd'hui vers l'est avec de grosses usines textiles, Utexco, Zaïtex et Tissakin, les installations Eternit (tôles et matériel en fibro-ciment), l'atelier Mercédès, le groupe des petites entreprises situées le long de la rivière Gombe. Au total, l'ensemble offre 8 à 9.000 emplois.

Les cadres de la Chanimetal sont logés en partie dans les vieilles demeures qui bordent les rivages du fleuve, à proximité de l'un des premiers temples protestants de Kinshasa, à demi caché par les manguiers. Un peu plus loin s'élèvent les deux étages d'arcades blanches de l'ancienne résidence des souverains belges. Utexco abrite son personnel d'encadrement dans un lotissement résidentiel inclus dans le périmètre de l'usine, légèrement en retrait du fleuve. Les ouvriers habitent en grande partie Kintambo où Utexco a même édifié, comme on l'a déjà évoqué, un camp de

travailleurs. A chaque relève des « trois huit », des files d'hommes se pressent sur les avenues de l'O.U.A. et du Colonel Monjiba qui relie les usines à la cité distante de quelques centaines de mètres.

Une semblable trilogie existe entre les ateliers et les usines de Ndolo, les concessions privées et les villas qui bordent l'avenue du Flambeau, les vieux quartiers de travailleurs de la cité de Barumbu.

La zone industrielle de Limete est plus récente. Elle date des années 50. Elle a débordé de son cadre initial et s'étend désormais au-delà de la gare de triage et de la route des Poids Lourds, en direction de Kingabwa. Sur près de 900 hectares, elle regroupe des usines de biens de consommation, des ateliers et des entrepôts. Les bâtiments sont disparates, déjà anciens, vétustes parfois, ou, à l'inverse, aménagés et rénovés depuis peu. Les petites entreprises dominent ainsi que les établissements de 100 à 500 employés. Seuls huit établissements emploient plus de 500 salariés et quatre réalisent un chiffre d'affaires supérieur à trois millions de zaïres (1).

Du côté de la zone industrielle, le personnel de direction est logé dans une longue file de villas qui regardent le boulevard Patrice Lumumba. Au-delà du boulevard s'étend le quartier résidentiel de Limete. Plus loin, après la coupure de la rivière Yolo, s'étaient les quartiers des extensions sud sur lesquels l'attraction de la zone industrielle est dominante : Mombele, Ngaba, Makala. Au sud, la cité planifiée de Matete prolongée par l'extension de Kisenso et à l'est Masina, sont également dans l'aire d'influence directe. 21,3 % des actifs de Ngaba, 18,7 % de Makala, 25,2 % de Masina, 15,8 % de Matete travaillent à Limete (2).

A l'opposé de ces quartiers à fonction complémentaire, on trouve des ensembles où les contrastes et les différences s'accusent.

DES ENSEMBLES DISPARATES

Le cas le plus net est sans doute rencontré dans la zone de Ngaliema. C'est là que les disparités entre quartiers voisins sont les plus visibles. D'un côté, deux ensembles résidentiels de quelques centaines d'hectares portent un habitat de très haut niveau. De l'autre s'étendent des quartiers immenses d'un habitat misérable dans un site ravagé par l'érosion anthropique.

Djelo-Binza, il y a moins de 30 ans, était totalement isolé au milieu de vastes savanes, piquetées de lambeaux forestiers. Joli Parc s'est implanté un peu plus tard au cœur d'un massif forestier qu'il a en partie détruit. Point d'autre forme d'habitat autour de ces lotissements de haut niveau où l'espace n'était pas compté.

Deux décennies plus tard, les quartiers étaient entourés de cultures péri-urbaines, les forêts avaient disparu. Aujourd'hui les villas de Joli Parc forment un noyau équipé bordé à l'ouest par la terminaison du camp Luka-Selembao, à l'est par les quartiers pauvres de la vallée de la Mamepeza et, plus loin, par ceux de Binza-Ozone. Djelo-Binza est cerné sur un côté par les extensions périphériques de la vallée de la Binza, sur l'autre par le cirque de Selembao. Du rebord extrême du cirque où s'installent dans des positions de plus en plus difficiles des résidences somptueuses, on domine les pentes lacérées du quartier pauvre de Selembao où chaque rue est

(1) en 1970, d'après Département de l'Économie Nationale.

(2) d'après enquête démographique de 1975.

devenue ravin, où les constructions misérables sont perchées sur des crêtes aigües, maintenues à grand'peine par les habitants. Le spectacle des différences atteint ici la caricature.

Comme pour renforcer les contrastes et l'isolement de ces quartiers, on remarque partout aujourd'hui l'édification de murs de clôture en dur. Les parcelles sont ceinturées de murs de plusieurs mètres de hauteur fermées par d'énormes portails en fer. Seul un judas permet la vue sur l'extérieur. Les vides des anciennes clôtures sont bourrés de ciment. La clôture initiale est elle-même surélevée de plusieurs rangs de parpaings. L'ensemble est crépi et donne, sinon une protection efficace contre les voleurs, du moins un paroi aveugle. Certaines rues sont bordées sur toute leur longueur de deux rangées continues de murs hideux qui détruisent l'environnement et renforcent la ségrégation des quartiers. Les Kinois sont très sensibles à cet aspect de leur ville.

Les seuls rapports qui existent entre ces différents quartiers sont ceux de maîtres à serviteurs. Des pourcentages non négligeables d'employés de maison dans la population active sont relevés dans toutes les zones qui ceinturent les quartiers résidentiels. Au-delà de l'aire d'attraction immédiate, l'influence de Ngaliema est encore sensible à Selembao, Bumbu, Makala et le sud de Ngiri-Ngiri (1).

DES ENSEMBLES POLARISÉS

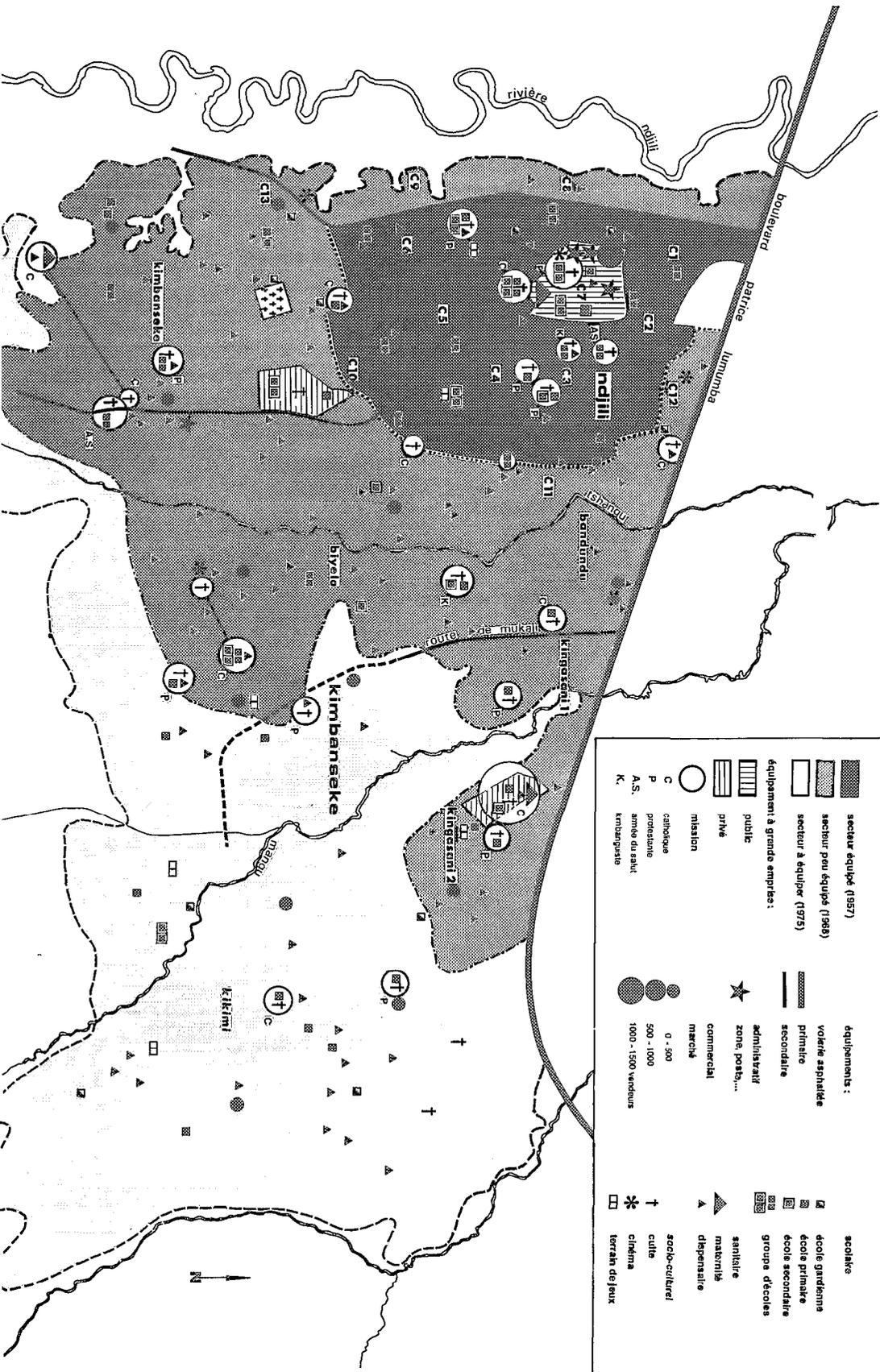
Les ensembles polarisés font ressortir les rapports de dépendance entre un quartier ou un groupe de quartiers doté d'une solide infrastructure et une couronne de quartiers sous-équipés, sous-intégrés, où la structure de l'espace apparaît essentiellement chronologique.

Dans les quartiers pauvres récemment décrits, une distinction a été établie entre extensions périphériques et extensions sud. On a vu que les extensions sud étaient d'un meilleur niveau général et qu'elles bénéficiaient en partie des équipements des quartiers plus anciens situés au nord. Certains cas sont frappants : les équipements de Bandalungwa-ouest, cité planifiée, servent aux zones d'extension de la vallée de la Lubudi et du camp Luka-Selembao. Les enfants de Bumbu, Makala et de Selembao grossissent les rangs des élèves des écoles secondaires de Ngiri-Ngiri et de Kalamu. De la même manière, les écoles, les dispensaires et les marchés des cités planifiées de Lemba et Matete rayonnent sur les quartiers mal équipés de Makala, Ngaba et Kisenso.

L'exemple de l'extension-est est tout à fait intéressant. Au-delà de la cité planifiée de N'Djili, l'urbanisation s'est faite spontanément, sans contraintes hormis celles des chefs de terre, sur des terrasses alluviales étendues à perte de vue. Le chercheur dispose là d'un véritable laboratoire d'analyse urbaine.

Sur le plan des équipements (Fig.26), il faut imaginer à N'Djili un quartier principal ceinturé de voies asphaltées, réunissant poste, maison de Zone, tribunal, Centre de Médecine Communautaire et maternité, marché construit, lieu de culte et écoles secondaires. Tout autour, chaque quartier dispose d'une école primaire, parfois d'une école secondaire. Cet ensemble, édifié en 1957, est parfaitement aménagé et doté de services collectifs sur 400 hectares. Mais il supporte non seulement la demande

(1) Atlas de Kinshasa, 1^{ère} partie, planche 20, structure de la population — emploi-résidence. MAXIMY (R.de).



	secteur équipé (1957)		secteur peu équipé (1988)		écoles
	secteur à équiper (1975)		volet asphalté		école gardiens
	équipement à grande emprise :		primaire		école primaire
	public		secondaire		école secondaire
	privé		administratif		groupe d'écoles
	mission		zone ports...		sanitaire
	caténaire		commercial		maternité
	potentielle		marché		dispensaire
	P		0 - 500		scène-culturel
	A.S.		500 - 1000		culte
	K.		1000 - 1500 vendeurs		cinéma
					terrain de jeux



des quartiers Q.8 à Q.13 qui se sont installés à sa périphérie, mais encore le poids des zones de Masina et de Kimbanseke, fortes de 250.000 habitants, étendues sur plus de 2.000 hectares.

C'est ainsi que sur les 6.358 élèves qui fréquentent les écoles secondaires de N'Djili, 2.596 seulement habitent la zone même (1). C'est ainsi que le Centre de Santé a, depuis 1972, un taux d'occupation catastrophique, voisin de 200 %.

La répartition des équipements à partir de ce pôle principal enregistre la marque du temps. Autour de N'Djili s'étendent à l'est et au sud, sur une profondeur de deux kilomètres, les quartiers de Kimbanseke (2), Biyela, Bandundu, Kingasani I et Kingasani II. Ils correspondent grossièrement à l'extension de l'habitat en 1967. Une douzaine de missions religieuses se répartissent dans ces espaces. Elles assurent, avec le culte, l'enseignement et les premiers soins. Deux d'entre elles, à Kingasani II et à Kimbanseke, s'occupent d'une maternité. Le grand centre Kimbanguiste dispose de trois écoles secondaires. Des écoles primaires, de nombreux dispensaires, deux cinémas de quartier complètent les équipements de cette partie.

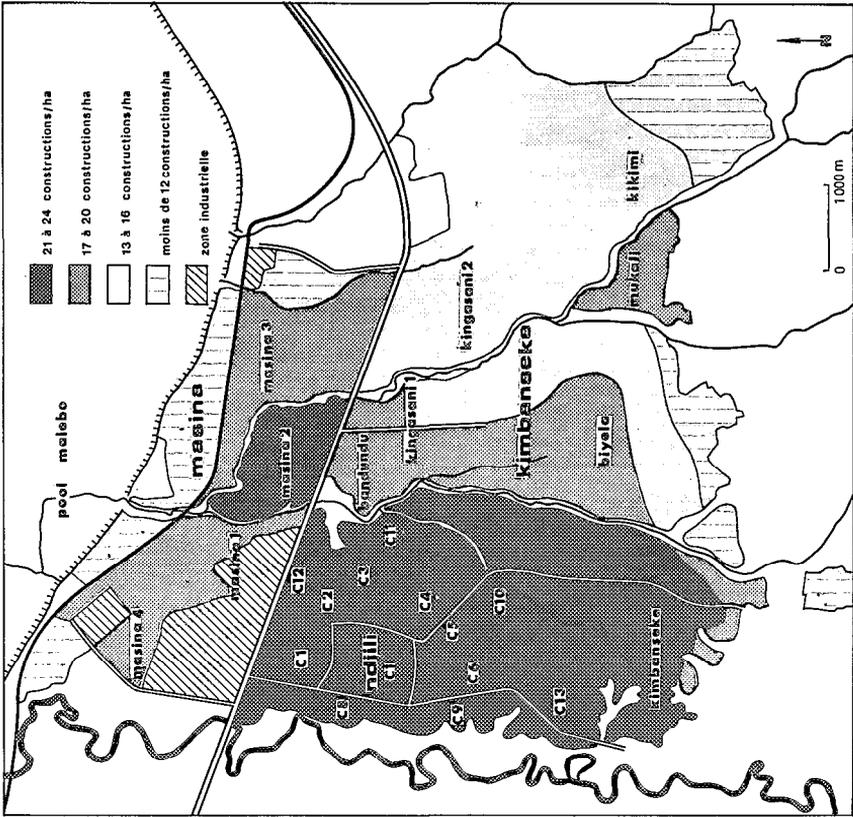
Au-delà, dans les espaces occupés entre 1968 et 1975, c'est le vide : deux missions seulement, deux écoles secondaires, une école primaire et une école gardienne au lotissement de Mukali, quelques rares écoles primaires, de petits dispensaires privés ne peuvent suffire aux besoins d'une population grandissante qui se rattache forcément aux équipements existant ailleurs.

La distribution des petites activités informelles donne elle aussi l'image de la progression de l'habitat. Le noyau le plus ancien se détache de manière indiscutable : une activité pour une à deux parcelles, forte concentration d'artisans et de commerçants, avenues asphaltées, gros marchés enfin. Il est relayé à l'est par le pôle de Masina, plus récent, moins complet et situé dans une position d'entrée de ville. Ce pôle se dédouble de part et d'autre du boulevard Patrice Lumuba qui est devenu à cet endroit rue commerçante. En troisième lieu, le pôle devient axe. L'avenue de la Deuxième République constitue l'axe fort de la localité de Kimbanseke. A Kingasani I, sur la route de Mukali, à Kingasani II sur la rue Mayulu, les choses sont moins nettes et en gestation. La fréquence de l'activité est ici de une activité pour trois ou quatre parcelles. A Biyela, à partir du marché, de la mission et d'un axe piétonnier, un pôle semble se dessiner. Au-delà, les petites activités sont rares. Leur répartition n'est pas significative, leur fréquence descend à une unité pour dix parcelles, parfois moins.

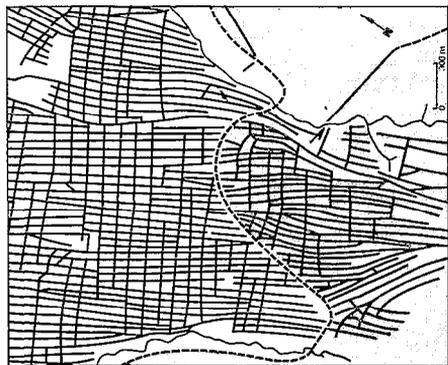
L'aspect de l'habitat est tout aussi intéressant. Le plan de la cité planifiée de N'Djili, trop complexe, n'a pas été poursuivi. Le maillage géométrique qui lui a succédé s'est lui-même modifié. La belle ordonnance des débuts de Kingasani II est sérieusement perturbée quelques centaines de mètres plus bas, à Kikimi, à la hauteur des extensions actuelles (Fig.27). Les densités d'habitat révèlent une croissance en tache d'huile. Elles décroissent régulièrement du centre vers la périphérie. N'Djili, Kimbanseke, Masina II ont plus de 20 constructions à l'hectare. Ces quartiers ont de 15 à 20 ans. Biyela, Masina III et Masina IV, âgés d'une douzaine d'années ont 17 à 20 constructions à l'hectare. L'est de la zone de Kimbanseke, postérieur à 1968, n'a que 13 à 16 constructions à l'hectare. Les franges actuelles ont moins de 12 constructions à l'hectare.

(1) d'après BEAU — enquête sur le quartier planifié de N'Djili. Q.1 à Q.7 — 1976-1977

(2) dans la « Zone » de Kimbanseke, on rencontre également la « localité » de Kimbanseke.



à l'ouest, cette planifiée d'origine, a été balayée et très régulière par l'intermédiaire d'un chef de terre.



lotissement par l'intermédiaire des chefs de terre - au nord, Kingasani 2 : plan régulier sur les terrasses alluviales - au sud, Kikimi : même plan orthogonal mais affecté par le site collinaire -

Fig.27 Extension est - habitat

La taille des arbres suit la même distribution. Il suffit de monter sur les hauteurs qui dominent les terrasses au sud pour vérifier le phénomène. N'Djili apparaît très vert et forme une tache sombre dans le lointain avec de grands manguiers, des palmiers et des cocotiers. Kimbanseke est déjà moins ombragé. Les arbres ne dépassent guère le toit des maisons. Au pied des collines, dans les quartiers plus récents, le sol est à nu et montre de larges plaques de sable blanc, et par endroits les vestiges d'une formation herbeuse.

Les rapports de dépendance et les divisions chronologiques qui viennent d'être décrits dans l'extension-est se retrouvent d'une certaine manière à l'échelle de l'agglomération. Ainsi se forge et se renforce le sentiment d'une ville coupée en deux ou plutôt de deux villes, liées par des principes bien définis. La distinction majeure exprimée par toute la population est celle qui oppose la « ville » à la « cité ».

la « ville » et la « cité »

Le Kinois distingue couramment deux villes : « la ville européenne » et « la ville zaïroise », mais ajoute-t-il, « dans la ville européenne, il y a des Zaïrois riches ». « La ville, c'est une façon de vivre. C'est différent dans la cité à cause des salaires ». On comprend mieux dès lors les trois noms du quartier de Kingabwa : « Kingabwa-village » pour le quartier d'habitat spontané autour de l'ancien noyau villageois, « Kingabwa-Cité » pour la partie planifiée bâtie à la suite des expropriations de Masina, « Kingabwa-ville » pour le quartier nord résidentiel et occupé par des cadres et des patrons zaïrois.

On entend dire qu'« il faut dissocier les gens des extensions qui sont coupés de la ville », la ville étant comprise au sens de ville équipée. Une dernière appréciation apporte une idée fondamentale : « En ville, c'est un quartier résidentiel ou commercial. Le commerce en ville, c'est une fonction. En cité, c'est pour l'autosubsistance ».

Il y a la ville du travail. Il y a la « cité », le lieu où l'on vit, où les occupations, les loisirs, le mode d'habiter et l'architecture sont différents ».

LA VILLE

La ville du travail est bien individualisée. Elle concerne plus de la moitié des actifs ayant un revenu fixe et stable dans les services administratifs, les commerces, les usines et les entrepôts des zones d'activité principales de la Gombe, de Limete et de Ngaliema. De par leur localisation, les zones d'emploi déterminent d'importants mouvements pendulaires et, par suite, toute une vie de relation. On y rencontre des fonctions spécifiquement urbaines et caractéristiques d'un monde d'affaires moderne. Elles se concentrent dans des aires bien définies, isolées dans l'espace et nettement individualisées par leur architecture. C'est là que l'on débat des questions politiques et professionnelles et ce n'est qu'après « la publication officielle ou la parution (des nouvelles) dans la presse qu'on en fera un sujet de conversation au lieu de résidence » (SAINT-MOULIN (L.de), 1969 : 312).

Il convient de séparer les zones industrielles de Ngaliema et de Limete de l'ensemble complexe de la Gombe. Les zones industrielles de Ngaliema et de Limete se partagent l'est et l'ouest de la ville. Ngaliema emploie 43,5 % des actifs dans sa Zone, particulièrement vaste il est vrai. Celle-ci englobe presque toute la périphérie

ouest de Kinshasa. Son influence est forte sur les quartiers de Kintambo et de Selembao. Au total 7 à 8 % des travailleurs de la ville s'y rendent chaque jour.

La place de Limete est plus importante puisqu'elle fournit 12 à 13 % des emplois de Kinshasa. L'attraction de la zone industrielle est très forte dans la périphérie immédiate. Elle est encore sensible dans toute l'extension-est pour laquelle elle représente le pôle majeur d'emploi. Vers l'ouest l'attraction de Limete baisse à la hauteur de Bumbu. Vers le nord son influence est contrebalancée par celle de la Gombe qui apparaît comme la grande pourvoyeuse d'emplois de l'agglomération.

La Gombe et le centre des affaires, c'est la « ville », aussi bien pour les Zaïrois que pour les Européens. La Zone rassemble un gros tiers des emplois urbains. Elle fournit du travail à la quasi-totalité des habitants des zones résidentielles, à plus de 40 % des actifs des anciennes cités et de certaines cités planifiées (Kalamu, Lemba). Partout ailleurs c'est le quart ou le tiers des actifs qui sont concernés.

Le centre des affaires actuel est remarquable par la spécialisation spatiale de ses fonctions et par sa taille réduite pour une agglomération millionnaire. Il s'étend sur 150 hectares environ. Trois ensembles se distinguent.

Au nord domine le port public, avec plus de 1.000 mètres de quais. Hangars et terre-pleins s'étendent sur dix hectares. Le port se prolonge en aval par les quais privés des Plantations Lever Zaïre, en amont par les dépôts d'hydrocarbures Socopetrol, les chantiers navals de l'Onatra, les silos de Kinshasa et diverses installations industrielles (bois, alimentation, huileries). Le trafic, supérieur à un million de tonnes, n'a pas rattrapé le niveau de 1,7 millions de tonnes atteint en 1959. L'insuffisance des engins de levage, le mauvais état des ouvrages et surtout le problème du stockage et de l'écoulement des marchandises expliquent en partie les difficultés actuelles. Le quartier est particulièrement animé. À côté d'un énorme baobab, vestige imposant du village de Kinshasa, le quai du « beach » permet l'embarquement sur le bac en direction de Brazzaville. Lorsque la frontière n'est pas fermée, les mouvements ont lieu plusieurs fois par jour. L'arrivée d'un bateau provenant de l'intérieur provoque un peu plus loin, aux grilles qui ferment le port, des déplacements en foule et de sérieuses bousculades. Tout un ensemble de services et de bureaux, liés à l'activité d'import-export, à la fonction de transit, trouvent ici un emplacement de choix.

Au sud du centre des affaires, la fonction commerciale l'emporte. Axée sur l'avenue du Commerce, fort justement nommée, l'activité est débordante. Elle culmine au Grand Marché qui assure la liaison entre la ville et les cités. Cette partie est sans doute une des plus fréquentées de l'agglomération.

Entre ces deux quartiers, l'espace est caractérisé par une fonction marquée de capitale et de centre-ville : espace bâti continu, grands immeubles du noyau urbain principal, places et larges artères, commerces de luxe, banques, sièges de sociétés, compagnies aériennes, ambassades s'y trouvent réunis, symboles du pouvoir de décision et d'un mode vie propre à toutes les grandes capitales. Si la fonction tertiaire s'affirme par l'édification d'immeubles de bureaux, les « tours » se comptent encore aujourd'hui sur les doigts de la main, bien qu'enviées paraît-il par Brazzaville qui n'en possède guère. Le centre des affaires de Kinshasa n'est pas comparable à cet égard au quartier du Plateau d'Abidjan. Et bien moins encore aux ensembles monumentaux des villes sud-américaines. Il subsiste de nombreux vides dans le tissu. Certains magasins sont établis dans d'anciennes villas transformées pour les besoins de la cause. Certaines sociétés, propriétaires d'un îlot entier, utilisent l'intérieur de leur terrain comme dépôt ou comme garage. La mission Sainte-Anne occupe un

terrain encore aéré et boisé. Avec ses murs de briques et une architecture commune aux grandes missions du Bas-Zaïre, elle apparaît comme un témoin des années 30. Les anciens bâtiments de la Banque du Congo Belge, blancs avec de fines arcades et des galeries sur toute la longueur de la façade, rappellent la proximité de l'Angola et l'influence portugaise.

Le centre gouvernemental et administratif est dissocié du centre des affaires. Il s'installe juste sous la pointe de la Gombe, au-delà du Palais de la Nation. Non seulement fréquenté par une population d'employés, de fonctionnaires et de cadres de l'administration et des grands services de l'État, il est aussi le lieu d'un vaste rassemblement d'enfants et de jeunes gens. Le complexe scolaire de la Gombe, le collège Boboto, le lycée Bosangani, l'Institut Supérieur Pédagogique de la Gombe provoquent deux fois par jour des mouvements pendulaires forts de plusieurs milliers d'individus. La rénovation est sensible. À côté des anciens immeubles administratifs, du Palais de Justice et de la Banque du Zaïre, le quartier s'est enrichi du Département des Affaires Étrangères et de l'Hôtel des Monnaies. La Banque du Zaïre s'agrandit. L'immeuble de la Statistique est entamé. De plus en plus les parcelles d'habitation sont rachetées par l'État. Les bâtiments publics se mêlent aux villas qui deviennent bureaux. Lorsqu'elles sont démolies, elles font place à de petits immeubles. Mais là encore l'impression d'inachevé du quartier est ressentie. Certaines rues ne sont pas asphaltées ni éclairées la nuit. Des îlots de cultures ceignent le Palais de Justice et occupent les bordures de l'avenue des Monts Virunga.

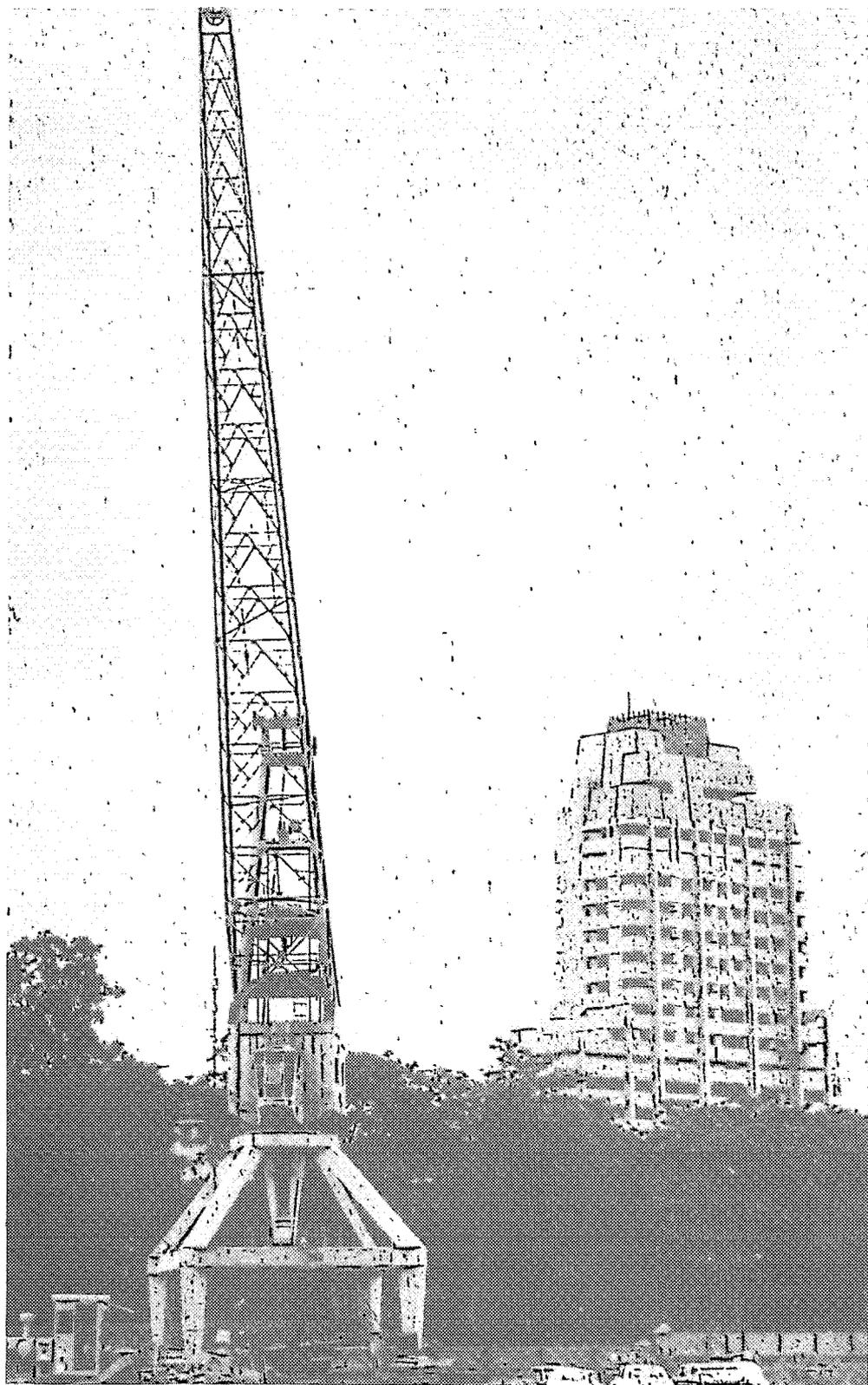
La ville évoquée demeure « étrangère » pour de nombreux Kinois. Elle est en grande partie subie par le migrant récent, imparfaitement intégré à la vie citadine. On y parle une langue, le français, qui pour beaucoup est plus dévinée que comprise. L'expression courante confirme cette réalité. Lorsqu'on se rend à Limete ou à Gombe pour son travail, pour des achats particuliers ou pour régler des questions administratives au Service du Cadastre, à l'Hôtel de Ville, on dit « Nakeyi ville » — « je vais en ville » — Lorsqu'on revient on dit « Nazongi ndako » ou « Nazongi mboka » : « je rentre à la maison ou je rentre au village ». Cette formulation témoigne d'une perception aigüe de deux domaines socio-économiques, de deux modes de relations fondamentalement différents dans la capitale.

LA CITÉ

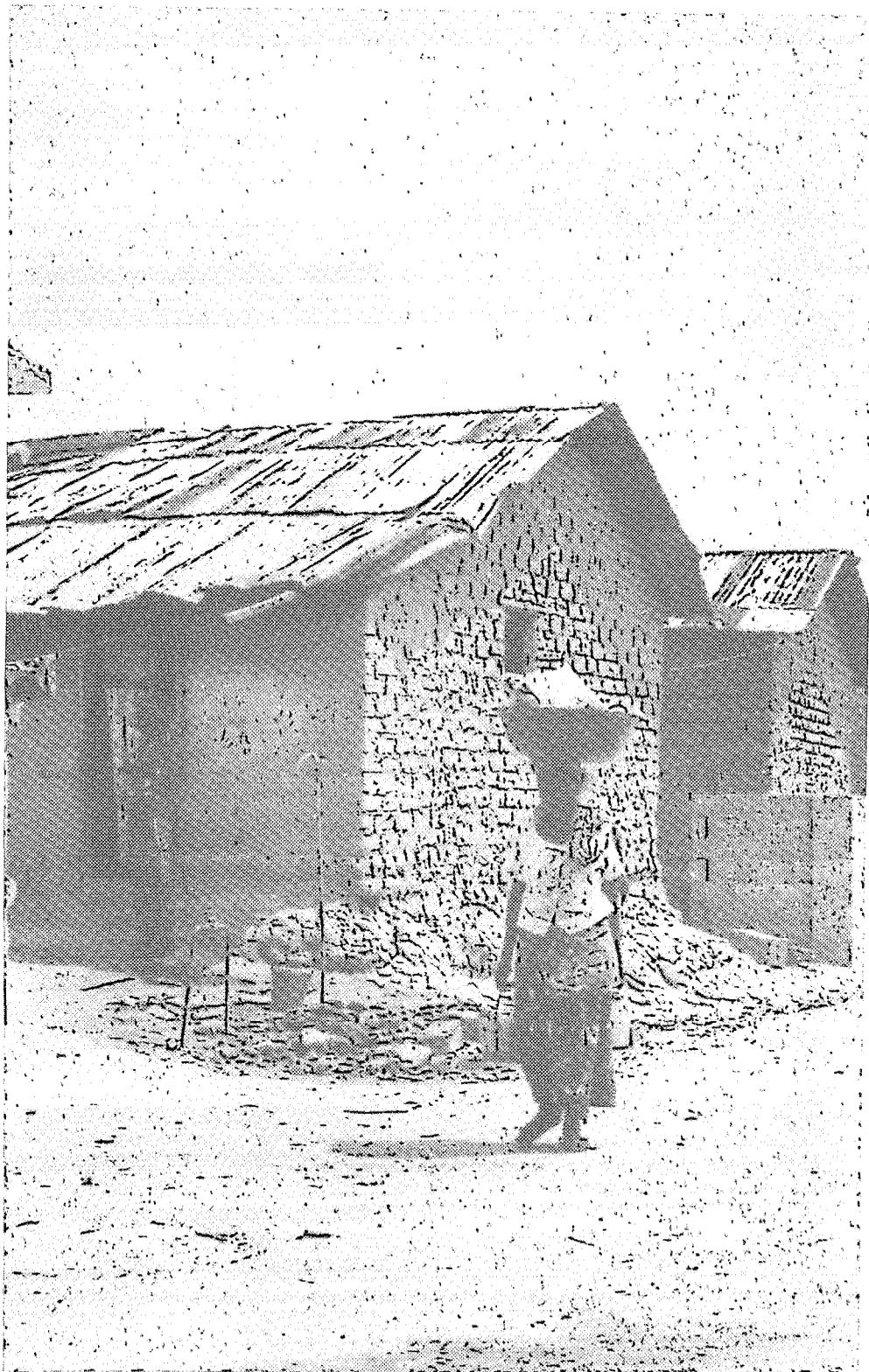
La « cité » correspond à la ville vraiment vécue dans la réalité quotidienne par le Kinois. Il ne s'agit pas d'un réel retour « au village » dont l'évocation exprime plutôt le lien d'origine profond avec une terre ancestrale. La « cité » se définit par opposition au lieu de travail. Elle correspond à un comportement social et à un monde de vie propres, connus et maîtrisés. Elle évoque le lieu où l'on habite, l'endroit où dominent les relations familiales et les relations de voisinage. C'est la ville des relations directes, de personne à personne, des longues files d'attente aux stations de bus et des bousculades dans les fula-fula.

Les nouvelles et les adresses y sont transmises avec une rapidité remarquable par voie orale. Un nouvel arrivé trouve toujours très vite un membre proche ou lointain de sa famille ou de son village pour l'accueillir. « Radio-trottoir » est une réalité tout fait vivante. Elle a répandu plus d'une fausse nouvelle, provoqué plus d'une inquiétude ou d'un mouvement. Elle défraie régulièrement la chronique. À côté de la presse officielle, elle apporte une appréciation, annonce des faits qui, vrais ou faux, sont aussitôt connus de tous (1).

(1) « radio-trottoir » : nom donné à Kinshasa à une rumeur publique qui a presque valeur d'institution.



13. La « ville » : le centre des affaires, la tour récente de la SOZACOM (Société Zairoise de Commercialisation des Minerais) — 1977



14. La « cité » : la vieille cité de Barumbu, à quelques centaines de mètres du centre des affaires — 1977

Ici la grande question est de posséder une parcelle sur laquelle on plantera quelques arbres fruitiers, on entassera des parpaings en prévision des constructions et des murs de clôture futurs. C'est aussi un petit artisanat, un petit commerce de détail et, parfois, une agriculture de subsistance aux marges du site urbanisé. C'est tout un système qui concourt à subvenir aux besoins de la famille. « C'est un complément de l'emploi », dit-on. « On trouve tout en cité », « on débrouille », « on arrange ». Une réparation impossible « en ville » sera faite avec des moyens de fortune et beaucoup d'ingéniosité. Des pièces de voiture, des clous, des vis, des ampoules ou des fusibles introuvables dans les magasins du centre seront vendus à la pièce dans des marchés spécialisés. Le sucre ou le lait, absents des boutiques habituellement fréquentées par la population européenne, seront présentés sur les étals de la cité mais, bien sûr, à des prix de pénurie.

La ville africaine connaît deux moments de vie privilégiés : le matin et le soir. Au lever du jour, entre 6 et 7 heures, les enfants qui vont à l'école, les travailleurs, sont partout présents dans les rues. Les attroupements se forment près des carrefours et là où s'arrêtent les fula-fula.

Plus tard, l'activité est le fait des femmes dont les déplacements culminent entre 8 heures et 11 heures. La foule se concentre autour des marchés. L'effet de démonstration dans ce lieu éminemment public est chose connue à Kinshasa. On s'y montrera avec une nouvelle parure. On achètera plus volontiers un tissu rare ou un bijou au marché, au Grand Marché en particulier, plutôt que dans les échoppes ou les boutiques voisines, moins chères en général, surtout si l'on est accompagné ou si l'on vous connaît.

Le soir, avec le retour des travailleurs, la cité s'anime sur les places, à proximité des stations de bus, aux abords des petits marchés tardifs, près des lieux éclairés. A la même heure, la « ville » est déserte. L'activité tombe brutalement dans le centre des affaires dès le milieu de l'après-midi. Elle renaîtra faiblement à l'heure des dîners et des séances de cinéma. C'est alors, dans la cité, que les grands bars connaissent leur moment d'affluence. Une sonorisation agressive attire la masse des consommateurs et des badauds envieux. Le Kinois ne dispose pas d'un grand choix de loisirs. En dehors des manifestations sportives au stade du 20 mai, très populaires, des séances de cinéma de quartier, des rares sorties « en ville » pour un film connu dans la salle du Palladium, la plus grande de la capitale, le lieu de divertissement privilégié reste la bar. C'est là qu'on se rencontre entre amis, qu'on discute des affaires, qu'on danse et qu'on s'amuse. Les orchestres de Kinshasa sont réputés et certains de leurs airs sont chantés dans tout le Zaïre et célèbres en Afrique. « Les jeunes musiciens de Viva la Musica et de Zaïko ont imposé le « munyere » (béret), le « jésus » (sandale légère)... » (1). Le rôle social du bar est indéniable.

Ainsi, dès la nuit tombée et jusqu'à une heure tardive, les rues sont pleines d'entrain dans les quartiers renommés de Kinshasa, Yolo, Matete et Matonge pour ne citer que les plus connus. « Ceux qui n'ont pas d'argent descendent les grandes artères. Le spectacles des rues de Kinshasa, avec son air de carnaval et ses couleurs, ne manque pas d'admirateurs, dit un jeune Kinois qui habite Bandalungwa. Ce sont des lieux de commérages et d'information sûre de la vie pittoresque de la ville ».

En dehors des lieux attractifs, la cité est très calme après 22 heures, endormie dès 20 heures dans les quartiers dépourvus d'électricité. Mais qu'un deuil touche une

(1) Mabiala ma Umba — mémoire de licence — Kinshasa, ISTI, 1979.

famille, et tous les parents et amis sont là, dans la parcelle, autour des lampes et des feux pour veiller le défunt. Chants, lamentations, accompagnés du battement du tam-tam, se prolongeront jusqu'à l'aube.

La cité a son centre. Il s'individualise assez bien, à cheval sur les zones de Kinshasa, Kasa-Vubu et Kalamu. C'est là qu'est le cœur de la ville africaine, avec ses fonctions d'échange, de liaisons et de loisirs marquées, dans un espace solidement structuré, autour d'axes forts et de marchés qui rayonnent sur l'ensemble des quartiers environnants. Les Anciennes et les Nouvelles Cités qui recouvrent cet espace privilégié fournissent 15 % des emplois de l'agglomération. L'aire d'influence du pôle déborde les limites des zones de Kinshasa, Kasa-Vubu et Kalamu. Elle touche pratiquement toutes les anciennes cités et les zones d'extension sud.

L'avenue Kasa-Vubu apparaît comme la grande artère de la capitale. Elle donne l'image la plus vivante de Kinshasa, la vision spectaculaire et symbolique des Kinois dans leur ville. Lorsqu'en 1976 l'avenue était interdite à la circulation à la suite de travaux, l'appropriation de l'asphalte par les « mama », les badauds, les amoureux, les gamins qui jouaient au ballon fut étonnante. Un monde pressé, gai, détentu prenait plaisir à marcher sur cet axe habituellement dangereux en raison du flot des voitures qui y circulent. Deux idées méritaient d'être retenues. Par la foule réunie, l'attraction qu'exerçaient ces quartiers à vocation centrale était bien démontrée. Ensuite, on était conduit à imaginer, dans cette ville où les espaces et les promenades font défaut, la création de voies piétonnières qui seraient d'emblée assurées du succès.

Le carrefour le plus animé est, bien sûr, Matonge, l'ancien Renkin, où l'on va faire la vie. C'est la « cité sportive », tout près du stade du 20 Mai, la « cité où c'est plein d'ambiance » avec des filles, les fameuses « ndumba », des airs à la mode, des bars prestigieux. L'un des plus réputé fut sans doute le « Vis à vis ». Non loin, dans un cadre baroque, c'est le « Un, deux, trois » réservé à une clientèle plus fortunée. Là, se produit le grand Luambo Makiadi, plus connu sous le nom de « Franco ». Son orchestre le célèbre « OK Jazz » rassemble les meilleurs musiciens de la ville.

Une anecdote terminera l'évocation de la cité. Un après-midi d'orage, alors que l'averse rendait la visibilité difficile, un automobiliste renverse un jeune garçon qui jaillit sur la route près d'un marché. Aussitôt la foule est là; hostile, violente, capable de lapider le véhicule et le conducteur. Le rassemblement immédiat est impressionnant. Une seule solution : fuir. Ce qui fut fait, après que le gamin eût été ramassé en catastrophe. Ce réflexe était une erreur. C'était courir le risque d'affronter un groupe de gens en colère, qui punit et juge sans rémission le chauffeur condamné d'avance. Il n'y a pas de dialogue possible. Aussi, comme cela est conseillé, est-il plus sage et plus réaliste de laisser le blessé sur place avant que n'accoure la foule, et de revenir accompagné de gendarmes. Il faut savoir également qu'un conducteur qui négligerait de revenir, comme cela arrive malheureusement, serait recherché par les témoins ou les parents de la victime et toujours très vite retrouvé malgré l'immensité de la ville.

Un jour après, dans la même cité, l'automobiliste malheureux de la veille s'enlise dans une ornière. Le rassemblement est aussi soudain. Hommes et enfants accourent de toutes parts. Il faut arrêter le flot des bonnes volontés qui poussent le véhicule en tous sens au milieu des rires et des cris. Un homme parlant plus haut, peut-être le chef de rue, intervient. Une pelle est tendue. Vingt bras soulèvent la voiture et la hissent hors du mauvais passage. On souffle. Un « matabiche » est donné pour qu'on achète de la bière en remerciement de l'aide si généreusement accordée. Le départ a lieu sous les applaudissements et les hurlements joyeux des enfants.

C'est la même foule. Ce sont les mêmes Kinois. Le premier soir, la voiture est objet de mort, monstrueuse, insolite dans ce quartier pauvre où elle demeure inaccessible à la majorité. Le deuxième soir, elle est arrêtée. On peut toucher le volant, ouvrir les portières. Les gens du quartier, comme ils le font toujours, rendent service et accueillent le visiteur. C'est aussi la joie d'une situation inattendue dans une cité morne dès la nuit tombée.

Mais qui sont donc les Kinois ? s'interroge l'auteur d'un livre récent sur la capitale zaïroise (Kolonga Molei, 1979, p.359-360). « Ce sont d'abord ces jeunes gens, filles et garçons, qui dès 1910 ont évolué dans le sillage des écoles missionnaires, catholiques et protestantes. Les Kinois, ce sont ensuite leurs enfants qui ne pouvaient pas ne pas suivre leurs traces. Les Kinois et Kinois ce sont également ces « enfants de l'Indépendance », qui comme leurs parents et parfois leurs grands-parents, n'ont jamais connu le village d'origine de leurs ancêtres. Les Kinois et Kinois, ce sont enfin cette catégorie d'enfants qui, très tôt, ont choisi l'école buissonnière pour ensuite engendrer les « bills ». Les « bills », ces « loulous » de Kinshasa avec leur argot, leurs lieux de rassemblement, leurs habitudes vestimentaires. Véritables produits de la grande ville qui, lorsqu'ils tournent mal, deviennent des « ballados » et vont grossir les rangs d'une jeunesse délinquante. A l'opposé, des jeunes gens de 15 à 25 ans se regroupent dans des mouvements religieux, observent une stricte règle de vie, animent, sous l'autorité d'un chef choisi pour sa moralité irréprochable la vie d'un quartier, convaincus que l'avenir se fera à travers leur exemple.

Alors, que faut-il retenir de Kinshasa ?

CONCLUSION

Lorsqu'en 1881, Henry-Morton Stanley s'installa dans la baie abritée de Ngaliema, pensait-il déjà, à la veille d'un séjour de « cinq années au Congo », à la fortune de Léopoldville ? Celui qui misait sur les richesses cachées d'un pays inexploré avait bien pressenti l'avenir. Mais pouvait-il imaginer que quelques villages de la plaine de Kinshasa deviendraient en moins de 100 ans une ville millionnaire ?

Il faut rendre hommage au choix de l'explorateur. La situation de Léopoldville était remarquable. Très tôt reliée par voie ferrée à la mer, la station a vu se fortifier et s'épanouir ses fonctions commerciales avant de devenir capitale du Congo Belge en 1923 et centre administratif. Aujourd'hui capitale du Zaïre et centre politique lié à l'Occident, cette agglomération de plus de deux millions d'habitants apparaît comme l'un des pôles majeurs de l'Afrique tant par ses fonctions de grande ville que par sa position stratégique au cœur du continent noir.

Témoin exemplaire des mutations observées, on a pu écrire au sujet de Kinshasa que « l'urbanisation introduite en Afrique Centrale était l'expression d'une culture étrangère », qu'elle était « un phénomène de négation naturelle » (MAYAYA G. Tshima, 1973, p.116). On ne le contestera pas. Quand la ville était coloniale, la ségrégation était affirmée et séparait Blancs et Noirs. Chacun avait ses quartiers. La nuit, la sonnerie du couvre-feu annonçait l'interdiction des déplacements entre chaque entité. Le jour, les quartiers européens étaient accessibles aux Noirs, mais les Blancs avaient leurs écoles, leurs magasins, leurs bars, leurs restaurants, leurs clubs, leur hôpital... Lieux réservés, aucun Africain ne pouvait y pénétrer. Ces temps sont révolus.

Mais en 1980 que trouve le migrant venu à Kinshasa ? Le plus grand nombre ne rencontre que travail mal rémunéré, conditions de vie difficiles, mauvaise santé et parfois crise morale. Le rural venu en ville subit plus qu'il n'assume sa place dans l'échelle sociale. Il passe brutalement d'une société villageoise homogène à un monde qui l'oblige à repenser un système de valeurs patiemment acquis et transmis. Il entre sans transition dans une vie dominée par l'activité professionnelle et non plus rythmée par la nature et les traditions. Il est évident qu'un tel bouleversement atteint les mentalités et traumatise l'individu. « Une confrontation brutale oppose d'un côté l'État moderne, le grand commerce, la société technicienne ; de l'autre les pièces toujours vivantes d'un monde rural éclaté (SAUTER (G.). Cahiers d'Études Africaines 1973). Faut-il donc « brûler la ville », comme le demandait le titre d'un débat sur Kinshasa ?

De nombreux indices témoignent d'une capacité à produire un espace urbanisé et une mentalité urbaine, différents peut-être de ceux qui sont définis par les critères habituels, mais non moins vivants. Les nier serait méconnaître les réalités perceptibles aujourd'hui. C'est en ville qu'on saisit l'amorce d'une nouvelle culture et que se crée une société originale. Ville millionnaire, Kinshasa modèle et façonne le citadin. Brassage ethnique, chances de scolarisation plus sûres, équipements collectifs modernes ont créé des habitudes qui diffèrent sensiblement des systèmes de pensée traditionnels. On assiste à un concours de forces vers autre chose qui reste profondément zaïrois, amalgame subtil de survivances ancestrales encore très fortes et de valeurs neuves nées de la ville. Un comportement urbain, une psychologie particulière s'élaborent. « Concrètement, les Baluba ne répugnent plus à consommer le « mfumbwa », spécialité des Bakongo. Ceux-ci raffolent de plus en plus du « matamba » propre aux Baluba. Dans la plupart des foyers, le « fufu » a maintenant ses quartiers de noblesse ! Les mariages inter-ethniques ne sont plus rares... (les) tabous... deviennent de plus en plus lettre morte. La solidarité clanique s'étiole au profit d'un individualisme outrancier » (1).

Cette évolution résulte de l'interaction de plusieurs facteurs. Certains paraissent fondamentaux. On retiendra l'extraordinaire dynamique interne de la ville, la forte mobilité de la population. Une large part des migrations internes proviennent des anciennes et des nouvelles cités qui jouent pour le migrant, désormais accompagné de sa famille, un rôle d'acculturation certain. Les migrations se font des quartiers anciens vers la périphérie, mais aussi entre quartiers voisins, ce qui tend à homogénéiser la répartition ethnique de la population. Les regroupements sont encore très forts dans certains quartiers. L'appartenance à tel ou tel groupe est indiscutable, primordiale dans certains cas. Mais les principes qui semblent déterminer l'implantation des citadins dans la ville paraissent maintenant d'ordre socio-économique, plutôt que d'ordre tribal. La ville est désormais le reflet des groupes sociaux et des rapports qui les unissent ou qui les séparent.

L'importance acquise par le monde du travail et les questions d'ordre professionnel constitue un puissant facteur d'évolution des mentalités. Aux associations d'anciens élèves d'une même école, à la solidarité familiale s'est ajoutée la solidarité entre membres d'une même équipe, d'un même service. Les associations culturelles, les groupes de supporters d'un club sportif, les mouvements religieux participent à ce changement. L'union des travailleurs au sein d'un même syndicat, le regroupement de la population au sein d'un même Parti concourent à une intégration des citadins.

Le vieux schéma de la cité des Noirs, dépendante, au service de la ville de l'emploi, de la ville « européenne » n'est plus aussi vrai qu'avant. La carte de l'activité montre des évolutions sensibles. Le rôle du secteur informel, toujours situé en dehors des grandes zones d'activité, est apparu capital, à la fois par le nombre d'emplois créés et par la structuration de l'espace qu'il entraîne. L'aire de centralité qui se dessine, avec sa vie et sa dynamique propres, doit dorénavant être prise en compte dans l'organisation de l'espace urbain.

On remarque une prise de conscience plus grande et plus juste des cultures étrangères, reçues ou imposées, et l'évolution certaine de la coutume. Bien que non rejetée, la coutume est souvent esquivée, mal acceptée dans ses contraintes, ses interdits, ses sanctions. Le Kinois refuse la déviation de la tradition qui prend systématiquement en ville un aspect économique. Les jeunes s'élèvent contre le montant

(1) Mabila ma Umba, p.10, mémoire.

exorbitant des dots. Ils souhaitent plutôt un attachement aux valeurs familiales, mais à la famille restreinte. Nombreux sont ceux qui déclarent vouloir choisir le nombre de leurs enfants et qui affirment vouloir « *tendre vers une authenticité personnelle* »

Un facteur essentiel d'évolution tient à l'instabilité des structures sociales et aux virtualités du niveau intermédiaire de la société urbaine. Que représentent les classes moyennes ? L'éventail est très ouvert. Les lignes de clivage sont incertaines. Il se mêle toujours à la hiérarchie socio-économique des liens de parenté et des systèmes complexes de redistribution des richesses. Il s'y superpose une permanence ethnique difficile à mesurer. On peut évoquer plusieurs catégories de citoyens bien adaptés à la urbaine : les commerçants et les artisans des anciennes et des nouvelles cités installés depuis une ou deux générations ; les gens aisés du Quartier du 20 Mai ou du sud de la Gombe, chefs de service, grands commis de l'Administration et petits hommes d'affaires ; les intellectuels et les bourgeois de Bandalungwa, Lemba, Yolo... Il existe là toute une petite et moyenne « bourgeoisie » qui souhaite s'affirmer et qui voudrait être associée plus qu'elle ne l'est à l'avenir économique et politique de la capitale. Elle constitue un sérieux facteur de changement. Elle vit dans des quartiers où la solidarité de quartier semble l'emporter sur la solidarité clanique. En cette période de récession économique, elle subit plus fortement que les autres classes sociales le déclin des affaires qu'elle n'a pas les moyens de supporter de façon durable, et le poids de la solidarité clanique trop souvent à sens unique. Elle contient mal un certain mécontentement et une certaine opposition, notamment chez les intellectuels animés de violents sentiments de frustration. Mais aussi de sentiments contradictoires car cette classe de « transition », convaincue que son attitude dans la vie doit avoir valeur exemple, n'a pas forcément une conscience de classe. « Une bonne partie aspire à rentrer dans la classe supérieure de la société et considère leur actuelle position comme une épreuve nécessaire, accidentelle ou temporaire » (Mudimbe (V.Y.), 1974 : 462).

Dans cette société d'hommes, omniprésents à la tête des affaires et de la politique, la place des femmes n'est certainement pas à négliger. De plus en plus nombreuses à achever leurs études secondaires, présentes à l'Université depuis quelques années, elles interviennent maintenant dans le monde du travail. Si le commerce reste leur activité privilégiée, leur place grandit dans l'enseignement, dans les services publics, dans certains corps de métier réservés jusqu'alors aux hommes. Qui n'a entendu parler de la première femme conductrice d'autobus à l'OTCZ ? La diminution du pouvoir d'achat du salaire du mari renforce leur rôle au sein de la famille qu'elles font vivre par une activité d'appoint, même si cette activité est la prositution. Les « femmes libres » sont en grand nombre à Kinshasa. La ville est immense et les bars pullulent, mais les mentalités changent : on tolère maintenant un phénomène réprouvé par la tradition.

Enfin, en 1967, près de 50 % de la population était originaire de Kinshasa, et dans cette catégorie 90 % avaient moins de 20 ans. A l'heure actuelle, plus de la moitié des habitants sont nés dans la capitale et 62 % ont moins de 20 ans. Le rééquilibrage des structures démographiques est remarquable. Il s'accompagne d'un niveau global d'instruction supérieur à celui des années précédentes. On peut vraiment parler de société urbaine en devenir. Les classes montantes de jeunes, malgré l'immense inquiétude que suscitent leur scolarisation et leur emploi, devraient être une force pour demain. La jeunesse est partout présente. Avec elle, la ville invente des mots et parfois même un langage, comme celui des « bills ». Elle assure la diffusion des danses et des chansons nouvelles. Elle crée une mode dont le succès est assuré dans toute la République. Elle déborde d'enthousiasme lorsque l'équipe de football préférée sort victorieuse d'un grand match. Finalement, Kinshasa présentée par les jeunes speakers et speakerines de la télévision, c'est un peu l'image qu'on a du Zaïre. L'impact « national » de la capitale est évident.

Faut-il en conclure que le dynamisme et les potentialités de la société urbaine l'emportent sur les positions pessimistes généralement exprimées ? Quelles sont les limites du phénomène et quelles sont les mutations réellement induites ?

Il paraît difficile de réfuter certains faits. Les facteurs et les processus de créativité qui viennent d'être évoqués paraissent insuffisants à promouvoir et à déterminer d'eux-mêmes des solutions d'avenir compatibles avec la croissance de la ville. Il est des demandes et des besoins individuels qui peuvent être satisfaits directement par la population. Il en est d'autres qui appellent impérativement des réponses d'ordre collectif, sans commune mesure avec le foisonnement des réponses ponctuelles dues à l'initiative privée.

L'ampleur des investissements qu'impose l'orientation du devenir urbain et l'aménagement de villes démesurées, multimillionnaires, suppose l'intervention directe de l'État. La mise en œuvre de programmes d'équipement considérables implique une volonté politique et la mise en place d'institutions efficaces. La carence, le désintérêt ou l'absence de décision des Pouvoirs Publics qu'on observe en général font que la croissance reste mal dominée. On gère au hasard et ne répond qu'aux pressions les plus fortes et les plus immédiates, sans les intégrer dans un ensemble cohérent de mesures. Les plans d'aménagement, lorsqu'ils existent, sont le plus souvent dépassés par la dynamique interne de la ville. L'organisation profonde de la vie urbaine échappe aux responsables qui se trouvent contraints d'entériner des situations de fait. Toute décision se heurte à l'autonomie interne des réalités quotidiennes. On peut redouter qu'une dégradation des sites ne soit à prévoir à moyen terme et même à long terme. Sur ce point, l'avenir est hypothéqué dans bien des villes. Le poids politique que représentent les sociétés urbaines — phénomène renforcé lorsque la ville est capitale d'État — limite considérablement les possibilités d'intervention et interdit le plus souvent des choix nécessaires, mais redoutés ou impopulaires.

Il est également probable que le plus grand nombre ne puisse pas toujours surmonter le problème posé par la hausse des prix et la cherté croissante de la vie. Il suffit du simple épuisement ou du blocage des moyens conduisant à l'acquisition des ressources complémentaires, absolument nécessaires au maintien des dépenses vitales, pour qu'une situation intenable soit créée.

Selon les choix et les engagements politiques, cette situation apparaîtra sclérosante et conduira à la mise en place d'un système dominé par l'immobilisme de ses structures. À l'inverse, on pourra voir là un passage historique nécessaire et penser que le durcissement des inégalités sociales représente le moteur et la condition des processus de changement. On pourra miser encore sur la promotion d'une bourgeoisie économique assise sur des bases plus larges que celles qu'on distingue aujourd'hui, mais redouter également pour cette couche naissante et mal structurée, un laminage commandé par les facteurs de crise actuels.

On est conduit à imaginer une détérioration des situations présentes. On assiste, à Kinshasa comme dans la plupart des métropoles tropicales, à un appauvrissement continu du niveau de vie du plus grand nombre, à une surcharge et à une dégradation des quartiers anciens, au développement d'une couronne périphérique toujours plus grande, sous-intégrée et misérable. Pour de nombreux observateurs, « la ville ne produit pas », « La croissance de la ville dévore tout. »

Est-ce à dire que seules les solutions de désespoir soient à envisager ? Elles sont possibles. Kinshasa a déjà connu, comme certaines grandes villes tropicales, de vives tensions politiques. De là à conclure que le chaos est inéluctable, il n'y a qu'un pas vite franchi. La tendance observée est de ne retenir et de ne souligner

que les traits négatifs d'une urbanisation galopante. Et cependant, force est de constater le pouvoir d'acceptation et d'adaptation des masses urbaines. Où sont les frontières de l'intolérable ? On est encore loin à Kinshasa de la misère des grandes villes indiennes ou des villes de l'Asie du Sud-Est.

Il se peut que des solutions nationales soient inventées et que leur application rigoureuse enraie un devenir difficile. Kinshasa a vécu la tentative malheureuse et l'échec de la « zairianisation ». Cette décision dont on a pu dire qu'elle était prématurée et mal comprise, constituait une arme sérieuse contre les sous-équipement. Il n'est pas exclu qu'une période plus favorable de l'économie, toujours liée au cours du cuivre et des minéraux rares, succède à la période de récession présente et concoure à freiner les processus engagés. Elle permettrait la création des emplois et des équipements nécessaires au fonctionnement de la ville. Elle contribuerait peut-être à la mise en œuvre des plans d'aménagement urbain dont l'application paraît conditionner, plus que jamais, le développement harmonieux de la capitale zairoise.

À cet égard les possibilités de densification interne devront être examinées avec soin. Elles se heurteront aux héritages historiques. Les choses sont apparemment plus simples dans les extensions périphériques. Il paraît facile d'y créer un cadre et un mode de vie. Ici, le problème est celui de la consommation de l'espace. Quels sont les grands principes de densification à retenir ? Jusqu'où peut s'étendre la ville ? Comment doit-on structurer les nouveaux quartiers ? De toute manière, croire que les quartiers d'habitat spontané sont provisoires, destinés à la destruction ou à une facile intégration paraît irréaliste. L'urbanisation extensive est une nécessité quand les programmes d'habitat de masse ne répondent pas à la demande. Elle répond aussi au rêve du citoyen qui a toujours souhaité avoir « une grande maison dans une grande parcelle ». Arrive-t-on alors à des incompatibilités totales entre le développement des villes et l'aménagement des espaces urbains ?

L'étalement des villes, bien que spontané, n'est pas toujours désordonné. Kinshasa vient renforcer une observation déjà faite en Afrique. En outre, si la périphérie est pauvre, elle n'est en rien comparable à un bidonville. L'habitat est très vite en dur. Ne pourrait-on pas canaliser orienter et utiliser des énergies mille fois dépensées dans une autoconstruction et un autofinancement individuels pour aboutir à un urbanisme lâche, une ville diluée mais dotée de l'infrastructure indispensable pour satisfaire aux conditions essentielles de vie, une ville possible et acceptée malgré la forte consommation d'espace qu'elle entraîne.

Ces spéculations pourront paraître vaines à ceux qui gardent à l'esprit les implications d'une croissance mal maîtrisée et la perspective très vraisemblable d'une ville de cinq millions d'habitants en l'an 2000...

Cette croissance semble inéluctable. Elle a été décrite et mesurée. Les perspectives d'urbanisation formulées il y a moins d'une décennie au Colloque de Talence pour les pays d'Afrique sont largement vérifiées et même dépassées tant les rythmes sont soutenus. Malgré quelques attitudes et témoignages de rejet, les renversements profonds de tendance conduisant à une « ruralisation » ne sont pas encore suffisamment perceptibles pour être significatifs. S'ils avaient lieu, leurs effets seraient fortement atténués, au niveau de villes millionnaires, par des croûts naturels considérables qui entretiennent d'eux-mêmes l'arrivée en surnombre de jeunes urbains.

Le village et la société traditionnelle apparaissent idéalisés et sécurisants face aux nouvelles et difficiles conditions de vie. Mais qui voudrait réellement retourner « dans l'intérieur » après avoir connu Kinshasa ? De toutes les interviews qui ont été accordées, aucune réponse ne se dégage dans ce sens. En fait, chacun sait que la

situation économique de bien des villages n'offre pas aujourd'hui à l'individu autant de possibilités de réalisation personnelle que le milieu urbain. Une des conséquences de la pression idéologique venue de la ville, dans un système de prestige, se marque à la campagne dans la volonté de scolarisation des enfants qui seront plus tard des déracinés pour toujours. La plupart des adolescents qui ont terminé leurs études secondaires dans les missions du Bas-Zaïre ou du Bandundu ne souhaitent qu'une chose : venir à Kinshasa. La puissance d'attraction de la capitale, même en période de crise, demeure intacte. « On vient en ville pour trouver du travail, on sait qu'on y trouve facilement de l'argent, et qu'il y a aussi les distractions, le cinéma, la musique à gogo ». Le Zaïrois qui « quitte son village... est la proie d'une séduction. C'est l'imagination qui est charmée et non la raison qui est convaincue... Avant d'aborder la ville réelle, l'homme en possède déjà une vision, c'est-à-dire une image, une sorte de *film mental*, quelque chose d'éminemment spectaculaire » (1).

Un paradoxe s'impose à l'esprit. Bien qu'on puisse le déplorer et bien qu'on ne sache à quel prix s'effectue la mutation, le passage de la société rurale à la société urbaine, représente un des facteurs d'évolution les plus sûrs et les plus efficaces des pays tropicaux. En raison de populations urbaines grandissantes, il semble bien que ce soit presque toujours vers les villes que se portent l'attention et les efforts des gouvernements. Les capitales sont les premières à en bénéficier. C'est là que se matérialise l'accumulation des capitaux. C'est là que se fait l'image de marque de la ville à partir de réalisations prestigieuses. C'est là que les événements se cristallisent et que des sociétés nouvelles se forment. On peut bien sûr regretter le caractère ponctuel ou le faible intérêt accordé à la promotion des zones rurales, mais à l'heure actuelle, force est de reconnaître, en dépit des déclarations d'intention, que les campagnes comptent moins que les phénomènes urbains. Dans la vie des peuples et dans l'histoire des mentalités, cette mutation rapide et accélérée n'apparaîtra pas sans doute, comme le facteur de progrès idéal, mais on est tenté d'écrire, au rythme où vont les processus d'urbanisation en Afrique, qu'elle est inévitable. La ville y est conquérante. La ville s'affirme comme ville et comme ville africaine, la société devient société urbaine. C'est ce qu'il faut retenir aujourd'hui de l'exemple de Kinshasa.

(1) HAFNER (P.) 1978 : 10 et ss.

BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE

1. OUVRAGES ET ARTICLES

- BAECK (L.) 1956 — Quelques aspects sociaux de l'urbanisation au Ruanda-Urundi, *Revue Zaïre*, 2.
- BAECK (L.) 1956 — Léopoldville, phénomène urbain africain, *Revue Zaïre*, 10(6).
- BAECK (L.) 1957 — Enquête budgétaire sur les Congolais évolués de Léopoldville, Elisabethville, *Bulletin du CEPSI*, 38.
- BAECK (L.) 1958 — De la chefferie à la commune, 1908-1958. Exposition Léopoldville 1958, *Catalogue Léopoldville, Gouvernement Général*.
- BAECK (L.) 1958 — Socio-économie de l'agglomération de Léopoldville, Bruxelles, *Industrie*, 12(6).
- BENTLEY (H.) 1883 — Voyage d'exploration à Stanley Pool — *Revue Maritime et Coloniale*, 79.
- BERNARD (G.) 1965 — Le mariage et la vie conjugale des instituteurs de Léopoldville — Université de Paris — Thèse dactylographiée.
- BERNARD (G.) 1965 — Relations entre la vie familiale et les formes de sociabilité en milieu urbain congolais — Kinshasa, Université Lovanium, IRES, Thèse Doctorat.
- BERNARD (G.) 1968 — Ville africaine. Famille urbaine. Les enseignements de Kinshasa — Paris, La Haye, Mouton Recherches Africaines, n°6).
- BERNARD (G.) 1973 — L'africain et la ville — *Cahiers d'études africaines*, 13 (51).
- BERNARD (G.) Juin 1964 — CAPRASSE (P.) 1964 — Analyse du mariage en milieu urbain congolais — *Cahiers Économiques et Sociaux*.
- BEZY (F.) 1957 — Problèmes structurels de l'économie congolaise — Louvain, Ed. E. Nauwelaerts.
- BEZY (F.) 1959 — Principes pour une politique de rémunération au Congo, *revue Zaïre*.
- BEZY (F.) 1959 — Principes pour l'orientation économique au Congo — Kinshasa, Ed. de l'Université Lovanium.

- BLOCK (J.) 1976 — Équipement aéronautique — Kinshasa Propositions — Kinshasa, BEAU, Août.
- BOELAERT (E.) 1956 — L'État Indépendant et les terres indigènes — A.R.S.C. — Bruxelles, Chaire des Sciences Morales et Politiques. Mémoires in 8°, 5 (4).
- BOKONGA (C.) 1971 — Quelques aspects de la question de l'emploi en République Démocratique du Congo et plus particulièrement à Kinshasa — Manpower and unemployment research in African Newsletter, Montreal, 3 (2), 1970, 4 (1).
- BONTINCK (F.) 1970 — *Diaire congolais 1690-1701 de Fra luca de Caltanissetta* — Editions Nauvelaerts, Louvain.
- BOUTE (J.) 1966 — Equilibre démographique des sexes au Congo — Kinshasa, Congo-Afrique, 6 (10).
- BOUTE (J.) 1970 — La physionomie démographique de la République Démocratique du Congo en 1970 — Coll. Etudes Statistiques. ONRD, Kinshasa, Institut National de la Statistique, 1970.
- BOUVEIGNES (O. de) 1948 — Jérôme de Montesarchio et la découverte du Stanley Pool — Zaïre 2 (9), novembre.
- BOUVEIGNES (O. de) 1950 — Le Congo à la fin du XVIIème siècle — Bulletin Militaire, Léopoldville, 44.
- BOUVIER (P.) 1959 — Quelques aspects des migrations de main d'œuvre au Congo Belge — Bulletin de l'Institut Interafricain du Travail, 6 (6).
- BOUVIER (P.) 1965 — L'accession au Congo Belge à l'Indépendance — Bruxelles, Institut de Sociologie, ULB.
- BRASSEUR (P.) 1948 — L'évolution des villes au Congo Belge — Liège, Bulletin de la SOBE-TEX, 129.
- BULTOT (F.) 1971 — Esquisse climatologique du Zaïre, traduction française d'une note publiée dans *World Survey of climatology*, vol. 10, *Climates of Africa*, Elsevier, Amsterdam.
- CAPELLE (E.) 1947 — La Cité Indigène de Léopoldville — Elisabeth ville, CEPSE, 8.
- CHARLES (V.) 1948 — Léo, la bourse du travail indigène — Bulletin du CEPSE, 7.
- CHARLES (V.) 1948 — Le « mal démographique » de Léopoldville, Zaïre, 2 (8).
- COLIN (P.M.) 1956 — Un recensement des activités indépendantes à la cité indigène de Léopoldville — Kinshasa, Direction de l'Information.
- COMMAIRE (J.L.L.) 1961 — Léopoldville et Lagos, étude comparée des conditions urbaines en 1960 — Bulletin Économique pour l'Afrique, 1 (2), 1961. (CEA. Addis-Abeba).
- COMMAIRE-SYLVAIN (S.) 1949 — Proverbes recueillis à Léopoldville, Zaïre, 3 (6).
- COMMAIRE-SYLVAIN 1950 — Food and Leisure among the african youth of Léopoldville — Cape Town, University of Cape Town. (School and African Studies, 25).
- COMMAIRE-SYLVAIN 1968 — Femmes de Kinshasa, hier et aujourd'hui, Paris, Mouton.
- COPENS 1947 — Une coopérative indigène à Léopoldville, Zaïre, 1 (7).
- CORNET (R.) 1947 — La bataille du Rail, Bruxelles, ed. L. Cuyppers.
- CORNEVIN (R.) 1963 — Histoire du Congo-Léopoldville, Paris, Berger Levrault.
- CORNEVIN (R.) 1972 — Le Zaïre, Paris, PUF, coll. Q.S.J., 2489.

COSTER (M. de) 1967 — Formes nouvelles de stratification sociale au Congo, Liège, Université de Liège.

CRABBE (M.) ; MPONGOSO (N.B.) — Principales caractéristiques du climat de Kinshasa, 1971-1972-1973, Kinshasa, Publications annuelles du Service Météorologique National. Division de climatologie.

DEGROOTE (V.A.) 1970 — Tables de composition alimentaire pour la République Démocratique du Congo-Kinshasa, ONRD.

DEKOSTER (L.) 1951 — Urbanisme et cités indigènes, Bruxelles, Revue Générale Belge, 63.

DEMUNTER (P.) 1968 — L'administration locale au Congo-Kinshasa. Présentation de l'évolution des « secteurs ». Courrier africain du CRISP. T.A. 85, Déc.

DENIS (J.) 1956 — Note sur le degré de stabilisation des citadins de Léopoldville. Elisabethville. Bulletin du CEPSI, 33.

DENIS (J.) 1956 — Léopoldville. Etude de Géographie urbaine et sociale, Revue Zaïre, 10 (6).

DENIS (J.) 1958 — Le phénomène urbain en Afrique Centrale - Bruxelles - Duculot.

DHANIS (E.) 1953 — Recrutement de main d'œuvre chez les Bayaka, Zaïre, 7 (5).

DUFRENOY (P.) — Terres vacantes et circonscriptions urbaines, Revue Congo, 1 (2).

DOUCY (A.) ; FELDHEIM (P.) 1958 — Travailleurs indigènes et productivité du travail au Congo Belge, Bruxelles, Institut Sociologie Solvay.

DOUCY (A.) ; FELDHEIM (P.) 1952 — Le syndicalisme indigène et l'organisation professionnelle au Congo Belge, Bruxelles, Le Flambeau.

DRACHOUSOFF (V.) 1954 — L'évolution de l'agriculture indigène dans la zone de Léopoldville — Bruxelles, Direction de l'Agriculture, des forêts et de l'élevage.

DUCREUX (M.) 1972 — La croissance urbaine et démographique de Kinshasa. La croissance urbaine en Afrique Noire et à Madagascar, Paris, C.N.R.S.

DUPRIEZ (G.) 1963 — L'emploi à Léopoldville et dans les provinces du Lac Léopold II, du Kwilu, du Kwango et du Congo Central de juillet 1961 à décembre 1962 — Cahiers économiques et sociaux, 1 (5,6).

DUPRIEZ (G.) 1963 — Evolution du niveau de l'emploi et du coût de la vie à Léopoldville : décembre 1959 - décembre 1961 - Cahiers économiques et sociaux (5,6).

DUPRIEZ (G.) 1968 — Le marché du travail — IRES, Indépendance, Inflation, Développement. L'économie congolaise de 1960 à 1965. Paris, La Haye, Mouton et Co.

DUPRIEZ (G.) ; NGOIE (J.) 1970 — Emploi dans le secteur privé et les parastataux 1965-1968 — Cahiers économiques et sociaux, 8.

DUREN (A.) 1950 — Quelques données sur la situation démographique de la Cité Indigène de Léopoldville entre 1923 et 1947 — Bulletin des séances de l'IRCB, Bruxelles, 3.

EGOROFF (A.) 1956 — Esquisse géologique provisoire du sous-sol de Léopoldville — Bulletin du Service Géologique du Congo Belge et du Ruanda-Urundi, Léopoldville, 6 (4).

ENCYCLOPÉDIE DU CONGO BELGE 1951 — Bruxelles, ed. Bieleveld, t. 1.

FARDEAU (J.) 1973 — Étude analytique de la mortalité infantile à Kinshasa — Problèmes sociaux zaïrois, 102-103.

- GREVISSE (F.) 1951 — Le centre extra-coutumier d'Elisabeth — Elisabethville, CEPSE, 15.
- GREVISSE (F.) 1956 — L'habitation du Congolais en milieu extra-coutumier — Congrès Colonial National, 4, Bruxelles.
- GREVISSE (F.) — Évolution politique et autorités traditionnelles — Bruxelles, Synthèses, 163, 164, Déc. 1959, Janvier 1960.
- GUIDE DU VOYAGEUR au Congo Belge et au Ruanda-Urundi — Bruxelles, Infor-Congo, 4^e ed. 1958.
- HAFFNER (P.) 1978 — Palabres sur le cinématographe — Kinshasa, Les Presses Africaines (nombreuses évocations de Kinshasa).
- HENRARD (L.) 1958 — L'urbanisation de la province de Léopoldville, Industrie 12 (6).
- HENRARD (L.) 1959 — Historique de l'urbanisme à Léopoldville, Revue Congolaise Illustrée.
- HERBOTS (J.H.) 1964 — Les droits fonciers et l'administration à Léopoldville — Études Congolaises, 6 (3).
- HERBOTS (J.H.) 1967 — Commentaire de la loi Bakajika — Études Congolaises, 10 (4).
- HEYSE (T.) 1927 — Le régime légal des cessions et concessions de terres au Congo — Bruxelles, Librairie Coloniale, R. Weverbergh.
- HEYSE (T.) 1934 — Régime de la propriété immobilière au Congo — Bruxelles, Librairie Falk Fils.
- HEYSE (T.) 1934 — Quelques vues générales et critiques sur le régime de la propriété immobilière au Congo Belge — Bruxelles, Librairie Falk Fils.
- HEYSE (T.) 1947 — Grandes lignes du régime des terres du Congo Belge et du Ruanda-Urundi et leurs applications (1940-1946) — Bruxelles IRCB, Coll. in 8°, 15.
- HEYMAN (M.) 1951 — L'urbanisme au Congo Belge — Bruxelles, De Visscher.
- HOUYOUX (J.) 1973 — Budgets ménagers, nutrition et mode de vie à Kinshasa, Presses Universitaires du Zaïre, Coll. Thèses.
- HOUYOUX (J. et C.) 1969 — Prénquête sur les conditions de vie de 60 familles à Kinshasa, Kinshasa, IRES.
- HOUYOUX (J. et C.) 1970 — Les conditions de vie dans soixante familles à Kinshasa — Cahiers économiques et sociaux 8 (1).
- HOUYOUX-DIONGAE (M.) 1956 — Architecture et Urbanisme au Congo — La Revue Coloniale Belge, 262.
- JAMOUS (H.) 1960 — Strates sociales et Indépendance au Congo. Une enquête à Léopoldville — Revue française de Sociologie, 4.
- KABUYA (K.) 1978 — Évolution de l'économie zaïroise au premier semestre 1978 — Kinshasa, Zaïre-Afrique, 129.
- KAYITENKORE (E.) 1967 — La construction dans les zones de squatting de Kinshasa — Cahiers économiques et sociaux, 5 (3).
- KAZADI N'DUBA 1969 — Cahiers économiques et sociaux, vol. VII, 7 (2,3).
- KAZADI N'DUBA 1973 — Politiques salariales et Développement en République du Zaïre, PUZ.

KNOOP (H.) 1966 — Some demographic characteristics of a suburban squatting community of Léopoldville — Kisenso — IRES, Cahiers économiques et sociaux, 6 (2).

KNOOP (H.) 1966 — Incidence de l'urbanisation sur les comportements socio-économiques. Application à une communauté en formation récente à la périphérie de Kinshasa — Kinshasa, IRES.

KNOOP (H.) 1968 — Une étude socio-démographique de Kinshasa. Culture et Développement, 1 (1).

KNOOP (H.) 1971 — Aspects socio-économiques de l'urbanisation au Congo, INCIDI. Les agglomérations urbaines dans les pays du Tiers-Monde. Leur rôle politique, social et économique. Bruxelles. Ed. de l'Institut de Sociologie. Université Libre de Bruxelles.

KOLONGA MOLEI 1979 — Kinshasa, ce village d'hier — Kinshasa, Éditions SODIMCA.

LABRIQUE (J.) 1956 — Le problème des salaires au Congo et une enquête de A.J. Omari sur la condition ouvrière noire à Léopoldville — Léopoldville. Éditions du Monde Noir.

2 fascicules.

LACROIX (J.C.) 1964 — Les pôles de développement industriel au Congo, Kinshasa — Cahiers économiques et sociaux, 2 (2).

LA FONTAINE 1970 — City Politics, a study of Léopoldville, 1962-1963 — Londres, African Studies, 1, Cambridge University Press.

LAMAL (F.) 1949 — Essai d'étude démographique d'une population du Kwango. Les Basuku du Territoire de Feshi — Bruxelles, IRCB.

LAMAL (F.) 1954 — L'exode massif des hommes adultes vers Léopoldville : les Basuku du Territoire de Feshi, district du Kwango — Zaïre, 8 (4).

LAMBILLON (J.) ; DRUMEL (G.) 1950 — Contribution à l'étude de la stérilité en milieu indigène à Léopoldville — Annales de la Société Belge de Médecine Tropicale, 3, Anvers.

LEJEUNE de SCHIERVEL (X.) 1956 — Les nouvelles cités congolaises — T. I. L'architecture et le logement. Gembloux, J. Duculot, Bruxelles.

LEON (P.) 1960-1962 — L'approvisionnement de Léopoldville en produits vivriers, Paris, SCET-Coopération, (Rapport de mission).

LÉOPOLDVILLE

1 — Léopoldville, 1930, Le Courrier d'Afrique, 1956.

2 — Léopoldville, Zaïre, juin 1956 (Numéro spécial).

3 — Léopoldville, Revue Coloniale Belge, 258, 1956 (Numéro spécial).

4 — Léopoldville, in : La Province de Léopoldville. Industrie, 12 (6), 1958.

L'EXODE RURAL — Voix du Congolais 10 (94), 1954 : 34-40 ; 10 (95), 1954 : 107-119 ; 10 (96), 1954 : 195-283 ; 10 (97), 1954 : 275-280 ; 10 (99), 1954 : 469-47.

LIEBRECHTS (Ch.) 1909 — Souvenirs d'Afrique, 1883-1889. Congo — Léopoldville, Bolobo, Equateur — Bruxelles, éd. Le Sègne et Co.

LIEBRECHTS (Ch.) 1920 — Suite de « Souvenirs d'Afrique », vingt années à l'Administration Centrale de l'État Indépendant du Congo, 1889-1908 — Office de Publicité, Bruxelles, 1920.

LIONDJO (G.) 1956 — Aperçu sur l'exode à Léopoldville de la population d'Inongo — Léopoldville, CEPSI.

- LIONDJO (G.) 1959 — Documents pour servir à l'étude du milieu (histoire), 1^{ère} partie : ville de Léopoldville — Léopoldville, Service des Archives du Congo Belge.
- MAGOTTE (J.) 1934 — Les circonscriptions indigènes — Bruxelles, La Louvrière, Ministère des Colonies.
- MAHIEU (A.) 1911 — Les villes du Congo : Léopoldville, son origine, ses développements — La Revue Congolaise.
- MALENGREAU (G.) 1939 — Le régime foncier dans la société indigène. Le Bas-Congo — Revue Générale de la Colonie Belge, 2 (1).
- MALENGREAU (G.) 1947 — Les droits fonciers coutumiers chez les indigènes du Congo Belge — Bruxelles, IRCB.
- MALENGREAU (G.) 1956 — Propositions pour une solution du problème foncier — Bruxelles. Institut de Sociologie Solvay.
- MALENGREAU (G.) 1959 — Organisation des communes, villes, conseils de provinces — Léopoldville. Congo Belge.
- MANGOLINI (M.) s.d. — Étude du marché des légumes à Kinshasa, Secrétariat d'État aux Affaires Étrangères BDPA.
- MAQUET (J.J.) 1956 — Motivations culturelles des migrations vers les villes d'Afrique Centrale — Folia Scientifica Africae Centralis (IRSAC), 2 (4).
- MAQUET (J.J.) 1937 — Les populations des environs de Léopoldville — Revue Congo, 28 (2).
- MASSELE (J.) 1953 — Résultats de l'enquête sur la main d'œuvre à Léopoldville au mois de juillet 1952 — Bulletin mensuel des Statistiques du Congo Belge et du Ruanda-Urundi, août.
- MASSELE (J.) 1957 — Résultats de l'enquête démographique entreprise dans la Cité Indigène de Léopoldville en 1955 — Léopoldville. Service des Affaires Indigènes et de la Main d'Œuvre.
- MASSON (J.) 1957 — Villes capitales d'Afrique et leurs problèmes : Brazzaville, Léopoldville — La vie économique et sociale, 1, 2.
- MAUMEJAN (G.) ; ROMANN (D.) 1970 — Congo-Kinshasa, zone de Limete, ville de Kinshasa. Esquisse de la voirie et des réseaux divers. Mémoires justificatifs et estimatif — Paris, SCET-Coopération ; SMUH, nov.
- MAYAYA (G.) 1973 — Croissance et dépendance urbaines — Études zaïroises, INEP, 1, juin-juillet.
- M'BUY (L.V.) 1970 — Habitat et urbanisme à Kinshasa — Paris, Bulletin SMUH, 58, 59, 1970.
- M'BUY (L.V.) 1974 — La problématique urbaine au Zaïre, Kinshasa, Séminaire INEP.
- MERCIER (M.) 1962 — Le Congo de la colonisation belge à l'Indépendance — Paris, Cahiers Libres, 32, 33, Maspéro.
- MOGENSEN (K.A.) 1958 — Belgisk Afrikas Havne / Les ports de l'Afrique Belge, Kulturgeografi, 60.
- MORTELMANS (G.) 1962 — Vue d'ensemble sur la préhistoire du Congo occidental — Tervuren, Musée Royal d'Afrique Centrale.
- MOTULI (E) 1959 — Une partie de la jeunesse congolaise est-elle vraiment condamnée ? — Léopoldville, Présence Congolaise, juin-juillet.
- MOULAERT (G.) 1948 — Souvenirs d'Afrique, 1902-1919 — Bruxelles. Ed. Charles Dessart.

MPASE (N.M.) 1974 — L'évolution de la solidarité traditionnelle en milieu rural et urbain au Zaïre. Le cas des Ntumba et des Basengele du lac Mai-Ndombe — Kinshasa, PUZ.

MPINGA (H.) 1967 — Ville de Kinshasa. Organisation politique et administration actuelle. Préface de D.G. Lavrof — Bordeaux, CEAN.

MPINGA (H.) 1968 — Les mécanismes de la croissance urbaine en République Démocratique du Congo, Kinshasa, Études Congolaises, 1 (3).

MPINGA (H.) 1969 — La coexistence des pouvoirs « traditionnels » et « moderne » dans la ville de Kinshasa — Kinshasa, Cahiers économiques et sociaux, 7 (1).

MPINGA (H.) 1971 — Rôle social, économique et politique des agglomérations urbaines en République Démocratique du Congo — INCIDI, Les agglomérations urbaines dans les pays du Tiers-Monde. Leur rôle politique, social et économique. Bruxelles, éditions de l'Institut de Sociologie, Université Libre de Bruxelles.

MPINGA (K. ex H.) ; GOULD (D.J.) 1975 — Les réformes administratives au Zaïre (1972-1973) — Kinshasa, PUZ.

MUBAKE (M.) 1978 — La formation des prix au Zaïre et son évolution Kinshasa, Zaïre-Afrique, 125.

MUDIMBE (V.Y.) (ed.) — Réflexions sur la vie quotidienne — Lubumbashi, Kinshasa. Éditions du Mont Noir, série Essais.

MUDIMBE (V.Y.) 1974 — Les intellectuels zaïrois — Kinshasa, Revue Zaïre-Afrique, 88.

MUTAMBAI (H.) 1971 — Réflexions sur la genèse et l'aménagement de l'espace au Congo-Kinshasa (Zaïre) — Revue Tiers-Monde, 12 (46).

NGOIE (J.) 1970 — Situation salariale en République Démocratique du Congo, 1966-1970 — Cahiers économiques et sociaux, 8 (2).

PAIN (M.) 1975 — Activités diffuses et organisation de la ville de Kinshasa, Lubumbashi, Premier Congrès Géographique du Zaïre.

PAIN (M.) 1975 — Un exemple d'écosystème urbain : Kinshasa — Lubumbashi, 3^e symposium International d'Ecologie Tropicale, 1975, publié dans revue SMUH, 81.

PAIN (M.) 1975 — Kinshasa, étude cartographique des petites activités — (1) documents, (2) cartes — Thèse de 3^e cycle — Toulouse.

PAIN (M.) 1978 — Le travail urbain = salaires et revenus (l'exemple de Kinshasa), Table Ronde du CEGET-CNRS, Les formes de l'économie urbaine en Afrique Tropicale et à Madagascar, Talence.

PAIN (M.) 1979 — Kinshasa, écologie et organisation urbaines — Thèse de doctorat Kinshasa 1979 — édit. par l'auteur.

PAUWELS (J.) 1968 — Le droit urbain de Kinshasa — Revue Congo — Afrique, mai.

PIRE (J.) 1956 — La petite saison sèche à Léopoldville, in *Miscelanea Geofisica Publicada pelo Serviço Meteorologico de Angola em Comemoração do Aniversario do Serviço Meteorologico National*, Luanda.

PIRE (J.) ; BERRUUX (M.) ; QUOIBACH (J.) 1966 — Intensité des pluies au Congo-Ruanda-Urundi — Bruxelles, Institut Royal Météorologique de Belgique.

PIRON (P.) ; DEVOS (D.) 1960 — Codes et lois du Congo Belge, 8^e éd., Bruxelles.

PITON (M.) 1977 — Poursuite de l'opération de développement des cultures maraîchères. — Dans la ceinture verte de Kinshasa, sur N'Djili, Kimbanseke, Lemba-Lukaya, Tshangu, Tadi, Funa.
CR de fin d'opération 24 février 1977 — 31 décembre 1977 BDPA n° 14 058-01-25, fac n° 78 012 71 p 1 carte.

RAYMAEKERS (P.) 1960 — Les taudis de nos grandes villes, leur reconversion et la création des cités satellites — Problèmes sociaux congolais, 50.

RAYMAEKERS (P.) 1960-1961 — Matériaux pour une étude sociologique de la jeunesse africaine du milieu extra-coutumier des Léopoldville — Kinshasa, Notes et Documents de l'IRES.

RAYMAEKERS (P.) 1961 — Le squatting à Léopoldville — Bulletin de l'Institut Inter africain du Travail, 8 (4).

RAYMAEKERS (P.) — L'organisation des zones de squatting. Elément de résorption du chômage structurel dans les milieux urbains des pays en voie de développement. Application en milieu urbain à Léopoldville — Préface de L.J. Lebret. Paris, Éditions Universitaires.

RAYMAEKERS (P.) ; LAVRY (J.) — Conjonctures socio-économiques à Léopoldville — Août 1960 à Décembre 1961 — Notes et Documents de l'IRES, 5 bulletins.

RAYMOND (G.) 1977 — Études des ceintures maraîchères de Kinshasa. Actualisation de l'étude de factibilité 1975 (1^{ère} phase 1978-1982) — BDPA n° 14 058 Fac n° 77 013, avril, 49 p + 1 vol. annexe 91 p.

RHODIUS (J.) 1956 — Souvenirs d'un ancien de Kin — Revue Coloniale Belge, 258.

RICKMANS (P.E.) 1958 — Léopoldville blanche et noire — Bruxelles, Revue Générale Belge, sept.

ROELS-CEULEMANS (M.J.) 1961 — Problèmes de la jeunesse à Léopoldville, Notes et Documents de l'IRES, 18.

ROELS-CEULEMANS (M.J.) 1961 — Analyse quantitative de la population juvénile à Léopoldville — Notes et Documents de l'IRES, 18, août.

ROMANIUK (A.) — Cité indigène de Léopoldville. Commentaire manuscrit de 28 pp. cité par L. de Saint-Moulin, dans « Unité et diversité des zones urbaines de Kinshasa » p.371. conservé à l'INRS.

ROMANIUK (A.) 1959 — Évolution et perspectives démographiques de la population du Congo, Bruxelles, Zaïre, 13 (6).

ROMANIUK (A.) 1967 — La fécondité des populations congolaises, Paris, Mouton.

RUHAMANYI (B.) 1975 — Pistes et symboles. Au gré des semaines — Lubumbashi — Kinshasa, Ed. du Mont Noir, Série Essais, 12.

RYELANDT (B.) 1962 — Évolution des prix à Léopoldville — Cahiers économiques et sociaux, 1 (1).

SABWA (Dr.) 1974 — La santé et la famille en milieu urbain — Kinshasa, Séminaire INEP.

SAINT-MOULIN (L. de) 1960 — Quelle est la population de Kinshasa ? Kinshasa, Zaïre-Afrique, 10.

SAINT-MOULIN (L. de) 1969 — Esquisse sociologique de Kinshasa, Revue Congo-Afrique, 36.

SAINT-MOULIN (L. de) 1969-1970 — Unité et diversité des zones urbaines de Kinshasa — Revue Culture et Développement, 2 (2).

SAINT-MOULIN (L. de) 1970 — Quelle est la population de Kinshasa ? — Revue Congo-Afrique, 42.

- SAINT-MOULIN (L. de) 1970 — N'Djili, première cité satellite de Kinshasa — Cahiers économiques et sociaux, 8.
- SAINT-MOULIN (L. de) 1971 — Kinshasa, Revue Française d'Études Politiques Africaines, 69.
- SAINT-MOULIN (L. de) 1971 — Les anciens villages des environs de Kinshasa — Études d'Histoire Africaine, 2.
- SAINT-MOULIN (L. de) 1971 — La place de Kinshasa dans l'évolution nationale — Congo-Afrique, 9.
- SAINT-MOULIN (L. de) 1973 — La répartition par région du Produit Intérieur Brut Zaïrois — Zaïre-Afrique, 13.
- SAINT-MOULIN (L. de) 1974 — Histoire des villes au Zaïre — Études d'Histoires Africaines, 6.
- SAINT-MOULIN (L. de) 1976 — Contribution à l'Histoire de Kinshasa — Zaïre-Afrique, 108-109.
- SAINT-MOULIN (L. de) ; DUCREUX (M.) 1968 — La technique et le déroulement de l'étude socio-démographique de Kinshasa 1967 — Études Congolaises, 11 (4).
- SAINT-MOULIN (L. de) ; DUCREUX (M.) 1969 — Le phénomène urbain à Kinshasa : évolution et perspectives — Kinshasa, Études Congolaises, 12 (4).
- SCHWARTZ (A.) 1969 — Croissance urbaine et chômage à Kinshasa — Manpower and Unemployment research in Africa, 2 (1).
- SOHIER (J.) 1959 — Essai sur la criminalité dans la Province de Léopoldville, Meurtres et infractions apparentées — Bruxelles, IRCB, Sciences Morales et Politiques, coll. in 8°, 21 (1).
- SPITAELS (G.) 1960 — Considérations sur le chômage à Léopoldville — Bruxelles, Revue de l'Institut de Sociologie Solvay, 1.
- STANLEY (H.M.) s.d. — Cinq années au Congo, 1879-1884, Bruxelles, Institut National de Géographie.
- TOUR (M. de la) 1969 — Opération maraîchage Kinshasa. Programme de production 1969-1971 — BDPA n° 14.00.7. A Fac n°69.29 février, 94 p.
- VAN CAUWENBERG (A.) 1956 — Le développement du commerce et de l'artisanat indigènes à Léopoldville, revue Zaïre, 10 (6), juin.
- VAN DER STRICHT 1974 — L'assainissement et la lutte contre les érosions — Kinshasa. Séminaire INEP, Organisation de l'espace urbain au Zaïre, 29 avril-11 mai.
- VAN DE WOUDE (E.) 1958 — Esquisse de l'histoire de Léopoldville — Bulletin Militaire, 92.
- VAN HOVE 1952 — Aspects culturels de la détribalisation dans une grande ville congolaise : Léopoldville — INCIDI, 27, 1952. Florence, Bruxelles, INCIDI.
- VAN MOORSEL (H.) 1956 — Esquisse préhistorique de la plaine de Léopoldville — Bulletin des séances de l'ARSC, 2 (4).
- VAN MOORSEL (H.) 1959 — Paléolithique ancien à Léopoldville — Léopoldville, Editions de l'Université.
- VAN MOORSEL (H.) 1968 — Atlas de la Préhistoire de la plaine de Kinshasa — Université Lovanium. Publication Universitaires. Kinshasa.
- VERHAEGEN (B.) 1964 — La fonction politique des villes au Congo, C.E.S., 3.

VERHAEGEN (B.) 1966 — *Rebellion au Congo* — t.1, Bruxelles, Cahiers du CRISP, 1966 ; t.2, Kinshasa, IRES.

VERHAEGEN (B.) 1970 — *Les associations congolaises à Léopoldville et dans le Bas-Congo de 1944 à 1958* — Bruxelles CRISP.

VERHAEGEN (B.) 1978 — *L'enseignement universitaire au Zaïre, de Lovanium à l'UNAZA* — Paris, éd. L'Harmattan.

VERHAEGEN (B.) ; LOVENS (M.) 1964 — *La fonction politique des villes au Congo-Kinshasa* — Cahiers économiques et sociaux, 2 (3).

VERHASSELT-VAN WETTERE (Y.) 1972 — *Quelques aspects de l'expansion de la ville de Kinshasa : la croissance urbaine en Afrique Noire et à Madagascar*, Paris, CNRS.

VERSTRAETE (J.) 1954 — *Quelques aspects sur le problème du logement des travailleurs indigènes à Léopoldville* — *Annales des Sciences Économiques Appliquées*, Louvain, 12 (2).

VUNDOWE (F.) 1968 — *La réforme politique et administrative des villes et communes du Congo-Kinshasa* — *Études Congolaises*, 11 (3).

VUNDOWE-MIKANDA (S.) 1967 — *Des citoyens s'interrogent... Congo-Afrique*, 8, 20.

WILMET (J.) 1972 — *Observations sur l'évolution récente de Kinshasa* — *La croissance urbaine en Afrique Noire et à Madagascar*, Paris, CNRS.

WOLFF (R.) 1956 — *Villes et habitats européens au Congo Belge* — *La Revue Coloniale Belge*, 262.

WOUTERS (M.) 1963 — *L'approvisionnement alimentaire de Léopoldville*. *Études Congolaises*, 4 (3).

WUYTS (L.) 1955 — *L'urbanisation de la Cité Indigène de Léopoldville*, Bruxelles, l'Habitation.

2. MÉMOIRES

AGANA (P.Y.) 1975 — *Typologie et dynamique de l'habitat. Cas de Bumbu* — Kinshasa, IPN.

ALUMA MUBIBYA (N.) 1973 — *Étude physionomique et démographique du quartier de Djelo-Binza* — Kinshasa, IPN.

ATIWIYA (G.) 1967 — *La délinquance juvénile en milieu urbain africain et la délinquance à Kinshasa* — Kinshasa, Université Lovanium.

AWETIMBI (J.P.) 1967 — *Sociologie du financement de l'habitat dans une zone d'autoconstruction « Bamza-Lemba »* — Kinshasa, Université Lovanium.

EBOMA (M.M.) 1976 — *Les transports urbains et les déplacements piétonniers à Kinshasa* — IPN.

IDRING'I (Y.) 1971 — *Enquête sur l'agriculture urbaine dans une commune de Kinshasa : Ngaliema et les « régions » avoisinantes* — Kinshasa, IPN.

IMUYEPI (O.) 1976 — *Les marchés de Kinshasa* — IPN.

KABASELE (B.) 1970 — *L'État Civil et l'enregistrement du mouvement naturel dans la ville de Kinshasa, 1966-1967. Cas particulier des naissances* — *Mémoire de la Faculté des Sciences économiques et sociales*. Université de Kinshasa.

KABATUSUILA (P.M.) 1978 — *La localité de Badiandingi, exemple de croissance périphérique des villes tropicales* — Kinshasa, IPN.

- KALANDA (A.) 1958 — Organisation des villes au Congo Belge, du décret du 12 janvier 1923 au décret du 26 mars 1957 — Université Lovanium.
- KALONJI (K.wa N.) 1973 — Étude physionomique et démographique de la zone de Matete — Kinshasa, IPN.
- KAMBIA MBOMBO (wa. M.) 1975 — Histoire de l'urbanisation de la ville de Kinshasa après l'Indépendance — Kinshasa, IPN.
- KUASA (M.) 1974 — Activités socio-économiques et migrations alternantes dans Selemba — Kinshasa, IPN.
- MABIALA (M.U.) 1979 — La prostitution à Kinshasa — Kinshasa, ISTI.
- LUBIKU (L.B.) 1978 — Étude comparée de deux terroirs en pays Manyanga (collectivité de Kibanza) Kinshasa, IPN.
- MABOLOKO (C.E.) 1971 — Étude d'un quartier industriel, Limete — Kinshasa, IPN.
- MALOUNGILA (M.) 1975 — Typologie et dynamique de l'habitat à Kitambo — Kinshasa, IPN.
- MATALA (P.R.) 1967 — Communautés locales dans l'agglomération de Kinshasa. Analyse sociographique comparative de Lemba et de Matete — Kinshasa, Université Lovanium.
- M'BUY (L.V.) 1970 — Habitat et Urbanisme à Kinshasa — Paris, Institut d'urbanisme, 1968, Bulletin du SMUH, 58-59.
- MAKANDA (H.) 1965 — Léopoldville, pôle de croissance de l'économie congolaise, Université Lovanium.
- MALIMBA (P.) 1960 — Quelques aspects du transport dans la ville de Léopoldville — Léopoldville, Université Lovanium.
- MBWIBWA (K.) 1977 — Solidarité clanique : cadre de survie de l'immigré en ville, un problème de croissance urbaine — Kinshasa, IPN.
- M'PINGA (H.) 1967 — Structure et organisation politique et administrative de la ville de Léopoldville et de la zone suburbaine — Université Lovanium, 1965, paru en France : Ville de Kinshasa, organisation politique et administrative — Bordeaux, Centre d'Étude d'Afrique Noire.
- NDELE (A.) 1958 — Caractéristiques et déterminantes du marché du travail à Léopoldville — Léopoldville, Université Lovanium.
- NGOIE (V.) 1960 — L'entrepreneur de construction du marché à Léopoldville: Léopoldville — Université Lovanium.
- NUAMBI 1968 — Phytosociologie et bioproduktivité des savanes des environs de Kinshasa — Mémoire Campus Kinshasa.
- NSEKA SEDI (M.M.) 1975 — Typologie et dynamique de l'habitat à Kisenso — Kinshasa, IPN.
- OMEONGA (F.F.) 1964 — Le port public de Léopoldville et l'économie congolaise — Léopoldville, Université Lovanium.
- RAMAZANI (A.) 1976 — L'habitat du plus grand nombre et les problèmes d'extension spatiale de Kinshasa. Étude synthétique à travers les mémoires des étudiants de l'IPN — Kinshasa, IPN.
- SINDU (J.M.) 1968 — Les enseignants de Kinshasa et les loisirs Kinshasa, Université Lovanium.

3. ÉTUDE PARTICULIÈRES ET DOCUMENTS OFFICIELS CONSULTÉS

AIMO 1957 — Enquêtes démographiques. Cité Indigène de Léopoldville, 1957, AIMO, fasc. 1, sept.

AIMO 1957 — Enquêtes démographiques. Territoire suburbain de Léopoldville, 1957, AIMO, fasc. 2, oct.

AIR-ZAIRE — Statistiques annuelles, 1972-1977, Kinshasa.

BANQUE DU ZAIRE — Rapports annuels, 1972, 1973, 1974, 1975, 1976.

BCEOM — Étude de transport de la voie nationale, rapport provisoire — oct. 1971.

BEAU

1 — Cahiers du BEAU

- Accès routiers de Kinshasa — Trafic et ravitaillement — Kinshasa, 1, oct. 1975.
- Kinshasa, ravitaillement — 2, nov. 1975.
- Kinshasa, transports en commun, 3, déc. 1975.

2 — Ouvrages collectifs et études particulières.

- Kinshasa, croissance urbaine - Sept. 1975.
- Cité de Mpasa, Rapport socio-économique. Définition du programme, 1975.
- La population de Kinshasa au 31 décembre 1973 — Kinshasa, 1975. Direction d'étude : R. de Maximy.
- Kinshasa, l'autoconstruction — Kinshasa, juillet 1975.
- SDAU, Kinshasa. Justificatif — Déc. 1976. Direction d'étude J. Masseur.
- Secteur du Pool, Août 1976. Direction d'étude : X. Van Caillie, G. Guérandel.
- Étude sur les équipements collectifs de la zone de N'Djili, Q 1 à Q 7. Equipement scolaire, équipement sanitaire, loisirs, 1976-1977 (non publié).
- Kinshasa, ville Est, étude hydrologique et alimentation en eau. Kinshasa, nov. 1977. Direction d'étude : X. Van Caillie.
- Les maraîchers à Kinshasa, note de synthèse, 5 p. Kinshasa, avril 1977. Guérandel (G.) — (non publié).

BIT — Rapport sur les salaires dans la République du Congo, Genève, 1960.

BUREAU D'ÉTUDES ET DE RÉALISATIONS URBAINES — Agglomération de N'Djili (N'Djili, Tshanga, Masina), *Plan particulier d'aménagement*. Paris, BERU, 1969.

CODE DU TRAVAIL — Textes officiels diffusés depuis le 9 août 1967 en vigueur au 1.VII.1976, Ed. Cadicec, Kinshasa.

COMECTRIK — Rapport annuel 1972.

COMMISSARIAT DE L'ÉDUCATION NATIONALE — Annuaire statistique publié depuis 1960, République du Zaïre, Commissariat de l'Éducation Nationale, 4^e Direction, Services Pédagogiques.

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE — Avant-projet pour le premier plan quinquennal 1965-1969 pour la République du Congo. Rapport Patel, 1964.

DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE NATIONALE

- 1 — La conjoncture économique : Kinshasa, 1 « 16, 1960-1977.
- 1 — Enquêtes sur les entreprises, 1969-1970, 2 t., Kinshasa, 1973.

DÉPARTEMENT DU PLAN

- 1 — Perspectives démographiques régionales 1975-1985, Kinshasa, 3^e trim. 1978.
- 2 — Synthèse économique. Années 1975, 1976, 1977, 1978.

ENQUÊTE SUR LES CONDITIONS DE VIE À KINSHASA (Janvier 1969-Janvier 1970) — Manuel de codification (dactylographié) IRES, 1969.

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE

1 — Étude Socio-Démographique de Kinshasa, 1907, Rapport Général, Kinshasa 1969. tabl. mécanographique T.1 à 34 statistiques par communes.

2 — Bulletin trimestriel des Statistiques Générales.

3 — Enquête socio-démographique 1973.

INSTITUT DE RECHERCHES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES — Résultats partiels de l'enquête sur les conditions de vie à Kinshasa, 1971.

INSTITUT NATIONAL D'ÉTUDES POLITIQUES — Organisation de l'espace urbain du Zaïre, 29 avril-11 mai 1974, Kinshasa — séminaire.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE NATIONALE — Enquêtes sur les entreprises industrielles, agricoles, commerciales et de service. Exercice 1968. République Démocratique du Congo.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

1 — Liste des établissements d'enseignement, 1969-1970, 1970-1971. Direction Générale de la Planification, Kinshasa.

2 — Annuaire statistique de l'Éducation, 1971-1972, Division de la planification de l'éducation, Kinshasa.

3 — Prévision de créations de classes, 1974-1975. Division de la planification de l'Éducation, Kinshasa.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES AFFAIRES COUTUMIÈRES — Résultats officiels du recensement général de la population de la République Démocratique du Congo, proclamé par l'Arrêté 1236 du 31 juillet 1970 du Ministre d'État chargé de l'Intérieur.

MINISTÈRE DES AFFAIRES AFRICAINES — La situation économique du Congo Belge et du Ruanda-Urundi, Publications annuelles de 1950 à 1960, Bruxelles.

MINISTÈRE DU PLAN — Tableau Général de la démographie congolaise. Enquête démographique par sondage 1955-1957. Analyse des résultats statistiques, 1961. Ministère du Plan. République du Congo, 1961.

MISSION FRANÇAISE D'URBANISME

1 — Kinshasa, Plan local d'aménagement. Rapport justificatif réalisé par la SCET — Coopération, juillet 1967.

2 — Kinshasa, dynamisme urbain et schéma routier, 205, 23 sept. 1971.

OFFICE DES CITÉS AFRICAINES — Huit années d'activité, Bruxelles, 1960.

ONATRA — Rapport annuel 1972, Kinshasa, 1972.

ONPTZ — Statistiques annuelles, 1970-1977.

ONRD — Répertoire des superficies des Provinces, Districts, Territoires et Villes de la République Démocratique du Congo, Kinshasa, Section des Sciences Naturelles, I.G.C. mars 1970.

OPEZ

1 — Petites et moyennes entreprises de production de Kinshasa :

- alimentation
- confection
- ferronnerie
- garages
- menuiseries
- divers

Kinshasa, 1^{er} trimestre 1973.

2 — Activités des petites et moyennes entreprises de Kinshasa, Rapport Général, Kinshasa, OPEZ, 1975.

OPEZ ; BEAU — Activités socio-économiques des petites et moyennes entreprises à Kinshasa — Kinshasa, déc. 1974. Direction d'étude M. Pain.

OTCZ — Rapport annuel, 1970 à 1976.

RAPPORT AUX CHAMBRES LÉGISLATIVES — Chambre des représentants. Session (1916-1958). Rapport sur l'administration du Congo Belge pendant l'année présenté aux Chambres législatives. Bruxelles. Établissements généraux d'Imprimerie, 1957-1959.

REGIDESO

1 — Rapport annuel 1972 à 1978, Kinshasa.

2 — Étude de faisabilité pour l'alimentation en eau potable des zones d'extension de la ville de Kinshasa, 1976.

SCET : COOPÉRATION : SMUH — Zone de Limete, ville de Kinshasa. Etude financière du programme de logements de Yolo-Kalamu, Paris, 1970.

SERVICE DE LA POPULATION NOIRE — Activités indépendantes à la cité indigène de Léopoldville, Léopoldville, Service de Population Noire, 1957. (Commissariat au plan décennal).

SICAI ; HOUYOUX (J.) — Étude agro-socio-économique de l'Ouest du Zaïre, ressources humaines. EDOZA, Enquête démographique — Kinshasa, vol. J.S.H. — E.O., 3/6 : 1 à 26. Juin 1977. Doc. partiellement disponible au Département du Plan.

SMUH : ARSAC — Kinshasa, Schéma Régional d'Urbanisme

1 — Rapport d'enquête, 67 pp. tabl.

2 — Rapport justificatif, 80 pp. 26 pl. Paris, 1967.

SMUH ; BEAU

1 — Utilisation de la voie ferrée pour les transports en commun des voyageurs, note 10, oct. 1976.

2 — Premières données sur le fonctionnement des transports en commun par bus à Kinshasa, Janvier 1977.

3 — Hypothèses de production de déplacements, note d'étude, 1977.

4 — Kinshasa — étude circulation — aménagement de voirie — Fév. 1977.

5 — Kinshasa — Transports urbains — Rapport de synthèse des études — Mai 1978.

SOFRED — Étude socio-démographique de Kinshasa. Rapport Général. Paris, Sofred, 1969 (INS de la République Démocratique du Congo).

4. CARTES, ATLAS, COUVERTURES AÉRIENNES

cartes et plans

CARTE GÉOLOGIQUE DU ZAÏRE, au 1/2.000.000, République du Zaïre, Département des Mines, Direction de la Géologie, Notice explicative, 1974.

CARTE GÉOMORPHOLOGIQUE ET GÉOTECHNIQUE de Kinshasa au 1/20.000 de X. Van Caillie.

1 — Les observations géologiques, hydrologiques et géotechniques.

2 — Hydrologie.

3 — Géomorphologie.

4 — Géotechnique.

avec notice de présentation de la carte géomorphologique de Kinshasa, Kinshasa, BEAU, Mai 1978.

CARTE DES SOLS ET DE LA VÉGÉTATION du Congo et du Ruanda-Urundi, 25. Bas-Congo, ONRD, 1970. Auteur : P. Compère — Travaux sur le terrain entrepris en 1959, interrompus en juillet 1960. Travaux terminés par photos aériennes. Échelle 1/25.000.

CARTOGRAPHIE ANCIENNE DE KINSHASA ET DE SES ENVIRONS

1 — Stanley Pool 1883. T.J. Comber. Revue The Missionary Herald, fév. 1884, p.62, repris dans « Les anciens villages de Kinshasa ».

- 2 — Le Stanley Pool — Levé fait à la boussole de poche publié dans Cinq années au Congo — Stanley (H.M.) Bruxelles, 1885.
- 3 — Droogmans H. Carte du Bas-Congo, 15 feuilles 1/100.000, Stanley Pool feuille 15. Bruxelles 1901. 2^e éd. 1910. Repris dans de Rouck (R.) Atlas géographique et historique du Congo Belge, Bruxelles 1938.
- 4 — Carte au 1/10.000 du District Urbain de Léopoldville, Nov. 1936.
- 5 — Carte au 1/10.000 du District Urbain de Léopoldville, Janv. 1940.
- 6 — Cartes thématiques — échelles approximative = 1/50.000 — l'Urbanisme au Congo Belge (cf. atlas) — 1952.
- 7 — Cartes au 1/50.000 Léopoldville — 55/15 — NW3 et NW4 — Institut Géographique du Congo Belge — Canevas du Bas-Congo — 1954-1955.
- 8 — Carte au 1/200.000 — environs de Brazzaville — Institut Géographique National — Paris — Service géographique Brazzaville — 3^e édition — 1959.

FONDS au 1/2.000 :

- Plans cadastraux au 1/2.000 en général anciens (antérieurs à 1960) et incomplets : Gombe, Ngaliema en partie, anciennes cités, nouvelles cités, cités planifiées, en partie.
- Plans au 1/2.000 schématiques, réalisés d'après enquête petites activités (extensions Sud et extensions périphériques) 1973 — 1974 — disponibles au BEAU.

PLAN ESACTA — (Rome)

- Kinshasa au 1/10.000 d'après le levé aérien IGZa, juin 1969, feuilles 1 à 8.
- Kinshasa au 1/20.000, IGZa, édition provisoire, mars 1972.

FONDS DE PLAN de l'Atlas de Kinshasa au 1/50.000 d'après ESACTA, actualisé en 1975 d'après photographies aériennes.

atlas

L'URBANISME AU CONGO BELGE, Bruxelles, Ministère des Colonies, Ed. de Visscher, 1952. (Cet atlas présente les plans d'urbanisme des principales villes du Congo Belge).

ATLAS DU CONGO BELGE et du RUANDA-URUNDI, Bruxelles, 1953.

ATLAS DU GÉNÉRAL DU CONGO BELGE, Bruxelles, 1954.

ATLAS CLIMATOLOGIQUE DU BASSIN CONGOLAIS par F. Bultot, INEAC, Ministère Belge de l'Éducation Nationale et de la Culture, 1971.

ATLAS DE KINSHASA — République du Zaïre, Bureau d'études d'aménagements urbains, Institut géographique du Zaïre — Sous la direction de :

- 1^o partie : (44 planches), Flouriot (J.) — Maximy (R. de) — Pain (M.), Paris, 1975.
- 2^o partie : (22 planches), Pain (M.), Paris, 1978.

photographies aériennes et mosaïques

PLAN SABEPA — Photoplan de Léopoldville, mars 1931.

COUVERTURE AÉRIENNE : 51/37, 50/39, 47/02, 50/62, 50/40, 50/19. (Les clichés sur les zones urbanisées sont au 1/5.000).

COUVERTURE AÉRIENNE : 1957/59 et 1955/42 — 1/20.000

COUVERTURE AÉRIENNE : 68/01, 68/02, 68/03, 68/04, 68/05 et CU/10 — 11 — 1/20.000.

COUVERTURE AÉRIENNE PARTIELLE, Nord de la ville de Kinshasa et l'Est au-delà de N'Djili, au 1/20.000, juillet 1975. BEAU (Doc. interne).

COUVERTURE AÉRIENNE 1977, au 1/5.000, IGZa. Couverture GAUF Ingénieure, oct. 1977.

MOSAÏQUE CONTRÔLÉE

- Mosaïque photo au 1/10.000, Léopoldville, mai 1950.
- Léopoldville 1/50.000, prises de vues 1950-1951.

— Léopoldville, prises de vues mai-juin-juillet-août 1953, août-septembre 1954, avril-juin 1955, septembre 1957, IGZa.

MOSAÏQUE Léopoldville au 1/10.000, prise de vue 1957, feuilles A.B.C.D.E.F.G.H., IGZa.

MOSAÏQUE 1967, Kinshasa au 1/10.000, feuilles 1 à 10, IGZa.

5. REVUES ZAÏROISES OU REVUES CONCERNANT LE ZAÏRE

BULLETIN DE L'AZAP, Bi quotidien. Kinshasa.

BULLETIN MENSUEL DE LA STATISTIQUE, Banque du Zaïre.

BULLETIN TRIMESTRIEL DES STATISTIQUES GÉNÉRALES, Kinshasa INS-ONRD.

CAHIERS DU BEAU, Kinshasa.

CAHIERS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX, UNAZA, Campus de Kinshasa, Facultés des Sciences Économiques.

CAHIERS ZAÏROIS D'ÉTUDES POLITIQUES ET SOCIALES, UNAZA, Campus de Lubumbashi.

ELIMA, Quotidien, Kinshasa.

ÉTUDES CONGOLAISES — Revue éditée et commun par l'Institut National des Études Politiques (INEP) et le Centre de Recherche et d'Information Politique (CRISP).

ÉTUDES D'HISTOIRE AFRICAINE, UNAZA, Campus de Lubumbashi, depuis 1970.

ÉTUDES ZAÏROISES — Trimestriel. Publication de l'Office National de la Recherche et du Développement (ONRD) à partir de 1973.

HORIZON 80 — Revue Zaïroise d'informations économiques. Ne paraît plus depuis 1976.

L'ENTREPRENEUR — Revue de l'association nationale des entreprises du Zaïre. Aneza, trimestrielle, 10 rue des Aviateurs, Kinshasa.

LETTRÉ MENSUELLE — Publication de l'Institut de Recherches Économiques et Sociales (IRES) de l'Université de Lovanium, Kinshasa. En cours.

MONITEUR ZAÏROIS — Bimensuel, Kinshasa.

NOTES ET DOCUMENTS DE L'IRES, UNAZA, Campus de Kinshasa.

PRÉSENCE CONGOLAISE, devenu EPANZA, hebdomadaire, Kinshasa.

PROBLÈMES SOCIAUX CONGOLAIS, (CEPSI), devenu Problèmes Sociaux Zaïrois.

REVUE AFRICAINE DU DÉVELOPPEMENT, Kinshasa, Rectorat.

SALONGO, Quotidien, Kinshasa.

ZAIRE, remplace la Revue Congo en 1947, Sciences Humaines, Bruxelles.

ZAIRE-AFRIQUE — Économie, Culture, Vie Sociale, Mensuel, Kinshasa, créé en 1961.

ZAIRE (Revue Hebdomadaire), fondé en 1958, Kinshasa.

Liste des figures

1. Le site général	15
2. Évolution de la population de Kinshasa 1923-1977	19
3. Évolution de la pyramide des âges	25
4. a Croissance de la ville entre 1880-1950	29
b Croissance urbaine 1950-1975	30-31
5. Plan d'une ancienne cité	35
6. Plan d'une cité planifiée	36
7. Les plans d'urbanisme de 1967 et 1975	40
8. Principes et chronologie de l'urbanisation	46
9. Répartition de la population par ethnies et par nationalités	55
10. Défrichement et occupation de l'espace par l'habitat	62
11. Structure des valeurs de pente dans le site collinaire	68
12. Intensité des précipitations	70
13. Spectaculaires ravins d'érosion dans un versant occupé par l'habitat — Zone de Selembao	71
14. Infrastructure et équipements de base	82
15. Évolution comparée du salaire minimum légal, des prix de détail et du revenu réel	112
16. Habitat spontané et lotissement par un chef de terre	151
17. L'habitat planifié — logements individuels en bande (Bandalungwa)	154
18. Une construction en poto-poto	160
19. « La case en parpaings »	162
20. Les petites « villas »	164
21. Répartition des types de construction par quartiers	192
22. Densité des constructions par strates d'habitat homogènes	194
23. Nombre de constructions et de logements par parcelles	196
24. L'importance du couvert végétal dans un quartier ancien — Zone de Kintambo 1977	198
25. Répartition des quartiers en fonction de la distribution des activités artisanales et commerciales	208
26. Extension est — équipements	230
27. Extension est — habitat	232

Liste des tableaux

1. Croissance de la population de Kinshasa	19
2. Répartition de la population de Kinshasa d'après la date de naissance ou d'arrivée en ville à partir de 1950	22
3. Répartition de la population par tranche d'âge	24
4. Évolution du nombre de citoyens nés à Kinshasa entre 1967 et 1975	26
5. Progression annuelle de l'habitat	33
6. Origine des immigrés de l'ancienne province de Kinshasa (1955-1967)	53
7. Immigrés et nés à Kinshasa en 1955, 1967 et 1975	54
8. Affectation des espaces urbanisés	75
9. Répartition des catégories socio-professionnelles à Kinshasa	97
10. Répartition de l'emploi par secteurs d'activité	106
11. Salaires et revenus suivant la catégorie socio-professionnelle	113
12. Traitement de base des fonctionnaires de l'État	114
13. Comptes des petites activités — Kinshasa — 1974	119
14. Comptabilité d'une vendeuse de marché	132
15. Estimation des déplacements à Kinshasa — 1975	172
16. Estimation des déplacements motorisés — 1975	173
17. Les rapports activités — espace — population par groupes de quartiers homogènes	206

La lecture des tableaux où les prix sont en Zaïres doit tenir compte des fluctuations de la monnaie. Les variations du cours officiel du Zaïre par rapport au Franc Français entre 1973 et 1983 sont indiquées ci-après :

21.12.73	Un Zaïre = 9,20 FF
31.12.74	Un Zaïre = 9,40 FF
1.11.75	Un Zaïre = 8,90 FF
1.04.76	Un Zaïre = 5,45 FF
1.01.77	Un Zaïre = 5,75 FF
1.01.78	Un Zaïre = 5,75 FF
1.12.78	Un Zaïre = 4,28 FF
1.01.79	Un Zaïre = 2,75 FF
1.07.81	Un Zaïre = 1,04 FF
1.12.83	Un Zaïre = 0,27 FF

Liste des photographies

1. Une des plus anciennes maisons coloniales de Kinshasa (fin XIX ^e siècle) Zone de la Gombe — 1975.	10
2. Le centre des affaires et le boulevard du 30 juin. Zone de la Gombe — 1979. ..	18
3. Le monument Patrice Lumumba, symbole urbain à l'entrée de la capitale à proximité de l'aéroport international. Zone de Limete — 1975.	52
4. Un immense ravin d'érosion, ouvert à la suite de la rupture d'une conduite d'évacuation des eaux pluviales. Zone de Ngaliema — 1981.	60
5. Sous-équipement de la ville récente : l'avenue Biengesa, axe principal de pénétration des quartiers d'extension Sud. Zone de Bumbu — 1975.	74
6. L'inquiétude d'avenir : scolarisation des jeunes, emploi des adultes. Kinshasa — 1981.	88
7. Le port et les activités de transit constituent toujours l'une des bases de l'emploi à Kinshasa. Zone de la Gombe — 1975.	104
8. Le foisonnement du commerce : du petit boutiquier au tailleur célèbre. Kinshasa — 1977.	116
9. Flanc de colline occupé par un habitat pauvre à la périphérie urbaine. Zone de Selembao — 1975.	142
10. La corvée d'eau sur les berges de la Bumbu. Zone de Bumbu — 1975.	170
11. Occupation progressive de l'espace. En haut, marge urbaine en cours de lotissement (noter les tas de sable en attente). Au centre, le quartier récent d'une quinzaine d'années (noter la taille des arbres et les constructions inachevées). En bas, un des plus anciens quartiers de la ville (plusieurs constructions par parcelles, couvert végétal dense). D'après les photographies aériennes 1968 et 1975, Institut Géographique du Zaïre.	197
12. Contrastes marqués entre quartiers. En haut, une ancienne cité : Barumbu, lotie avant 1930. En bas, une citée planifiée : Lemba, réalisée entre 1955 et 1960.	212
13. La « ville » : le centre des affaires, la tour récente de la SOZACOM (Société Zaïroise de Commercialisation des Minerais) — 1977.	236
14. La « cité » : la vieille cité de Barumbu, à quelques centaines de mètres du centre des affaires — 1977.	237

N.B. : Photographies de l'auteur avec la collaboration de George BURNT.

TABLE DES MATIÈRES

Première partie **La croissance urbaine**

Avant-Propos	5
Chapitre premier. <i>De Stanley à la crise des années 30</i>	11
1. La création du poste de Léopoldville	11
2. Les débuts du poste de Kinshasa	14
Chapitre 2. <i>De la bourgade coloniale à la capitale millionnaire</i>	17
1. Ancienneté et maintien d'une forte croissance démographique	17
2. Un étalement spatial incontrôlé	27

Deuxième partie **La crise urbaine**

Chapitre 3. <i>Le poids démesuré de la capitale</i>	51
1. Une aire d'attraction « nationale »	51
2. La question des nationalités et des ethnies	54
3. La domination de Kinshasa	56
Chapitre 4. <i>La ville, facteur de crise écologique</i>	59
1. La destruction du tapis végétal	59
2. La dégradation du site	65
Chapitre 5. <i>Dégradation de la ville ancienne, sous-équipement de la ville récente</i> ...	73
1. Un réseau de voirie insuffisant et inadapté	75
2. Le problème des réseaux divers	77
3. Faiblesse et saturation des équipements de superstructure	83
Chapitre 6. <i>Déséquilibres de croissance et crise de société</i>	87
1. L'inquiétude d'avenir : scolarisation et emploi	87
2. Difficultés d'adaptation et gravité des tensions personnelles	91
3. L'exaspération des clivages sociaux	96

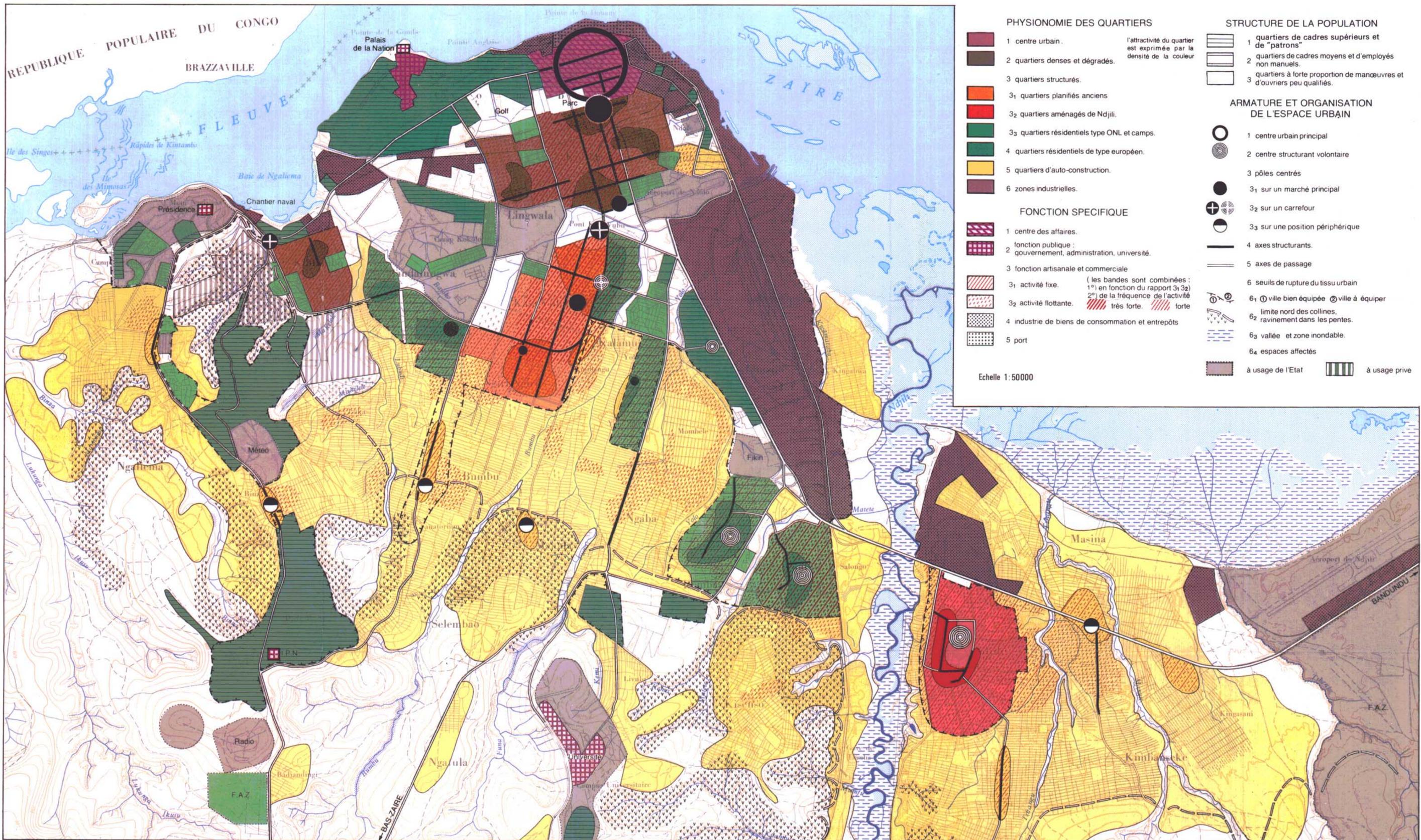
Troisième partie
La pauvreté urbaine

Chapitre 7. <i>Marché du travail et coût de la vie</i>	105
1. Etroitesse du marché de l'emploi, importance des effectifs du secteur informel .	105
2. Disparités croissantes entre salaires et prix	110
Chapitre 8. <i>Vivre au jour le jour</i>	117
1. Le poids économique des petites activités	117
2. La petite industrie et l'artisanat	120
3. Les activités commerciales	123
4. Le fonctionnement du système : intégration et multiplication des sources de revenus	128
Chapitre 9. <i>Habiter la périphérie</i>	143
1. L'acquisition de la parcelle	145
2. Habitat planifié et auto-construction	153
3. Monotonie et disparité des constructions	158
4. La vie de la parcelle et l'évolution de l'habitat	165
Chapitre 10. <i>Faire face à la carence des équipements</i>	171
1. La question majeure des déplacements	171
2. Les réseaux : nécessité des réponses individuelles dans les zones non-équipées	179
3. Les services : solutions limitées et pis-aller	181

Quatrième partie
Les quartiers et la vie urbaine

Chapitre 11. <i>Formation et organisation du quartier</i>	189
1. Naissance et organisation d'un quartier périphérique	189
2. L'évolution parallèle des densités d'habitat et de peuplement	192
3. L'effet urbanisant des activités informelles	200
4. L'importance des marchés dans l'armature urbaine	209
Chapitre 12. <i>Ségrégation et hiérarchie des quartiers</i>	213
1. Les quartiers pauvres : « Les extensions »	214
2. Centres d'accueil et quartiers commerçants : les anciennes et les nouvelles cités	217
3. Au sommet de la hiérarchie des cités : les cités planifiées	220
4. Les quartiers résidentiels	222
5. Ce qu'en dit le kinoïsi	224
Chapitre 13. <i>Vie et dynamiques urbaines</i>	227
1. Complémentarité et interdépendance des milieux de vie	227
2. La « ville » et la « cité »	233
<i>Conclusion</i>	241
<i>Bibliographie sélective</i>	247
<i>Table des figures et des cartes et des photographies</i>	263
<i>Table des matières</i>	266-267

ORGANISATION URBAINE



PHYSIONOMIE DES QUARTIERS

- 1 centre urbain.
- 2 quartiers denses et dégradés.
- 3 quartiers structurés.
- 3₁ quartiers planifiés anciens.
- 3₂ quartiers aménagés de Ndjili.
- 3₃ quartiers résidentiels type ONL et camps.
- 4 quartiers résidentiels de type européen.
- 5 quartiers d'auto-construction.
- 6 zones industrielles.

FONCTION SPECIFIQUE

- 1 centre des affaires.
- 2 fonction publique : gouvernement, administration, université.
- 3 fonction artisanale et commerciale
- 3₁ activité fixe.
- 3₂ activité flottante.
- 4 industrie de biens de consommation et entrepôts
- 5 port

Echelle 1:50000

STRUCTURE DE LA POPULATION

- 1 quartiers de cadres supérieurs et de "patrons"
- 2 quartiers de cadres moyens et d'employés non manuels.
- 3 quartiers à forte proportion de manœuvres et d'ouvriers peu qualifiés.

ARMATURE ET ORGANISATION DE L'ESPACE URBAIN

- 1 centre urbain principal
- 2 centre structurant volontaire
- 3 pôles centrés
- 3₁ sur un marché principal
- 3₂ sur un carrefour
- 3₃ sur une position périphérique
- 4 axes structurants.
- 5 axes de passage
- 6 seuils de rupture du tissu urbain
- 6₁ ville bien équipée
- 6₂ ravinement dans les pentes.
- 6₃ vallée et zone inondable.
- 6₄ espaces affectés
- à usage de l'Etat
- à usage privé

type ancienne cité

quartiers anciens denses et dégradés
 infrastructure médiocre.
 très forte activité, axes d'activité vigoureux,
 centre structurant sur gros marché,
 quartiers animés avec fonction d'accueil
 des nouveaux arrivants.

type nouvelle cité

quartiers planifiés anciens
 habitat individuel de qualité moyenne
 infrastructure complète
 forte activité, centre structurant sur
 carrefour,
 secteurs très attractifs.

type cité planifiée ONL

quartiers résidentiels, lotissements en
 bande de bonne qualité,
 bonne infrastructure
 forte activité, micro-commerce important,
 centre structurant volontaire
 quartiers attractifs dans leur ensemble,
 population de cadres moyens et d'em-
 ployés qualifiés.

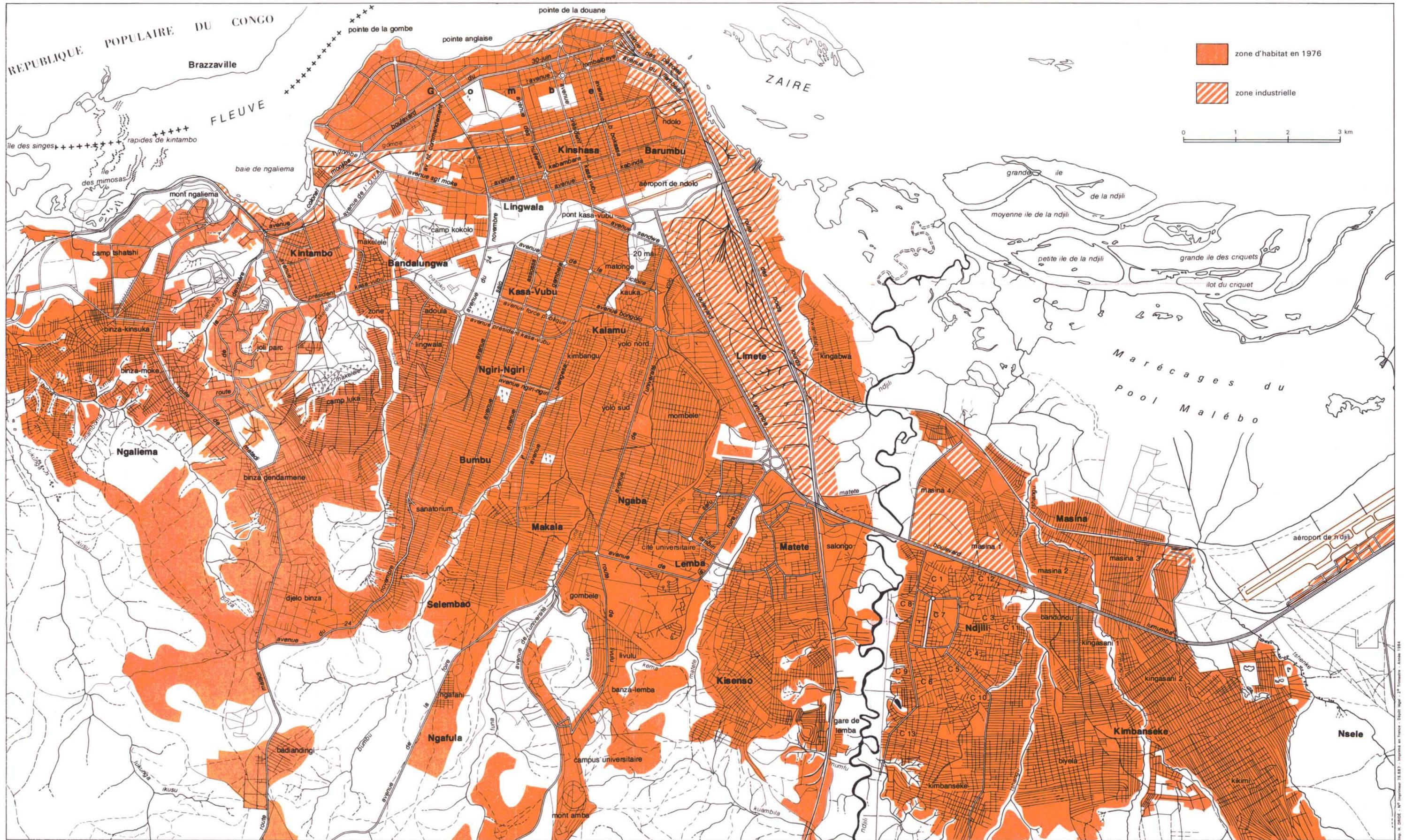
type extension récente

quartiers d'auto-construction,
 absence d'infrastructure, ravinements
 dans les pentes,
 peu ou pas d'activité fixe,
 fonction résidentielle d'attente,
 population avec forts pourcentages
 d'ouvriers peu qualifiés et de manœuvres

type résidentiel de haut niveau

villas et parcs sur collines ou
 bordure du fleuve,
 bonne infrastructure,
 absence d'activité, fonction
 uniquement résidentielle
 population de cadres supérieurs.

CARTE DE LOCALISATION



Achévé d'imprimer
sur les presses de COPÉDITH
7, rue des Ardennes
75019 PARIS

né à Paris en 1942, agrégé de l'Université, assistant au département de Géographie Daniel Faucher après ses études à Toulouse, Marc PAIN a vécu au Zaïre de 1971 à 1981. Voyages d'études et de recherches l'ont amené à parcourir de nombreux états d'Afrique. Co-auteur et responsable de la publication de l'Atlas de Kinshasa, premier atlas urbain réalisé dans le Tiers Monde, sa thèse de doctorat est consacrée à la capitale du Zaïre. Professeur à l'Université de Paris X-Nanterre, ses travaux sont centrés sur les villes tropicales et les questions de développement.

Kinshasa est née il y a cent ans. Fondée en 1881 par H.M. Stanley sur un point de transbordement, en amont des rapides qui fermaient l'accès à la mer aux vapeurs qui devaient naviguer plus tard sur l'immense Congo — le Zaïre aujourd'hui — la petite bourgade coloniale est devenue, en un siècle, l'une des grandes métropoles du monde tropical et l'une des premières villes d'Afrique.

Un développement aussi rapide ne se fait pas sans engendrer de crise. Elle est présente dans tous les domaines : poids démesuré de la capitale dans le pays, rupture des équilibres naturels dans l'environnement immédiat, dégradation de la ville ancienne et sous-équipement de la ville récente, problèmes de scolarisation et d'emploi, crise morale...

La crise urbaine, latente et structurelle, est renforcée par la crise économique sans précédent qui touche le Zaïre depuis 1974. La pauvreté du plus grand nombre, d'autant plus perceptible qu'une minorité de nantis affiche sans vergogne une richesse insolente, s'exprime dans quelques questions-clés : comment assurer les lendemains ?, Comment se loger ? Comment répondre à la carence des équipements collectifs ?

On s'interrogera également sur la vie et le fonctionnement d'une ville désormais multimillionnaire. L'insuffisance générale des salaires et les difficultés matérielles de la majorité des citoyens impliquent le recours à de multiples initiatives individuelles pour survivre. C'est ainsi que les petites activités et l'économie domestique s'imposent dans la rue et finissent par structurer le quartier. Les habitants créent eux-mêmes écoles et marchés, font pression sur les autorités, ordonnent leur cadre de vie. Le façonnement des périphéries est spontané, ce qui ne signifie pas forcément total désordre ou anarchie. Une certaine logique détermine la croissance et l'organisation de l'espace urbain. Cependant, le développement incontrôlé de l'habitat ne fait que renforcer la ségrégation et la hiérarchie des quartiers. L'opposition demeure fondamentale entre ce qui est perçu comme « la Ville » : la ville des riches, la ville du travail et la « Cité » : la ville des pauvres.